



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 3

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Monday, October 17, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le lundi 17 octobre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahan Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gosalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>M. STEVE KANELLAKOS, Assermenté</u>	
Interrogatoire en chef par Me Natalia Rodriguez	2
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	80
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	94
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	103
Contre-interrogatoire par Me Rob Kittredge	117
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	122
Contre-interrogatoire par Me Andrea Gonsalves	141
Contre-interrogatoire par Me Cara Zwibel	146
Contre-interrogatoire par Me Colleen McKeown	148
Contre-interrogatoire par Me Anne Tardif	150
Ré-interrogatoire par Me Natalia Rodriguez	158
<u>M. SERGE ARPIN, Assermenté</u>	
Interrogatoire en chef par Me Jean-Simon Schoenholz	162
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	231
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	232
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	241
Contre-interrogatoire par Me Andrea Gonsalves	255
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	257
Contre-interrogatoire par Me Rob Kittredge	270
Contre-interrogatoire par Me Alyssa Tomkins	273

Ottawa, Ontario

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

--- L'audience débute le lundi 17 octobre, 2022 à 9:29

LA GREFFIÈRE : À l'ordre. Order. La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU : Bonjour, jour 3; je crois que la semaine sera intéressante, des témoins intéressants cette semaine. Alors, je pense que c'est la Commission qui convoque un nouveau témoin.

Est-ce que vous êtes prête? D'accord, Madame Rodriguez?

Me NATALIA RODRIGUEZ : Bonjour, Natalia Rodriguez. La Commission aimerait appeler Steve Kanellakos.

COMMISSAIRE ROULEAU : Bonjour, Monsieur Kanellakos.

LA GREFFIÈRE : Monsieur Kanellakos, voulez-vous prêter serment sur un document religieux? Alors, lequel préférez-vous?

M. STEVE KANELLAKOS : La Bible.

LA GREFFIÈRE : Alors, prenez la Bible dans votre main droite.

Alors, pour le procès-verbal, veuillez dire votre nom complet et l'épeler?

M. STEVE KANELLAKOS : Steve Kanellakos, K-A-N-E-L-L-A-K-O-S.

LA GREFFIÈRE : Jurez-vous que le témoignage que vous allez donner ce matin sera la vérité, toute la vérité et que la vérité, que Dieu vous soit en aide?

M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

1 --- M. STEVE KANELLAKOS, Assermenté :

2 COMMISSAIRE ROULEAU: Allez-y.

3 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me NATALIA RODRIGUEZ :

4 Me NATALIA RODRIGUEZ : Alors, bonjour Monsieur
5 Kanellakos. Ça me fait plaisir de vous revoir. Pouvez-vous
6 confirmer votre poste auprès de la Ville d'Ottawa?

7 M. STEVE KANELLAKOS : Je suis le directeur
8 municipal.

9 Me NATALIA RODRIGUEZ : Donc, vous êtes le
10 fonctionnaire principal, le plus haut fonctionnaire?

11 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

12 Me NATALIA RODRIGUEZ : Et vous êtes là depuis
13 2006?

14 M. STEVE KANELLAKOS : Non, le mois de mai 2016.

15 Me NATALIA RODRIGUEZ : Ah oui, pardon, je vous
16 demande pardon. Et vous avez eu une entrevue avec les avocats de
17 la Commission le 17 août de cette année, exact?

18 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

19 Me NATALIA RODRIGUEZ : Avez-vous eu l'occasion
20 de revoir cette entrevue?

21 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

22 Me NATALIA RODRIGUEZ : Avez-vous des
23 corrections à apporter?

24 M. STEVE KANELLAKOS : Non.

25 Me NATALIA RODRIGUEZ : Alors, on va l'afficher
26 - ça sera WTS-1, ça sera la pièce. Alors, voici, c'est le
27 sommaire du témoin, alors ça sera déposé en preuve. Et vous avez
28 aussi donné un affidavit avec les rapports institutionnels pour

1 la Ville d'Ottawa?

2 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et l'affidavit, AFF-3.

4 On va l'afficher. Alors, c'est votre affidavit, n'est-ce-pas?

5 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et les rapports

7 institutionnels, OTT.IR.00000001.

8 Est-ce que vous reconnaissez le rapport

9 institutionnel de la Ville d'Ottawa?

10 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors maintenant

12 OTT.IR.00000002; il s'agit du deuxième rapport institutionnel et

13 c'est une séquence des événements soumise par la Ville d'Ottawa.

14 **M. STEVE KANELLAKOS :** Exact.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et connaissez-vous des

16 changements qui devraient être apportés à ces documents?

17 **M. STEVE KANELLAKOS :** Non.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, ce sera déposé en

19 preuve avec votre affidavit.

20 Alors, un peu d'historique : dans les sommaires,

21 vous avez 10 directions générales dans la Ville et chaque

22 direction générale a un directeur général qui se rapporte à

23 vous?

24 **M. STEVE KANELLAKOS :** Exact.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et l'une de ces

26 directions, c'est les Services de protection?

27 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et Monsieur Kim Ayotte

1 est le directeur général?

2 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et je comprends que le
4 Service de règlementation est sous le Service de protection et
5 d'urgence et qu'ils se rapportent à Monsieur Kim Ayotte et par
6 la suite, à vous, puisque vous êtes le directeur municipal?

7 **M. STEVE KANELLAKOS :** Exact.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et vous êtes le
9 président du ECOCCG, lorsque ce groupe est activé? C'est le
10 Groupe de contrôle des opérations d'urgence. Et le Centre de
11 contrôle...

12 **M. STEVE KANELLAKOS :** En fait, c'est la même
13 chose, c'est juste l'acronyme. Ce n'est pas 2 C, c'est un C.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Merci - le EOCG. Et ma
15 compréhension, ça comprend les 10 directions générales et des
16 agences indépendantes comme la Santé publique d'Ottawa, le
17 Service de police d'Ottawa et autres, exact?

18 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et comme président, vous
20 avez la décision finale si jamais il y a un manque de consensus
21 parmi les membres du EOCG?

22 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui, c'est ça, mais je
23 n'ai pas compétence sur le chef de police et la Santé publique
24 ou le PDG de la bibliothèque. Ce sont des points différents.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, si une agence est
26 à l'extérieur des directions générales, vous n'avez pas
27 autorité?

28 **M. STEVE KANELLAKOS :** C'est bien ça.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et l'agence principale
2 pour cette urgence, c'était laquelle?

3 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'était les services
4 policiers de la Ville d'Ottawa.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et ça, ça a été décidé
6 comment?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : La Police d'Ottawa est
8 responsable pour le maintien de l'ordre public dans la ville
9 d'Ottawa et dans notre structure de gestion des incidents, la
10 police est le premier répondant et responsable. Et ça, c'est la
11 pratique depuis 22 ans, depuis que je suis à la Ville.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, est-ce que c'est
13 le cas que chaque fois qu'il y a une manifestation et si c'est
14 un problème d'ordre public, c'est la police qui intervient en
15 premier lieu?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Est-ce que ça dépend de
18 la nature de la manifestation?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non. S'il y a une
20 manifestation, c'est les policiers de la Ville d'Ottawa.

21 Même pour un défilé nous avons un groupe, c'est
22 un groupe interservices qui comprend la police, qui prévoit... qui
23 ont un rôle pour les évènements. Mais ce n'est pas toujours la
24 police, ça dépend de l'évènement. Des fois, c'est géré avec la
25 Centre de commande des incidents, mais souvent, le Service de
26 police prend la première place quand il s'agit de rassemblement
27 de personnes.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et au niveau de EOCG,

1 donc, c'est le groupe d'urgence de la Ville d'Ottawa, quel genre
2 de décisions sont prises à ce moment-là?

3 **M. STEVE KANELLAKOS :** Ce sont des décisions
4 stratégiques qui portent sur les politiques et pour voir quelles
5 seront les ressources nécessaires à l'avenir, la pérennité de
6 notre personnel et le roulement du personnel parce que quand il
7 y a une urgence, les gens travaillent 24 heures sur 24, alors on
8 s'assure que les services dans les directions générales pour
9 qu'il y a une continuité dans les services. Alors, c'est
10 vraiment une direction stratégique, ce n'est pas tactique ni
11 opérationnel.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** À titre de directeur
13 municipal et avec toutes les directions générales qui se
14 rapportent à vous et comme président de l'EOCG, vous seriez au
15 courant de toute décision ou geste porté par la Ville d'Ottawa
16 par rapport au convoi?

17 **M. STEVE KANELLAKOS :** En général, oui.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Maintenant, OTT-01... en
19 fait, toutes les pièces, toutes se terminent par 001, alors OTT-
20 010 et il s'agit d'un courriel envoyé à vous - on va défiler
21 vers le bas. Alors, pour voir qui est l'expéditeur, Steve Ball.
22 Qui est Steve Ball?

23 **M. STEVE KANELLAKOS :** C'est le président de
24 l'Association des hôteliers d'Ottawa.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Donc, c'est en date du
26 25 janvier, avant l'arrivée du convoi à Ottawa :

27 « Allez voir en bas; ce type a donné
28 plus d'informations pour fermer l'accès

1 à la ville. »

2 Après ça, il envoie un message, qui dit en
3 partie :

4 « Le compte, c'est 10 000 à 15 000
5 membres qui vont assister ou être
6 présent pendant 30 à 90 jours, janvier
7 jusqu'au 27 février et se prolongeant
8 au 1^{er} février 2022. »

9 COMMISSAIRE ROULEAU : 1^{er} avril.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Pardon, oui. Alors, ma
11 compréhension, que ce message qui a été reçu par Steve Ball,
12 c'était quelqu'un qui se disait un représentant de Canada United
13 Truckers Convoy, qui cherchait des hôtels pour se faire héberger
14 à Ottawa. Est-ce que c'est votre compréhension aussi?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et suite à ça, si on
17 remonte un peu, Steve Ball l'a envoyé à Mathieu Gravel, qui
18 travaille au Bureau du maire.

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'est un conseiller
20 spécial.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et il vous l'envoie et à
22 Steve Box et Kim Ayotte et par la suite, il dit :

23 « Suite à avoir ramassé trois millions
24 de dollars en sociofinancement, ils
25 sont en train de contacter les hôtels
26 pour des séjours de 30 jours et le plan
27 étant qu'ils vont laisser leurs camions
28 en place, ils vont les enchaîner

1 ensemble, ils vont tenter de bloquer
2 l'accès au niveau... à la ville. Quel est
3 notre niveau de préparation si jamais
4 ça dure des semaines et des mois? Qui
5 va faire la liaison avec les autorités
6 générales? Ça serait utile d'avoir un
7 coup de fil aujourd'hui ou demain pour
8 partager l'information. »

9 Alors, vous avez reçu ça le 25 et par la suite,
10 vous dites :

11 « On est en train de briefer le maire cette semaine et son
12 bureau. »

13 Et Serge Arpin dit :

14 « Le chef de police Peter Sloly a un
15 briefage avec le maire après le
16 conseil. »

17 Alors, ma compréhension, c'est que cette
18 information qui a été reçu par l'Association des hôteliers avait
19 été transmise au Service de police?

20 **M. STEVE KANELAKOS :** Exact.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et par la suite, il y a
22 eu une réunion le 26 janvier, donc le jour après le courriel,
23 avec l'ancien chef de police Sloly?

24 **M. STEVE KANELAKOS :** Je crois que oui.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et est-ce que vous avez
26 parlé de ce courriel?

27 **M. STEVE KANELAKOS :** Je ne sais pas de quoi
28 nous avons discuté à cette rencontre. Cette information a été

1 partagée avec le Service de police, je le sais parce que nous
2 avons un dossier là-dessus, mais je ne sais pas si ça a été
3 soulevé lors de cette réunion.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et maintenant, OTT-259,
5 c'est le courriel de Intersec le 26 janvier - on va défiler un
6 peu... le voilà. Donc, ça vient de Intersec et c'était donc le 21
7 janvier, mais après transmis à la Ville le 26 janvier. Et ça
8 dit :

9 « La situation est quand même assez
10 fluide. »

11 Et si on remonte un peu :

12 « Toutes les sources ouvertes
13 d'informations et l'interaction avec
14 les organisateurs nous indiquent que ça
15 sera un évènement significatif et très
16 fluide qui pourrait durer. »

17 Et ça, avec l'information courante, c'est la
18 première puce.

19 En remontant - donc, vous avez reçu ce courriel
20 aussi. Kim Ayotte l'envoie à Steve Box et Beth Gooding et Steve
21 Box vous le transmet?

22 **M. STEVE KANELLAKOS :** Exact.

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Est-ce que vous vous
24 rappelez de l'avoir reçu, ce courriel?

25 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et maintenant, si on
27 peut passer à OTT-538, c'est daté du 26 janvier, qui vient de
28 Riley Brockington. Je comprends qu'il est conseiller municipal?

1 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

2 Me NATALIA RODRIGUEZ : Et il vous envoyait ça
3 et à d'autres personnes à la Ville, y compris Diane Deans, qui
4 est la présidente de l'OPSB.

5 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

6 Me NATALIA RODRIGUEZ : Et dans son courriel, il
7 dit en partie :

8 « Il ne s'agit pas... ça ne sera pas... il
9 n'y aura pas un effet sur le centre-
10 ville, mais toute la région de la
11 ville. Maintenant, ils disent qu'il
12 faudrait fermer la ville jusqu'à ce que
13 les restrictions soient enlevées. Ceci
14 va durer plus qu'un week-end. Il y aura
15 1 000 à 2 000 manifestants et
16 protestataires. »

17 Alors, lorsque le service de police a estimé
18 1 000 à 2 000 protestataires, c'était le 26 janvier. Est-ce que
19 j'ai raison de dire que dans le briefage au conseil municipal et
20 au maire, que c'est le chiffre qu'il avait donné au conseil et à
21 vous en termes de chiffres?

22 M. STEVE KANELLAKOS : Eh bien, les chiffres,
23 ça, c'est une affirmation qu'on avait pour le premier week-end
24 et l'information reçue par la Ville et même si on recevait
25 d'autres informations de la part des hôteliers, c'était des
26 bribes d'information qui étaient transmises à la police. Et la
27 police est responsable et ayant accès aux renseignements à
28 l'échelle du pays, au fédéral, au provincial pour faire une

1 évaluation des risques et on doit tous y participer pour bien
2 répondre.

3 Alors, toute cette information, il y avait des
4 courriels qu'il y avait 50 camions et après ça, les chiffres ont
5 augmenté à partir du 24 janvier et les chiffres augmentaient et
6 ça variait beaucoup et il y avait des bribes d'informations
7 différentes. Et on dépend des policiers pour avoir
8 l'information, colliger tout ça avec l'information qu'ils ont et
9 faire une évaluation des risques qu'on offre à la Ville pour les
10 stratégies qu'on va adopter pour atténuer les risques.

11 Alors, de mon point de vue - et ça fait longtemps
12 que je fais ça pour les urgences - il n'était pas inhabituel
13 d'avoir une variabilité par rapport à des gens qui pensaient que
14 ça serait plus gros, ça allait durer plus longtemps, ça serait
15 plus petit... il y avait des tas d'opinions là-dessus. La seule
16 opinion qui était fiable, c'était l'information détenue par les
17 services policiers.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, pour la
19 planification de la Ville par rapport à l'évènement, est-ce que
20 c'était une planification en vue d'un séjour de 30 à 90 jours,
21 comme disaient les hôteliers ou est-ce que c'est en fonction
22 d'autre chose?

23 **M. STEVE KANELLAKOS :** Pour la police d'Ottawa
24 et nous - parce que nous sommes une équipe intégrée, c'était
25 pour le week-end et jusqu'au mercredi suivant. Ça, c'était une
26 évaluation initiale.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Donc, alors peut-être
28 jusqu'au 1^{er} février environ?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je n'ai pas le
2 calendrier devant moi, mais le premier mercredi, d'après eux,
3 ils pensaient que le dernier serait parti à ce moment-là.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et que la majorité
5 quitterait après le weekend.

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Exact.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et ça, c'est
8 l'information qui a été donnée à la Ville le 26 janvier?

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et qui vous a donné
11 cette information?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : La Police d'Ottawa, le
13 chef Sloly et je crois qu'on avait aussi des courriels et de la
14 documentation dans notre EOC qui venait du Centre de commande.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, lors de cette
16 rencontre, est-ce qu'il y avait quelqu'un de la Ville qui disait
17 « Bien nous, nos renseignements sont différents et que ça
18 pourrait durer plus longtemps »?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Bien non - dans mon
20 expérience et pour les gens qui ont travaillé avec la Police
21 d'Ottawa, la Police d'Ottawa a une grande expérience avec les
22 manifestations dans la Capitale nationale. C'est un travail
23 habituel et ils l'ont très bien fait au cours des 20 ans que je
24 suis là; ils ont très bien géré ces manifestations. Et les gens
25 ont confiance en leur évaluation de la situation afin de nous
26 orienter et par rapport à notre posture et notre position et par
27 rapport aux risques proposés.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, dans cette

1 rencontre, vous n'avez pas parlé de renseignements qui étaient
2 différents par rapport à la durée?

3 **M. STEVE KANELLAKOS :** C'est très vague pour
4 moi, mais je crois que les gens disaient « Mais qu'est-ce qui se
5 passe si... » mais je ne me rappelle pas des discussions précises.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Masi est-ce que ça vous
7 inquiétait qu'il y avait certaines personnes qui disaient que ça
8 allait durer plus longtemps?

9 **M. STEVE KANELLAKOS :** Non. En fonction de mon
10 expérience, c'était assez normal. Presque toutes les
11 protestations - le G8, les agriculteurs - les chiffres varient
12 énormément avant la manifestation ou la protestation. Ça, c'est
13 tout à fait normal dans mon expérience.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, vous étiez
15 confiant?

16 **M. STEVE KANELLAKOS :** J'étais persuadé d'être
17 préparé pour cette fin de semaine, en pensant qu'ils
18 quitteraient après la fin de semaine.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Donc, comment ça s'est
20 passé, cette première fin de semaine - ce à quoi vous vous
21 attendiez, qu'est-ce qui s'est passé?

22 **M. STEVE KANELLAKOS :** Selon la supposition
23 qu'ils partaient après la fin de semaine, on s'est dit que ça
24 s'était bien passé. Il n'y avait pas de violence, les gens
25 manifestaient, c'était bien géré. Il n'y a pas eu d'incident
26 majeur, à part bien sûr le klaxonnage - ça a dérangé tout le
27 voisinage. Mais dans la perspective, s'ils avaient quitté après
28 la fin de semaine, c'était un événement sans signification

1 comparé à ce qui s'était...

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Certains documents
3 disent que la Ville n'était pas satisfaite de ce qui s'était
4 passé à la statue de Terry Fox, le cénotaphe à la guerre. Est-ce
5 que ça vous a préoccupé?

6 **M. STEVE KANELLAKOS :** On est bien sûr
7 préoccupés à cause de ces comportements et ce qui s'est passé,
8 mais selon mon échéancier, si c'était terminé après la fin de
9 semaine, c'était des incidents malheureux, terminés et tout le
10 monde passait à autre chose. On aurait nettoyé pour la semaine
11 suivante.

12 Donc, dans une perspective à savoir si cette
13 première fin de semaine a été bien gérée - oui, ce n'était pas
14 parfait, il y a toujours des incidents. Est-ce qu'il y a eu de
15 la violence extrême, est-ce que quelqu'un a été gravement
16 blessé? Non. Est-ce qu'il y a eu énormément de dérangement pour
17 les gens qui vivent au centre-ville et d'autres gens qui ont été
18 dérangés par la présence physique des véhicules, le bruit, la
19 fumée? Oui, absolument. Mais trois jours de manifestation de ce
20 genre seulement, on aurait pu surmonter ça.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Je vous amène à OTT-
22 10560; il s'agit de textos entre vous et l'ancien présidente
23 Deans. On attend de les voir.

24 **LE GREFFIER :** 10560?

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** 10560. Page 3, s'il vous
26 plaît? D'accord. Si on va plus proche, il s'agit d'un texto de
27 Madame Deans, n'est-ce-pas?

28 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Elle vous dit :

2 « Bonjour Steve. On nous pose des

3 questions sur la raison pour laquelle

4 des camions lourds ont été admis au

5 centre-ville. J'ai entendu les

6 explications des policiers, mais qu'en

7 pensez-vous? »

8 « Le problème, c'est qu'on ne peut pas

9 les faire stationner ailleurs et on ne

10 voulait pas qu'ils stationnent leurs

11 véhicules dans les voisinages et

12 d'autres rues et qu'ils partent à pied.

13 Donc, c'était une négociation entre

14 leur besoin d'être au centre-ville et

15 de se stationner dans une zone

16 contrôlée. »

17 Pouvez-vous expliquer le raisonnement que vous

18 exprimez ici?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je parle des discussions

20 qu'on avait eues avec les policiers pour permettre aux camions

21 de stationner dans le centre du centre-ville cette fin de

22 semaine-là. C'était en supposant qu'ils s'en iraient; on avait

23 eu le convoi des agriculteurs ou des tracteurs et d'autres

24 camions lourds sont venus au centre-ville sur la principale, la

25 rue principale et ils ont quitté, ce n'était pas énormément

26 grave d'un point de vue policier. Et ici, les policiers ont pris

27 la décision sur la gestion de l'influx de camions et si on ne

28 fermait pas les rues et qu'on ne créait pas une zone

1 d'interdiction de circulation pour les véhicules, le risque
2 était qu'ils laissent leurs véhicules sur la 417 ou partout dans
3 la ville et qu'ils dérangent toute la ville.

4 Donc la stratégie, de ce que j'en ai compris,
5 c'était d'essayer de les contenir à un endroit et de pouvoir
6 gérer les manifestants dans une zone plus restreinte. Et c'est
7 ce que je dis dans ce message.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et pour cette stratégie
9 est-ce que la Ville a été consultée?

10 **M. STEVE KANELLAKOS :** On discutait, mais ce
11 n'est pas notre décision de ce qu'a choisi la police de faire,
12 leurs pratiques tactiques. Mais on est dans ce groupe de Gestion
13 de la circulation et d'autres dans le groupe de Gestion des
14 urgences pour faciliter la décision. Parce qu'une fois que la
15 décision a été prise, il a fallu rediriger les autobus, les
16 ambulances, les pompiers, changer tous les protocoles pour
17 pouvoir maintenir la continuité des services, les services de
18 déneigement, d'ébouage. Il a fallu voir comment contourner cette
19 zone pour tous les services publics. Il a fallu avoir des zones
20 d'urgence, protéger la voie d'urgence pour les véhicules
21 d'urgence.

22 Donc oui, on a participé à la création de
23 facteurs d'atténuation pour les policiers.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et la Ville a informé
25 des impacts sur la ville à cause de cette stratégie? Donc, les
26 infractions aux règlements municipaux, les camions dans une zone
27 où les camions sont interdits, l'effet sur les résidents les
28 entreprises, est-ce que ça a été communiqué aux policiers?

1 M. STEVE KANELLAKOS : Je ne sais pas si ça a
2 été spécifiquement discuté dans une conversation, je ne sais
3 pas.

4 Me NATALIA RODRIGUEZ : Donc, ce que vous me
5 dites, si je comprends bien, c'est que OPS a pris la décision
6 d'informer la Ville et vous avez travaillé avec eux pour
7 atteindre les changements, les modifications, les accommodements
8 nécessaires?

9 M. STEVE KANELLAKOS : Le rôle de la Ville
10 lorsque les policiers sont responsables d'un évènement, c'est de
11 les soutenir, soutenir les policiers et leurs activités. C'est
12 le rôle que nous jouons, que nous avons joué pendant ces trois
13 semaines.

14 Me NATALIA RODRIGUEZ : Peu importe l'impact sur
15 les résidents, les entreprises, la Ville, les services?

16 M. STEVE KANELLAKOS : Eh bien, nous gérons nos
17 propres services. Le défi, c'est que la Ville d'Ottawa ne peut
18 me diriger, moi, le maire, le conseil, le chef de police dans
19 les questions opérationnelles, les décisions qu'il ou elle
20 prend. Donc, la Ville, si vous regardez la structure des
21 gestions d'urgence, la Ville est là dans un rôle de soutien pour
22 les forces d'application de la loi, pour qu'ils puissent avoir
23 ce qu'il leur faut pour appliquer leur mandat.

24 Me NATALIA RODRIGUEZ : Et qu'a dit le chef
25 Sloly sur la raison de permettre aux camions lourds d'entrer?

26 M. STEVE KANELLAKOS : À ce moment-là, je crois
27 que le chef Sloly et d'autres se sont demandé s'ils avaient
28 l'autorité juridique d'empêcher les camions à venir dans les

1 rues selon la Charte des droits et c'était le raisonnement que
2 j'avais entendu à ce moment-là.

3 Il y avait aussi l'aspect opérationnel selon la
4 supposition qu'ils quitteraient, de garder la zone circonscrite,
5 que ça serait mieux pour les policiers, pour mieux gérer les
6 foules et ne pas disséminer les ressources trop... C'est toujours
7 difficile pour les ressources. Et ils croyaient aussi que ça
8 faciliterait le départ de la manifestation et qu'ils pourraient
9 les guider plutôt que gérer à plusieurs endroits partout dans la
10 ville si les camions étaient stationnés là.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Si on va à la page 5 du
12 document présent, Madame Deans demande « Si ceux qui sont partis
13 reviennent, est-ce qu'on leur re-permettra de revenir au centre-
14 ville? » et vous dites « Non. Une fois que les camions quittent,
15 aucun autre camion, ceux qui partent, ne peut revenir dans la
16 zone. C'est difficile avec les camionneurs qui croient que si
17 quelqu'un part, quelqu'un d'autre devrait pouvoir rentrer »...
18 Oui, j'ai fait une coquille.

19 Pouvez-vous dire que c'était un point de
20 contention avec les camionneurs? D'où ça provient?

21 **M. STEVE KANELLAKOS :** De ce que j'ai compris
22 de la Police d'Ottawa, une fois que les camionneurs partaient -
23 il n'y en a pas eu beaucoup - ceux qui restaient, les
24 organisateurs, voulaient qu'un autre camion puisse entrer parce
25 qu'ils ne pouvaient pas les stationner ailleurs. Donc, on les
26 empêcher d'entrer dans la zone pour essayer de limiter la
27 quantité de camions une fois qu'on s'est rendu compte qu'ils
28 bloquaient complètement le centre-ville.

1 Donc, on essayait de les garder hors de cette
2 zone, surtout dans le centre du centre-ville et sur les rues
3 afférentes. Et on se demandait si on pouvait les mettre
4 ailleurs, sur les Plaines Le Breton et c'est là qu'ils se sont
5 retrouvés, sur la voie de la Reine Elizabeth. Donc, on voulait
6 savoir comment les laisser se stationner sans élargir trop la
7 zone de circonscription.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Les camions qui
9 quittaient la zone rouge au début pouvaient revenir.

10 **M. STEVE KANELLAKOS :** C'est contraire à
11 l'information que j'ai.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** À quelle fréquence
13 étiez-vous en communication avec le chef Sloly pendant cette
14 période?

15 **M. STEVE KANELLAKOS :** Je ne dirais pas
16 souvent; il y avait des réunions plus formelles. J'ai eu de
17 appels; il m'appelait ou je l'appelais. Mais nos interactions se
18 faisaient sur les appels prévus, que ce soit au niveau du
19 personnel ou avec nos élus. Ou, dans les discussions, la plupart
20 de mes appels, plusieurs de mes appels étaient aussi avec les
21 appels intergouvernementaux avec le fédéral et le provincial.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** On y arrivera dans un
23 instant. Convenez-vous que la Ville, grâce aux règlements, a
24 l'autorité de fermer des routes?

25 **M. STEVE KANELLAKOS :** Nous avons cette
26 autorité.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Mais dans ce cas-ci, on
28 a choisi de ne pas exercer cette autorité.

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, parce que les
2 forces policières ont pris une stratégie différente pour gérer
3 la manifestation. Donc, on ne fermait pas les routes sans le
4 soutien des forces policières, la police d'Ottawa plus
5 particulièrement. Parce que si on ferme les routes avec des
6 barricades, il y a des conseillers qui m'ont demandé de
7 barricader des rues pour empêcher d'autres camions d'entrer dans
8 les voisinages... Le défi que les gens ne comprennent pas, c'est
9 que la vie se poursuit, malgré le fait que pendant cette crise,
10 les pompiers, les paramédics, les déneigeuses, les éboueurs, les
11 services, les aqueducs, il y a des tuyaux qui explosent pendant
12 l'hiver - tous ces gens doivent passer dans la rue. Donc, si on
13 barricade une rue, à moins de fermer la rue complètement et
14 qu'on ne permette à personne d'y aller sauf les résidents qui
15 ont le droit d'y retourner, il faut doter cette barricade avec
16 des personnes physiquement qui peuvent permettre aux gens
17 d'entrer, d'avoir accès selon leurs besoins.

18 Donc, l'idée d'ériger des barricades nous-mêmes,
19 indépendamment, a été rejetée. Pourquoi est-ce que la Ville
20 d'Ottawa ne peut pas fermer les rues? On ne peut pas le faire
21 sans l'entente, la collaboration, la participation des forces
22 policières d'Ottawa pour s'assurer que ça corresponde à leur
23 plan opérationnel, s'assurer que ce soit doté, qu'il y ait
24 suffisamment de ressources humaines aux points d'accès et que ça
25 n'empêche pas autre chose qu'ils planifient pour gérer une
26 manifestation.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, est-ce que la
28 Ville a demandé au chef Sloly, aux polices... aux forces

1 policières d'Ottawa d'examiner, de considérer de travailler avec
2 la Ville pour fermer certaines routes?

3 **M. STEVE KANELLAKOS :** Non. Il y a eu des
4 fermetures plus tard, dans la progression des semaines, mais au
5 début, non.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Le 4 et 5 février, la
7 deuxième fin de semaine, il y a eu plusieurs autres convois qui
8 ont entré dans la ville et je pense que vous étiez au courant
9 qu'ils s'en venaient à ce moment-là?

10 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Donc, ce n'était pas à
12 ce moment-là, je comprends, qu'ils sont entrés dans la ville et
13 n'ont pas été revirés ou arrêtés. Est-ce qu'on a discuté de la
14 façon de les empêcher de se joindre au convoi qui était déjà au
15 centre-ville?

16 **M. STEVE KANELLAKOS :** Je ne peux pas dire que
17 c'est un non catégorique; je pense qu'on essayait d'entrer dans
18 certaines zones, mais on avait encore l'idée qu'on ne peut pas
19 les empêcher de leur droit à la manifestation et de venir. C'est
20 la position qui a été prise pour la deuxième semaine.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Donc, la deuxième
22 semaine, la deuxième fin de semaine, OPS disait qu'il n'y avait
23 pas d'autorité juridique de les empêcher d'entrer la deuxième
24 fin de semaine?

25 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui, c'est ça.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Savez-vous si cette
27 position a changé pendant le moment où le chef Sloly était chef?

28 Il y a eu certaines rues qui ont été bloquées

1 plus tard pour les empêcher d'entrer dans certaines rues - on a
2 réussi à faire la dotation plus tard dans cette période. Mais le
3 seul moment où les rues ont été fermées, barricadées et qu'on a
4 créé la zone rouge, c'était la troisième semaine, lorsque la Loi
5 sur les mesures d'urgence a été invoquée. C'est là où les rues
6 ont été barricadées.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** On a des notes des
8 forces policières d'Ottawa disant que la Ville avait demandé à
9 la Police d'Ottawa d'endurcir la zone du centre-ville d'Ottawa.
10 Savez-vous ce que ça veut dire? Qui a demandé - la Ville ou les
11 policiers?

12 **M. STEVE KANELLAKOS :** La Ville a demandé aux
13 policiers d'endurcir le centre-ville. La seule chose que je me
14 souviens, c'est que ce sont des élus qui voulaient qu'on
15 raffermissse les limites dans le centre-ville, qu'on empêche
16 l'arrivée de plus de véhicules dans les zones résidentielles au
17 centre-ville.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Les conseillers ?

19 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Vous avez parlé un peu
21 d'espaces supplémentaires sur SJAM, Sir John A. MacDonald et la
22 rue Queen Elizabeth. Quelles étaient les autres zones de
23 débordement?

24 **M. STEVE KANELLAKOS :** Il y a eu la route
25 Coventry, qui est arrivé la première fin de semaine et l'autre,
26 c'était 1500 Bronson, je crois, l'autre endroit où les policiers
27 envoyaient certains véhicules dans les jours subséquents.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Parlons de Coventry -

1 savez-vous comment le stationnement du stade Coventry a été
2 utilisé par les manifestants la première fin de semaine?

3 **M. STEVE KANELAKOS :** Il n'y avait pas assez
4 de place pour tous les camions dans le centre-ville et on a
5 demandé à la Ville, le gestionnaire de Parcs, récréation,
6 Monsieur Chénier, Dan Chénier, s'ils pouvaient utiliser ce
7 stationnement comme zone de débordement et on a convenu de
8 permettre aux camions d'aller là pendant la fin de semaine.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et ce stationnement est
10 propriété de la Ville?

11 **M. STEVE KANELAKOS :** Oui. C'est le stade de
12 baseball, comme les gens le connaissent, Coventry.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et qui a déterminé qu'on
14 utilise 1500 Bronson? Comment c'est arrivé?

15 **M. STEVE KANELAKOS :** C'était pour le
16 débordement, lorsqu'ils ont commencé à déplacer les véhicules la
17 dernière fin de semaine, lorsque les policiers sont entrés dans
18 les opérations tactiques. Ils utilisaient 1500 Bronson pour
19 remorquer les véhicules, pour pouvoir garder les véhicules.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et 1500 Bronson, c'est
21 un édifice fédéral? Donc, ce n'est pas propriété de la Ville? La
22 Ville n'a pas dû donner la permission d'utiliser ça?

23 **M. STEVE KANELAKOS :** Non.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Mais on leur a demandé
25 d'utiliser le stationnement du stade sur Coventry?

26 **M. STEVE KANELAKOS :** Oui.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** L'utilisation ne visait
28 qu'à être la première fin de semaine?

1 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

2 Me NATALIA RODRIGUEZ : Et les locataires qui
3 louaient l'espace n'étaient pas contents de ce qui se passait
4 sur Coventry. Est-ce que vous avez compris?

5 M. STEVE KANELLAKOS : Oui. Ils nous ont
6 exprimé par écrit qu'ils voulaient qu'ils s'en aillent, ça
7 dérangeait leurs affaires et ils se préparaient pour la saison
8 de baseball.

9 Me NATALIA RODRIGUEZ : Ils ont rédigé des
10 lettres frustrées à la Ville demandant de révoquer le droit de
11 l'OPS à avoir accès à ce site, n'est-ce-pas?

12 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

13 Me NATALIA RODRIGUEZ : Est-ce que ces questions
14 ont été soulevées avec OPS?

15 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

16 Me NATALIA RODRIGUEZ : Et quelle a été la
17 réponse d'OPS?

18 M. STEVE KANELLAKOS : OPS n'avait pas les
19 ressources pour enlever les gens qui s'étaient campés sur le
20 stationnement du stade de baseball, il était impossible de les
21 faire se déplacer.

22 Me NATALIA RODRIGUEZ : Initialement, c'était
23 pour que les manifestants se stationnent et qu'ils se rendent au
24 centre-ville et apparemment, ce n'est pas ce qui s'est passé?
25 Comment cette zone a-t-elle été utilisée, selon vous?

26 M. STEVE KANELLAKOS : C'est exactement ce que
27 ça devait être; on devait avoir une navette entre là et le
28 centre-ville pour qu'ils se joignent à la manifestation, mais

1 c'est devenu un camp, un campement et un camp logistique pour
2 soutenir la manifestation.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Êtes-vous au courant de
4 problèmes de sécurité dans ce site?

5 **M. STEVE KANELLAKOS :** Non, je n'ai pas de
6 connaissance personnelle, non.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Mais est-ce que les
8 forces policières vous ont dit pourquoi ils ne pouvaient pas
9 faire évacuer ou faire fermer ce camp?

10 **M. STEVE KANELLAKOS :** OPS ont dit
11 officiellement qu'ils étaient inquiets du potentiel de violence
12 d'armes s'ils entraient. Ils étaient très campés durement, selon
13 les forces policières d'Ottawa et ils avaient peur de pouvoir
14 enlever la présence de ces gens sans violence.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Je vous amène à OTT4144,
16 c'est OECCG... ça dit OECCG, on peut utiliser les deux acronymes,
17 mise à jour 10, le 5 février. Ces mises à jour, si je comprends
18 bien, étaient quotidiennes, n'est-ce-pas?

19 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et ce sont... c'est le
21 groupe de Contrôle des opérations d'urgence qui fait les mises à
22 jour pour que tout le monde sache quelle est la situation sur le
23 terrain, n'est-ce-pas?

24 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et dans le deuxième
26 paragraphe, on dit...

27 **Me ANNE TARDIF :** Désolée, Madame, je crois que
28 c'est une ébauche. Je ne sais pas si c'est finalisé ou non, je

1 ne vois pas le haut du document. Désolée - vous dites que c'est
2 la mise à jour. Je pense que c'est la mise à jour proposée.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Le document final est
4 identique; je n'avais pas finalisé mes notes, on a la note
5 finale qui dit exactement la même chose.

6 **Me ANNE TARDIF :** Je n'étais pas certaine, merci!

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Merci. Alors, au
8 deuxième paragraphe, dans la version finale, ça dit la même
9 chose, on dit :

10 « Il y avait environ 13 convois arrivés
11 aujourd'hui et malheureusement, ils ont
12 refusé de se stationner dans l'espace
13 de débordement désigné. Ils sont venus
14 au centre-ville... en ville. »

15 Donc, quel était l'espace de débordement le 5
16 février? Ce n'était pas Coventry parce que je crois qu'à ce
17 moment-là, Coventry avait déjà été repris. Est-ce que c'était
18 1500 Bronson?

19 **M. STEVE KANELLAKOS :** Je ne sais pas.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et Sir John A.
21 MacDonald?

22 **M. STEVE KANELLAKOS :** Sir John A. MacDonald
23 avait des véhicules au début, ils en ont rajouté. Après ça, ça
24 s'est arrêté, mais ça posait un risque un moment donné parce que
25 ça se prolongeait vers l'ouest et ils avaient peur de bloquer le
26 pont interprovincial. Alors, c'était une préoccupation pour les
27 policiers des deux côtés - le Québec et l'Ontario. Ils voulaient
28 protéger cette zone-là à tout prix. Mais je ne sais pas quelle

1 était la zone de débordement.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et comment ils ont pu
3 rentrer, puisqu'il y avait des zones de débordement?

4 **M. STEVE KANELLAKOS :** Je ne sais pas.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Pouvez-vous confirmer
6 que les camionneurs ou la zone prise par ce groupe-là - parce
7 qu'il y avait ces 13 convois qui sont arrivés?

8 **M. STEVE KANELLAKOS :** C'était bien le cas.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et maintenant, OTT10455.
10 C'est un « chat » dans le Centre de contrôle d'opérations
11 d'urgence, peut-être. Alors, j'aimerais confirmer qui sont ces
12 gens-là et voir s'ils font la gestion des urgences. Beth Gooding
13 est la directrice de la Sécurité publique?

14 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et Nicole Ward?

16 **M. STEVE KANELLAKOS :** C'est un membre du
17 personnel dans le groupe de Gestion des urgences.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Kelly Cochrane?

19 **M. STEVE KANELLAKOS :** Aussi membre du
20 personnel.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Steve Box?

22 **M. STEVE KANELLAKOS :** C'est mon chef de
23 personnel.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Ryan Perrault?

25 **M. STEVE KANELLAKOS :** Il est associé, il a été
26 attaché à ce poste-là en formation.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Andrea Lanthier-Seymour?

28 **M. STEVE KANELLAKOS :** Directrice des

1 communications corporatives, mais à l'époque, elle était là
2 aussi avec Service Ottawa comme directrice.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et parmi ces gens-là,
4 est-ce qu'ils représentaient le NCRCC?

5 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui. Kelly Cochrane
6 était le NCRCC et il y avait d'autres personnes aussi, mais ils
7 ne sont pas sur la liste ici. On avait du personnel de la Ville,
8 du groupe de Sécurité publique qui faisait partie de ce groupe.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et donc, c'était le
10 Centre de commandes pour la région de la Capitale nationale,
11 NCRCC. Alors ici, il semble y avoir des mises à jour des
12 situations; est-ce qu'elles sont exactes?

13 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, on va parler des
15 remorquages. Qui était la personne pour s'assurer une capacité
16 de remorquage pour les camions qui étaient stationnés
17 illégalement?

18 **M. STEVE KANELLAKOS :** Bien, le remorquage, ça
19 fait partie de la police et des services des règlements. Ce sont
20 les deux autorités.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Donc la Ville et le
22 Service de police d'Ottawa?

23 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui, qui ont la
24 compétence.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Qu'est-ce qui s'est
26 passé avec la capacité de remorque? J'ai compris qu'il n'y avait
27 pas assez de capacité. Pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est
28 passé?

1 **M. STEVE KANELLAKOS :** C'est devenu quand même
2 assez évident au début qu'il fallait avoir accès à des grosses
3 remorqueuses, des grosses dépanneuses et ce n'est pas un
4 véhicule qui est très habituel chez nous. Alors, on avait deux
5 camions avec Transport Ottawa, mais même là, le personnel était
6 récalcitrant parce qu'ils avaient peur... ils craignaient pour
7 leur vie, leur sécurité.

8 Et après ça, pour la région de la Capitale
9 nationale, on a appelé des services de remorquage d'autres
10 villes, le gouvernement fédéral pour voir si on pouvait avoir
11 accès à de grosses dépanneuses pour notre... pour qu'on puisse les
12 utiliser au besoin. Et tout le monde nous disait non - personne
13 ne voulait être impliqué, alors on n'avait pas accès à d'autres
14 dépanneuses. On en avait deux et même notre personnel hésitait à
15 y aller.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, c'est la Ville
17 qui s'assurait pour avoir la capacité?

18 **M. STEVE KANELLAKOS :** Non, tout le monde le
19 faisait - la police le faisait, on faisait des appels et on
20 avait quand même un gros éventail, on a tenté de communiquer
21 avec tout le monde pour voir si on pouvait avoir des dépanneuses
22 à Ottawa.

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et est-ce que les
24 efforts ont porté fruit?

25 **M. STEVE KANELLAKOS :** Non.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et vous avez mentionné
27 que quelques compagnies de dépannage refusaient de remorquer ou
28 ne voulaient pas le faire. D'après vous, pourquoi ils

1 refusaient?

2 **M. STEVE KANELLAKOS :** Pour plusieurs raisons.
3 La première, leur propre sécurité; je crois qu'ils pensaient que
4 d'aller remorquer un véhicule dans un site qui n'est pas
5 sécurisé avec des manifestants, ça pourrait donner lieu à des
6 conflits. Vous tentez de prendre le camion de quelqu'un, il y a
7 des gens autour. Alors, c'était une préoccupation.

8 Et aussi, des dommages causés à leur propre
9 véhicule et donc, un coût pour l'entreprise. Et aussi, il y en a
10 d'autres qui font affaire avec les camionneurs et les
11 entreprises de camionnage, alors ça pourrait compromettre leur
12 réputation. Il y en avait d'autres qui sympathisaient avec les
13 protestataires et ils ne voulaient pas offrir leurs services.

14 Grosso modo, c'est ça les raisons.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et ce sont des
16 entreprises qui ont un contrat avec la Ville?

17 **M. STEVE KANELLAKOS :** La Ville a une offre
18 permanente pour ça. La plupart des contrats de dépannage, c'est
19 pour remorquer les véhicules qui sont mal garés dans la ville ou
20 pour autres raisons.

21 Mais oui, nous avons des contrats avec des
22 entreprises de dépannage à Ottawa et dans leur inventaire, ils
23 ont la capacité pour remorquer des gros camions, comme les
24 déneigeuses.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, les refus
26 venaient des gens qui avaient des contrats avec la Ville?

27 **M. STEVE KANELLAKOS :** Bien oui, parce qu'on a
28 parlé aux autres qui étaient sous contrat et c'était refusé.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Mais est-ce qu'il y
2 avait une obligation contractuelle de répondre à la Ville au
3 besoin?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, quelles mesures
6 ont été prises pour forcer ces entreprises?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il y avait très peu de
8 temps, alors on ne pouvait pas régler tout ça en quelques jours.
9 Alors nos avocats et les gens des acquisitions voulaient prendre
10 des mesures contre ces entreprises, mais on ne pouvait pas les
11 forcer dans un si... dans une période si courte. Et ça aurait été
12 une situation difficile à cette étape de la manifestation.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, les deux grosses
14 remorqueuses, est-ce qu'elles ont été utilisées?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non. Beaucoup de gens
16 m'ont posé la question et à l'époque et exigeaient qu'on
17 commence à émettre des infractions et commencer à remorquer,
18 surtout sur la rue Wellington, mais la réalité - et on l'a vu
19 le dernier weekend, lorsque les policiers sont arrivés et ont
20 commencé à clarifier les zones rouges, il faut sécuriser la zone
21 où se trouve le camion physiquement avant de pouvoir rentrer
22 avec la remorqueuse et partir avec un gros véhicule comme ça,
23 qui est garé bout à bout avec d'autres gros camions. Et il y a
24 des civils qui sont là et des protestataires et vous voulez
25 rentrer avec un gros camion et le site n'est pas sécurisé.

26 Alors, le temps d'arriver là, de les repousser,
27 de déplacer le camion et de continuer à se déplacer de façon
28 systématique, c'est une situation très volatile pour faire

1 entrer une dépanneuse dans un endroit où il y a plein de gens et
2 s'attendre à ce que les gens vont pouvoir y aller et remorquer,
3 lorsque les gens vont résister.

4 Alors, la police n'a pas pu clarifier la zone et
5 protéger chaque camion individuel pour permettre la dépanneuse.
6 Alors, c'était mort dans l'œuf; même si on avait des entreprises
7 pour remorquer, mais ultimement, c'était mort dans l'œuf. On ne
8 pouvait pas remorquer les gros camions qui étaient dans les
9 sites vraiment très, très comprimés, très denses et dans les
10 rues du centre-ville. Ils étaient tous amassés.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, les camions,
12 finalement, qui ont été utilisés venaient d'où?

13 **M. STEVE KANELLAKOS :** Une fois que les
14 autorités sont intervenues en vertu de la loi, on a pu forcer
15 les dépanneuses à venir et il y en a qui sont venues avec des
16 véhicules banalisés, si vous voulez, mais tout à coup, on avait
17 plein de dépanneuses qui étaient disponibles dans ces derniers
18 jours avant le dernier weekend.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Mais ce n'était pas la
20 Ville?

21 **M. STEVE KANELLAKOS :** Non, c'était la police.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, est-ce que la
23 Ville sait d'où venaient ces dépanneuses?

24 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui, mais comme ça, non,
25 je ne peux pas vous dire. Mais l'information est là.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et comment les
27 règlements étaient appliqués à l'extérieur? Parce que dans la
28 zone rouge, il y avait des questions de sécurité, mais au-delà

1 des zones rouges, on a entendu vendredi que des véhicules qui
2 semblaient être associés au convoi - soit parce qu'ils avaient
3 des drapeaux ou il y avait quelque chose qui indiquait qu'ils
4 faisaient partie des protestations - et même si on les
5 remorquait jusqu'à dans la région de Conseiller Fleury, savez-
6 vous comment les règlements étaient appliqués?

7 **M. STEVE KANELLAKOS :** C'est difficile; on peut
8 cibler les véhicules parce qu'il y a un drapeau, mais ça ne veut
9 pas dire forcément qu'ils font partie de la manifestation. Et
10 dans les régions à l'est de la zone, vers Elgin, il y a des gens
11 qui habitent là. Pour les gens des règlements, c'était difficile
12 pour attraper les mauvaises personnes et ça pourrait très bien
13 être quelqu'un qui habitait. Alors, c'était compliqué pour les
14 gens des règlements; ils étaient en train de mettre des constats
15 d'infraction, ils étaient en train de clairer des véhicules de
16 la zone rouge et dans les quartiers, ils ont commencé à émettre
17 des contraventions. Et il y avait beaucoup de gens qui étaient
18 dans les rues avoisinantes.

19 Alors, l'activité a commencé lorsque la police et
20 les gens de l'équipe des règlements ont travaillé en équipe pour
21 protéger les agents de l'exécution des règlements - ils ne sont
22 pas formés pour le faire.

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Savez-vous quand cette
24 intégration a pris lieu?

25 **M. STEVE KANELLAKOS :** Je crois que c'était la
26 deuxième semaine, je ne me rappelle pas de la date. En fait, je
27 crois que c'est quand ils ont fait la grande poussée, là - ils
28 disent en anglais, *surge and contain*. Ils ont commencé à envoyer

1 des équipes dans les quartiers et c'est là où les agents des
2 règlements ont commencé à travailler avec les policiers pour
3 assurer leur protection - parce qu'ils ne se sentaient pas
4 protégés dans leur rôle, dans ces régions plus volatiles.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, avant cela, les
6 agents de règlements agissaient de façon indépendante?

7 **M. STEVE KANELLAKOS :** Dans la zone rouge, ils
8 travaillaient avec les policiers. Les policiers s'inquiétaient
9 de cette volatilité créée par les policiers s'ils émettaient des
10 constats d'infraction ou des contraventions. Alors, j'en ai été
11 avisé par Kim Ayotte et pour moi, c'était une demande
12 raisonnable; je sais que des gens ont dit... qu'il y a des
13 divergences d'opinions, si c'était des polices qui ont dirigé
14 des agents d'application des règlements. Je veux dire, les gens
15 des règlements font ce qu'ils ont à faire. Mais on avait un
16 système de gestion intégrée et le contrôle des incidents, c'est
17 les policiers et la Ville travaille en collaboration.

18 Alors, c'était une demande raisonnable et qu'il y
19 ait eu un ordre ou pas, mais pour moi, c'était raisonnable,
20 penser que les agents allaient devenir des agents d'application
21 de la loi dans des situations assez volatiles, dans une foule et
22 là, il y aurait... Et Roger Chapman, qui était le directeur pour
23 les agents de réglementation, il était inquiet.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, votre
25 compréhension, c'est que la police n'empêchait pas les gens de
26 la réglementation d'exercer leur autorité?

27 **M. STEVE KANELLAKOS :** Non, ce n'est pas ce que
28 je dis. J'ai dit que les policiers et les gens des règlements,

1 il y a un désaccord - est-ce que c'est les policiers qui ont dit
2 aux gens des règlements de ne pas participer? Ils étaient
3 d'accord qu'ils n'allaient pas pénétrer dans ces zones-là sans
4 l'appui des services de police.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Dans la zone rouge?

6 **M. STEVE KANELLAKOS :** Exact.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Mais à l'extérieur,
8 avant l'intégration, est-ce que les agents de réglementation
9 pouvaient remorquer et donner des contraventions?

10 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui, mais il y avait
11 d'autres lieux volatils, surtout au centre-ville, sur Kent,
12 Slater, Bank - c'était plein, plein de gens et de camions, même
13 chose sur Wellington. Alors, c'était quand même une situation
14 volatile. Alors, les agents de réglementation avaient cette
15 entente avec la police d'Ottawa et dans d'autres endroits comme
16 le Byward Market. Mais ils étaient vraiment... le remorquage,
17 c'était très limité. La plupart, c'était dans les voies
18 d'urgence où de plus petits véhicules, comme les camionnettes,
19 etc., qui entravaient la circulation des véhicules d'urgence.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, lorsque vous
21 parlez d'une intégration des services de police et les agents de
22 réglementation, c'est quand les résidents appelaient 3-1-1 pour
23 dire qu'il y avait une infraction du règlement, on les passait à
24 la Capitale Nationale, le Centre de contrôle?

25 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** La deuxième semaine?

27 **M. STEVE KANELLAKOS :** La deuxième semaine,
28 c'est lorsque les policiers et les agents de la réglementation

1 ont créé une équipe.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et pour les voies
3 d'urgence, j'avais compris que le remorquage qui s'était fait au
4 début, c'était pour libérer ces voies. Alors, pouvez-vous nous
5 décrire... on a vu des images de rues qui étaient complètement
6 bloquées par des camions. Est-ce que chaque rue devait avoir une
7 voie d'urgence ou seulement certaines artères?

8 **M. STEVE KANELLAKOS :** Je ne connais pas les
9 détails. Je crois que c'était des artères - je crois que c'est
10 Monsieur Ayotte qui pourrait mieux vous répondre.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** D'accord. Maintenant,
12 l'état d'urgence de la municipalité. Alors, on va aller à
13 OPS5187; c'est le 31 janvier, alors c'est assez tôt dans les
14 évènements. C'est un briefage avec Chef Sloly, le maire et des
15 conseillers, vous étiez là aussi et Kim Ayotte. C'était à 11 h;
16 ça, c'était dans le rapport institutionnel de la Ville, alors
17 j'imagine que vous vous rappelez de ce briefage?

18 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, le chef a fait
20 une mise à jour e en bas, là où il y a les questions... les
21 questions qui sont posées, on voit qui les a posées, mais pour
22 les réponses, savez-vous qui répondait aux questions?

23 **M. STEVE KANELLAKOS :** Donnez-moi quelques
24 moments.

25 **(COURTE PAUSE)**

26 **M. STEVE KANELLAKOS :** La plupart auraient pu
27 être répondues par le chef Sloly ou son personnel.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et la question numéro

1 6 :

2 « Quand est-ce qu'on va savoir quand
3 évoquer un état d'urgence?

4 Et la réponse est :

5 « Si on a besoin plus de ressources que
6 nous détenons, mais indique au public
7 que ça devient plus sérieux et qu'on a
8 besoin de tout le monde. On va
9 considérer et on pourrait faire des
10 recommandations au Bureau du maire. »

11 Alors, qui est responsable pour recommander au
12 Bureau du maire pour invoquer l'état d'urgence?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Normalement, c'est moi,
14 mais ça se fait par le directeur général, Kim Ayotte.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, c'est vous qui
16 avez répondu à 6(e)?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : On dirait que oui.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et vous avez dit :
19 « Considérer et faire recommandations
20 au Bureau du maire. »

21 Est-ce que... l'aviez-vous considéré, le 31
22 janvier?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'était toujours
24 une considération et c'est une question de synchronicité et
25 déclarer un état d'urgence au niveau municipal ne donne pas
26 grand-chose à la municipalité, sauf un sentiment d'urgence et de
27 dire « Bon, OK, il y a des problèmes ici ». Alors, c'est des
28 instances qui sont limitées lorsqu'on déclare un état d'urgence

1 au niveau municipal.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Alors, vous n'avez pas
3 recommandé que le maire déclare un état d'urgence?

4 **M. STEVE KANELLAKOS :** Pas à ce moment-là, non.
5 Comme je l'ai dit, ça nous aurait très peu aidé. Lorsqu'il y a
6 un état d'urgence, c'est soit pour avoir l'attention d'autres
7 niveaux de gouvernement pour avoir de l'aide - parce que
8 parfois, la province peut le déclarer ou le fédéral avant nous,
9 ça dépend de situation, bien sûr. Mais normalement, c'est la
10 province.

11 Et l'autre chose que la déclaration d'état
12 d'urgence fait, c'est que ça permet d'aider avec la dotation les
13 achats publics et les décisions. Il peut prendre une décision
14 sans une réunion plénière du Conseil et le protocole, le
15 processus exigé. Donc, on peut prendre des décisions plus
16 efficaces - alors l'allocation de ressources, les achats à
17 l'interne. Mais ça ne donne pas au maire d'autres pouvoirs sur...
18 à part les règlements, sur l'invocation, sur d'autres pouvoirs
19 qu'ils n'ont pas déjà.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Mais comme vous l'avez
21 dit, ça peut signaler à d'autres paliers du gouvernement ou pour
22 le public, pour les résidents, de savoir que la Ville prend les
23 choses au sérieux.

24 **M. STEVE KANELLAKOS :** Oui.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Et avez-vous déjà dit au
26 maire de ne pas... que vous ne recommandiez pas? Est-ce qu'il vous
27 a déjà demandé et vous avez dit « Non, pas encore » pour savoir
28 s'il devrait réclamer l'état d'urgence?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne me souviens pas avoir
2 eu une discussion précisément, mais je me souviens avoir des
3 discussions, il a soulevé la question d'invoquer, de déclarer
4 l'état d'urgence au niveau municipal, mais je ne me souviens pas
5 de conversations précises. Mais ça a été suggéré.

6 X On sait que le 6 février, la Ville a déclaré un
7 état d'urgence. Donc selon vous, quel a été le point de bascule,
8 pourquoi ça a été fait?

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Parce que c'est devenu
10 évident qu'ils ne quitteraient pas; les forces policières
11 disaient qu'elles n'avaient pas assez de ressources pour y
12 mettre fin. On avait l'impression que ce serait prolongé comme
13 activité. On sentait qu'en déclarant l'état d'urgence, en fait,
14 ça avertirait la communauté et nos organisations qu'il
15 s'agissait de quelque chose de sérieux et que le maire aurait
16 les pouvoirs illimités dont j'ai parlé pour aller plus vite. Et
17 bien franchement, c'est dans un autre courriel d'une réunion -
18 c'est dans le procès-verbal - où j'ai dit que je ressentais, le
19 maire ressentait qu'on voulait que la province se joigne parce
20 qu'il y avait des pouvoirs s'il déclarait l'urgence.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : C'est ONT311 et ça semble
22 être un appel entre le gouvernement fédéral, la province et la
23 Ville d'Ottawa qui s'est produit le 6 février à 11 h le matin.
24 Vous vous souvenez de cet appel avec le sous-ministre Stewart?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Qui était là des
27 provinces, de la province?

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ici, dans cette réunion, je

1 ne sais pas si quelqu'un était là de la province. Il y a eu
2 tellement de réunions, je ne me souviens pas des présences à
3 chacune.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Si on passe au deuxième
5 point :

6 « Steve Kanellakos a fourni une mise à
7 jour du point de vue de la Ville. Steve
8 Kanellakos se préoccupe de la posture,
9 de la position de certains conseillers
10 municipaux qui demandent l'aide de la
11 province et du fédéral pour obtenir de
12 l'aide. »

13 « Le maire Jim Watson déclare l'urgence
14 locale à 4 h 30, 16 h 30. L'intention
15 est d'exercer une pression sur le
16 Premier ministre d'exercer ses pouvoirs
17 pour résoudre la situation. »

18 Vous avez dit que c'était l'intention de l'état
19 d'urgence?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et quel genre de pression
22 vouliez-vous exercer sur la province?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Jusqu'à ce moment-là, la
24 province disait qu'il s'agissait d'une question policière, que
25 les forces policières d'Ottawa, le chef devrait s'occuper d'en
26 traiter avec le commissaire de l'OPP et d'autres forces
27 policières pour obtenir les ressources nécessaires et qu'il
28 n'allait pas se mêler politiquement. On espérait qu'ils

1 utilisent leurs pouvoirs grâce au ministère des Transports et
2 d'autres lois - je ne sais pas ce dont ils disposaient, mais
3 dans leur réglementation pour pouvoir exercer plus de pression
4 sur les manifestants pour essayer de nous aider à y mettre fin.

5 Donc, le Premier ministre provincial a beaucoup
6 plus d'autorité, plus de pouvoirs, une fois qu'il ou elle
7 déclare un état d'urgence. Et jusqu'à ce moment-là, ça n'avait
8 pas été déclaré; ça a été déclaré, je pense, à cause de Windsor,
9 le 11.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, est-ce que c'était
11 un effort pour encourager la province ou de signaler à la
12 province de déclarer un état d'urgence provincialement?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, de la perspective de
15 la Ville, est-ce qu'on pensait que la province ne faisait pas
16 assez pour aider à résoudre la situation?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne dirais pas ça; je
18 dirais plutôt que la province, clairement, grâce au Solliciteur
19 général, croyait qu'il s'agissait d'une question policière qui
20 pouvait être résolue dans les autorités existantes des forces
21 policières et que les policiers devraient coopérer pour trouver
22 les ressources nécessaires selon leur autorité actuelle pour
23 résoudre. C'était le feedback initial qu'on a reçu de leur part.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Puis, ça dit - si on va
25 plus proche du bas :

26 « Le Conseil municipal demandera au
27 Premiers ministres provincial et fédéral
28 d'intervenir directement. Jim Watson

1 ressent la pression et veut que cette
2 question soit retournée à l'Ontario et
3 au Canada. La Ville d'Ottawa cherche une
4 façon de s'en sortir. »

5 Pouvez-vous nous expliquer ce que ça veut dire,
6 « la Ville d'Ottawa essaie de s'en sortir »? Qu'est-ce que vous
7 avez communiqué qui permet de noter ça?

8 **M. STEVE KANELAKOS** : À ce moment-là, il me
9 semblait évident qu'à moins de recevoir plus de ressources et
10 qu'on obtenait de l'aide du fédéral, du provincial en ce qui
11 concerne l'accès au règlement qui relève de leur autorité, que
12 ce serait très difficile pour les ressources actuelles des
13 forces policières d'Ottawa et de la Ville, à ce stade-là dans la
14 manifestation, où ils étaient vraiment campés, de les faire
15 partir. On pensait que les gouvernements fédéral et provincial
16 devraient s'impliquer davantage pour appuyer nos ressources,
17 nous donner des outils - surtout à ce moment-là, c'était sur les
18 règlements existants, les moyens dont les sous-ministres du
19 Transport au niveau fédéral, au niveau provincial disposaient
20 pour avoir accès à des choses et à ce qu'on peut faire pour le
21 CVOR, l'assurance qui relève de leur pouvoir, qui pourrait nous
22 permettre d'exercer de la pression sur les camionneurs pour nous
23 aider à les faire partir sans l'application de force.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Vous avez parlé au
25 Solliciteur général, vous et le maire avez discuté de ce qui
26 pourrait être fait. Généralement, avant de voir ces documents,
27 quelle était la teneur générale du Solliciteur général à ces
28 suggestions?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Comme je l'ai dit, le
2 Solliciteur général est Sylvie Jones à ce moment. Un ministère
3 différent a dit clairement, selon ce dont je me souviens, qu'il
4 s'agissait d'une question policière et que ce n'était pas pour
5 les élus de s'y impliquer, de s'en mêler.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, si la Ville avait
7 déclaré un état d'urgence plus tôt, pensez-vous que ça aurait
8 fait participer d'autres niveaux du gouvernement plus tôt pour
9 aider?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non. Je pense que la
11 déclaration au niveau provincial, lorsque les choses ont empiré,
12 on a commencé à avoir des problèmes à une traverse
13 transfrontalière.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Je vous amène à 2218, pour
15 la Ville d'Ottawa et son injonction, je pense, à ce sujet. Si on
16 va au premier courriel du chef Sloly, 30 janvier, voilà :

17 « Steve, merci pour l'appel que nous
18 venons de tenir et de votre entente sur
19 le début d'une injonction pour la Ville
20 d'Ottawa en ce qui concerne la
21 manifestation. Mon avocate générale
22 Christiane Huneault sera chef à ce
23 sujet, elle aura le soutien de OPS pour
24 fournir l'information nécessaire pour
25 la Ville pour cette demande
26 d'injonction. Nous reconnaissons que la
27 Ville aura le mot final sur la décision
28 de la soumission de l'injection selon

1 votre évaluation. »

2 Il dit que ce sera la Ville qui prendra la
3 décision - si vous voulez le faire, faites-le selon votre
4 évaluation.

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Le chef Sloly, pour être
6 juste, il écrit ce que je lui ai dit. Je lui ai dit « Nous
7 ferons... nous prendrons la décision finale », il le confirme dans
8 ce courriel. C'est ce que je lui avais conseillé.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, vous dites qu'en
10 bout de ligne, il revient à la Ville de prendre la décision?

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : Exactement.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Le 4 février, je vous
13 amène à un courriel, OTT3935. Le courriel du 4 février... voilà.
14 Le conseiller Fleury dit... met un lien Twitter, c'est un lien à
15 un post de Twitter demandant à la Ville d'obtenir une
16 injonction. Êtes-vous au courant de ça?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, vous l'avez vu à ce
19 moment-là?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et si on remonte, ça vous
22 a été envoyé ou en c.c. par le conseiller Fleury. Vous avez
23 répondu à lui et à David White, sollicitateur de la Ville avec en
24 c.c. d'autres personnes :

25 « Tout le monde a des idées, mais s'ils
26 portaient attention à toutes les
27 brieffages qui ont été faits, ils
28 sauraient que le chef et moi et le

1 solliciteur avons déjà examiné cette
2 idée. Nous avons lancé le processus
3 d'obtention d'une injonction la fin de
4 semaine passée. Une fois qu'on l'aura,
5 il faudra réagir; les policiers doivent
6 être prêts à créer une réponse tactique
7 pour enlever les camions et les
8 manifestants. Nous travaillons pour
9 obtenir les preuves nécessaires pour
10 l'injonction, pour que les policiers
11 nous disent comment ce serait appliqué.
12 C'est une mesure activement
13 envisagée. »

14 Donc, vous avez eu cette discussion avec le chef
15 Sloly, on est le 4 février. Le conseiller Fleury dit « Est-ce
16 que vous y avez pensé? » Avez-vous déjà pensé à cette idée?

17 **M. STEVE KANELAKOS** : Oui, entre la conversation
18 avec le chef Sloly et ceci, des discussions ont été entreprises
19 entre les avocats de la Police d'Ottawa et notre solliciteur à
20 la Ville et son personnel. Et ils démêlaient ce qui serait
21 nécessaire pour en avoir une et notre solliciteur, je ne l'ai
22 pas, mais a posé une dizaine de questions aux forces policières,
23 au solliciteur des forces policières, demandant des réponses aux
24 questions pour bien pouvoir avancer avec l'injonction.

25 Et de ce que j'ai compris, c'est qu'il n'y a pas
26 eu de réponse; ils discutaient entre eux, mais n'ont jamais
27 répondu par écrit aux questions de notre solliciteur, qui
28 étaient nécessaires pour aller de l'avant.

1 L'une des préoccupations que notre sollicitateur et
2 moi avions, c'était que si on obtenait une injonction, si
3 c'était large dans sa portée plutôt que très précis et à ce
4 moment-là, la discussion, c'était plus général, mais ce n'était
5 pas bien défini, c'était qu'une fois qu'on l'aurait et le public
6 s'attendrait à ce qu'on l'applique. Et la préoccupation, c'était
7 à ce moment-là que les policiers n'aient pas les ressources pour
8 appliquer une injonction d'ampleur générale pour que cela soit
9 profitable et que ça aurait un effet d'érosion sur la confiance
10 du public. Nos élus et la confiance des élus... parce qu'une fois
11 qu'on aurait les outils, on s'attendait à pouvoir les utiliser
12 et obtenir des résultats face à ce qui se passait sur les rues
13 de la Vile d'Ottawa.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, les policiers n'ont
15 jamais répondu aux questions de la Ville pour pouvoir finaliser..

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : À ce moment-là, oui.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Savez-vous si des réponses
18 ont été reçues à ces questions?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Mais la Ville est allée de
21 l'avant et a obtenu une injonction le 14 février, n'est-ce-pas?

22 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui. Nous avons dû évaluer
23 à ce moment-là s'ils avaient les ressources, plus de ressources
24 venaient à Ottawa. La présence policière augmentait et nous
25 l'avons restreinte aux règlements municipaux; on n'a pas élargi
26 l'ampleur de l'injonction. Les feux, le stationnement et toutes
27 les choses qui se produisaient dans les rues, dans notre propre
28 mandat de règlements municipaux adoptés.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, vous n'aviez pas
2 besoin de l'information policière pour obtenir l'information
3 policière, parce que c'était obtenu de toute façon?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, est-ce que ça aurait
6 pu être fait, maintenant qu'on est plus tard? Vous avez discuté
7 le 30 janvier avec le chef Sloly et ce n'est pas obtenu avant le
8 14 février, deux semaines plus tard, plus de deux semaines plus
9 tard.

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Bien sûr, avec le recul,
11 j'aurais préféré qu'on ait une injonction, que les choses
12 s'alignent, qu'on ait une injonction, parce que ça aurait aidé,
13 parce qu'avec les ressources, les policiers n'étaient pas
14 capables de le faire et de définir et ça a remis les choses à
15 plus tard, l'aller et venue. Si je prends du recul, est-ce que
16 ça aurait pu être fait plus tôt? Peut-être, mais on n'était pas
17 prêts à aller de l'avant, ce n'était pas raisonnable d'aller de
18 l'avant tant qu'on ne comprenait pas tous comment l'injonction
19 correspondait au plan opérationnel des forces policières.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Mais vous n'avez jamais
21 compris parce que ça ne répondait pas à vos questions? Est-ce
22 que l'injonction obtenue par Madame Li a exercé de la pression
23 pour en obtenir une autre de la Ville? Je pense que les citoyens
24 n'étaient pas contents.

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Madame Li a fait quelque
26 chose de remarquable; elle a eu beaucoup de courage et a eu
27 l'injonction. Ça a eu un effet, ça a réduit les klaxons - c'est
28 revenu plus tard, mais bien sûr, il y a eu de la pression : de

1 la pression du public, de notre Conseil qui ne comprenait pas
2 pourquoi la Ville ne tentait pas d'obtenir une injonction aussi.
3 On a senti la pression, mais on ne pouvait pas arriver à un
4 moment où on pouvait comprendre ce qu'était l'ampleur de cette
5 injonction pour que les policiers voulaient.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Vous n'en aviez pas besoin
7 parce que vous aviez déterminé l'ampleur vous-même.

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Avez-vous parlé à Keith
10 Wilson, qui était l'avocat de certains des manifestants sur
11 l'injonction de la Ville?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je ne souviens pas
13 avoir parlé à Monsieur Wilson de l'injonction - on peut me
14 corriger, mais je ne m'en souviens pas.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Ils ont produit des textes
16 à la dernière minute qui parlent de cette discussion. Donc, ce
17 que je comprends, c'est que vous l'avez fait, je ne connais pas
18 le contexte de cette discussion.

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Si je pouvais voir le
20 document, je pourrais faire des commentaires.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Attendez que je voie si je
22 peux le trouver. On n'a pas donné avis - je pense que ça a été
23 soumis hier soir ou la veille. On a un document avec un numéro
24 d'identification, merci. HRF1466.

25 **(COURTE PAUSE)**

26 **LE GREFFIER** : Je n'arrive pas à trouver le
27 document, Madame.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Il semble que ce soit dans

1 la base de données - HRF00001466.

2 En attendant, on va passer à autre chose.

3 **Me ANNE TARDIF** : Est-ce que ce sont les messages
4 texte avec Monsieur Arpin ou vous avez dit avec Monsieur
5 Kanellakos?

6 **INTERLOCUTEUR NON IDENTIFIÉ** : Avec Monsieur
7 Arpin, mais il y a mention d'un appel avec Monsieur Kanellakos.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Le texto semble faire
9 référence à un appel avec Monsieur Kanellakos.

10 Donc, en attendant, on va passer des
11 communications que vous avez eues avec le fédéral après la fin
12 de semaine. Alors, vous avez des conversations avec Rob Stewart?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est son bureau qui a
14 envoyé un courriel, mon bureau et a demandé si on pouvait avoir
15 une rencontre plus tard dans la journée et je crois que c'était
16 une conversation téléphonique. Je ne me souviens pas de la date,
17 mais c'était en après-midi.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et l'objectif?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il avait communiqué avec
20 moi parce qu'évidemment, le sous-ministre et le bureau du
21 Premier ministre voulaient mieux comprendre ce qui se passait
22 sur le terrain de notre point de vue pour qu'il puisse
23 transmettre l'information à son ministre et au cabinet.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, il vous contacte
25 pour mieux comprendre ce qui se passe?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et ce n'était pas parce
28 qu'il vous offrait une aide quelconque?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Au début, non -
2 c'était « Est-ce qu'on peut se parler de ce qui se passe?
3 Qu'est-ce que vous savez? » Il voulait avoir notre point de vue
4 sur ce qui se passait.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et donc, plusieurs appels
6 comme ça pour mettre... avoir le pouls de la situation. Donc,
7 c'était les 5, 6, 7 et 8 février?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et ces appels découlaient
10 de la conversation que vous avez eue avec le sous-ministre le 2
11 février?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui. Il avait suggéré qu'on
13 rassemble ses collègues, Chef Sloly et moi-même et il commençait
14 à avoir des appels pour avoir des mises à jour plus fréquentes.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et de la part de votre
16 déclaration de témoignage, il y avait Jody Thomas du Bureau du
17 conseil privé, directeur Vigneault, sous-ministre Keenan du
18 Transport, Brenda Lucki de la GRC, commissaire Tom Carrique de
19 l'OPP, Chef Sloly, Kim Ayotte, Laurie LeBlanc et sous-ministre
20 Mario Di Tomasso, Solliciteur général. Quelqu'un d'autre
21 assistait?

22 **M. STEVE KANELLAKOS** : Généralement, c'est cette
23 liste-là; on n'avait pas débuté avec toutes ces personnes, ça a
24 évolué au cours des rencontres. On a commencé, c'est assez
25 typique, avec deux ou trois personnes et après, ça a pris de
26 l'ampleur.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et quel était l'objectif
28 de ces appels?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Au début, c'était pour que
2 tout le monde puisse comprendre ce qui se passe sur le terrain
3 et qu'eux puissent nous dire ce qui se passait de leur côté.
4 Alors, une mise à jour de la situation, comment ça évolue. Et
5 après quelques rencontres, c'est devenu... on a plutôt parlé de
6 ressources et les autres forces policières - la Police
7 provinciale de l'Ontario et la GRC pourraient être déployées à
8 Ottawa pour aider dans l'évènement.

9 Et par la suite, ça a évolué encore. Alors au
10 début, c'était une question de ressources et par la suite,
11 c'était des demandes précises par le chef Sloly, où une lettre
12 avait été envoyée par le maire Watson et le conseiller Deans,
13 qui était le président de la Commission des policiers, qui
14 avaient demandé 1 800 agents, il y avait des civils là-dedans
15 aussi, pour être redéployés et affectés à Ottawa.

16 Après ça, on recevait les ressources et le compte
17 total des ressources reçues.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, ma compréhension,
19 c'est que cette lettre de Deans pour la demande de 1 800 agents,
20 alors, deux rencontres des 7 et 8 février, de ces appels,
21 auraient pu porter sur cette demande précise?

22 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ça a plutôt dominé la
23 discussion.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et quelle était la
25 conversation par rapport aux ressources? Les ressources qui
26 étaient nécessaire, mais pourquoi vous ne les aviez pas, ça
27 prendrait combien de temps pour les avoir? C'était quoi la
28 discussion?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Eh bien, le thème, c'était
2 un désaccord entre la Police de l'Ontario et au fédéral et
3 provincial de combien d'agents étaient ici et sous le
4 commandement des services policiers d'Ottawa. Ça, c'était la
5 partie la plus pertinente de la discussion.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et c'était quoi le
7 désaccord? C'est parce que le décompte était imprécis ou...

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : La Police d'Ottawa croyait
9 avoir certains chiffres de gens sous leur commandement. La GRC
10 et moins l'OPP, mais la GRC croyait qu'ils avaient plus
11 d'agents. Alors, c'était un désaccord par rapport au nombre
12 d'agents qui étaient sous l'autorité des commandants de la
13 Police d'Ottawa et c'était une période très frustrante parce
14 qu'on n'arrivait pas à avoir une entente pour le nombre de
15 policiers qui étaient à Ottawa et qui venaient d'autres
16 organismes de forces policières.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Est-ce que ça a été... il y
18 a eu une résolution un moment donné?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et la dernière rencontre,
21 c'était le 8 février. Alors, pourquoi ça a arrêté le 8?

22 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne sais pas pourquoi ça
23 s'est arrêté après le 8 février. Je ne sais pas pourquoi on a
24 cessé de parler à ce moment-là.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : D'accord.

26 **Me STEPHEN ARMSTRONG** : Maître, c'est pour vous
27 dire que le document...

28 **Me ANNE TARDIF** : Nous, on va s'objecter. Le

1 document, c'était un document qui pourrait mettre Monsieur Arpin
2 uniquement. On ne nous a jamais dit que ça serait montré à
3 Monsieur Kanellakos. Alors en accord avec les règles, on doit
4 avoir la permission.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Mais c'était pour le
6 témoin, pour qu'il comprenne bien le contexte, mais je suis
7 d'accord.

8 **Me ANNE TARDIF** : Non, mais il ne serait pas au
9 courant du contexte; s'il l'avait été, on l'aurait donné.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, d'après vous, vous
11 n'aviez pas eu de conversation avec Keith Wilson concernant
12 l'injonction, un appel précis?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je m'en souviens pas -
14 c'est possible, mais je m'en souviens pas.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Dans la séquence dans le
16 rapport institutionnel, vous avez parlé à Sylvia Jones,
17 Solliciteur général et ma compréhension, c'était que l'appel
18 portait... c'était de demander à l'Ontario d'offrir des ressources
19 pour aider la police provinciale?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et quelle était la
22 réponse?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Le ministre a dit que le
24 chef devrait parler avec la police provinciale et que ce n'était
25 pas une question des élus - les élus ne devraient pas
26 participer. Et il y avait des certificats de CVOR; on voulait
27 voir qu'est-ce que la province pouvait faire pour mettre de la
28 pression sur les protestataires, mais je crois que la ministre

1 avait dit que c'était une question policière et devrait être
2 traitée par les forces de l'ordre.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, est-ce que la
4 province a offert une aide tangible quelconque?

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, pas par rapport à
6 l'assurance CVOR. La sous-ministre Laurie... je ne me souviens
7 plus de son nom de famille et je la connais...

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : LeBlanc.

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Voilà, Laurie LeBlanc - je
10 crois qu'elle est à la retraite, mais elle était sous-ministre à
11 l'époque pour Transport Canada. Elle a pris part à un appel avec
12 les autres sous-ministres - pas cet appel-ci - où on lui avait
13 posé cette question précise et elle a dit effectivement qu'elle
14 nous reviendrait, mais elle ne l'a jamais fait.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et vous aviez pris part à
16 des rencontres tripartites? Et ça, c'était le 8, 9 et 10
17 février?

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Vous avez participé aux
20 trois?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et c'était des rencontres
23 pour les trois paliers du gouvernement - municipal, provincial
24 et fédéral - n'est-ce-pas?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et que le ministre Blair,
27 Mendicino, vous-même, le maire, le sous-ministre Rob Stewart et
28 d'autres se sont joints à l'appel, n'est-ce-pas?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Savez-vous qui d'autre
3 aurait participé à ces appels?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Au palier provincial, il
5 n'y avait pas d'élus. Mario Di Tomasso était sous-ministre pour
6 le Solliciteur général, qu'il était.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Il était dans les appels
8 de mise à jour de situation.

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je pensais qu'il faisait
10 partie des communications tripartites, mais je pense qu'il n'y
11 avait personne d'autre de la province. C'était nous et le
12 fédéral.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et que Monsieur Ford avait
14 été invité à participer et il a refusé?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je sais qu'il a refusé,
16 mais je ne sais pas pourquoi.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et ici, il y a un extrait
18 de cette rencontre, SSM.NSC 2676. Alors, c'est ce qui a été dit,
19 ça semble être le dernier, le 10. Alors, Bill Blair, c'est bien
20 BB - JW, Jim Watson, MM, Marco Mendencino. Et à la deuxième
21 page, vos contributions ont été caviardées et à la deuxième
22 page, le maire Watson dit :

23 « On aimerait que ce soit plus.. le
24 ministère des Transports soit plus
25 impliqué à appliquer une pression sur
26 les compagnies d'assurances - c'était
27 une réponse décevante de la province.
28 Mais il y a toujours des blitz sur les

1 autoroutes 400 pour vérifier les pneus,
2 etc. »

3 Alors ça, ça a rapport avec l'appel qui a eu lieu
4 le 9, donc le jour d'avant?

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et c'était pour la demande
7 par rapport aux assurances commerciales et qu'ils avaient refusé
8 d'être impliqués?

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui et d'autres règlements
10 possiblement qui régissent les camionneurs et les camions
11 lourds. Je ne sais pas si c'était la réunion précédente, mais
12 l'une des rencontres avec les sous-ministres au fédéral et au
13 provincial.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, pour les autres
15 règlements, est-ce que c'était des règlements que la Ville
16 recherchait ou est-ce que c'était... pouvez-vous nous dire ce que
17 vous avez dans votre boîte à outils?

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'était exactement ça.
19 Qu'est-ce que vous avez dans votre boîte à outils qui peut nous
20 aider sous les lois et les règlements en vigueur. Ça, c'était la
21 demande.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et la réponse? Ils ont dit
23 que ce n'était pas au niveau du politique?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Le sous-ministre a dit « On
25 vous reviendra ». Je crois qu'elle avait été prise par surprise;
26 personne ne lui avait dit en avance qu'on lui demanderait ça et
27 je crois que c'est un collègue du fédéral qui lui a posé la
28 question. Le sous-ministre de Transport, au fédéral, avait

1 cherché et ne trouvait rien qui pouvait nous aider. C'était
2 surtout sous la gouverne provinciale. La question était posée à
3 Laurie LeBlanc et je crois qu'elle était un peu irritée parce
4 que c'était comme ça, sans avis. Et la ministre Jones, elle a
5 dit que c'était entre le chef de police et le commissaire et pas
6 par nous.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Est-ce qu'il y avait
8 quelque chose par rapport aux assurances commerciales qui
9 pourraient irriter toute l'industrie des camionneurs?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : On ne vous a jamais rien
12 dit qu'on n'a rien d'autre dans la boîte à outils, on ne peut
13 plus rien faire, on va vous revenir là-dessus et ils ne l'ont
14 jamais fait.

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est ça.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : À la page 3, on a le
17 commentaire de Bill Blair :

18 « Merci - si on peut être franc, les
19 médias qui ne sont pas là pour la
20 troisième journée et que cette table ne
21 va rien accomplir. »

22 Alors, est-ce qu'ils étaient irrités parce que
23 l'Ontario n'était pas là? Et la table, c'est la discussion
24 tripartite?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et ce commentaire disant
27 que ça n'allait rien accomplir, est-ce que ça visait le groupe
28 ou dans les médias?

1 M. STEVE KANELLAKOS : Je ne trouve pas ça à la
2 page...

3 Me NATALIA RODRIGUEZ : C'est en haut.

4 M. STEVE KANELLAKOS : Merci.

5 Me NATALIA RODRIGUEZ :

6 « Si on peut parler en toute franchise,
7 les médias ont su qu'ils ne sont pas là
8 pour la troisième journée et que cette
9 table ne va rien accomplir. »

10 M. STEVE KANELLAKOS : Je ne me rappelle pas
11 précisément, mais il réagissait évidemment à quelque chose.

12 Me NATALIA RODRIGUEZ : Et Monsieur Waston :

13 « Je suis déçu que la province ne soit
14 pas à la table. Les Premiers ministres
15 peuvent me dire n'importe quoi, mais
16 après ça, c'est le silence. »

17 Est-ce que vous aussi étiez déçu que la province
18 ne soit pas présente?

19 M. STEVE KANELLAKOS : Pas complètement. J'étais
20 déçu par le manque de participation, mais la police provinciale
21 et le Commissionner Carrique ont beaucoup participé et ont bien
22 collaboré pour nous prêter main forte et des ressources. Alors,
23 la police provinciale, ils avaient offert des ressources; il y
24 avait une demande et ils ont répondu. Alors, d'après moi, la
25 police provinciale faisait ce qu'on leur demandait de faire et
26 elle a été très utile. Mais les autres ministères ne
27 participaient pas et ça, c'était sous les ordres de leurs
28 maîtres politiques.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Qu'entendez-vous par là?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est que les sous-
3 ministres ne vont pas s'engager si ce n'est pas clair du Premier
4 ministre qu'ils doivent participer pour aller chercher d'autres
5 alternatives dans la boîte à outils.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, le Premier ministre
7 leur aurait dit de ne pas le faire?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est de la conjecture, je
9 ne le sais pas. Je sais que les sous-ministres ne vont pas
10 prendre la parole sans être alignés avec ce que leurs patrons
11 veulent.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : D'accord. Page 4. Le
13 ministre Mendicino, vers la fin :

14 « Monsieur Sloly donne le plan aux
15 collègues, la province devrait être à
16 cette table. C'est un forum utile pour
17 montrer le leadership et la
18 coordination. »

19 Êtes-vous d'accord que ça aurait été utile si la
20 province eut été à la table?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : On va retourner à la page
23 2, où on voit « RS ». Ça, c'est Rob Stewart?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et il dit :

26 « D'après ce que j'ai compris, le plan
27 du chef de police n'est pas tout à fait
28 complet. Ça peut avoir un effet sur la

1 vitesse à laquelle la GRC peut déployer
2 des ressources. »

3 C'était quoi, la discussion à ce moment-là, sur
4 ce point-là?

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Eh bien là, c'est que des
6 commandants de la GRC et de la police provinciale ne sentaient
7 pas que le plan opérationnel était tout à fait prêt afin de
8 déployer les ressources pour participer au plan. Alors, c'était
9 une conversation en continu si le plan était prêt ou pas et de
10 l'évaluation du plan par les commandants de la police
11 provinciale et de la GRC, qui se rapportaient à la chaîne de
12 commandement.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et ça, c'était la dernière
14 rencontre tripartite, le 10 février. Savez-vous pourquoi il n'y
15 en avait plus après?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne sais pas.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et maintenant, l'entente,
18 les négociations avec les protestataires. Je comprends que le 8
19 février, vous avez reçu un appel du chef adjoint Bell à
20 l'époque?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Cet appel-là, c'était quoi
23 les discussions?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : J'allais au travail ce
25 matin; j'ai reçu un appel du chef adjoint Bell disant qu'il
26 envoyait son équipe de liaison, qu'il voulait me rencontrer,
27 qu'il voulait venir à la première heure le matin pour discuter
28 d'ouvrir certaines lignes de communication avec les chefs de la

1 manifestation. J'ai dit « D'accord, quand viennent-ils? » Il m'a
2 dit qu'ils seraient là un peu après 9 h. J'ai dit « D'accord »
3 puis c'est tout.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Vous a-t-il dit pourquoi
5 PLT viendrait avec les chefs des manifestations?

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il ne m'a pas donné de
7 détails; il m'a demandé si je les rencontrerais s'ils venaient à
8 mon bureau.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Vous n'avez pas demandé
10 pourquoi?

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, j'ai dit « Je vais
12 attendre qu'ils viennent ».

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Avez-vous dit à quelqu'un
14 que vous aviez eu cet appel avant de les rencontrer?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, que s'est-il passé?
17 Sont-ils venus à l'hôtel de ville? Qu'est-ce qui s'est passé?

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : L'acronyme, c'est PLT,
19 Police Liaison Team, Équipe de liaison policière. Quatre agents
20 sont venus à mon bureau; le chef était le sergent Lee, j'ai
21 oublié son prénom. Ils sont venus et ils m'ont dit que les
22 communications s'étaient brisées avec les chefs de la
23 manifestation et qu'ils ne communiquaient plus avec les PLT et
24 que c'était un problème et leur capacité de continuer à négocier
25 une fin sur le terrain et qu'ils avaient demandé de rencontrer
26 quelqu'un de la Ville comme démonstration de bonne foi - je
27 paraphrase ce dont je me souviens de ses propos - quelqu'un de
28 la Ville et ils voulaient me rencontrer pour pouvoir discuter de

1 la situation de ce qui se passait.

2 J'hésitais lorsqu'il me l'a dit au début. J'ai
3 dit : pourquoi est-ce que je les rencontrais? On n'a jamais eu
4 d'intention, moi-même, le maire, le bureau du maire, quiconque
5 dans mon équipe n'a eu d'intention de rencontrer les
6 manifestants parce que ça ne fait pas partie de ce qu'on
7 planifiait faire, ce n'était pas sur notre radar. Mais ils
8 m'implorait de les rencontrer parce qu'ils devaient montrer
9 qu'ils pouvaient m'amener à la table pour avoir une conversation
10 avec eux.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Est-ce qu'ils vous ont
12 expliqué pourquoi ils avaient perdu le lien de communication
13 avec les manifestants, qu'est-ce qui s'était passé?

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, ils ne m'ont pas dit,
15 non. À ce moment-là, je n'étais pas convaincu de devoir les
16 rencontrer parce que je pensais que c'était d'ouvrir une autre
17 porte à un signal qu'on était prêts à négocier. Je leur ai dit
18 qu'il fallait que je parle au maire. On a fait faire venir Serge
19 Arpin, le chef du personnel, j'ai appelé le maire, je leur ai
20 dit qu'ils voulaient qu'on les rencontre, que je les rencontre
21 pour montrer bonne foi, les policiers veulent qu'on les
22 rencontre.

23 Il hésitait beaucoup, initialement. Il a dit
24 qu'on ne devrait pas et que ça exercerait de la pression sur le
25 fédéral; si on les rencontre, quelqu'un d'autre devra les
26 rencontrer aussi. Et Serge Arpin était de la même perspective;
27 on a discuté, j'ai dit au maire que je pensais que je devrais
28 les rencontrer, entendre ce qu'ils ont à dire et peut-être qu'il

1 y a quelque chose qu'on peut faire en contrepartie, « Sans vous,
2 ça sera moi, moi dans la discussion et vous n'en faites pas
3 partie. Ce n'est pas une question de rencontre avec le
4 leadership politique ».

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Le maire en était
6 préoccupé?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il ne m'a pas dit de ne pas
8 les rencontrer, il ne m'a pas dit de les rencontrer. Il a
9 accepté et à la fin, j'ai dit « Je vais les rencontrer, j'ai dit
10 que j'allais les rencontrer » et il n'a pas dit non ou il n'a
11 pas dit oui, mais il hésitait au début, dans la première partie
12 de la conversation - il a dit qu'il pensait que c'était une
13 mauvaise idée.

14 Donc, je lui ai dit que j'allais les rencontrer,
15 les organisateurs de la manifestation - je ne savais pas qui
16 serait. Les policiers ont dit « Très bien »; ils ont quitté, ils
17 sont allés à l'un des hôtels où les participants se trouvaient
18 et ils sont revenus quelques heures plus tard, vers midi, avec
19 trois personnes : Tom Marazzo, Keith Wilson et Eva Chipiuk, je
20 pense que c'est son nom de famille, si je l'ai bien prononcé.

21 Et ils sont arrivés avec les quatre membres du
22 PLT.

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et c'était quoi, vers
24 midi?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, vers midi, si je me
26 souviens bien, quelques heures plus tard ou 13 heures, à ce
27 moment-là.

28 Et ils sont venus, on avait une salle plus loin

1 dans l'édifice du Patrimoine et Tom Marazzo a demandé s'il
2 pouvait me parler seul. On est allés dans la salle de réunion
3 seuls et les autres ont attendu à l'extérieur, les quatre
4 policiers et les deux avocats, Keith et Eva.

5 Tom et moi, on a commencé à discuter de pourquoi
6 ils sont ici, ce qu'il a fait, ce qui lui est arrivé, son
7 histoire - on apprenait à se connaître, tout simplement. Et il
8 m'a expliqué pourquoi ils étaient ici, ce qui lui était arrivé
9 pour l'obligation de se faire vacciner, tout ça. Et on a parlé,
10 de ce que je me souviens, qu'il voulait rencontrer le maire et
11 je lui ai dit qu'il faut faire preuve de bonne foi de leur part
12 s'ils veulent voir le maire. C'est ce que les PLT avaient dit
13 lorsque j'ai vu le maire - j'ai oublié de dire : si je vais les
14 rencontrer, il faut que j'obtienne quelque chose en
15 contrepartie, je ne les rencontre pas pour les rencontrer et les
16 policiers ont suggéré que peut-être qu'on pourrait leur demander
17 de déplacer les camions à l'extérieur de certains voisinages.
18 J'ai dit « Oui, ça serait une bonne chose pour alléger la
19 pression sur ces gens, sur ces voisinages, s'ils convenaient de
20 faire ça ».

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, OPS sont ceux qui
22 ont fait la suggestion que peut-être qu'en contrepartie de la
23 rencontre avec le maire, c'était de sortir les camions de
24 certaines zones?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Lorsqu'on parlait à Tom... je
26 ne sais pas si c'était avec Tom ou lorsque Keith et Eva sont
27 venus plus tard.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Lorsque Keith et Eva sont

1 rentrés plus tard, les agents du PLT étaient là aussi?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ils sont aussi entrés, oui.
3 Donc, ils se sont tous joints à la réunion et on a discuté de la
4 manifestation et de la possibilité de sortir les camions des
5 voisinages. Ils ont dit que oui, ils seraient prêts à faire ça
6 et on a dit « Bon, il faut trouver la logistique, se concentrer
7 sur la logistique » et ils reviendraient.

8 Donc, on s'est rencontré au total pendant une
9 heure et demie, je dirais, 90 minutes et ils sont partis en
10 comprenant qu'on se reverrait et qu'on reparlerait des
11 conditions du déplacement des camions et les conditions dans
12 lesquelles ça se produirait et qu'on s'était entendus.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et qu'aviez-vous compris
14 sur la raison pour laquelle les manifestants voulaient
15 rencontrer le maire?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ils n'ont pas dit
17 précisément, mais je supposais que c'était un geste symbolique.
18 Personne ne voulait les rencontrer de façon officielle au niveau
19 politique et je crois qu'il faut leur demander lorsqu'ils
20 témoigneront, mais je suppose que le maire était la première
21 étape pour essayer d'ouvrir la porte pour une rencontre avec le
22 Premier ministre ou quelqu'un d'autre.

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, à la fin de la
24 réunion, qui devait faire quoi? Quelles étaient les prochaines
25 étapes après cette réunion sur lesquelles vous avez décidé?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je crois qu'on a échangé
27 nos numéros et qu'on s'est dit qu'on se reparlerait. Je n'ai pas
28 de souvenir de quand on se reverrait pour en parler. Puis,

1 plusieurs choses se sont produites par la suite : mise à jour
2 avec le maire, Serge et les autres responsables, d'autres choses
3 dont on va parler.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Le lendemain, ce que je
5 comprends, c'est que vous avez dit au chef Sloly et au sous-chef
6 Bell et Ferguson, vous avez parlé de l'information qui avait été
7 échangée?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'est le cas. J'ai
9 parlé du résultat de la réunion avec les PLT et avec les
10 manifestants, les chefs de la manifestation.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Est-ce qu'ils se sont dit
12 préoccupés?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il y a eu quelques points,
14 ça dépend où on en est dans l'histoire. À ce moment-là, on
15 n'avait pas compris, décidé de la logistique ou des conditions
16 de l'entente, ça s'est produit plus tard pendant la semaine, ça
17 n'a pas été finalisé avant dimanche le 13, il me semble. Donc, à
18 ce moment-là, c'était une indication au chef Sloly et à son
19 équipe de ce qu'était la discussion, ce qu'ils avaient demandé
20 et de ce qu'on allait commencer à viser pour avoir une entente
21 pour déplacer les camions des voisinages.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc l'entente, c'est que
23 si vous déplacez les camions, nous vous permettrons d'avoir une
24 réunion avec le maire?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'était le concept
26 général, l'idée générale.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Aucun détail n'avait été
28 déterminé?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, aucun.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, vous avez échangé
3 vos numéros, vous avez informé le maire de ce qui s'était passé
4 et qu'est-ce qui s'est produit?

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Deux jours plus tard, je
6 pense que c'était le 10, le maire a reçu un appel ou un texto -
7 je ne suis pas certain, je n'ai pas précisé - mais il a été
8 contacté par Dean French. Et Dean French a dit au maire - et le
9 maire peut parler en son propre nom - mais ce que j'ai compris,
10 c'est qu'il essayait d'aider et qu'il essayait d'aider à
11 résoudre cette entente que nous avons. Et le maire a transmis
12 Monsieur French à Monsieur Arpin, je ne sais pas de quoi ils ont
13 parlé exactement et Serge Arpin a donné à Monsieur French mon
14 numéro, il m'a contacté et il s'est annoncé comme étant une
15 tierce partie qui allait tenter de faire la médiation entre les
16 deux parties pour en arriver à une entente.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, vous êtes devenu le
18 point de contact pour ça?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je suis devenu le
20 point de contact pour arriver à l'endroit où on s'entend sur la
21 logistique. Mais la négociation des conditions de la lettre qui
22 a été envoyée éventuellement à Madame Lich, à laquelle elle a
23 répondu par acquiescement, a été faite surtout par Serge Arpin,
24 du Bureau du maire. J'y ai participé, mais la négociation se
25 produisait entre eux.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, entre le 8 février -
27 où vous avez eu la réunion avec les membres du PLT et Tom
28 Marazzo et associés - et le 10 février, où l'appel de Dean

1 French, y a-t-il eu un mouvement entre le 8 et le 10?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, le mouvement ne s'est
3 pas fait. Je pense que le 10... c'était quel jour?

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Le 13, c'était le
5 dimanche.

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Donc le 10, c'était jeudi.
7 C'est à Monsieur Arpin de répondre à quelle discussion se
8 produisait, mais rien ne s'est vraiment concrétisé avant le
9 début de la fin de semaine, probablement dimanche matin, le 13,
10 où j'ai vu une ébauche des conditions de la lettre.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, vous n'avez pas
12 participé à la rédaction de la lettre?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : J'ai fourni des conseils
14 sur la rédaction de la lettre selon mes discussions avec les
15 forces policières. Serge a vérifié où les camions iraient,
16 d'autres informations dans la lettre.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, la lettre parle de
18 la rue Wellington. Est-ce que c'était l'un des points de
19 discussion avec OPS?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, généralement, oui.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, si je comprends bien
22 ce que vous dites, le 10, Dean French a appelé, s'est annoncé
23 comme étant potentiellement un médiateur et les lettres ont été
24 rédigées et envoyées le 12 février et pendant cette période,
25 vous avez discuté avec le chef Sloly. Est-ce que c'était le chef
26 Sloly ou quelqu'un d'autre? Le sous-chef Ferguson?

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il y a eu quelques appels;
28 l'appel final était avant l'envoi des lettres, le midi du

1 dimanche le 13. C'était à la dernière minute, quand les lettres
2 ont été approuvées.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, c'est daté du 12,
4 mais ça a été échangé le 13.

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est ce que je crois, mais
6 peut-être que je me trompe.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Tandis qu'elles sont en
8 stade de finalisation, vous avez fait des suggestions de libellé
9 dans la lettre, notamment l'endroit où les camions devront
10 aller.

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : Serge avait fait plusieurs
12 ébauches; je ne me souviens pas de toutes - en différentes
13 langues, différents libellés et je fournissais des conseils sur
14 le libellé final de la lettre.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et pourquoi est-ce que
16 Wellington a été choisi? Qui a choisi Wellington?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ça fait partie des
18 discussions initialement avec les manifestants et les chefs, le
19 leadership, où il n'y avait pas d'autres endroits pour mettre
20 les camions. Il y avait très peu d'options où mettre les camions
21 et on s'était dit qu'on voulait réduire la zone, les sortir des
22 voisinages pour que ce soit plus concentrer dans une zone plus
23 circonscrite. Wellington était une option, mais Wellington ne
24 pouvait pas accueillir tous les camions de tout le voisinage, il
25 n'y avait pas assez de place.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, on s'était demandé si certains
27 conviendraient d'aller à un site - je pense, à Amprior ou à un
28 autre site, dans l'ouest. Ils voulaient aller sur SJAM, on ne

1 voulait pas là. Donc, il y a eu des discussions sur les
2 paramètres d'où ils iraient et c'est ce qui a causé, c'est ce
3 qui a engendré la réunion logistique, qu'on a tenue le dimanche
4 soir, le 13, où le surintendant Drummond et moi-même avons
5 rencontré un groupe de représentants.

6 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, avant d'arriver à
7 cette réunion, avant la finalisation des lettres, le chef Sloly
8 a pu voir ces lettres, il me semble, ai-je raison?

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il a reçu... j'essaie de me
10 demander s'il a reçu une ébauche ou pas parce qu'il m'a envoyé
11 un courriel demandant... me demandant une modification, mais il
12 était trop tard, parce que la lettre avait été finalisée.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : OTT6985 - donc, il dit :
14 « Merci Steve », mais si on va au bas, on peut voir :

15 « Steve, comme suggestion, modifier la
16 lettre - dans la ligne, dans la lettre
17 du maire, qui prendra 24 à 72 heures,
18 demandant que les manifestants arrêtent
19 de demander aux manifestants de venir
20 en fin de semaine, cette longue fin de
21 semaine... »

22 Ça semble être la portion surlignée, « pendant la
23 longue fin de semaine » est une suggestion qu'il voulait
24 rajouter à la lettre?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, exactement.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Si on remonte, vous
27 dites :

28 « Bonjour. La lettre du maire a déjà été

1 signée et envoyée au leadership du
2 convoi. Ce n'est pas encore public, donc
3 on ne peut pas modifier, mais on peut
4 discuter lorsqu'on les rencontrera. »

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, on lui a envoyé une
6 lettre, une version de la lettre et il voulait faire une
7 modification, mais il était trop tard.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Si on va à OPS10664... et ça
9 semble être de Christiane Huneault et elle dit :

10 « Steve, pouvez-vous m'envoyer un
11 exemplaire de la lettre dont on a
12 discuté sur les négociations avec le
13 convoi? »

14 Qui croyez-vous qu'elle était?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Qui était-elle?

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Christiane Huneault.

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Elle est l'avocate générale
18 pour les forces policières et se rapporte au chef Sloly.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Elle parle d'un appel que
20 vous avez eu avec elle sur les lettres.

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je pense qu'elle était à
22 l'appel de midi - ce n'était pas un appel directement avec elle.
23 Elle a participé à l'appel avec le chef Sloly, le sous-chef
24 Bell, le sous-chef Ferguson, moi-même. Kim Ayotte était là
25 aussi. Donc, on a eu un appel, le midi et de ce que je
26 comprends, c'est que Madame Huneault a fait un suivi sur cet
27 appel.

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et ce serait le 13

1 février, le dimanche?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et OTT6900, le dimanche,
4 13 h 44, vous avez envoyé ces lettres au chef Sloly, sous-chef
5 Bell, sous-chef Ferguson, Christiane Huneault et John
6 Steinbachs.

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est exact.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : OTT7009, Police Contact,
9 le 13, 3 h 26, 15 h 26, vous dites :

10 « Chef, pouvez-vous donner le nom et
11 coordonnées de qui se joindra à Kim
12 Ayotte lors des négociations avec les
13 chefs de la manifestation pour
14 s'occuper de la sortie du plan de
15 relocalisation? »

16 Et de quoi s'agit-il?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Lorsque les lettres ont été
18 envoyées, nous avons convenu de se rencontrer le soir parce
19 qu'on voulait que ça se produise le plus tôt possible et qu'ils
20 enverraient un représentant à l'hôtel de ville pour me
21 rencontrer, Kim Ayotte et les chefs du contingent policier parce
22 que Kim et moi, comme je l'ai dit plus tôt dans mon témoignage,
23 ne pouvions arbitrairement choisir où envoyer les camions ou
24 gérer la logistique du déménagement. Ça prenait les policiers
25 pour faire ça, négocier ça et s'assurer que le plan de
26 déménagement correspondait aux plans futurs et toutes les
27 questions de sécurité pour les policiers.

28 Donc, ce que je demandais au chef Sloly, c'était

1 le sujet de l'appel, c'était qu'il nous fallait quelqu'un de
2 responsable pour faire partie de la discussion sur le
3 déménagement des camions. Rob Drummond a été la personne
4 contact.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et que croyez-vous que son
6 rôle était? Est-ce qu'il devait négocier?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ce n'était pas vraiment...
8 oui, je suppose que ça peut être caractérisé comme des
9 négociations, mais le surintendant Drummond, son rôle était de
10 s'occuper des détails opérationnels jusqu'au où, quand, qui, la
11 logistique. Il était responsable de ça en notre nom lorsque le
12 groupe est venu nous rencontrer à la salle du maire dimanche
13 soir. Donc, il avait la carte et il voyait qui seraient les
14 contacts du côté policier, du côté manifestants. Et donc, il
15 exposait comment tout ça se déroulerait le lendemain matin.

16 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : À ce moment-là, l'idée de
17 relocaliser à Wellington, ça avait déjà été établi?

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et dans l'appel sur
20 l'heure du midi, est-ce que quelqu'un - Steve Bell, Ferguson,
21 Sloly- aurait-il parlé de préoccupations avec l'entente qui
22 avait été conclue?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui. Le chef Sloly avait
24 soulevé des ressources, vu la portée et l'étendue, il
25 s'interrogeait sur sa capacité de pouvoir le faire. Et qu'est-ce
26 qui arrive si on fait tout cet effort et qu'on a un échec et on
27 retourne à la case de... Les deux chefs adjoints, Monsieur Bell et
28 Monsieur Ferguson, ont dit qu'ils l'appuyaient, qu'ils

1 appuyaient cette idée parce que ça réduirait leurs craintes et
2 que ça rendrait la chose plus gérable pour les ressources -
3 parce que la région était trop vaste. Alors, ils étaient
4 d'accord pour le déplacement des camions.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, malgré ce que
6 Monsieur Sloly a dit, est-ce qu'il est d'accord pour aller de
7 l'avant?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne me souviens pas qu'il
9 ait dit qu'il était d'accord, mais il ne s'est pas objecté parce
10 qu'il aurait pu l'arrêter et il ne l'a pas fait. Mais je ne l'ai
11 jamais entendu dire « Allez-y ». Il était silencieux.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Mais Monsieur Drummond
13 était représentant de la SPO?

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, on est le 13
16 février, c'est vous, Monsieur Ayotte et qui d'autre?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne me souviens pas de..
18 Il y a Monsieur Drummond qui était là, le surintendant, Keith
19 Wilson, Eva... je ne sais pas, il faudrait que je voie le document
20 parce que je ne me rappelle pas. Tom Barber..

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Chris Barber?

22 **M. STEVE KANELLAKOS** : Chris Barber, pardon -
23 Chris Barber, oui.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Est-ce que Tom Marazzo
25 était là?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

27 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et combien de
28 représentants des protestataires?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je crois qu'il y en avait
2 six en tout. Je ne sais pas si Keith Wilson était là ; si
3 j'avais le document devant moi...

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et les notes de Monsieur
5 Drummond, je ne sais pas si les notes seront disponibles - elles
6 ne l'étaient pas hier. À tout évènement, il y avait un groupe de
7 leaders des protestataires, vous, Monsieur Ayotte.

8 On n'a pas beaucoup de temps. Brièvement, nous
9 dire ce qui s'est passé à la réunion et après ça, ça sera au
10 tour de mes collègues.

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : En effet, on a parlé du
12 déroulement, quelles étaient les attentes, à quoi on
13 s'attendait, qu'est-ce qu'on voulait. Et les gens qui
14 représentaient les protestataires étaient très clairs qu'ils ne
15 représentaient pas tous les protestataires, alors qu'ils
16 auraient du mal à convaincre tout le monde - dépendant qui était
17 dans la rue et pour se déplacer. Alors, qu'ils allaient faire le
18 tour cette soirée, de parler camion... un camion à la fois pour
19 appuyer ce mouvement. Et ils étaient clairs qu'il y a des gens
20 qui ne vont pas être d'accord pour aller à Arnprior, je crois,
21 je ne me souviens pas.

22 Et ils voulaient élargir l'empreinte sur Sir John
23 A. MacDonald, on a dit non et c'était Monsieur Drummond qui
24 menait ces conversations : où les camions allaient aller,
25 comment ils seraient placés et comment le processus allait
26 fonctionner et qui de la police y serait affecté.

27 Alors, quand on a quitté la discussion, on avait
28 une carte pour voir quelle région allait être clairée et Rob est

1 retourné parler à ses collègues du Centre de commandement de la
2 région de la Capitale nationale et on a quitté après quelques
3 heures et l'opération a débuté le lendemain.

4 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et l'opération s'est
5 arrêtée un moment donné, savez-vous pourquoi?

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, à mi-chemin dans la
7 matinée, ça s'est arrêté. Il y a eu des changements; je ne sais
8 pas si c'était un appel ou un texto, mais j'ai communiqué avec
9 Keith Wilson et il me disait que ce qu'on lui avait dit sur le
10 terrain, c'est qu'il y avait une mauvaise communication entre
11 les agents de police et quels étaient les ordres et quelle était
12 l'opération et ne permettait pas aux camionneurs de se déplacer.
13 Je crois qu'il y avait 40 camions et des camions légers aussi
14 ont quitté, alors on a pu vider un bon nombre de rues, mais il y
15 avait des problèmes de communication et des problèmes de
16 logistique où il y avait des véhicules légers qui ne voulaient
17 pas se déplacer, ils bloquaient les autres pour pas qu'ils
18 sortent. Alors, il n'y avait pas... ce n'est pas tout le monde qui
19 partageait le même objectif dans les rues. Ils avaient des
20 raisons différentes pour rester.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Le dernier document,
22 OTT7480; il s'agit d'un courriel... Larry Brookson, le connaissez-
23 vous?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : C'est qui?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je crois qu'il est
27 directeur de la sécurité parlementaire, mais c'est une
28 connaissance personnelle.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Oui, parce qu'on voit que
2 le email n'est pas très officiel, alors j'imaginai :

3 « Hi Steve, mon bureau aimerait appeler
4 ce matin pour donner un contexte, mes
5 préoccupations pour les décisions
6 d'Ottawa qui a fait en sorte que
7 Wellington est devenu un stationnement
8 pour 200 camions et plus. Vraiment, je
9 ne sais pas comment cette entente a pu
10 être conclue sans égards à la sécurité,
11 surtout puisqu'on vient de finir une
12 évaluation d'une explosion d'une bombe,
13 y compris la menace d'explosifs
14 transférés dans des grands véhicules. »

15 Alors donc, la sécurité n'était pas au courant de
16 la relocalisation?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne vais pas spéculer là-
18 dessus, mais je sais qu'ils font partie de Intersec et je sais
19 que Monsieur Brookson avait parlé au chef Sloly en fin d'après-
20 midi le jour avant, lorsque les camions allaient être déplacés.

21 Alors, je crois que je peux conclure que Monsieur
22 Brookson était bien informé, il savait ce qui se passait sur le
23 terrain et d'un point de vue d'être sensible à la situation
24 d'une explosion de bombe, je ne veux pas l'écarter, mais il
25 était déjà un peu tard. On avait déjà des centaines de camions
26 qui étaient sur Wellington.

27 Alors, c'est son rôle de s'occuper de la sécurité
28 sur la Colline et c'est un rôle important et je le respecte,

1 mais au moment, je croyais que Monsieur Brookson avait déjà
2 l'information, surtout après avoir parlé au chef Sloly et moi,
3 j'avais parlé au chef Sloly après qu'il ait parlé à Monsieur
4 Brookson. Le chef Sloly m'avait entretenu du contenu de la
5 discussion, il lui avait dit ce qui se passait.

6 Alors, je ne l'ai pas rappelé parce que les
7 évènements... bon, étaient ce qu'ils étaient le 15 février; le
8 chef Sloly était dans les derniers jours de son poste et
9 l'entente, elle était complètement décosue, ça n'a pas eu lieu.

10 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Est-ce que vous avez à qui
11 que ce soit au fédéral - je sais que le 8 février, quand vous
12 avez eu cette discussion, ce qui coïncide avec la rencontre
13 tripartite - est-ce que c'est quelque chose que vous avez
14 soulevé à la rencontre tripartite?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je sais que j'ai dit à
16 Monsieur Rob Stewart, le ministre de la Sécurité publique et
17 j'ai envoyé les lettres d'entente.

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Mais ultimement, le maire
19 n'a jamais rencontré les protestataires?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, parce qu'ils n'ont pas
21 respecté leur partie de l'entente.

22 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Merci. Je n'ai plus de
23 questions.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Alors, on a dépassé
25 quelque peu, mais on va faire la pause du matin et on va
26 commencer le contre-interrogatoire après une pause de 15 minutes
27 - donc, avec un peu de latitude dans le contre-interrogatoire,
28 vu qu'on a dépassé lors de l'interrogatoire principal. Donc, on

1 aura le même temps pour le contre-interrogatoire.

2 Alors 15 minutes - on se retrouve à midi moins
3 cinq. Merci.

4 **LA REGISTRAIRE** : La Commission est levée pour 15
5 minutes.

6 --- **L'audience est suspendue à 11 h 40.**

7 --- **L'audience est reprise à 11 h 55**

8 **--- M. STEVE KANELLAKOS (suite) :**

9 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Donc, il y a des problèmes
10 techniques avec la production de documents?

11 Est-ce qu'on va commencer par le Service de
12 police d'Ottawa?

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY :**

14 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors, bon après-midi. Je
15 suis David Migicovsky et je suis là pour le Service de police
16 d'Ottawa.

17 Monsieur Kanellakos, je comprends que David
18 White, dans son courriel - et je peux vous montrer le courriel
19 pour vous aider, mais afin de raccourcir mes questions, je ne le
20 ferai pas, mais si vous en avez besoin, dites-le moi - alors, il
21 vous aurait dit, le 30 janvier, que l'obtention d'une
22 juridiction (sic) pour mettre fin à une proteste (sic) était
23 extraordinaire, en vertu de la Charte des droits de la personne.

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, je me rappelle.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et Monsieur White vous a
26 dit à l'époque que les préoccupations d'OPS... ça, c'était le
27 premier week-end, n'est-ce-pas? C'était le bruit, l'effet sur la
28 circulation et la frustration du public et la pollution?

1 M. STEVE KANELLAKOS : Exact.

2 Me DAVID MIGICOVSKY : Mais de son point de vue,
3 il disait qu'il n'y avait vraiment pas de violation de sécurité
4 publique.

5 M. STEVE KANELLAKOS : Exact.

6 Me DAVID MIGICOVSKY : Et il a dit aussi que
7 d'après lui, il avait un problème que si en exécutant
8 l'injonction, on pourrait créer de la violence.

9 M. STEVE KANELLAKOS : Sans avoir le document
10 devant moi, il me semble que oui.

11 Me DAVID MIGICOVSKY : Et ce même jour, vous avez
12 parlé au chef Sloly et il vous aurait dit que le SPO appuierait
13 la Ville en offrant l'injonction, mais c'était clair pour vous
14 que c'était à la Ville et la Ville aurait le dernier mot?

15 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

16 Me DAVID MIGICOVSKY : Et vous avez demandé à
17 Monsieur White d'aller de l'avant avec l'injonction?

18 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

19 Me DAVID MIGICOVSKY : Omar Anasari, Mary Simms
20 and Stuart Huxlet, ce sont le nom des individus qui travaillent
21 au contentieux de la Ville?

22 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

23 Me DAVID MIGICOVSKY : Et ils se rapportent à
24 David White?

25 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

26 Me DAVID MIGICOVSKY : Et si vous avez besoin du
27 document, je peux vous le montrer, mais j'ai compris que
28 Monsieur White avait été informé que le SPO pourrait donner une

1 preuve de véhicules et les propriétaires immatriculés?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors, on va afficher
4 OTT29695.

5 Bon, je vais procéder sans le document.
6 Ultimement, c'est la Ville qui a pris la décision pour
7 l'injonction le 11 février et l'injonction a procédé le 14?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est ça.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et il y a eu une
10 coopération avec la Police d'Ottawa pour travailler ensemble
11 avec la Ville pour l'injonction?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je crois que oui.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et le libellé... tout ce qui
14 était la clause d'exécution venait de la police?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne sais pas - ça
16 viendrait plutôt de Monsieur White.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : C'était quoi votre réponse?

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne suis pas au courant
19 personnellement - il faudrait poser la question à Monsieur
20 White.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et bien qu'il y avait eu
22 des réponses écrites aux questions posées par Monsieur White, il
23 y a eu également des conversations orales avec le contentieux?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et à l'occasion, on vous
26 mettait au courant des discussions entre l'OPS et l'OPP et la
27 GRC?

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : Pouvez-vous préciser quels

1 aspects?

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Saviez-vous si l'OPP et la
3 GRC avaient des réserves sérieuses pour les policiers et
4 l'injonction?

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Pas au moment.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous l'avez su par la
7 suite?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, en me préparant pour
9 cette audience.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous aviez compris que
11 le commissaire de la GRC et de l'OPP avaient des inquiétudes par
12 rapport aux injonctions et ce genre de protestations?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

14 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous nous aviez dit qu'il y
15 a beaucoup de manifestations et de protestations?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Beaucoup.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et c'est un fait, ça fait
18 partie de la vie et encore une fois, je vous offre le document
19 si vous en avez besoin, mais il y a une série de textos avec
20 Monsieur Ayotte et vous discutez d'un article - c'était le 30
21 janvier - que quelqu'un vous avait envoyé, le sentiment d'un
22 citoyen d'Ottawa à partir du 30 janvier. Et votre réponse à
23 Monsieur Ayotte concernant cet article est que c'est un peu naïf
24 de croire que la police et la Ville auraient dû tout simplement
25 éviter que la protestation ait lieu. Vous vous rappelez de ça?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et on entendra les gens qui
28 venaient de l'Ouest dans le premier jour, donc les premiers à

1 quitter. Ils étaient fâchés parce qu'une fois rendus à Ottawa,
2 toutes les bonnes places sur Wellington étaient prises par des
3 autres et ils étaient trop loin.

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je n'ai pas
5 connaissance de cela.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et je comprends également
7 que le 28 janvier, un vendredi, lorsque les convois ont commencé
8 à arriver à Ottawa, c'est bien ça?

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et le plus grand incident,
11 c'était sur Sir John A. MacDonald et Wellington.

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, au début.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et que les places se sont
14 remplies très rapidement.

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ça, je le sais, oui.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et une fois que les places
17 étaient prises, très rapidement, ça ne serait pas une solution
18 viable pour mettre fin à la protestation en remorquant les
19 camions?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, je partageais ce point
21 de vue.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et le 30 janvier - et
23 encore une fois, je peux vous montrer le document si c'est
24 nécessaire, mais vous me le dites si vous avez besoin du
25 document - le 30 janvier, il y a un échange entre le conseiller
26 Ménard et il parle de la possibilité de donner des contraventions
27 et de remorquer les véhicules et Monsieur Ayotte vous transmet
28 ça et il dit que l'approche le préoccupe et je crois que votre

1 réponse, c'est que vous êtes d'accord et « Où est-ce qu'on
2 mettra les véhicules une fois remorqués? ». Est-ce que vous vous
3 rappelez de ça?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et le 6 février 2022, je
6 comprends qu'il y avait des textos entre vous et Monsieur Ayotte
7 pour remorquer les véhicules et Monsieur Ayotte dit qu'avec 500
8 véhicules dans le centre, le remorquage n'est pas une solution
9 et vous êtes d'accord que remorquer ces gros camions ne va pas
10 régler le problème?

11 Et j'aimerais qu'on puisse afficher le document
12 OTT01239. Je vais juste vous rafraîchir la mémoire, mais vous
13 êtes peut-être d'accord avec moi pour dire que ce que vous dites
14 dans ces échanges - et vous parlez de la demande du conseiller
15 Fleury - c'est qu'on ne peut pas remorquer un gros véhicule dans
16 ce scénario, de la façon qu'ils sont enlignés bout à bout et ça
17 prendrait énormément de ressources policières. Êtes-vous
18 d'accord avec ça?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et quelques journées plus
21 tard, la Ville a conclu une entente avec le maire qui a donné
22 lieu à plus de camions sur Wellington?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Maintenant, l'autorité de
25 la Ville par rapport à ses rues; la Ville reçoit son autorité
26 grâce à certaines lois?

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui. Et des règlements à
28 l'interne pour le contrôle de circulation et de stationnement et

1 on peut les utiliser pour fermer des rues.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et si j'ai bien compris
3 votre témoignage ce matin et dans votre rapport institutionnel,
4 vous dites que la Ville, de façon indépendante, a l'autorité de
5 fermer des routes et des autoroutes?

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et ça, c'est grâce à
8 l'autorité... c'est une autorité qui vient des règlements et des
9 lois statutaires?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais vous travaillez de
12 façon... en collaboration avec la police lorsque vous exercez
13 cette autorité?

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : Toujours.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et depuis le convoi de la
16 liberté, la Ville a exercé son autorité afin de fermer des
17 routes, comme pour Rolling Thunder?

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, toujours en
19 collaboration avec les policiers.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et pour le 1^{er} juillet
21 aussi?

22 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et depuis la protestation,
24 les parties ont créé des zones d'exclusion?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'est exact.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et j'aimerais passer à
27 OTT26171. On va défiler. Alors, vous allez voir le conseiller
28 Leiper qui propose une motion. Est-ce que vous avez souvenir de

1 ça?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et la motion qui est
4 présentée par le conseiller Leiper, c'est pour que le directeur
5 général des Travaux publics vienne travailler avec les
6 conseillers municipaux pour fermer des routes, réduire le volume
7 de véhicules qui peuvent accéder au centre-ville. Vous vous
8 rappelez de cette motion?

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et sa préoccupation,
11 c'était pour le week-end du 19 et 20 et Monsieur Gonthier
12 partage ça avec Kim Ayotte et dit que la Ville, la dernière
13 phrase :

14 « Nous avons l'autorité déléguée pour
15 fermer des routes. Je suggère dans ce
16 cas-ci qu'on le ferait uniquement si on
17 est appuyés par le SPO. »

18 Et vous êtes d'accord?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Bien oui. À ce stade-là, vu
20 ce qui se passait dans la ville, on n'allait pas fermer des
21 routes sans la collaboration et l'aide de la police.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Merci. Je passe à la
23 question des contraventions. L'une des préoccupations exprimées
24 par le conseiller, c'était la présence de camions stationnés sur
25 la promenade Queen Elizabeth et certains conseillers qui
26 demandaient de leur donner des contraventions dès le 30 janvier.

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous avez exprimé la

1 perspective que vous n'avez pas perçu ce que les contraventions
2 auraient accompli dans ce scénario.

3 **M. STEVE KANELLAKOS** : Vous voulez que je parle ou
4 que je dise oui ou non?

5 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Allez-y.

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Donner une contravention,
7 c'est comme tout; on peut donner une contravention et s'ils s'en
8 fichent, ils ont la contravention, ils sont prêts à payer. Rien
9 ne résultera de la contravention. Si vous recevez une
10 contravention parce que vous êtes stationné dans le marché et
11 vous êtes encore stationné là avec une contravention sur le
12 pare-brise. Les gens seraient peut-être contents qu'on donne des
13 contraventions aux camions, mais le camion ne sera pas plus
14 déplacé, à moins qu'on ne le remorque.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous avez raison. Et je
16 peux montrer le document OTT29632; il s'agit de messages textes
17 entre vous-même et Monsieur Ayotte. Passons s'il vous plaît à la
18 page 11 du document et si on voit à 10 :08 :32, vous pouvez lire
19 vous-même pour avoir le contexte. Et l'une des préoccupations de
20 Monsieur Ayotte, c'est que de donner des contraventions, ça va
21 frustrer les manifestants.

22 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'était une
23 inquiétude, bien sûr.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et on voit plus loin une
25 situation où les manifestants sont devenus agressifs, dans un
26 autre scénario.

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, ça a toujours été une

1 préoccupation, tout au long de la manifestation, que les
2 réactions de la police ou de la Ville pourraient créer une
3 situation volatile?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'était l'évaluation
5 policière et nous étions d'accord.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et la manifestation, dans
7 votre expérience de travail avec la Ville, était une situation
8 volatile?

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Potentiellement, oui.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et enrager les
11 manifestants, vous étiez d'accord avec l'inquiétude des
12 policiers que ça pourrait être contreproductif?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

14 **Me DAVID MIGICOVSKY** : En fait, le chef adjoint
15 Ferguson a parlé avec Monsieur Ayotte sur cette situation, sur
16 les véhicules sur Queen Elizabeth et a dit que les policiers
17 avaient décidé de les laisser là pour l'instant et vous étiez
18 d'accord avec elle, comme Monsieur Ayotte?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et à 11 :37 :47, dans cette
21 même chaîne de messages, vous... 37 :20 :

22 « Steve Kanellakos : Sloly a communiqué
23 avec le maire; le maire a dit que ça ne
24 valait pas la peine d'inciter la
25 frustration et cela lui convient. Il
26 appuie la décision des policiers. »

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Exact.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Si on pouvait aller au

1 document... je ne l'afficherai pas parce qu'on l'a vu ce matin,
2 mais si vous en avez besoin, laissez-le moi savoir. Le 25
3 janvier, je crois comprendre que de l'information a été envoyée
4 de l'Association hôtelière d'Ottawa... et je vais montrer le
5 document parce qu'il y a une annexe dans la chaîne, 0070.

6 **LA GREFFIÈRE** : Pouvez-vous fournir le numéro
7 complet?

8 **Me DAVID MIGICOVSKY** : OTT00000070. Si on va plus
9 bas... remontez... « Bonjour Sam », c'est de Beth Gooding,
10 directrice de la Sécurité publique pour la Ville?

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et elle écrit au sergent
13 Eustace Roberts à la police et elle dit :

14 « Bonjour Sam, On ne sait pas si c'est
15 valide ou une tentative de causer une
16 distraction, mis je partage un échange
17 qui a été envoyé au bureau du maire.
18 S'il vous plaît, il s'agit d'un
19 document confidentiel et traitez-le de
20 cette façon. »

21 Et ce dont vous parliez - l'information de
22 l'Association hôtelière d'Ottawa?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, OTT0392. Et tandis
25 qu'on le cherche, si je vous disais que les policiers ont parlé
26 subséquemment à l'Association hôtelière, vous n'auriez aucune
27 raison d'être en désaccord avec moi?

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je n'ai aucune

1 connaissance personnellement, mais je n'ai pas de raison d'être
2 en désaccord.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Le 26 janvier, donc juste
4 avant l'arrivée des manifestants - vous verrez, si vous regardez
5 votre courriel, 9 :28 :30, l'une des choses que vous avez dites
6 au conseiller, c'est - je suis à la deuxième ligne :

7 « ... il a été très difficile de planifier
8 parce que le leadership de la
9 manifestation est mal organisé. Il faut
10 leur coopération, il faut travailler
11 avec plusieurs scénarios, plus
12 d'informations divulguées au fur et à
13 mesure que ça se concrétise. »

14 Et c'était un problème - l'information changeait
15 fréquemment, n'est-ce-pas?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, je l'ai dit plus tôt
17 dans mon témoignage.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et la Ville et les
19 policiers travaillaient bien ensemble et vous conviendrez avec
20 moi qu'à plusieurs reprises, pendant cet évènement, vous avez
21 exprimé la perspective qu'il y avait une bonne coopération?

22 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je crois comprendre - si je
24 peux vous poser une question sur le stade de baseball, vous avez
25 parlé du stationnement. Un moment donné, le maire voulait savoir
26 si la Ville avait permis le stationnement au stade et vous avez
27 demandé à Monsieur Ayotte et il a confirmé que la Ville avait
28 effectivement accepté?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, effectivement.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et quelques questions, si
3 vous me permettez, sur l'entente avec les manifestants. Je crois
4 comprendre que le résultat de l'information des PLT que les
5 manifestants voulaient vous rencontrer le 8 février; vous avez
6 rencontré conséquemment et vous avez rencontré Tom Marazzo, Eva
7 Chipuik et Keith Wilson ce jour-là?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'est ça.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et dans ma compréhension -
10 peut-être que je me trompe - les PLT n'étaient pas présents
11 pendant la réunion. Ils les ont fait venir à la réunion.

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, c'est incorrect. La
13 réunion a commencé entre moi et Tom Marazzo et ensuite, tout le
14 monde s'est joint à nous. Les PLT étaient dans la pièce et même
15 un moment donné, ils m'ont demandé de quitter pour qu'ils
16 puissent continuer les discussions avec les gens dans la pièce
17 et j'ai refusé de partir.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, la partie initiale de
19 la réunion était avec vous et Tom Marazzo?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et cette réunion a duré à
22 peu près une heure et demie?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Au total.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Il n'y a pas de notes de
25 cette réunion.

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je n'ai pas pris de notes.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : De courriels, d'échanges
28 sur ce qui a été entendu dans cette réunion?

1 M. STEVE KANELLAKOS : Non, pas que j'aie - peut-
2 être que d'autres en auraient.

3 Me DAVID MIGICOVSKY : Et la réunion pour
4 s'occuper de la logistique s'est produite le 13, je crois?

5 M. STEVE KANELLAKOS : Oui, le soir.

6 Me DAVID MIGICOVSKY : À 17 h 30?

7 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

8 Me DAVID MIGICOVSKY : Et c'était après que les
9 lettres aient été signées par le maire et Madame Lich? Et le
10 déplacement des camions a commencé le 14, n'est-ce-pas?

11 M. STEVE KANELLAKOS : Oui, ce matin-là.

12 Me DAVID MIGICOVSKY : Et il y a eu à peu près 40
13 camions lourds qui se sont trouvés déplacés?

14 M. STEVE KANELLAKOS : Oui - ce chiffre varie,
15 mais c'est ce qu'on estime, oui.

16 Me DAVID MIGICOVSKY : Et le 15, vous avez appris
17 que les forces policières sur le terrain n'allaient pas
18 continuer à aider d'autres camions à se rendre à Wellington,
19 mais les laisseraient se déplacer si c'était pour quitter
20 complètement?

21 M. STEVE KANELLAKOS : Oui, c'est ça.

22 Me DAVID MIGICOVSKY : Et en fait, Rob Drummond,
23 surintendant Drummond, a eu des échanges avec Kim Ayotte et il
24 était clair, le 15, que l'OPS n'allait pas déplacer d'autres
25 camions sur Wellington?

26 M. STEVE KANELLAKOS : C'est ça.

27 Me DAVID MIGICOVSKY : Et bien qu'il vous l'ait
28 dit, je crois que vous espériez quand même faire continuer les

1 choses?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je voulais faire tout ce
3 qui était possible pour alléger la douleur de ces voisinages.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Merci beaucoup, Monsieur
5 Kanellakos, je n'ai pas d'autres questions.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU** : D'accord, merci. Qui est le
7 prochain? Les organisateurs du convoi? Vous vous organisez. Les
8 organisateurs s'organisent. Monsieur Sloly, l'avocat de l'ancien
9 chef Sloly.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY :**

11 **Me TOM CURRY** : Monsieur Kanellakos, je suis Tom
12 Curry, pour l'ancien chef Sloly - bonjour!

13 Vous avez beaucoup d'expérience - pas qu'ici, en
14 tant que responsable public le plus puiné de la ville, mais dans
15 les forces policières.

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

17 **Me TOM CURRY** : Avec toute votre expérience - le
18 commissaire est ici pour le comprendre - cet évènement est tout
19 à fait sans précédent. C'est vrai?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je n'ai jamais vu quoi que
21 ce soit de la sorte dans mes 37 ans de carrière.

22 **Me TOM CURRY** : Et vous n'avez pas de chiffres
23 pour nous, peut-être, mais dans votre capacité, soit comme
24 responsable cadre dans l'ancienne force d'Ottawa-Carleton de
25 police ou comme gestionnaire à la Ville, ce n'est pas exagéré de
26 dire que vous avez vécu des centaines, plusieurs centaines de
27 manifestations dans la ville d'Ottawa?

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : J'ai perdu le fil, oui.

1 **Me TOM CURRY** : Plusieurs centaines?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

3 **Me TOM CURRY** : Et il y a une grande différence
4 entre une manifestation, dans votre expérience, une
5 manifestation et un évènement? L'un de mes collègues vous a
6 parlé d'une parade. Une grande différence, n'est-ce-pas?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, beaucoup.

8 **Me TOM CURRY** : La Fête du Canada, ce n'est pas
9 associé à une manifestation. C'est un évènement, c'est une
10 célébration.

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ce n'est pas caractérisé de
12 cette façon, effectivement.

13 **Me TOM CURRY** : Donc, lorsque le commissaire
14 considère votre expérience face au type de choses que vous avez
15 vues à Ottawa ou les choses de ce genre que vous avez vu vos
16 collègues policiers vivre, qu'est-ce qui est arrivé avec le
17 convoi? C'était quelque chose à laquelle personne ne
18 s'attendait. Est-ce que c'est juste de le dire?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'est juste.

20 **Me TOM CURRY** : Et c'est une chose - et l'un des
21 documents que vous avez vu avec l'un de mes collègues - a parlé
22 du défi d'essayer de comprendre ce que les organisateurs du
23 convoi avaient en tête comme intention et vous n'avez jamais
24 réussi à avoir cette information. Est-ce que c'est juste de le
25 dire ainsi?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Comme j'ai dit,
27 l'information avant l'évènement, c'est qu'il s'agissait d'une
28 situation typique qui changeait quotidiennement.

1 **Me TOM CURRY** : Ce n'était pas la parade du Père
2 Noël - où quelqu'un demande un permis et on planifie, on
3 organise les foules. Vous avez dit aux avocats de la commission
4 que la Ville a appris, grâce à ses expériences, à faire preuve
5 de respect face au droit de manifestation. Vous êtes ici dans la
6 ville du Parlement et le Parlement - au Canada, on respecte le
7 droit à la manifestation et vous le faites ici, à Ottawa.

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

9 **Me TOM CURRY** : Et votre collègue, Monsieur
10 Ayotte, a décrit dans un courriel qu'on a vu brièvement - je n'y
11 retournerai pas - qu'il croyait que les policiers faisaient du
12 bon travail d'équilibre d'un côté et du droit à la manifestation
13 et de l'autre, le risque d'une émeute.

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'est ce qu'on
15 essayait d'équilibrer.

16 **Me TOM CURRY** : Et je veux vous poser la question,
17 mais avant de voir le document, quelle est votre relation avec
18 le chef Sloly? Vous aviez une bonne relation de travail avec
19 lui?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, effectivement.

21 **Me TOM CURRY** : Faisiez-vous partie de son
22 recrutement?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

24 **Me TOM CURRY** : L'avez-vous rencontré dans ce
25 processus?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je l'ai rencontré par
27 la suite, après qu'il ait reçu l'annonce et avant son
28 assermentation.

1 **Me TOM CURRY** : Vous avez appris qu'il avait
2 beaucoup d'expérience comme chef de police national?

3 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

4 **Me TOM CURRY** : Et notamment, beaucoup
5 d'expérience dans la gestion de l'ordre public, les dérangements
6 et les manifestations?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui. Je connaissais son CV,
8 mais on n'en a jamais discuté ensemble directement.

9 **Me TOM CURRY** : Et pendant le moment où vous avez
10 travaillé avec lui comme gestionnaire de la Ville et lui, comme
11 chef des forces policières, vous conviendrez avec moi qu'il a
12 agi de bonne foi et a essayé du mieux de sa capacité de résoudre
13 le problème?

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

15 **Me TOM CURRY** : Si vous me le permettez, est-ce
16 que je peux demander qu'on montre un document au témoin -
17 OPS00004157. Si je ne me suis pas trompé, Monsieur Kanellakos -
18 et tout le monde vous appelle Steve K, sauf nous aujourd'hui.

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : N'hésitez pas à le faire
20 vous aussi!

21 **Me TOM CURRY** : Voici un document qui date du 31
22 janvier 2022 - Notes d'une réunion à propos de plusieurs
23 personnes, dont vous. Vous vous souvenez de la réunion? Est-ce
24 qu'on peut voir plus loin? Allez-y, oui. C'est une mise à jour
25 du chef Sloly - je ne lis pas tout. Il y a une mise à jour
26 exhaustive du chef au groupe pour vous et le maire, notamment.

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

28 **Me TOM CURRY** : Et l'une des choses... peut-être aux

1 deux tiers vers le bas, vous voyez le point qui dit :

2 « 100 % des ressources liées dans les
3 manifestations au centre-ville, les
4 membres sont déjà fatigués et encore
5 plus, même chose, il y a peu de
6 patience et tout le monde cherche la
7 confrontation. »

8 Vous avez entendu le chef le dire, mais c'était
9 aussi vos propres observations, n'est-ce-pas?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

11 **Me TOM CURRY** : Et dès le début, une fois que tout
12 le monde avait compris que vous avez compris qu'il ne s'agissait
13 pas d'une manifestation comme on avait déjà vu, mais plutôt une
14 occupation, vous nous avez dit qu'il n'y aurait jamais eu assez
15 de ressources dans les forces policières d'Ottawa pour amener à
16 sa fin fructueuse cette occupation?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'est ce que je crois.

18 **Me TOM CURRY** : Et vous avez dit qu'il vous
19 fallait du soutien, toujours du soutien de la part d'autres
20 agences policières et d'autres services policiers?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

22 **Me TOM CURRY** : Et l'une des questions - j'y
23 répond rapidement - le Service de l'application des règlements
24 municipaux relève de Kim Ayotte, pas des forces policières. Est-
25 ce que j'ai raison de dire qu'il n'y aurait jamais eu de
26 solution dans les services des règlements une fois que vous avez
27 vu ce dont il s'agissait?

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : Nous avons 132 agents

1 d'application des règlements municipaux, je ne crois pas qu'ils
2 auraient pu mettre fin à cette occupation.

3 **Me TOM CURRY** : Ils ne sont pas payés pour se
4 battre à coups de poing avec ceux à qui ils essaient de faire
5 respecter les règlements ou de se faire confronter.

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ils sont formés en
7 conflits, en résolution de conflits, mais ils n'ont pas
8 l'équipement ni la formation des policiers.

9 **Me TOM CURRY** : Donc, tous les policiers qui
10 entraient dans cette zone de conflit allaient entrer avec
11 escorte policière?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est ce que moi et mon
13 équipe avions compris.

14 **Me TOM CURRY** : Parce qu'il y avait trop peu de
15 ressources, ce n'était pas une résolution viable de se fier au
16 Service d'application des règlements municipaux?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Exactement.

18 **Me TOM CURRY** : Autre chose, si vous me permettez.
19 On parle de ressources. Ai-je raison de penser qu'il y avait une
20 certaine confusion au niveau de la province de l'Ontario pour
21 savoir combien d'officiers de l'OPP avaient été disponibles pour
22 le Service de police d'Ottawa?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'était plus la Gendarmerie
24 que l'OPP.

25 **Me TOM CURRY** : Est-ce que vous vous souvenez,
26 Sylvia Jones qui avait déclaré qu'il y avait 1 500 officiers de
27 l'OPP?

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ce n'était pas exact.

1 Me TOM CURRY : En fait, c'était une petite
2 fraction du 1 500.

3 M. STEVE KANELLAKOS : Un total en additionnant
4 tous les jours, mais on ne sait pas au juste combien.

5 Me TOM CURRY : Mais au moment où le ministre fait
6 la déclaration, peu importe où étaient les calculs, ce n'était
7 jamais exact?

8 M. STEVE KANELLAKOS : Ce n'était pas exact.

9 Me TOM CURRY : Vous vous souvenez cependant que
10 ça a créé certains défis pour l'OPS - parce que ces
11 renseignements ont été circulés et les gens pensaient :
12 « Qu'est-ce que vous faites? Vous avez déjà les ressources ».

13 M. STEVE KANELLAKOS : Exactement.

14 Me TOM CURRY : Vous êtes d'accord pour dire que
15 vous n'aviez jamais ces ressources disponibles pour le Service
16 de police d'Ottawa?

17 M. STEVE KANELLAKOS : Pas à ma connaissance.

18 Me TOM CURRY : Une ou deux questions rapides, si
19 vous me permettez.

20 Le commissaire, entre autres choses, pense à
21 faire ses recommandations pour éviter ce genre d'évènements à
22 l'avenir, si c'est ce qu'on pense. Vous avez eu une expérience...
23 attendez, je reviens un peu en arrière. Le chef Sloly a décrit
24 cet évènement comme étant un changement de paradigme, un
25 changement de la façon dont les manifestations publiques étaient
26 comprises.

27 Si vous vous référez à un épisode à Ottawa qui
28 avait qu'il y avait un *snake march*, une marche des serpents - je

1 ne vais pas prendre le temps de vous demander d'expliquer, mais
2 lorsque cela s'était produit, vous, en tant que directeur de la
3 Ville, vous avez pris certaines expériences?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, le concept, c'est
5 exact. Le concept est que les manifestations, les stratégies,
6 les tactiques, dans ce cas, ont été évaluées dans le temps et
7 les politiques... les pratiques des policiers sont peut-être un
8 peu en retard par rapport aux autres. C'est exactement ce que
9 c'était. La tactique et la stratégie de la police a dû évoluer
10 immédiatement après l'arrivée de ce convoi.

11 **Me TOM CURRY** : Est-ce que vous pouvez aider le
12 commissaire - combien de camions, en fait, étaient vraiment
13 enchâssés, si vous voulez, dans la région géographique que vous
14 avez décrite?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ça a varié. À un moment
16 donné, je pense que c'était la deuxième semaine, les policiers
17 d'Ottawa ont fait un compte physique et c'était près de 500
18 camions.

19 **Me TOM CURRY** : Quelques autres petits points. Le
20 chef Sloly a déclaré, le 7 février je pense, qu'il n'y avait pas
21 de solution policière à ce problème, à long terme. Est-ce que
22 vous avez donc compris de cela ou ce que vous comprenez
23 maintenant, dire que le Service de police d'Ottawa ne pourrait
24 jamais offrir une solution, seul, que ce soit avec la
25 réglementation ou pas?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je n'ai pas très bien
27 compris ce que vous voulez dire. Cette déclaration, on a présumé
28 qu'il y avait certaines négociations avec d'autres niveaux de

1 gouvernement, mais ce n'était que des suppositions de notre
2 part. Mais maintenant, je n'en ai jamais discuté de cela avec le
3 chef Sloly.

4 **Me TOM CURRY** : En ce qui a trait aux négociations
5 qui ont eu lieu, comme vous l'avez expliqué au commissaire - je
6 vais laisser ça comme ça. Ai-je raison de penser que vous et le
7 chef Sloly n'aviez pas de discussions sur la façon dont les
8 camions allaient être déplacés de ce site résidentiel?

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il y a une rencontre avec
10 lui-même, moi-même, Kim Ayotte, Trish Ferguson et Steve Bell. Si
11 je me souviens bien, on parlait de Wellington, mais je ne pense
12 pas qu'on ait rentré dans les détails de Wellington, dans le
13 sens où ça ne s'est pas produit avant le 13, lorsqu'on a parlé
14 de logistique. Donc, ce n'était pas très clair de savoir où les
15 camions iraient.

16 **Me TOM CURRY** : De toute façon, le surintendant
17 Drummond à l'époque, je pense, avait la responsabilité de cette
18 opération sur le terrain.

19 Je vous montre un dernier document, si vous me
20 permettez, simplement pour que vous puissiez l'identifier pour
21 aider les commissaires. OPP00001521.

22 Est-ce que vous avez participé à un appel entre
23 les représentants de la Ville d'Ottawa, le gouvernement fédéral
24 et le gouvernement provincial le 6 février?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

26 **Me TOM CURRY** : Je ne sais pas si vous avez la
27 chance de voir ces notes - il y a beaucoup de personnes qui
28 prenaient des notes. Ça, ça a été préparé par le représentant

1 provincial. Vous voyez que ce point décrit certains commentaires
2 qui vous sont attribués au sujet que les conseillers locaux :

3 « ...accusaient le gouvernement fédéral
4 et provincial pour aider à résoudre
5 cette question. Donc, on a voulu
6 exercer des pressions sur le Premier
7 ministre pour résoudre la situation. »

8 Et ça continue comme ça. Donc, vous étiez présent
9 à cette rencontre? Vous saviez que tout le monde enregistrerait ce
10 qui se disait?

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne savais pas
12 précisément si quelqu'un enregistrerait, mais je pensais qu'ils
13 ont pris le temps de mettre les points saillants.

14 **Me TOM CURRY** : L'intention du maire - on
15 prétendait cette question par la déclaration d'urgence - c'était
16 que le chef Sloly et autres avaient dit qu'on avait besoin de
17 cela et c'est à quoi vous étiez d'accord.

18 Pas d'autres questions, merci.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Le prochain, c'est... ou les
20 organisateurs ou la Coalition d'Ottawa. Vous voulez passer votre
21 tour encore une fois? C'est comme vous voulez. On essaie d'en
22 arriver au même but.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP :**

24 **Me PAUL CHAMP** : Bonjour, Monsieur Kanellakos. Je
25 suis Paul Champ, avocat pour la Coalition des résidents d'Ottawa
26 et des entreprises et l'association de quartier.

27 Je vais commencer en vous demandant si les
28 renseignements que la Ville avait avant le début de la

1 manifestation, les renseignements pour les hôtels, etc., est-ce
2 que vous avez partagé avec le Service de police d'Ottawa ou est-
3 ce que vous, vous avez fait une évaluation en disant que ça ne
4 serait que pour trois jours?

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'est exact.

6 **Me PAUL CHAMP** : Il y avait quand même certains
7 renseignements entre les mains de la Ville que cette
8 manifestation pourrait se poursuivre plus longtemps que trois
9 jours?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

11 **Me PAUL CHAMP** : Mais si j'ai bien compris, la
12 police de la ville ne pensait pas que ça serait le cas. Est-ce
13 qu'ils ont parlé de plan d'urgence dans le cas où cette
14 manifestation durerait plus longtemps?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne suis pas au courant.

16 **Me PAUL CHAMP** : Est-ce que vous avez pensé, est-
17 ce que vous avez demandé des plans d'urgence?

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

19 **Me PAUL CHAMP** : Monsieur Kanellakos, lorsque vous
20 dites que les chiffres variaient ou que vous ne saviez pas
21 exactement qui allait se montrer, mais dans ce cas particulier,
22 vous savez qu'un très grand nombre de personnes qui venaient de
23 très, très loin, avec un très grand nombre de camions. Vous
24 saviez que ces gens-là venaient à Ottawa pour plusieurs jours.

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Comme je l'ai dit, les
26 chiffres ont évolué du début de la semaine à la fin de semaine
27 suivante, au fur et à mesure que les renseignements arrivaient,
28 pour dire qu'ils venaient d'un bout à l'autre du pays. La Ville

1 d'Ottawa n'avait pas les capacités d'obtenir ces renseignements.

2 **Me PAUL CHAMP** : Mais la Ville d'Ottawa se fie
3 essentiellement à la Police d'Ottawa?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, il le fallait. Nous
5 n'allons pas avoir la capacité d'obtenir les renseignements, des
6 autres renseignements comme eux le font.

7 **Me PAUL CHAMP** : Malheureusement, nous savons
8 maintenant que c'était une erreur.

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, ça a duré évidemment
10 beaucoup plus longtemps.

11 **Me PAUL CHAMP** : Mais en ce qui a trait à la
12 réaction pour permettre aux camions de venir au centre-ville, de
13 se stationner sur la rue Wellington, vous nous avez dit que
14 c'était basé sur un appel à la police d'Ottawa. C'était leur
15 décision.

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est exact.

17 **Me PAUL CHAMP** : Donc, la Ville d'Ottawa était à
18 la merci de la décision du Service de police?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne dis pas qu'on était à
20 leur merci; c'est leur décision, c'est notre travail d'appuyer
21 leur décision. Franchement, notre travail, c'est également
22 d'évaluer si on peut respecter les demandes... les choses qu'ils
23 nous demandaient de faire.

24 **Me PAUL CHAMP** : En ce qui a trait à protéger les
25 gens d'Ottawa, c'est la responsabilité de la Ville d'Ottawa,
26 n'est-ce-pas, en plus de la police d'Ottawa?

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Pour les protéger - il
28 faudrait peut-être expliquer davantage ce que vous voulez.

1 **Me PAUL CHAMP** : La sécurité des gens d'Ottawa,
2 quels que soient les risques, que ça vient des feux à ciel
3 ouvert ou des bombonnes de propane - c'est donc la
4 responsabilité de la police et de la Ville d'Ottawa.

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Mais c'est surtout de la
6 police.

7 Mais c'est sûr que la Ville d'Ottawa a un rôle à jouer dans la
8 santé et sécurité de nos résidents, mais c'est beaucoup plus
9 restreint comme rôle par rapport à la police.

10 **Me PAUL CHAMP** : Donc, puisqu'on a permis aux
11 camions commerciaux de venir s'installer, on a dit qu'il y avait
12 une opinion juridique, que la Police d'Ottawa disait que d'après
13 les droits et libertés, les camions commerciaux avaient le droit
14 de venir se stationner là où ils le voulaient.

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non non, je ne me suis
16 jamais référé à une opinion légale - je n'ai jamais vu une
17 opinion juridique. Je n'ai jamais référé à cette opinion. On
18 nous a dit que chef Sloly et d'autres que c'était autrement;
19 empêcher les gens de venir, ça serait ne pas respecter leurs
20 droits et libertés.

21 **Me PAUL CHAMP** : C'est ce qu'on a entendu dire,
22 qu'ils ne pouvaient les empêcher de venir en vertu de la Charte
23 des droits - donc, vous avez quand même entendu ça dans la
24 réunion interne?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

26 **Me PAUL CHAMP** : Est-ce que vous avez demandé à
27 l'avocat de la Ville de vous donner une opinion là-dessus?

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

1 **Me PAUL CHAMP** : Pourquoi?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Pour des questions de temps
3 - la deuxième partie, c'est que les policiers sont responsables
4 de garder l'ordre public et comme je l'ai dit dans mon
5 témoignage passé, ils ont l'expérience pour le faire. La
6 première fin de semaine, on n'avait aucune raison de remettre en
7 doute les renseignements, les tactiques et les stratégies qu'ils
8 utilisaient par rapport à ce qu'ils pensaient que ça serait un
9 événement semblable à d'autres événements, avec le convoi
10 précédent.

11 **Me PAUL CHAMP** : Mais je ne parle pas de la
12 stratégie tactique; je parle de leur opinion à l'effet qu'ils
13 n'avaient pas l'autorité légale d'arrêter les camions à cause de
14 la Charte des droits et libertés. Vous n'avez pas donné l'ordre
15 à l'avocat de la Ville d'étudier la question?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

17 **Me PAUL CHAMP** : On a entendu dire que vous avez
18 traité avec les représentants et les ministres du gouvernement
19 provincial et fédéral. Est-ce qu'à moment donné, on vous a
20 mentionné que la Charte des droits et libertés était pour
21 protéger les camions commerciaux?

22 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, c'était passé la
23 première fin de semaine. Avant cette première fin de semaine, je
24 n'étais pas au courant. On n'a pas eu la consigne, de
25 conversation avec le gouvernement fédéral.

26 **Me PAUL CHAMP** : Mais ce matin, vous avez dit que
27 même lors de la deuxième fin de semaine, vous espériez que les
28 policiers pourraient empêcher d'autres camions de venir. On vous

1 a dit qu'à cause de la Charte, ils n'avaient pas l'autorité
2 légale d'arrêter les camions de venir.

3 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'était la deuxième
4 fin de semaine, oui.

5 **Me PAUL CHAMP** : Donc, quelques autres questions
6 sur cette manifestation et évènement, la distinction entre les
7 deux. Les évènements sont des choses, comme une célébration ou
8 pour marquer un jour, une commémoration, on veut utiliser un
9 lieu privé ou public ou un stationnement. Donc, on va mettre des
10 tentes, il va y avoir beaucoup d'aliments servis. Donc, ça exige
11 des permis de la Ville.

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

13 **Me PAUL CHAMP** : Et nous avons entendu des preuves
14 que pour une manifestation, la Ville n'exige pas de permis parce
15 que c'est un exercice, selon la Charte des libertés.

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : L'un des avantages et buts
17 de ce permis est de comprendre quels sont les plans de cette
18 manifestation pour essayer à l'avance de mitiger, d'atténuer,
19 pardon, les conséquences. Mais on ne peut pas forcer un groupe
20 de manifestants d'acheter un permis de la Ville et s'ils ne
21 l'obtiennent pas, il n'y a rien qu'on peut faire.

22 **Me PAUL CHAMP** : Mais si quelqu'un prépare un
23 évènement et n'ont pas de permis, la Ville va le fermer?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : S'ils manifestent...

25 **Me PAUL CHAMP** : Je ne parle pas... je parle d'un
26 évènement.

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

28 **Me PAUL CHAMP** : Manifestation et évènement, on va

1 les fermer. Vendredi, l'un de nos clients a dit qu'il prépare
2 des évènements constamment et qu'ils comprennent bien, mais le
3 but, c'est une question de sécurité - lorsque vous installez une
4 grande tente, etc., c'est une question de sécurité, ces permis.

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, la sécurité, c'est
6 l'une des considérations, mais pas la seule.

7 **Me PAUL CHAMP** : Donc, la Ville a une distinction
8 entre un évènement et une manifestation?

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

10 **Me PAUL CHAMP** : Donc, est-ce que les
11 manifestations utilisent des feux d'artifice, des tentes?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

13 **Me PAUL CHAMP** : Des barbecues ou des spas?

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

15 **Me PAUL CHAMP** : Ou de la danse, des partys? Ça
16 semble plutôt comme un évènement, à ce moment-là.

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je ne suis pas du tout
18 d'accord avec vous. Dans le contexte, c'était une manifestation
19 - les gens faisaient des choses illégales. D'après moi, ce n'est
20 pas un évènement.

21 **Me PAUL CHAMP** : Quelques autres questions sur
22 l'impact, Monsieur Kanellakos. D'après vous, plusieurs de ces
23 différentes activités dans le centre-ville d'Ottawa
24 représentaient un danger grave et de la menace pour les citoyens
25 d'Ottawa?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, certains éléments dans
27 ça.

28 **Me PAUL CHAMP** : Nous savons également que pour

1 les services publics - par exemple, pour le ramassage des
2 déchets, les camions d'incendie avaient des difficultés à
3 rentrer au centre-ville, par exemple, pour le Château Laurier.

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ce n'était pas vrai, ce
5 n'était pas vrai, ça, pour le Château Laurier.

6 **Me PAUL CHAMP** : Non?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non - il y a un camion
8 d'incendie qui n'a pas pu venir, mais il y en a qui sont arrivés
9 d'ailleurs, d'une autre route. On a des plans d'urgence, donc la
10 réaction... les pompiers sont arrivés. Ce camion qui n'a pas pu
11 traverser, oui - mais on n'envoie pas les pompiers d'un seul
12 endroit, ils viennent de différents endroits.

13 **Me PAUL CHAMP** : Oui, je pense que le directeur du
14 Château Laurier va trouver ça intéressant.

15 Oui, alors, pour les camions pour le gaz sous le
16 centre Rideau?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne suis pas d'accord
18 avec ce fait.

19 **Me PAUL CHAMP** : Et ce n'était pas un risque?
20 C'était un camion de carburant.

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Vous mentionnez que c'est
22 une menace grave, ça a été déplacé. Je ne considère pas que
23 c'était une question urgente.

24 **Me PAUL CHAMP** : Vous pouvez revoir le courriel;
25 le centre Rideau le pensait.

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne peux pas voir ce
27 qu'ils pensent.

28 **Me PAUL CHAMP** : Les paramédics également ont eu

1 des difficultés.

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : En effet.

3 **Me PAUL CHAMP** : Pour les services de ramassage de
4 déchets? Ça ne se produisait pas du tout dans ce quartier?

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, dans certaines de ces
6 régions.

7 **Me PAUL CHAMP** : Dans la zone rouge?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : En effet, plutôt dans ce
9 quartier, dans certaines de ces régions.

10 **Me PAUL CHAMP** : Et les services pour les soins à
11 domicile, c'était arrêté également?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Qu'est-ce que vous voulez
13 dire, les services à domicile? Il y a des services sociaux qui
14 étaient quand même offerts, on a fait un effort pour aider les
15 gens qui ont un problème de mobilité ou de handicap physique et
16 qui exigent des services à domicile. Oui, il y a eu des
17 problèmes.

18 **Me PAUL CHAMP** : Donc, les gens les plus
19 désavantagés, les plus vulnérables ont été affectés?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : En effet.

21 **Me PAUL CHAMP** : Donc, on n'a pas retiré la neige
22 non plus? Il y a toutes sortes de nombre d'appels, de faux
23 appels au 9-1-1 et ça a perturbé les services?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : En effet.

25 **Me PAUL CHAMP** : Les hôpitaux d'Ottawa ont
26 également demandé à la Ville d'Ottawa, leur mentionnaient leurs
27 préoccupations pour leurs services à cause des services
28 d'urgence qui étaient ... les appels étaient trop nombreux, on

1 avait des problèmes à recevoir les services, les soins
2 critiques.

3 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est exact.

4 **Me PAUL CHAMP** : Donc, je voudrais vous poser
5 quelques questions sur votre rencontre avec les organisateurs.
6 Vous avez dit que vous avez parlé avec le maire Watson disait
7 que le PLT vous avait joint, au début il hésitait à vous le dire
8 et après, il n'a pas décidé d'une façon ou d'une autre.

9 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

10 **Me PAUL CHAMP** : Ensuite, ce même jour, vous avez
11 rencontré Monsieur Marazzo, Monsieur Wilson et Madame Chipuik,
12 exact?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

14 **Me PAUL CHAMP** : Vous leur avez dit, à cette
15 rencontre, s'ils pouvaient faire quelque chose, vous pourriez
16 arranger une rencontre avec le maire.

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

18 **Me PAUL CHAMP** : Et il semble que le maire Wilson
19 vous a dit qu'il était tout à fait ouvert aux négociations?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non - la conversation que
21 j'ai eue avec les gens dans la salle était que basée sur une
22 entente que j'essaierais d'obtenir une rencontre avec le maire
23 Watson, mais je ne pouvais pas l'engager tant qu'on n'aurait pas
24 d'entente.

25 **Me PAUL CHAMP** : Sauf que vous leur dites que vous
26 n'avez pas dit que vous pouviez organiser...

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne pouvais pas tant
28 qu'on n'a pas terminé les détails, donc je ne pouvais pas

1 engager le maire.

2 **Me PAUL CHAMP** : Est-ce que vous connaissiez
3 Monsieur Marazzo avant cette rencontre?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, c'était la première
5 fois que je le rencontrais.

6 **Me PAUL CHAMP** : Vous avez un certain nombre
7 d'interactions avec lui?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, une autre fois
9 seulement. Le soir... j'avais tort, je pense qu'il a dit que
10 c'était du 13 jusqu'au dimanche soir, lorsqu'on a demandé de
11 déplacer les camions. Je pense que c'est la seule fois que je
12 l'ai rencontré.

13 **Me PAUL CHAMP** : Vous avez dit que dans les
14 rencontres avec les dirigeants du gouvernement fédéral et donc,
15 le solliciteur général provincial, on a mentionné les
16 inquiétudes au sujet du plan de la Police d'Ottawa, que ce
17 n'était pas tout à fait élaboré. Est-ce que vous avez partagé ça
18 avec le maire Watson?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

20 **Me PAUL CHAMP** : Il était là pour ces rencontres?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

22 **Me PAUL CHAMP** : Est-ce que vous l'aviez partagé
23 avec le président de la Commission des services policiers?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non - non, parce que ce
25 n'est pas mon rôle de parler au président de cette commission à
26 propos de ce qui se passe en matière de services policiers.

27 **Me PAUL CHAMP** : Alors, attendez - pour prendre un
28 peu de recul, ce que vous avez compris des fonctionnaires

1 fédéraux et provinciaux, c'est qu'une raison qu'il y avait un
2 retard dans le déploiement, c'est parce qu'il y avait des
3 préoccupations par rapport au plan de l'OPS?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, ils n'étaient pas sûrs
5 que c'était bien prêt, c'est ce qu'ils ont dit.

6 **Me PAUL CHAMP** : Et c'est ça qui retardait le
7 déploiement?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

9 **Me PAUL CHAMP** : Vous nous avez dit que ces
10 ressources additionnelles étaient essentielles pour mettre un
11 terme à l'occupation?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

13 **Me PAUL CHAMP** : Alors, encore une fois, pourquoi
14 n'avez-vous pas partagé ces renseignements avec la Commission
15 des services policiers?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Ils n'ont pas de rôle dans
17 cet aspect opérationnel. Je ne voyais pas l'utilité de le
18 partager avec la présidente Deans.

19 **Me PAUL CHAMP** : Donc, ce n'était pas important
20 pour eux de savoir que d'autres services policiers vous disaient
21 à vous et au maire qu'il y avait des problèmes?

22 **M. STEVE KANELLAKOS** : Les policiers étaient au
23 courant, le commandement supérieur.

24 **Me PAUL CHAMP** : Et par rapport à l'Ontario, vous
25 nous avez dit qu'il y avait une certaine indifférence par
26 rapport à la Ville d'Ottawa?

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne dirais pas que
28 c'était de l'indifférence; ils essayaient d'être clairs que

1 c'était une affaire des services policiers et comme Solliciteur
2 général, elle trouvait que ce n'était pas son rôle d'ingérer
3 plus.

4 **Me PAUL CHAMP** : Et vous avez dit, par rapport aux
5 rencontres avec les organisateurs, vous avez eu des entretiens
6 avec Monsieur French... est-ce que vous avez compris qu'il était
7 en lien avec les organisateurs, qu'il les représentait?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

9 **Me PAUL CHAMP** : Et Monsieur French était... avait
10 été dans le cabinet du Premier ministre provincial Ford, donc il
11 était en sympathie avec les manifestants?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne peux pas juger de
13 cela, mais il disait qu'il était facilitateur entre les
14 manifestants et lui.

15 **Me PAUL CHAMP** : On va peut-être entendre plus
16 tard qu'il a dit qu'ils étaient des patriotes, mais avez-vous
17 entendu que peut-être que le Premier ministre Ford avait une
18 sympathie pour ces manifestants?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je n'ai pas parlé au
20 Premier ministre.

21 **Me PAUL CHAMP** : Oui, mais vous avez dit plus tôt,
22 Monsieur Kanellakos, que les sous-ministres au niveau provincial
23 n'interagissaient pas complètement avec vous, peut-être suite à
24 une orientation de leur maître politique?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Peut-être, mais c'est de la
26 spéculation.

27 **Me PAUL CHAMP** : Enfin, une dernière question :
28 par rapport à l'injonction - donc la police, le 30 janvier, le

1 chef Sloly a dit qu'il voulait aller de l'avant avec
2 l'injonction?

3 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

4 **Me PAUL CHAMP** : Mais vous avez... d'après vous, les
5 Services policiers d'Ottawa ne vous donnaient pas assez
6 d'information à vos sollicitateurs?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : D'après eux.

8 **Me PAUL CHAMP** : Mais vous avez dit à vos
9 sollicitateurs de continuer?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : De continuer avec des
11 discussions avec la Police d'Ottawa pour la préparer.

12 **Me PAUL CHAMP** : Et par rapport à l'injonction Li,
13 Zexi Li, saviez-vous que la Police d'Ottawa coopérait avec les
14 avocats de Madame Li par rapport à l'injonction?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je n'étais pas au
16 courant à l'époque.

17 **Me PAUL CHAMP** : Donc, vous ne savez pas pourquoi
18 la Police d'Ottawa aurait coopéré avec vous sans vous donner de
19 renseignements?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

21 **Me PAUL CHAMP** : Est-ce que vous saviez que Madame
22 Li est aussi allée voir la Ville d'Ottawa pour de l'aide avec
23 leur injonction?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je n'étais pas au
25 courant à l'époque.

26 **Me PAUL CHAMP** : À l'époque - vous voulez dire?

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : On me l'a dit récemment,
28 cette fin de semaine, en préparation de cette audience, mais on

1 ne me l'a pas dit à l'époque.

2 **Me PAUL CHAMP** : Donc, vous n'avez pas donné
3 d'instructions à l'avocat de la Ville d'Ottawa, Maître White,
4 pour donner de l'aide à Madame Li?

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je n'étais pas au
6 courant.

7 **Me PAUL CHAMP** : OK, merci Monsieur Kanellakos.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Il nous reste cinq minutes
9 avant le dîner. Alors, est-ce que je pourrais demander au
10 Democracy Fund d'aller à l'avant, puisqu'ils vont interroger
11 pendant cinq minutes et ensuite, on prendra la pause de dîner et
12 Monsieur Kanellakos aura un peu de temps et il reste une heure
13 de contre-interrogatoire par la suite.

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROB KITTREDGE :**

15 **Me ROB KITTREDGE** : Alors bonjour, monsieur
16 Kanellakos. Je m'appelle Rob Kittredge, je suis avocat pour le
17 Justice Centre for Constitutional Freedoms et j'ai quelques
18 questions pour vous. J'ai peu de temps, alors je me prépare.

19 Environ 34 véhicules ont été remorqués dans la
20 zone entre le 28 janvier et le 14 février et un peu de
21 remorquage a eu lieu à l'extérieur de la zone pendant cette
22 période. Est-ce que c'est juste?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

24 **Me ROB KITTREDGE** : D'après vous, aucun de ces
25 camions ou des véhicules ont été endommagés par des
26 manifestants?

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne crois pas, mais
28 c'était des véhicules assez légers qui étaient remorqués.

1 Me ROB KITTREDGE : À votre connaissance, aucun de
2 ces propriétaires ou exploitants ont été agressés?

3 M. STEVE KANELLAKOS : Non.

4 Me ROB KITTREDGE : Il y a eu des amendes qui ont
5 été données à cette époque-là, mais les policiers qui émettaient
6 ces amendes ou CPV n'ont pas été agressés?

7 M. STEVE KANELLAKOS : Je crois qu'il y a eu un
8 incident où ils ont été entourés, mais je ne connais pas
9 d'autres incidents. Il vaut mieux en parler avec la police.

10 Me ROB KITTREDGE : Donc, ils étaient entourés
11 sans être agressés?

12 M. STEVE KANELLAKOS : Je ne connais pas les
13 détails.

14 Me ROB KITTREDGE : Vous ne savez pas
15 personnellement?

16 M. STEVE KANELLAKOS : Non.

17 Me ROB KITTREDGE : Et vous avez dit plus tôt
18 qu'imposer des contraventions ne suffiraient pas, si les
19 exploitants ne s'en préoccupaient pas et qu'il n'y avait pas de
20 remorquage, ça ne changerait pas?

21 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

22 Me ROB KITTREDGE : J'avoue qu'émettre des
23 contraventions n'aurait déplacé des véhicules, mais les coûts
24 montants auraient pu motiver les exploitants à se déplacer?

25 M. STEVE KANELLAKOS : C'est une possibilité, mais
26 pas pour tous.

27 Me ROB KITTREDGE : Et la connaissance que les
28 contraventions étaient émises de façon journalière ou même

1 horaire pourraient peut-être empêcher des exploitants de voyager
2 à Ottawa?

3 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est de la spéculation -
4 je ne veux pas spéculer.

5 **Me ROB KITTREDGE** : C'est bon. Pour ce qui est des
6 contraventions et remorquages à l'extérieur de la zone rouge, la
7 Ville avait l'impression d'aller chercher les mauvaises
8 personnes, c'est-à-dire que les résidents pourraient avoir à
9 composer avec tout cela?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'était une
11 considération.

12 **Me ROB KITTREDGE** : Mais est-ce que la Ville
13 n'aurait pas eu l'autorité de donner des contraventions et
14 remorquer... qu'ils aient fait partie d'une manif ou non?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Normalement, on ne fait pas
16 de remorquage sur les rues. Il y a des circonstances qui amènent
17 à un remorquage - alors, non.

18 **Me ROB KITTREDGE** : Mais dans ces circonstances
19 particulières...

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Si c'était dans le marché
21 By, il y avait un mélange de véhicules - des véhicules de
22 manifestants, des véhicules de résidents dans le marché By,
23 selon la nature... le fait que plusieurs personnes habitent là.
24 Alors, ce n'est pas facile de différencier qui ou quoi.

25 **Me ROB KITTREDGE** : Mais la Ville aurait eu
26 l'autorisation de le faire?

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, nous avons
28 l'autorisation de donner des contraventions et remorquer.

1 **Me ROB KITTREDGE** : Et vous avez dit qu'ils ont
2 beaucoup de sous-traitants qui auraient pu faire le remorquage
3 et ils ont tous refusé. Est-ce que la Ville a essayé de négocier
4 avec eux?

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne connais pas l'étendue
6 des discussions. Moi, j'ai demandé qu'on les appelle tous, donc
7 ces appels ont été faits. Je ne sais pas ce qui s'est passé,
8 mais dans les discussions avec les exploitants, je ne sais pas.

9 **Me ROB KITTREDGE** : Donc, vous avez dit à vos gens
10 s'appeler ces exploitants et leur dire...

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : D'être disponibles.

12 **Me ROB KITTREDGE** : Est-ce que vous avez dit à vos
13 gens de couvrir tout ce qui pouvait être dégâts à leurs
14 véhicules de remorquage?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, pas précisément.

16 **Me ROB KITTREDGE** : Est-ce que vous avez dit... vous
17 avez offert d'offrir plus d'indemnisations une fois qu'on a vu
18 qu'ils ne voulaient pas offrir de l'aide?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Moi, je n'ai pas donné de
20 directions précises. Ce n'est pas à mon niveau.

21 **Me ROB KITTREDGE** : Mais ça n'aurait pas changé
22 quelque chose si on avait augmenté l'indemnisation?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Vu les raisons qu'ils nous
24 ont données, je ne sais pas. Encore une fois, c'est de la
25 spéculation.

26 **Me ROB KITTREDGE** : Vous avez dit qu'ils étaient
27 préoccupés par des dégâts à leurs véhicules, leur sécurité et
28 certains étaient des sympathisants des manifestants.

1 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

2 Me ROB KITTREDGE : Donc, s'ils étaient préoccupés
3 par les dégâts, offrir de les compenser...

4 M. STEVE KANELLAKOS : Oui, peut-être, mais... non,
5 je ne devrais pas le dire. Moi, je dirais qu'à mon avis, peut-
6 être que des dégâts à un véhicule ne vaut... même si on a une
7 compensation, ça coûte quand même très cher et il y a toute la
8 question de la compensation et de l'indemnisation par la suite
9 et je ne sais pas si on leur a offert des modalités à
10 l'extérieur du contrat.

11 Donc moi, je leur ai demandé d'aller essayer de chercher ces
12 gens.

13 Me ROB KITTREDGE : Alors, on vient de dépasser
14 nos cinq minutes - alors, c'est la fin de mes questions.

15 COMMISSAIRE ROULEAU : OK. Alors, nous sommes
16 presque à 1 h, alors je propose qu'on prenne la pause pour le
17 dîner et qu'on revienne à 2 h. Merci.

18 LA GREFFIÈRE : La commission est levée pour une
19 heure.

20 --- L'audience est suspendue à 1 h.

21 --- L'audience est reprise à 2 h.

22 LA GREFFIÈRE : La commission reprend.

23 --- STEVE KANELLAKOS (suite) :

24 COMMISSAIRE ROULEAU : Alors, bon après-midi.
25 Simplement un rappel qu'il n'y a pas d'enregistrement de permis
26 dans la salle. Tout est diffusé directement, c'est disponible
27 pour tout le monde. Je l'ai mentionné la semaine dernière, je le
28 mentionne à nouveau. S'il y a une absence de collaboration, il

1 faudra exclure les gens qui ne collaborent pas. C'est un rappel,
2 s'il vous plaît - pas d'enregistrement des audiences.

3 Après cette brève note, les organisateurs du
4 convoi, est-ce que c'est un bon moment? D'accord, alors, voyons
5 ce que vous avez à offrir.

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER :**

7 **Me BRANDAN MILLER** : Bonjour - mon nom est Brendan
8 Miller, procureur pour Freedom Corp., une entité qui représente
9 les protestataires qui ont participé aux manifestations à Ottawa
10 en janvier. Merci pour être venu.

11 Monsieur, j'aimerais commencer par parler que
12 l'entente qui, ensuite, a déraillé. J'aimerais commencer par
13 présenter une déclaration de l'un de vos collègues, Monsieur
14 Arpin et dites-moi si c'est bel et bien la bonne compréhension d
15 ce qu'il dit. Donc, quel que je comprends les choses, c'était le
16 témoignage de Monsieur Arpin :

17 « Le 12 février 2022, une entente a été
18 conclue avec les protestataires qui ont
19 permis de déplacer 75 % des camions des
20 quartiers résidentiels. Monsieur Arpin
21 a eu beaucoup de conversations avec
22 Monsieur French, y compris une
23 rencontre en tête-à-tête pour finaliser
24 les détails de l'entente. Monsieur
25 Arpin n'a parlé qu'à Monsieur French et
26 n'a eu aucune discussion avec les
27 protestataires. Le maire n'a pas
28 participé à ces discussions entre

1 Monsieur French et Monsieur Arpin.

2 Pour l'entente, dans le cadre de
3 l'entente, certains des véhicules
4 seraient déplacés vers la rue
5 Wellington. Certains protestataires
6 voulaient partir complètement et
7 d'autres resituerait leurs camions à
8 l'extérieur de la ville (par exemple à
9 Vankleek Hill). D'après la Ville, il
10 était entendu que l'entente n'était pas
11 une solution permanente, mais néanmoins
12 considérée comme une victoire à court
13 terme pour les résidents et résidentes
14 qui avaient été importunés par les
15 protestations.

16 Le 13 février 2022, certains
17 cadres supérieurs du SPO, le chef de
18 police Sloly, Steve Bell et Rob
19 Drummond ont été informés du contenu de
20 l'entente et n'ont exprimé aucune
21 préoccupation par rapport à ce plan. De
22 plus, pendant la rencontre avec
23 certains hauts responsables du SPO, ils
24 disaient qu'ils voulaient réduire la
25 tension avec les protestataires et puis
26 ceci, l'entente permettrait justement
27 de mieux répondre parce que l'empreinte
28 à gérer serait plus petite. D'après

1 Monsieur Arpin, le surintendant
2 Drummond a participé à une réunion, il
3 a travaillé à élaborer les détails du
4 plan avec Monsieur K., une rencontre où
5 Monsieur Arpin ne participait pas.

6 D'après Monsieur Arpin, il n'y
7 avait aucun doute que le chef adjoint
8 Bell et que le surintendant Drummond
9 étaient au courant qu'un certain nombre
10 de véhicules seraient ajoutés à la rue
11 Wellington. Le chef Sloly a été informé
12 de l'entente au cours d'une rencontre
13 où participaient Kim Ayotte, directeur
14 général de la protection de la Ville et
15 Monsieur K. Il a également reçu par
16 courriel un exemplaire de la lettre du
17 maire Watson confirmant l'entente, qui
18 a été annoncé au Conseil municipal ce
19 jour-là.

20 Le vendredi, les protestataires
21 ont commencé à déplacer les camions
22 avec l'appui du SPO. Au cours de
23 l'après-midi, d'après l'information
24 fournie à Monsieur Arpin, pour des
25 raisons qu'il ignore, la SPO a terminé
26 l'opération. Il croit
27 qu'approximativement 102 véhicules -
28 donc représentant à peu près 25 % des

1 véhicules - ont été déplacés entre
2 temps et 40 camions lourds. »

3 Est-ce correct?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Qu'est-ce que vous lisez?
5 J'ai raté le début, je m'excuse.

6 **Me BRENDAN MILLER** : C'est votre collègue,
7 Monsieur Arpin et sa déclaration. C'est ce qu'il a dit.

8 **Me ANNE TARDIF** : Désolée - c'était une lecture
9 assez longue et vous demandez si le témoin est d'accord ou non,
10 c'est un peu long.

11 En plus, Monsieur le commissaire, j'aimerais
12 mentionner que Monsieur Miller était pour demander une question
13 concernant un témoignage d'un témoin qui n'a pas encore
14 témoigné.

15 **Me BRENDAN MILLER** : Je ne vais pas... je voulais
16 simplement savoir si oui ou non cette description est exacte. Il
17 faut que je vous la présente...

18 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Mais ça, c'est presque une
19 question, lui demander de confirmer cette information. Peut-être
20 qu'on pourrait procéder d'une autre manière et vous pourrez
21 poser des questions concernant certains faits et s'il est
22 d'accord avec ces affirmations. Procédons bloc par bloc, sans
23 faire référence... bref, parce que finalement, il ne peut pas
24 confirmer ce que Monsieur Arpin a dit ou n'a pas dit et si tout
25 va bien, Monsieur Arpin pourra témoigner bientôt.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Le 12 février 2022, il y a
27 une entente de conclue avec les protestataires. Est-ce exact?

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est exact.

1 Me BRENDAN MILLER : Et dans cette entente, ils
2 ont promis de déplacer 75% des camions des quartiers
3 résidentiels?

4 M. STEVE KANELLAKOS : Je ne me rappelle pas des
5 75%, alors je ne peux pas confirmer.

6 Me BRENDAN MILLER : Et d'après l'entente,
7 certains des véhicules seraient déplacés vers la rue Wellington?

8 M. STEVE KANELLAKOS : C'est exact.

9 Me BRENDAN MILLER : Et vous avez compris que
10 certains des protestataires voulaient quitter complètement?

11 M. STEVE KANELLAKOS : C'est exact.

12 Me BRENDAN MILLER : Et vous avez conclu que
13 certains autres allaient se déplacer à l'extérieur de la ville?

14 M. STEVE KANELLAKOS : C'est ce qu'on nous a dit.

15 Me BRENDAN MILLER : Et d'après la Ville, on a
16 compris que l'entente n'était pas une solution permanente.

17 M. STEVE KANELLAKOS : C'est exact.

18 Me BRENDAN MILLER : Mais la Ville pouvait
19 néanmoins considérer ça comme étant une victoire à court terme
20 pour les résidents et résidentes importunés par les
21 protestations?

22 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

23 Me BRENDAN MILLER : Le 13 février 2022, il y a eu
24 une rencontre entre les membres du SPO, y compris le chef Peter
25 Sloly, le chef adjoint Bell et le surintendant Drummond qui les
26 a informés du contenu d'une entente. Êtes-vous au courant?

27 M. STEVE KANELLAKOS : Je ne suis pas certain si
28 le surintendant Drummond était présent à l'appel parce qu'il n'a

1 pas été nommé responsable de cette situation avant 15 h 30 ce
2 jour-là. Sur l'appel, il y avait, je crois, le chef par intérim
3 Trish Ferguson, le chef adjoint Bell, le chef Sloly et moi-même
4 et Kim Ayotte.

5 **Me BRENDAN MILLER** : Peut-on dire qu'aucun des
6 membres du SPO au téléphone n'ont exprimé de préoccupation?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : Le chef Sloly a partagé
8 certaines préoccupations en ce qui concernait la capacité
9 opérationnelle.

10 **Me BRENDAN MILLER** : Mais ils ont dit aux membres
11 du SPO présent pourrait soulager les tensions?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

13 **Me BRENDAN MILLER** : Et en appliquant l'entente,
14 ça serait améliorer les capacités de la police à répondre aux
15 situations?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

17 **Me BRENDAN MILLER** : Est-ce qu'il y a un doute à
18 l'effet que le chef adjoint Bell était au courant?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il était au courant de
20 l'entente.

21 **Me BRENDAN MILLER** : Et même s'il n'était pas
22 présent, le surintendant Drummond a été informé de l'entente ce
23 jour-là?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui. Il aurait été briefé
25 après qu'il ait été nommé à cette responsabilité.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Et le surintendant Drummond
27 n'a jamais exprimé aucune préoccupation par rapport à cette
28 entente?

1 M. STEVE KANELLAKOS : Non.

2 Me BRENDAN MILLER : Donc, le 14 février, les
3 protestataires ont commencé à déplacer les camions avec le
4 soutien du SPO?

5 M. STEVE KANELLAKOS : Oui - le lundi matin, ils
6 ont commencé.

7 Me BRENDAN MILLER : Et n'est-il pas vrai que
8 c'était le SPO qui a terminé l'opération?

9 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

10 Me BRENDAN MILLER : Donc, ce ne sont pas les
11 protestataires ou les camionneurs qui n'ont pas suivi les
12 conditions de l'entente. C'est le SPO qui les a empêchés de
13 continuer?

14 M. STEVE KANELLAKOS : Non, pas tout à fait - il y
15 avait deux aspects. Il y avait des gens stationnés dans la rue
16 qui refusaient de bouger leur véhicule. Donc, ils n'acceptaient
17 pas l'entente et la Police d'Ottawa a terminé l'opération, mais
18 il faudrait poser la question à eux. Mais il y avait des gens
19 qui refusaient d'appliquer l'entente qui était sur la rue.

20 Me BRENDAN MILLER : Y a-t-il eu approximativement
21 102 véhicules déplacés, donc 25% des véhicules? Ils avaient
22 également déplacé durant ce temps-là 40 camions lourds.

23 M. STEVE KANELLAKOS : Eh bien, ce chiffre est
24 contesté. J'ai entendu 40 camions et jusqu'à 100 véhicules au
25 total, mais je ne crois pas que ça représente 25% de tous les
26 véhicules qui étaient présents parce que les camions lourds... il
27 aurait pu avoir à peu près 500 camions lourds au total. On
28 n'avait pas les chiffres précis et même ce jour-là, on ne sait

1 pas exactement combien de véhicules ont été déplacés.

2 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, vous avez eu des
3 discussions avec Monsieur Keith Wilson pendant ces négociations;
4 est-ce exact?

5 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Et ceci comprenait à la fois
7 des échanges de textes et des appels?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

9 **Me BRENDAN MILLER** : Si on pouvait montrer le
10 document HRF0001333? Pourriez-vous dérouler un peu plus bas,
11 jusqu'au message texte? Au début, au début... non... revenez en
12 haut, juste en haut - voilà.

13 Monsieur, c'est un échange de textos entre vous
14 et Monsieur Wilson?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

16 **Me BRENDAN MILLER** : Monsieur Wilson est en bleu
17 et vous êtes en gris, est-ce exact?

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, mes textes sont en
19 gris.

20 **Me BRENDAN MILLER** : Alors, Monsieur affirme :

21 « Une délégation de cinq personnes
22 parmi les camionneurs vont arriver pour
23 une rencontre à 17 h 30 à l'hôtel de
24 ville. Confirmez réception. Merci. »

25 Vous avez confirmé :

26 « Dites-moi quand ils vont arriver et à
27 quelle entrée ils viendront dans
28 l'hôtel de ville, j'irai les chercher.

1 Merci. »

2 Donc, exact?

3 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

4 **Me BRENDAN MILLER** : Ça, c'était le 13 février.

5 Ensuite :

6 « Je vais procéder. J'ai donné votre
7 numéro de cellulaire à Eva et à Tom. »

8 Ensuite, il y a eu des problèmes, si je comprends
9 bien, si je comprends bien, il y a eu un malentendu avec les
10 médias sociaux et vous avez eu un échange là-dessus et c'est cet
11 échange qu'on peut voir, si vous pourriez dérouler davantage et
12 Monsieur Wilson a réglé le problème.

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

14 **Me BRENDAN MILLER** : Et Monsieur Wilson vous a
15 informé - et on va descendre un peu plus - le 14 février à 10 h
16 13 :

17 « Les camions sont prêts à être
18 déplacés, mais la police les empêche. »

19 Vous avez dit :

20 « On va régler cela. On permet 10
21 camions maintenant comme signe de bonne
22 foi. »

23 Et il répond :

24 « Merci. Eva s'en va chez Chris B. pour
25 être sur le terrain. »

26 Ensuite, il écrit :

27 « Pour votre information, Tamara Linch,
28 l'ancien Premier ministre Peckford va

1 tenir une conférence de presse à 15 h
2 cet après-midi. Ils vont accepter
3 uniquement sur l'annonce du
4 gouvernement fédéral concernant
5 l'invocatoin de la Loi sur les mesures
6 d'urgence. Aucun autre sujet ne sera
7 discuté. Il n'y aura pas de
8 commentaires sur l'entente avec la
9 Ville pour déplacer les camions et pour
10 soulager la pression sur les résidents
11 et résidentes. »

12 Et vous dites :

13 « Merci, c'est une très bonne nouvelle,
14 j'apprécie l'information. »

15 Et ensuite, le jour suivante, vous demandez -
16 vous dites :

17 « Les camionneurs veulent déplacer 40
18 camions ou plus en commençant en
19 matinée. Ils ont de la place sur
20 Wellington pour le faire. Ceci
21 déploierait... viderait presque tous les
22 quartiers résidentiels. »

23 Et donc, vous l'informez que vous avez certains
24 problèmes avec les Services de protection parlementaire. Le
25 nouveau chef par intérim est impliqué et on en saura davantage
26 demain matin.

27 Après cela, le 16 février, si je comprends bien,
28 vous lui demandez s'il est disponible pour un appel. Vous avez

1 une conversation téléphonique avec Monsieur Wilson. Est-ce
2 exact?

3 **M. STEVE KANELLAKOS** : D'après cela, oui - je ne
4 m'en souviens pas, mais oui.

5 **Me BRENDAN MILLER** : Et dans cette conversation,
6 je comprends bien que vous vous êtes excusé du fait que cette
7 entente ait été défaite à cause de certains problèmes avec le
8 Service de sécurité parlementaire et que ce n'était pas de la
9 faute des protestataires. Est-ce exact?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne me rappelle pas
11 d'avoir dit cela précisément parce que je n'ai pas de dossier,
12 mais je me rappelle d'avoir eu une conversation et j'étais déçu
13 qu'ils n'aient pas déplacé davantage de camions du quartier.

14 **Me BRENDAN MILLER** : Et est-il juste de dire que
15 pendant tout ce temps, Monsieur Wilson échangeait avec vous et
16 il a agi de bonne foi avec vous?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

18 **Me BRENDAN MILLER** : Il a fait tout ce qu'il
19 pouvait, tout ce qui était en son pouvoir pour pouvoir déplacer
20 ces camions?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Et ces personnes ont tenté de
23 déplacer leurs camions dans le cadre de l'entente et c'est le
24 SPO qui n'a pas permis?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne sais pas si c'était
26 le SPO ou quelqu'un d'autre, je ne sais pas comment ça
27 fonctionne, mais les événements se déroulaient rapidement à ce
28 moment-là - le chef Sloly avait démissionné et on m'a informé

1 que la Police d'Ottawa, que les autres services policiers se
2 préparaient à une opération tactique à ce moment-là. à ce
3 moment-là, je crois que c'était la principale raison pour
4 laquelle ils ont cessé de déplacer les camions de la rue
5 Wellington.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, j'aimerais vous amener
7 à un autre sujet. Il y a beaucoup de gens qui observent cette
8 commission et dans le but de comprendre ce qui s'est passé.

9 Je veux me servir de votre expérience tout à fait
10 unique pour le faire. En regardant votre expérience, vous avez
11 beaucoup, beaucoup d'expérience dans la police, dans la
12 gouvernance municipale et dans le secteur public en général.
13 Est-ce correct?

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

15 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, vous avez été diplômé
16 avec une maîtrise de l'Université Carleton et un B.A. en
17 administration publique en 1982?

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

19 **Me BRENDAN MILLER** : Vous avez également été
20 diplômé de l'Université Carleton en 1985?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Et ce que j'aimerais que vous
23 fassiez, en l'expliquant en vos propres mots - une maîtrise en
24 administration publique, c'est un programme très important.
25 Pourriez-vous expliquer aux gens en quoi consistent ces
26 programmes, dans vos propres mots?

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : En général?

28 **Me BRENDAN MILLER** : Oui. L'administration

1 publique.

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je dirais succinctement que
3 le programme d'administration publique vise à comprendre ce
4 qu'est la bonne gouvernance et ce qu'est le rôle de
5 fonctionnaire lorsqu'on travaille dans le cadre d'une structure
6 de gouvernance.

7 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, serait-il juste de dire
8 qu'une maîtrise en administration publique est l'un des
9 principaux diplômes pour occuper, par exemple, des postes tels
10 que commis du Conseil privé, sous-ministre, etc.?

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'est bien le cas.

12 **Me BRENDAN MILLER** : Et entre 85 et 89, qu'avez-
13 vous fait comme travail, juste après votre diplomation?

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : J'étais avec la Police de
15 Gloucester, un corps de police pré-fusion. Il y avait trois
16 corps de police dans la région à l'époque.

17 **Me BRENDAN MILLER** : OK, le Service de police de
18 Gloucester. Vous étiez là comme étant le directeur, est-ce
19 exact?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui. Lorsque j'ai quitté -
21 lorsqu'on a eu la fusion.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Et la fusion entre ces
23 services policiers et ceux d'Ottawa et de Nepean se sont
24 produits en 1994?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, le 1^{er} janvier 1995, en
26 fait.

27 **Me BRENDAN MILLER** : Et c'est devenu le Service
28 régional policier de Carleton?

1 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

2 Me BRENDAN MILLER : Vous êtes devenu le directeur
3 général et vous donc ce poste depuis 1994 et le printemps de
4 2000?

5 M. STEVE KANELLAKOS : C'est exact.

6 Me BRENDAN MILLER : Pouvez-vous nous expliquer
7 quels étaient vos devoirs comme directeur général?

8 M. STEVE KANELLAKOS : J'étais exécutif... j'étais
9 comme un chef adjoint civil responsable des services de police -
10 finances, ressources humaines, les flottes, 9-1-1. J'avais
11 également la fonction de liaison avec la Cour, donc toutes les
12 fonctions de soutien, de formation en relations humaines, etc.,
13 pour le service de police.

14 Me BRENDAN MILLER : Donc, vous étiez impliqué,
15 contrairement à votre poste actuel, vous étiez impliqué dans le
16 fonctionnement même du service de police et de leurs opérations?

17 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

18 Me BRENDAN MILLER : Donc, pouvez-vous nous
19 expliquer exactement, pour ceux qui sont à la maison et qui ne
20 comprennent pas tout à fait, la séparation entre les
21 municipalités, le gouvernement exécutif, les services de police?
22 Est-ce que c'est indépendant?

23 M. STEVE KANELLAKOS : Oui. C'est très clair dans
24 la *Loi sur les services de police* que les polices sont une
25 autorité indépendante qui se rapporte au Conseil des services de
26 police. Ce conseil d'administration ne donne pas d'ordres
27 directement au chef de police - donc le maire, les conseillers
28 municipaux ne peuvent pas donner des ordres au chef de police,

1 d'une façon ou d'une autre.

2 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, il est juste de dire
3 que les constables et le chef de police prennent leurs décisions
4 sur ce qu'il faut faire envers les manifestants, de même que ce
5 qu'il faut faire lorsqu'on va arrêter quelqu'un ou si on va les
6 accuser de quelque chose - tout ça, c'est indépendant de tout
7 autre groupe de gouvernement, supposément?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

9 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, le 30 janvier 2022,
10 vous avez reçu un appel du chef Sloly parlant d'obtenir une
11 injonction.

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est exact.

13 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, vous étiez d'accord
14 pour préparer... demander une telle injonction? Mais on était
15 d'accord que la décision finale serait la vôtre?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

17 **Me BRENDAN MILLER** : Après le 30 janvier 2022,
18 est-ce que le chef Sloly, l'ex-chef de police, est-ce qu'il vous
19 a dit qu'il ne recommandait plus de demander une injonction?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

21 **Me BRENDAN MILLER** : Est-ce que vous savez qu'au
22 31 janvier 2022, la commissaire, Madame Lucki, à la GRC, a
23 recommandé de ne pas demander une injonction?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, non - pas à ce moment-
25 là comme je l'ai mentionné dans mon témoignage.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Et avec Madame Brenda Lucki,
27 est-ce que vous avez traité avec elle pendant ces événements?

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : Jamais individuellement ou

1 avec le commissaire Kerik. C'était toujours une discussion de
2 groupe avec le sous-ministre et nous pour discuter des besoins
3 en ressources.

4 **Me BRENDAN MILLER** : Si j'ai bien compris, vous
5 avez eu plusieurs rencontres avec l'exécutif du gouvernement?

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Voulez-vous clarifier par
7 ce que vous voulez dire par ça?

8 **Me BRENDAN MILLER** : C'est-à-dire le Premier
9 ministre et les ministres.

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Jamais avec le Premier
11 ministre; avec plusieurs ministres, oui.

12 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, est-ce que vous étiez
13 au courant par le maire Watson de ses contacts avec le Premier
14 ministre?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il m'a dit qu'il avait
16 parlé au Premier ministre et de façon générale, de quoi ils
17 avaient discuté, mais pas en grands détails.

18 **Me BRENDAN MILLER** : Est-ce qu'il vous a dit qu'au
19 31 janvier 2022, il avait demandé pour des officiers
20 supplémentaires de la GRC au Premier ministre?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, si j'ai bien compris,
23 vous n'étiez pas au courant de cet appel, vous ne savez pas de
24 quoi on a discuté. En février 2022, il y a eu une conférence
25 avec le ministre Mendicino?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : J'en ai entendu parler,
27 mais je n'étais pas partie de cet appel.

28 **Me BRENDAN MILLER** : Il a répété sa demande pour

1 plus d'officiers de la GRC?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est exact.

3 **Me BRENDAN MILLER** : Est-ce que vous avez
4 participé, le 3 février 2022, à une rencontre avec les
5 représentants du GoFundMe?

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je n'ai pas participé à
7 cette rencontre.

8 **Me BRENDAN MILLER** : N'est-ce-pas exact que vous
9 avez parlé aux représentants de l'autofinancement... avec les
10 représentants...

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : « Vous », vous vous réferez
12 à moi ou à la Ville en général?

13 **Me BRENDAN MILLER** : Oui, c'est la Ville en
14 général - donc le maire Watson et David White, l'avocat de la
15 Ville, au sujet de l'autofinancement.

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je n'étais pas présent - je
17 n'ai pas participé à cet appel sur la question de
18 l'autofinancement. Le bureau du maire et l'avocat m'ont dit
19 ensuite qu'ils avaient eu une discussion avec eux.

20 **Me BRENDAN MILLER** : Quelle a été l'influence pour
21 la Ville qui n'a pas eu immédiatement cette injonction après que
22 le chef Sloly en avait demandé? Quelle est la raison pourquoi
23 est-ce que la Ville ne l'a pas obtenue, cette injonction?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Comme j'ai dit plus tôt, la
25 demande, c'était très vaste, ce n'était pas très spécifique; on
26 n'a jamais discuté des détails avec le chef Sloly - en tout cas,
27 pas moi. Et nous avons laissé ça aux deux avocats de la Police
28 et de la Ville pour déterminer ce que serait une injonction et

1 quelle est l'envergure, la portée et comment la mettre en place,
2 en vigueur.

3 Donc, nous n'avions pas ces renseignements avant..
4 en fait, on n'a jamais eu tous les renseignements, mais on
5 n'était jamais en mesure de satisfaire à cette demande, sauf
6 plus tard.

7 **Me BRENDAN MILLER** : Dans toute votre histoire et
8 travaillé dans les services de police, vous avez participé et
9 obtenu des injonctions dans le passé?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

11 **Me BRENDAN MILLER** : Non? Vous n'avez jamais
12 participé à obtenir une injonction?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

14 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, vous ne comprenez pas
15 très bien comment ça se fait, quelle est la procédure à suivre?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, au début, je n'avais
17 pas une bonne idée, mais j'ai une bonne idée maintenant, je peux
18 vous l'assurer! Je travaillais avec l'avocat de la Ville, j'ai
19 posé la question sur l'injonction, ça m'a été bien expliqué et
20 je pense que je comprends comment ça fonctionne.

21 **Me BRENDAN MILLER** : Vous avez dit que l'un des
22 grands problèmes que vous aviez, c'est de ne pas avoir de
23 remorqueurs.

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Au sujet de l'injonction?

25 **Me BRENDAN MILLER** : Non, au sujet de déplacer les
26 manifestants.

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Les remorqueurs sont un
28 outil qui est nécessaire dans un fonctionnement très intégré, un

1 plan d'action. Mais en soi, les remorqueurs, ce n'est pas très
2 valable.

3 Non, mais avec le nombre de camions qui étaient
4 là, il faut que ça soit partie d'un plan bien intégré et pour
5 ça, il faut avoir les outils nécessaires pour conclure et mettre
6 en place notre plan.

7 **Me BRENDAN MILLER** : Vous saviez que l'OPS et
8 l'OPP avaient déjà, très peu après la fin de semaine où ils sont
9 restés plus longtemps que prévu, vous avez donc déjà recueilli
10 les enregistrements, les plaques d'immatriculation pour ces
11 camions. Ils avaient déjà ça en leur possession.

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

13 **Me BRENDAN MILLER** : Et donc, si je comprends bien
14 la question des remorqueurs, mais tenant compte que vous étiez
15 directeur de la police, est-ce que vous saviez comment ça
16 fonctionne? Vous saviez quoi chercher. Si on conduit un camion,
17 ils ont des séries de clés.

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

19 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, personne n'a envoyé une
20 note pour les arrêter et prendre leurs clés?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Pas que je sache.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Pourquoi?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est à la police de
24 décider.

25 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, vous ne savez pas si
26 c'était une option que vous auriez pu considérer lorsque vous
27 traitez de cet...

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : Mais ce n'était pas dans la

1 portée de mes fonctions d'envisager quelque chose de semblable.
2 C'est une question pour les policiers, la façon dont ils
3 décident d'arrêter et de détenir quelqu'un.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Vous êtes dans du temps
5 emprunté, Monsieur.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, je vais conclure. Bon,
7 très bien - alors, merci beaucoup.

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : Merci.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je veux être très
10 accommodant, mais vous aussi. Alors, merci bien.

11 Donc, le prochain - le Gouvernement du Canada.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANDREA GONSALVES :**

13 **Me ANDREA GONSALVES** : Bon après-midi. Je suis
14 Andrea Gonsalves, je suis la procureure pour le Gouvernement du
15 Canada. J'aurai quelques questions seulement pour vous.

16 Je pense avoir compris d'après votre témoignage
17 de ce matin, mais au cours de la période de cette manifestation
18 à Ottawa, il y avait certains endroits où les activités des
19 manifestants étaient plus volatiles et certains autres, où
20 c'était moins volatile.

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est exact.

22 **Me ANDREA GONSALVES** : Et lorsque la situation
23 était plus volatile, le risque était plus grand pour les
24 policiers?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

26 **Me ANDREA GONSALVES** : Et là, on a une plus grande
27 possibilité de violence et de la présence d'armes à feu?

28 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

1 **Me ANDREA GONSALVES** : Par exemple, savez-vous que
2 Rideau et Sussex, cette intersection, a été considérée comme
3 étant un endroit plus à risque et plus volatile?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, on nous a fait un
5 brieffage là-dessus.

6 **Me ANDREA GONSALVES** : Vous vous rappelez qu'on
7 vous a dit qu'il y avait un contingent du Québec présent là et
8 qu'ils avaient une stature très agressive et ils étaient très
9 organisés?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

11 **Me ANDREA GONSALVES** : On a entendu beaucoup de
12 preuves sur la question de l'injonction, la demande par la Ville
13 pour un injonction. OTT000130 (interprète n'a pas saisi les
14 chiffres).

15 Monsieur Kanellakos, vous verrez sur l'écran la
16 Ville et Personnes inconnues, dossier de la demande - c'est le
17 dossier de la demande déposée par la Ville pour appuyer cette
18 injonction?

19 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui - de façon générale,
20 oui.

21 **Me ANDREA GONSALVES** : Donc, je pense que si on va
22 quelques pages plus loin... non, voici l'index. Vous savez que
23 Monsieur Ayotte était la personne qui a fait la demande?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

25 **Me ANDREA GONSALVES** : Donc, Note de demande du 11
26 février - vous connaissez ce document?

27 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il faudrait que je le
28 revoie.

1 **Me ANDREA GONSALVES** : Alors, revoyons-le. C'est
2 le document préparé par la Ville qui établit la base sur
3 laquelle on demandait une injonction.

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui oui.

5 **Me ANDREA GONSALVES** : Et du point de vue de la
6 Ville, une injonction était nécessaire à ce moment-là à cause de
7 l'étendue des infractions aux règlements?

8 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est exact.

9 **Me ANDREA GONSALVES** : C'est dans le document,
10 mais je vais résumer. Les gestes des manifestants intervenaient
11 avec la possibilité de la Ville de l'enlèvement de la neige,
12 contrôler la circulation, faire respecter les règlements, offrir
13 le transport public, le ramassage des déchets?

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

15 **Me ANDREA GONSALVES** : Donc, c'est une nuisance
16 publique qui menaçait la sécurité publique?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

18 **Me ANDREA GONSALVES** : En dépit de 2 000 billets
19 ayant été émis, les infractions aux règlements n'arrêtaient pas?

20 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est ce que j'ai dit plus
21 tôt.

22 **Me ANDREA GONSALVES** : Le juge adjoint McWatt de
23 la Cour supérieure de l'Ontario a accepté la position de la
24 Ville. Est-ce que vous avez entendu ses raisons?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

26 **Me ANDREA GONSALVES** : Est-ce que vous vous
27 rappelez qu'elle ait dit que les preuves proposées par la Ville
28 étaient tout à fait renversantes et qu'elle a accordé cette

1 injonction d'après la *Loi sur les municipalités*?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

3 **Me ANDREA GONSALVES** : Et cette injonction, je
4 sais qu'il y avait beaucoup de détails que ça, mais d'une façon
5 générale, c'était un ordre, une ordonnance demandant aux
6 manifestants d'arrêter d'être en infraction des règlements?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

8 **Me ANDREA GONSALVES** : Ça a été accordé le 14
9 février?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

11 **Me ANDREA GONSALVES** : C'est le même jour où le
12 gouvernement fédéral a invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence*?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

14 **Me ANDREA GONSALVES** : En soi, le fait d'avoir
15 accordé une injonction n'était pas suffisant pour que ces
16 manifestants montent dans leur camion pour rentrer chez eux?

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est assez difficile à
18 dire parce qu'on venait de l'obtenir.

19 **Me ANDREA GONSALVES** : Il fallait vraiment la
20 mettre en place, la mettre en vigueur?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

22 **Me ANDREA GONSALVES** : Et donc, ça, avec toutes
23 les autres mesures tactiques sont arrivées après le 14 février,
24 dans les jours qui ont suivi?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est exact.

26 **Me ANDREA GONSALVES** : Donc, c'est ce qui vous
27 inquiétait dès le début - si l'intervention arrivait, les forces
28 pour mettre en œuvre ne seraient pas présentes?

1 M. STEVE KANELLAKOS : Exactement.

2 Me ANDREA GONSALVES : Quelques questions sur les
3 ententes avec les leaders des manifestants. On en a beaucoup
4 parlé, je ne vais pas revenir avec ce qui a déjà été dit.

5 Mais pour bien comprendre, en réponse à la
6 question de mon collègue, ça n'était jamais compris comme étant
7 une solution à long terme?

8 M. STEVE KANELLAKOS : Non - d'après les
9 discussions qu'on a eues avec les leaders, ça n'allait pas
10 arrêter les manifestations. C'était un soulagement pour nous,
11 pour moi lorsque c'était pour soulager les résidents, éliminer
12 les camions et le bruit qui en découlait.

13 Me ANDREA GONSALVES : Si ça avait fait un
14 soulagement pour les personnes qui habitaient dans cette zone
15 résidentielle, ça n'aurait quand même pas vidé les rues d'Ottawa
16 de ces camions?

17 M. STEVE KANELLAKOS : Non, je ne pense pas que ça
18 se soit produit.

19 Me ANDREA GONSALVES : Donc, dans cette entente,
20 on disait que les camions resteraient sur Wellington?

21 M. STEVE KANELLAKOS : Ceux qui étaient déjà là.

22 Me ANDREA GONSALVES : Et dans d'autres rues non
23 résidentielles?

24 M. STEVE KANELLAKOS : C'est exact.

25 Me ANDREA GONSALVES : Par exemple, on n'a pas
26 fait d'efforts dans cette entente pour retirer les personnes en
27 question de ces endroits plus volatils?

28 M. STEVE KANELLAKOS : Non.

1 **Me ANDREA GONSALVES** : Et même le but très modeste
2 d'essayer d'avoir un certain soulagement pour les résidents,
3 c'est quelque chose que vous espérez pouvoir se faire, mais
4 vous n'étiez pas certain qu'on allait être conforme à cette
5 entente?

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : On s'inquiétait que tout le
7 monde qui était là serait d'accord avec les objectifs du groupe
8 avec qui nous avons discuté et qui a participé.

9 **Me ANDREA GONSALVES** : Donc finalement, il n'y
10 avait pas de conformité?

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

12 **Me ANDREA GONSALVES** : Voilà, c'était mes
13 questions, merci.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Le prochain, si vous
15 me permettez de demander la CCLA par vidéo. Elle va se présenter
16 elle-même. Merci. Pour la CCLA, l'ACLC.

17 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, j'entends.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CARA ZWIBEL :**

19 **Me CARA ZWIBEL** : Je suis Cara Zwibel, je suis
20 pour l'Association canadienne des libertés civiles, l'ACLC, sans
21 but lucratif. J'aurais quelques questions pour vous, tout
22 simplement - donnez-moi une minute. Je vais regarder le temps
23 pour voir le temps que j'ai.

24 Je voulais simplement vous demander - dans votre
25 témoignage, lorsque l'avocat de la commission vous a posé des
26 questions plus tôt, vous avez parlé de cette entente qui était
27 l'objet de discussions avec certains des organisateurs du
28 convoi. Je voulais simplement vous demander des communications

1 auprès du gouvernement fédéral; je pense que vous avez dit dans
2 vos preuves que vous aviez donné ces renseignements à Monsieur
3 Stewart, qui est au bureau...

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, sous-ministre de Santé
5 Publique Canada.

6 **Me CARA ZWIBEL** : Donc, vous avez donné cette
7 correspondance avec le maire Watson. Est-ce que vous avez
8 communiqué... est-ce que vous vous souvenez si c'était le 13 ou le
9 14?

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je pense que c'était le 13
11 ou avant qu'on a fait une déclaration publique, j'ai envoyé une
12 copie.

13 **Me CARA ZWIBEL** : Vous avez eu des discussions
14 avec quelqu'un d'autre - ou correspondance ou courriel avec
15 quelqu'un du gouvernement fédéral?

16 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non. Mon contact, c'était
17 Rob Stewart, qui était sous-ministre, c'était la personne
18 liaison. Ça a commencé informellement, officieusement, mais en
19 fait, c'était devenu plus officiel.

20 **Me CARA ZWIBEL** : Merci. Est-ce que vous avez eu
21 des discussions avec quelqu'un du gouvernement fédéral ou vos
22 contacts ou avez-vous reçu des avis avant que le gouvernement
23 fédéral annonce sa décision de faire une déclaration de mesures
24 d'urgence?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non.

26 **Me CARA ZWIBEL** : Et je pense que dans votre
27 déclaration de témoin qu'on a entendue plus tôt, avec votre
28 déclaration que vous avez donnée aux avocats de la Commission,

1 vous avez mentionné l'urgence d'obtenir une aide pour la Ville
2 et j'ai pensé que ça découragerait les gens de se présenter ou
3 d'assister?

4 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, c'est exact.

5 **Me CARA ZWIBEL** : Donc, c'était un obstacle?

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, ça permettait aux
7 policiers d'établir une zone de contrôle et de limiter et non
8 pas d'ajouter au nombre de personnes qui se trouvaient déjà dans
9 cette zone, ce qui aurait, autrement, rendu la chose un peu plus
10 difficile s'il y avait de plus en plus de monde qui arrivait.

11 **Me CARA ZWIBEL** : Donc, vous pensiez que les gens
12 seraient découragés d'aller dans cette zone à cause des
13 déclarations de la mesure d'urgence?

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je le crois, oui.

15 **Me CARA ZWIBEL** : Merci.

16 **COMMISSAIRE RONDEAU** : Merci. On va maintenant
17 passer à l'Association des avocats du droit criminel.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me COLLEEN McKEOWN :**

19 **Me COLLEEN McKEOWN** : Bonjour, Monsieur
20 Kanellakos. Je suis Colleen McKeown et je suis l'avocate pour
21 ces deux organisations qui ont qualité pour agir comme
22 présenter.

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Bonjour!

24 **Me COLLEEN McKEOWN** : J'ai quelques questions
25 ayant trait à l'application du règlement et si vous pouvez
26 mettre en contexte les chiffres qu'on a vus dans certains des
27 documents.

28 (Le son est très mauvais, l'interprète s'excuse)

1 Donc, il y a eu des contraventions pour le
2 stationnement entre le 28 janvier et le 28 février. Et dans la
3 demande, Monsieur Ayotte a juré que 2 000 contraventions avaient
4 été émises entre le 28 janvier et le 11 février ayant trait à la
5 manifestation. Est-ce juste?

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

7 **Me COLLEEN McKEOWN** : Ce sont des chiffres... vous
8 en avez parlé pendant les questions. Et dans son affidavit,
9 Monsieur Ayotte affirme que 1732 de ces 2000 contraventions
10 étaient des contraventions pour le stationnement. Est-ce
11 correct?

12 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

13 **Me COLLEEN McKEOWN** : Alors, ai-je raison de
14 penser que ces contraventions qui étaient autres - ces 268
15 contraventions - ont été émises pour d'autres infractions lors
16 de cette période de 15 jours? Par exemple, feux d'artifice,
17 bruit, donc des infractions n'ayant pas trait au stationnement?

18 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je n'ai pas les réponses;
19 il faudrait mieux poser cette question à Monsieur Ayotte.

20 **Me COLLEEN McKEOWN** : J'ai deux ou trois autres
21 questions et, le cas échéant, je les referai à Monsieur Ayotte.
22 Mais en comprenant ces documents, j'ai cru comprendre que le but
23 premier de cette partie sur l'application du stationnement dans
24 le périmètre de la manifestation, c'est de s'assurer que la voie
25 d'urgence était libre?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui. Au départ, c'était
27 l'objectif.

28 **Me COLLEEN McKEOWN** : Et de ces contraventions de

1 stationnement, combien étaient... avaient trait à ce rôle primaire
2 par rapport à la voie d'urgence?

3 **M. STEVE KANELLAKOS** : Par contre, non, je ne sais
4 pas. Je ne sais pas.

5 **Me COLLEEN McKEOWN** : Et ces services ont reçu une
6 augmentation pour les amendes le 8 février?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, oui, je crois, oui.

8 **Me COLLEEN McKEOWN** : Est-ce que vous avez des
9 données ou des opinions à savoir si l'augmentation des
10 contraventions avait eu une incidence entre le changement le 8
11 février et lorsque d'autres mesures d'application sont arrivées
12 le 14 février?

13 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, je n'ai pas d'opinion.

14 **Me COLLEEN McKEOWN** : Merci beaucoup, c'était mes
15 questions.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Maintenant, je
17 demanderais à la Ville d'Ottawa.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANNE TARDIF :**

19 **Me ANNE TARDIF** : Bonjour! Monsieur Kanellakos,
20 nous avons entendu parler de la structure de l'intervention de
21 l'OECG et que l'OPS prenait les devants pour l'application de la
22 loi et on a aussi entendu parler du NCRCC. Pouvez-vous nous
23 expliquer ce qu'est cette organisation et quel a été son rôle?

24 **M. STEVE KANELLAKOS** : Pour y répondre, il faut
25 regarder le contexte de notre système d'intervention et il faut
26 regarder nos documents. Il y a donc un commandant des incidents
27 et si l'incident ou l'évènement devient plus important et qu'il
28 a besoin de plus de soutien, les opérations d'urgence vont être

1 de plus en plus importantes.

2 Et ce qu'il s'est passé, c'est ce que vous avez
3 un commandant des interventions et le NCRCC a été formé parce
4 qu'on avait plusieurs compétences et plusieurs entités de
5 services policiers qui y étaient engagées. Donc, le commandant
6 des interventions avait le NCRCC pour que les services policiers
7 puissent adopter ce qu'il fallait sur le terrain et par la
8 suite, il y aurait des centres de commandement aux Services
9 policiers d'Ottawa, aussi le Centre d'intervention d'urgence et
10 il y aurait d'autres organisations qui auraient des choses
11 telles.

12 Et donc, lorsque la demande passait du commandant
13 par le NCRCC et ça passait à l'EOC de la Ville d'Ottawa pour
14 s'assurer que ça arrive dans les différents centres de services.
15 Et ils avaient leurs propres centres de commandement pour
16 coordonner les efforts parce que ce sont les... il y a une
17 structure d'imputabilité, en partant du commandant jusqu'aux
18 premières lignes.

19 **Me ANNE TARDIF** : Et qui s'occupait du
20 commandement d'intervention?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est les Services
22 policiers d'Ottawa.

23 **Me ANNE TARDIF** : Et vous avez parlé du rôle du
24 NCRCC. Qui... au-delà de l'OPS et de la Ville d'Ottawa, qui a
25 siégé au NCRCC pendant le Convoi de la liberté?

26 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je n'ai pas une liste
27 complète, mais tous les services policiers - OPP, GRC, PPS - y
28 auraient participé aussi. Aussi, OC Transpo et Travaux publics,

1 Communications corporatives. Les Travaux publics y étaient
2 certainement. Le Groupe d'intervention pour la gestion de la
3 circulation. Il y a eu d'autres agences fédérales, certains des
4 ministères - les services de renseignements aussi liés au NCRCC.
5 Alors, ils avaient tous les représentants de quiconque était
6 impliqué ou avait un rôle dans la gestion de l'incident. Ils
7 étaient tous enchâssés de façon coordonnée dans le NCRCC.

8 **Me ANNE TARDIF** : Et vous avez parlé de Kelly
9 Cochrane. Est-ce que vous pouvez dire quel était son rôle dans
10 l'intervention?

11 **M. STEVE KANELLAKOS** : Elle était agente de
12 liaison vers l'EOC. C'est une structure... donc, il y a une
13 personne du NCRCC qui revient à notre centre de commandement
14 pour qu'il y ait une ligne de communication - à savoir quelles
15 sont les demandes, quels sont les renseignements qu'on doit
16 savoir pour savoir ce qu'ils planifient et ainsi de suite.

17 **Me ANNE TARDIF** : Et vous avez dit plus tôt que le
18 EOCG offre une direction et regarde les besoins en
19 approvisionnement, rotation de personnelle. Mais eux offrent une
20 direction stratégique à qui?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : À l'EOC. Donc, à ce niveau
22 d'évènement, l'EOCG, qui est composé des chefs d'Ottawa et
23 d'autres, leur rôle est de fixer l'orientation politique et
24 l'orientation stratégique pour qu'un centre de commandement
25 puisse le mettre en œuvre pour les services publics de la Ville.

26 **Me ANNE TARDIF** : Donc, nous avons décrit le rôle
27 NCRCC et autres. Et quel était le rôle de l'EOC pour répondre au
28 Convoi de la liberté?

1 **M. STEVE KANELLAKOS** : Il est composé de
2 représentants des services publics de la Ville, entre autres des
3 services policiers. L'idée, c'est de mettre en œuvre les actions
4 demandées par le NRCCC.

5 **Me ANNE TARDIF** : Je vais vous renvoyer à deux
6 documents et ça sera tout. Premièrement, OTT00029985. Est-ce
7 qu'on peut défiler vers le bas, jusqu'au fond? Ou plutôt un peu
8 plus haut? On va commencer ici.

9 Alors, en ce qui a trait à Coventry, on vous a
10 posé plusieurs questions à propos de l'utilisation du stade
11 Coventry. C'est un courriel qui vient de Michelle McElliogott à
12 la Ville d'Ottawa à d'autres individus de la Ville d'Ottawa.
13 Est-ce que vous savez ce qu'elle fait?

14 **M. STEVE KANELLAKOS** : Elle est gestionnaire de
15 programmes dans un groupe pour la circulation.

16 **Me ANNE TARDIF** : Elle dit :
17 « Merci d'avoir pris mon appel. Nous
18 essayons d'obtenir la permission de
19 nous servir du stationnement RCGT. »

20 Qu'est-ce que c'est?

21 **M. STEVE KANELLAKOS** : C'est pour le stade de
22 baseball.

23 **Me ANNE TARDIF** : Dont vous avez parlé plus tôt
24 dans votre témoignage?

25 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

26 **Me ANNE TARDIF** :
27 « ... parce qu'il y a trop de véhicules
28 qui sont arrivés pour le convoi entre

1 le 28 janvier 2021... »

2 Mais c'est une faute de frappe.

3 « Ce site est idéal parce que ceux qui
4 ne peuvent pas aller sur Wellington
5 peuvent prendre le train s'ils le
6 choisissent. J'ai appelé la Voirie pour
7 voir qu'est-ce qui serait nécessaire
8 pour le déneigement. »

9 Alors, est-ce qu'on peut remonter un petit peu
10 plus haut? Et on voit une autre personne ici, Regan Katz. Est-ce
11 que vous savez c'est qui?

12 **M. STEVE KANELAKOS** : Je crois qu'il fait partie
13 du groupe de propriétaires des Ottawa Titans.

14 **Me ANNE TARDIF** : Qui sont les Titans?

15 **M. STEVE KANELAKOS** : C'est l'équipe
16 professionnelle de baseball d'Ottawa.

17 **Me ANNE TARDIF** : Vous avez dit que c'était le
18 stationnement pour le stade de baseball. Est-ce qu'ils
19 détiennent le stade? Ils s'en servent?

20 **M. STEVE KANELAKOS** : Ils le louent - ils nous le
21 louent ce stade et le stationnement.

22 **Me ANNE TARDIF** : Donc la chaîne... on va remonter
23 un petit peu plus haut dans cette chaîne de courriels - merci.
24 Et on voit une liste de questions et en haut, un petit peu plus
25 haut, s'il vous plaît... non, un peu plus bas. Donc, Monsieur Katz
26 répond :

27 « Amanda, Il ne semblerait qu'il n'y ait
28 pas d'incidence négative sur nous. On ne

1 s'objecte pas à l'utilisation de ce
2 stationnement. »

3 Et vous avez dit que les Titans avaient exprimé
4 une frustration par rapport à l'utilisation du stationnement.
5 Quand est-ce que c'est arrivé?

6 **M. STEVE KANELLAKOS** : Je ne me souviens plus
7 exactement, mais c'était probablement après la première fin de
8 semaine. Comme ça s'est prolongé et que la présence est devenue
9 plus importante et que c'est devenu un centre de logistique pour
10 soutenir les manifestants, je crois que c'est à ce moment-là
11 qu'ils ont commencé à s'inquiéter beaucoup.

12 **Me ANNE TARDIF** : En fait, le dernier document,
13 OTT4 - non, je n'ai pas le bon chiffre. Madame Tomkins, pouvez-
14 vous trouver le numéro de ce document? Monsieur le commissaire,
15 c'est ma dernière question, alors je crois que j'ai encore un
16 petit peu de temps?

17 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Vous nous montrez comment
18 ça fonctionne, justement, pour le système. J'espère que les gens
19 apprécient à quel point ces documents sont soulevés et qu'il
20 faut tout contrôler. Finalement, c'est beaucoup de travail, il y
21 a beaucoup de travail derrière tout ça, alors c'est très
22 apprécié.

23 **Me ANNE TARDIF** : Alors, j'ai besoin pour le
24 OTT00001313. Alors, quel est le numéro?

25 **Mme ALYSSA TOMKINS** : Alors, c'est le OTT0003030.

26 **Me ANNE TARDIF** : Merci.

27 **LA GREFFIÈRE** : Je m'excuse, est-ce que vous
28 pouvez répéter ce chiffre, ce numéro?

1 **Mme ALYSSA TOMKINS** : Oui. C'est le OTT00030030.

2 **LA GREFFIÈRE** : Merci.

3 **Me ANNE TARDIF** : Merci à vous tous pour votre
4 patience.

5 Alors, Monsieur Kanellakos, c'est une lettre
6 datée du 28 avril 2022. Si on passe vers le bas de cette lettre,
7 vous allez voir que c'est signé par Monsieur Ayotte. Vous nous
8 avez dit que... vous avez mentionné qui est Monsieur Ayotte et
9 vous êtes là en c.c.

10 Si on va en haut, c'est pour Monsieur Steve Bell,
11 qui était chef de police intérimaire à l'époque et vous avez
12 parlé de l'autorité utilisée par la Ville pour fermer les rues.
13 Alors, j'attire votre attention sur le deuxième paragraphe de
14 cette lettre pour expliquer l'approche qui a été utilisée. Cette
15 lettre a trait, évidemment, au convoi Rolling Thunder, qui était
16 avant le Convoi de la liberté. Alors :

17 « Vu les renseignements qui ont été
18 donnés à la Ville par rapport au
19 ralliement proposé, entre autres les
20 renseignements partagés par l'OPS avec
21 le personnel, la Ville croit que
22 l'utilisation des véhicules dans le
23 rallye Rolling Thunder Ottawa 2022 aura
24 une incidence importante sur le
25 mouvement de la circulation dans la
26 Ville et pourrait poser une menace
27 éventuelle et sérieuse de blessures ou
28 de dégâts. De plus, en plus des mesures

1 de circulation sur cette route de
2 motocyclette, la Ville et l'OPS sont
3 d'accord de la nécessité de limiter le
4 trafic véhiculaire dans le centre-
5 ville. »

6 Alors, pouvez-vous expliquer cette approche?

7 **M. STEVE KANELLAKOS** : Alors, Rolling Thunder a
8 pris - on a appris de la manifestation qui a eu lieu au mois de
9 février et on a commencé à en discuter lorsqu'on planifiait
10 quelles étaient les autorisations qu'on avait pour fermer les
11 rues et le chef Bell et moi avons discuté de l'utilisation de
12 cette autorité pour la fermeture des routes. On a un avis
13 juridique à savoir quelles étaient les autorités et quels
14 étaient les lois et règlements qui nous permettaient de le
15 faire. Kim Ayotte est venu dans la discussion et avec tous, on a
16 fini par décider qu'on créerait une zone rouge, en gros, pour le
17 centre-ville, pour empêcher que les véhicules y restent trop
18 longtemps. On a changé nos tactiques selon ce qu'on avait appris
19 de l'évènement au mois de février et la stratégie a été très
20 efficace.

21 **Me ANNE TARDIF** : Vous dites « nous avons créé des
22 zone rouges ». C'est qui, « nous »?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Les Services policiers
24 d'Ottawa, en collaboration avec la Ville d'Ottawa.

25 **Me ANNE TARDIF** : Alors, merci beaucoup.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Est-ce qu'il y a un
27 réinterrogatoire?

28 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Oui.

1 COMMISSAIRE ROULEAU : Allez-y.

2 --- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me NATALIA RODRIGUEZ :

3 Me NATALIA RODRIGUEZ : Oui, bonjour, très
4 rapidement.

5 COMMISSAIRE ROULEAU : Pouvez-vous vous
6 représenter?

7 Me NATALIA RODRIGUEZ : Oui - Natalia Rodriguez,
8 avocate pour la Commission.

9 Alors, le document COM963 - en réponse à
10 certaines questions de Monsieur Champ, vous avez indiqué que la
11 Ville traite les parades et les autres types d'évènements
12 différemment d'une manifestation.

13 M. STEVE KANELLAKOS : Ils sont pareils, mais la
14 préparation est différente.

15 Me NATALIA RODRIGUEZ : Alors, je vous envoie à
16 l'arrêté pour les Évènements spéciaux sur les rues de la Ville
17 et la définition d'évènement spécial sur la page 2. C'est
18 l'article 1(k) :

19 « L'évènement spécial peut inclure une
20 manifestation, parade, évènement
21 sportif, festival, carnaval, des
22 danses, des partys et ainsi de suite... »

23 Alors, une manifestation... une protestation est
24 une manifestation?

25 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

26 Me NATALIA RODRIGUEZ : Alors, en vertu du
27 règlement, ça serait inclus dans la définition de l'évènement
28 spécial?

1 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

2 Me NATALIA RODRIGUEZ : Et si on passe à la
3 section 2, « Évènements spéciaux nécessitant un permis », il est
4 indiqué que :

5 « Aucune personne ne va participer dans
6 un évènement spécial sur l'autoroute, à
7 moins que ce ne soit sous
8 l'autorisation par un permis émis par
9 le Directeur général suite à cet
10 arrêt. »

11 Donc, même les manifestants devraient obtenir un
12 permis pour pouvoir participer à une manifestation?

13 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

14 Me NATALIA RODRIGUEZ : Et ce n'est pas
15 discrétionnaire, finalement - ils sont obligés d'aller chercher
16 un permis?

17 M. STEVE KANELLAKOS : Oui.

18 Me NATALIA RODRIGUEZ : Et si on passe au 5(1), à
19 la page 3 du Règlement, voici « Le Directeur général ou le chef
20 de police... » et ici, quand on parle d'un gestionnaire de la
21 Ville, n'est-ce-pas un directeur de la Ville?

22 M. STEVE KANELLAKOS : Dans ce cas-ci, je crois
23 que c'est celui... c'est un directeur de la Ville, des Travaux
24 publics.

25 Me NATALIA RODRIGUEZ : Donc :

26 « Lui ou le chef de police peut procéder
27 à la fermeture d'une autoroute ou une
28 partie d'autoroute... »

1 ... mais en fait, « highway », ici, ce n'est pas
2 une autoroute, c'est une route en général :

3 « ... à toute forme de trafic et mettre
4 en place des barricades et autres pour
5 préserver, maintenir l'ordre public et
6 protéger les gens lors de l'évènement
7 spécial. »

8 Donc, je vous dis, ils doivent protéger le public
9 et vous avez dit que c'était surtout à la police de le faire.

10 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et il semblerait qu'ici,
12 le Directeur général ou la police, donc soit la Ville ou l'OPS a
13 l'autorité de barricader ou de fermer les rues pour maintenir
14 l'ordre, n'est-ce-pas?

15 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui, mais c'est rarement,
16 surtout... lorsqu'un évènement spécial est considéré comme une
17 manifestation qu'une des deux parties le fait de façon
18 unilatérale, sans consulter avec l'autre - parce qu'on ne peut
19 pas fermer nos rues ou une route sans que les deux ne
20 participent.

21 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Mais le règlement donne
22 l'autorité aux deux de façon autonome?

23 **M. STEVE KANELLAKOS** : Oui.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Dernière question ayant
25 trait à une proposition que l'avocat du Gouvernement du Canada a
26 dit par rapport à l'application de l'injonction par la Ville
27 d'Ottawa. Donc, l'application est arrivée après la déclaration
28 de l'état d'urgence. Alors, est-ce que l'injonction de la Ville

1 d'Ottawa a été utilisée comme mesure?

2 **M. STEVE KANELLAKOS** : Non, non.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : C'est tout pour mes
4 questions.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Alors je vous
6 remercie pour votre contribution et pour avoir répondu à nos
7 questions. Vous êtes maintenant libéré.

8 Et votre prochain témoin?

9 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Monsieur le
10 commissaire, Jean-Simon Schoenholz. Nous aimerions appeler Serge
11 Arpin.

12 **LA GREFFIÈRE** : Voulez-vous prêter serment ou
13 faire une affirmation solennelle?

14 **M. SERGE ARPIN** : Prêter serment.

15 **LA GREFFIÈRE** : On a la Bible, le Coran ou la
16 Torah disponible.

17 **M. SERGE ARPIN** : La Bible, s'il vous plaît.

18 **LA GREFFIÈRE** : S'il vous plaît, veuillez prendre
19 la Bible dans votre main droite. Pour les fins du procès-verbal,
20 s'il vous plaît veuillez indiquer et ensuite épeler votre nom en
21 entier.

22 **M. SERGE ARPIN** : Serge Arpin. S-E-R-G-E-A-R-P-I-
23 N.

24 **LA GREFFIÈRE** : Jurez-vous que le témoignage que
25 vous allez rendre devant la Commission sera la vérité, toute la
26 vérité et rien que la vérité, que Dieu vous vienne en aide?

27 **M. SERGE ARPIN** : Oui, je le jure.

28 **LA GREFFIÈRE** : Merci.

1 --- SERGE ARPIN, Assermenté:

2 COMMISSAIRE ROULEAU : C'est évident que cette
3 partie sera en français. Non? Ce sera en anglais?

4 Mme ALYSSA TOMKINS : Oui, Monsieur Arpin
5 témoignera en anglais.

6 COMMISSAIRE ROULEAU : Ah, je m'excuse, je m'étais
7 trompé!

8 Mme ALYSSA TOMKINS : C'était un changement de
9 dernière minute.

10 COMMISSAIRE ROULEAU : Alors merci. Alors Monsieur
11 Arpin, vous pouvez témoigner dans la langue de votre choix. Si
12 vous allez alterner, comme un témoin l'a fait un peu plus tôt,
13 donnez-nous un petit avertissement pour que les gens puissent
14 mettre l'équipement d'interprétation, parce que nous ne sommes
15 pas tous bilingues dans la salle et tout le monde a le droit de
16 pouvoir suivre les procédures. Si vous devez changer de langue,
17 dites-le-nous.

18 Bon, désolé de vous avoir interrompu - allez-y.

19 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ :

20 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Monsieur Arpin,
21 pouvez-vous commencer par nous donner votre titre?

22 Je suis le chef de cabinet du maire Watson.

23 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Vous avez eu une
24 entrevue avec le procureur de la Commission le 8 novembre.
25 C'était en français?

26 M. SERGE ARPIN : Oui.

27 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Donc, à WTS00000015,
28 on va l'afficher à l'écran, c'est un résumé de votre entrevue.

1 Elle est en français, n'est-ce-pas?

2 M. SERGE ARPIN : Oui.

3 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Vous avez eu
4 l'occasion d'examiner ce résumé?

5 M. SERGE ARPIN : Oui.

6 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Avez-vous des
7 corrections à apporter?

8 M. SERGE ARPIN : Non.

9 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Vous n'avez pas vu la
10 traduction anglaise?

11 M. SERGE ARPIN : Non, désolé.

12 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Donc, ce résumé sera
13 soumis en preuve. J'aimerais parler maintenant des discussions
14 que vous avez facilitées avec les protestataires. D'après votre
15 résumé, vous avez facilité les négociations entre le Bureau du
16 maire et un groupe de protestataires et cette discussion a été
17 facilitée par Dean French, n'est-ce-pas?

18 M. SERGE ARPIN : Oui.

19 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Pourriez-vous
20 expliquer la genèse de ces discussions?

21 M. SERGE ARPIN : Autour du 8 février, le
22 directeur de la Ville m'a abordé et le maire Watson pour nous
23 informer qu'il avait été contacté par l'équipe de PLT parce
24 qu'ils ont cru que la relation de la Ville avec les dirigeants
25 du convoi s'était détériorée et ils cherchaient l'appui du
26 directeur de la Ville pour discuter avec les représentants des
27 protestataires du convoi. Le directeur m'a abordé moi-même et le
28 maire, nous avons eu de brèves discussions dans le foyer du

1 bureau du maire, autour de 17 h 30 et on nous a demandé notre
2 opinion sur cette proposition.

3 Ma réaction initiale et mon conseil au maire,
4 c'était que c'était extraordinaire, une requête extraordinaire.
5 Normalement, on ne prendrait pas part à une telle réunion. Nous
6 n'étions pas au courant de qui était cette personne, nous
7 n'avions eu de contact avec elle auparavant, aucun historique ne
8 permettait de juger de leur fiabilité, mais on a fait nos
9 recommandations et le maire était d'accord qu'il ne
10 participerait pas à cette réunion, mais que le directeur
11 général, lui, pourrait participer à cette réunion s'il croyait
12 que ça serait peut-être avantageux, nous permettrait mieux de
13 comprendre les revendications, les préoccupations et les
14 problèmes des protestataires.

15 Donc, il a accordé cette réunion aux
16 représentants des protestataires le 8 et par la suite, il nous a
17 informés qu'il y avait eu une réunion constructive et il croyait
18 que les parties parlaient de façon fiable. Nous ne savions pas
19 s'ils représentaient véritablement l'ensemble des camionneurs,
20 mais ils semblaient négocier de bonne foi avec le directeur et
21 l'équipe du PLT. D'après ce que nous avons compris, l'équipe de
22 PLT avait suggéré que nous ayons des discussions avec les
23 représentants du convoi pour faire déplacer certains des camions
24 des districts résidentiels comme signe de bonne foi. Le
25 directeur de la Ville a exploré ce concept avec les
26 représentants assez tôt. On nous a informés après le fait.

27 Autour du 10 février, le maire a reçu un appel de
28 Dean French disant qu'il était prêt à jouer un rôle de bonne foi

1 comme ambassadeur entre les deux parties. Il n'apparaissait pas
2 chercher aucun gain personnel. On ne connaissait de cette
3 période comme chef de cabinet du Premier ministre Ford; nous
4 avons une relation amicale, courtoise, professionnelle avec
5 lui. Nous avons confiance en son honnêteté, d'après nos
6 contacts avec lui dans le passé. Et donc, le maire a demandé de
7 le rappeler pour voir s'il y avait un potentiel d'entente qui
8 pourrait soulager le stress extraordinaire que vivaient nos
9 résidents et résidentes des quartiers résidentiels.

10 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Le but de vos
11 discussions - et on va se concentrer sur vos discussions avec
12 Monsieur French, puisque vous avez bien entendu le témoignage de
13 Steve K. - donc, le but de ces discussions, c'était de trouver
14 une solution qui soulagerait le stress sur les habitants du
15 centre-ville.

16 **M. SERGE ARPIN** : Dans le contexte et dans ce
17 moment, à 11 ans et 11 mois de l'élection du maire en 2010, nous
18 n'avons jamais participé à des négociations avec quelque groupe
19 dans le cadre de manifestations. C'était extraordinaire. Et on
20 n'aurait pas participé si l'équipe du PLT ne nous aurait pas
21 abordé, n'aurait pas abordé les directeurs de la Ville et
22 demandé la participation de la Ville et du maire dans un tel
23 dialogue. C'était extraordinaire; normalement, ça n'aurait pas
24 lieu.

25 Nous étions rendus à la neuvième ou dixième
26 journée de ce qui allait être une manifestation qui était
27 devenue une occupation de nos districts résidentiels. Nos
28 résidents étaient cernés, les résidents de tous les secteurs se

1 sentaient menacés personnellement et le maire vivait cela chaque
2 jour, il ramenait chez lui chaque jour. Il travaillait de 15 à
3 18 heures par jour et oui, il cherchait une solution, toute
4 solution qui pourrait aider à soulager la pression sur nos
5 résidents.

6 Et pour nous, il semblait qu'il n'y pas avait
7 beaucoup d'avantages à entreprendre ce dialogue, puisqu'il n'y
8 avait aucune issue en vue à ce moment-là. Il ne semblait pas y
9 avoir aucun plan multijurictionnel pour mettre fin à
10 l'occupation. Si on pouvait déplacer un camion du district
11 résidentiel, ça serait une petite victoire; ce n'était pas notre
12 but, bien sûr, mais on voulait vraiment soulager la pression à
13 court terme.

14 Et différentes parties, y compris le directeur de
15 la Ville, y compris Steve Bell, Kim Ayotte, ils ont dit que le
16 but était de réduire la température avec les manifestants puis
17 si on pouvait les amener dans un petit périmètre, ça aiderait le
18 SPO et les autres forces policières à maintenir un plus grand
19 contrôle sur la manifestation, sinon la terminer complètement.

20 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : D'après vous, quels
21 protestataires Monsieur French représentait-il?

22 **M. SERGE ARPIN** : En général, nous n'avions pas
23 une idée très claire de la façon dont les groupes étaient
24 organisés et dans son dialogue. On comprenait simplement qu'il
25 ne parlerait qu'au nom des groupes modérés; il n'avait aucun
26 intérêt à représenter les éléments plus marginaux. Il nous a dit
27 dès le départ « Je peux quitter aussi rapidement que je suis
28 arrivé. Je veux aider ». Et évidemment, nous n'avions aucun

1 intérêt, nous, pour un dialogue qui pourrait inclure certaines
2 des factions qui nuisaient aux résidents d'Ottawa sur une base
3 quotidienne.

4 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, d'après vous,
5 certaines des factions n'étaient pas incluses dans ces
6 négociations?

7 **M. SERGE ARPIN** : Très possiblement et Dean me
8 l'avait dit, d'ailleurs, au cours de ces trois ou quatre jours
9 où nous avons échangé. Il a répété à plusieurs occasions... il a
10 réaffirmé son désir de faire quelque chose qui aiderait. C'était
11 son message au maire; il n'était pas plus précis que cela.

12 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et donc, qu'est-ce qui
13 a été discuté exactement dans ces trois jours, du 10 au 12
14 février? Qu'a-ton négocié?

15 **M. SERGE ARPIN** : Comme vous le savez, c'était la
16 10^e journée de la crise; il avait des klaxons, des camions lourds
17 qui émettaient du diesel dans des rues résidentielles dans le
18 centre-ville sur Rideau, Sussex, Coventry. Notre objectif
19 n'était pas... était de voir s'ils étaient prêts à reconnaître,
20 via Monsieur French, qu'ils nuisaient aux communautés locales et
21 que s'il n'y avait pas d'entente, cette idée... ben, ils n'avaient
22 rien à discuter.

23 On voulait rapidement en arriver à un moment où
24 on pourrait... où Monsieur French pourrait amener les
25 organisateurs à reconnaître qu'ils n'ont jamais voulu causer du
26 tort aux gens ordinaires dans les districts résidentiels. Ceci
27 est apparu clair rapidement dans nos discussions. Nous avons
28 présenté certaines idées - certaines venaient directement de

1 l'équipe PLT. Comme je l'ai mentionné plus tôt, je ne me
2 rappelle pas que nous ayons véritablement participé à une
3 discussion avec un groupe de manifestants directement, ça
4 n'arriverait jamais normalement.

5 Et donc, on a visé à établir certains périmètres.
6 On voulait savoir s'ils étaient vraiment disposés à déplacer un
7 grand nombre de camions d'un district résidentiel et on a fixé
8 un pourcentage, 75 % et à moins de cela, ça ne soulagerait pas
9 véritablement les résidents par rapport à ce qu'ils
10 considéraient comme étant un siège, un siège de leur vie
11 quotidienne. Il fallait que ce soit un nombre important. On
12 voulait avoir des progrès rapides dans l'enlèvement des camions
13 parce qu'on verrait rapidement si c'était simplement une
14 manœuvre ou un bluff visant à gagner plus de temps.

15 Puis on a constaté que ce n'était pas le cas.
16 Maintenant, nous avons établi certains périmètres, certaines
17 normes, 75 %, un déplacement rapide dans l'enlèvement des
18 camions des secteur résidentiels. Et rapidement, on est arrivés
19 à une entente de principe. J'ai écrit quelque chose, je l'ai
20 envoyé à Dean et ceci allait être la position d'ouverture du
21 maire pour établir un dialogue puis on voulait s'engager à avoir
22 une réunion avec le maire Watson. Il était d'accord.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et ce que vous avez
24 écrit était devenu plus tard la lettre qui a été envoyée le 12?

25 **M. SERGE ARPIN** : Exact.

26 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et donc, Monsieur
27 French a joué un rôle en offrant de la rétroaction sur le
28 contenu?

1 **M. SERGE ARPIN** : C'était très succinct. C'était
2 ce qu'on croyait pouvoir accomplir qui mènerait à une
3 amélioration importante de la vie quotidienne de nos résidents.
4 Il était d'accord avec nous. Il croyait que c'était un point de
5 départ approprié et ils ont soumis cela aux autres parties.

6 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Dans cette discussion...
7 je sais qu'il y a une autre rencontre le 15 février dont
8 Monsieur K. a parlé, mais est-ce que vous et Monsieur French
9 étiez d'accord sur l'endroit où déplacer les camions?

10 **M. SERGE ARPIN** : Non. La situation était plutôt
11 fluide et j'aimerais bien qu'on puisse montrer à nouveau la
12 lettre du maire et vous verrez qu'on a des périmètres assez
13 larges; c'était une aspiration, mais dans deux ou trois jours où
14 on dialoguait sur la possibilité d'enlever les camions, on nous
15 a dit que certains s'en allaient vers Vanleek Hill, Arnprior,
16 certains manifestants voulaient retourner à la maison avec leur
17 famille. Donc, on s'est un peu enlisés pour déterminer qui irait
18 où lorsqu'on s'est rendu compte que c'était futile parce que
19 nous n'avions aucune compréhension très claire de la proportion
20 de camions prête à aller où.

21 Le dialogue général, après que j'aie consulté le
22 bureau du directeur général et Kim Ayotte - encore une fois,
23 c'était la demande de l'équipe PLT - et puis ils ont recommandé
24 qu'on parle de réduire le nombre de camions dans les districts
25 résidentiels. Donc, nous avons établi un cadre qui les amènerait
26 dans un périmètre plus petit. J'ai consulté Monsieur Ayotte et
27 je me rappelle qu'il a dit qu'il y avait de la place pour un
28 nombre important de gros camions en autant qu'ils se

1 stationnaient de manière plus compacte dans ce très large
2 périmètre de Elgin et Wellington et à l'ouest.

3 Et bon, nous étions en plein milieu de la
4 pandémie et la plupart de ces immeubles étaient vides à
5 l'époque. On s'attendait à ce que s'il y avait des
6 préoccupations opérationnelles sérieuses, la Ville l'aurait
7 mentionné vers la fin des discussions et dans les dernières 48
8 heures, alors qu'on assurait la liaison avec le SPO et d'autres
9 forces policières.

10 Donc, il n'y a pas eu... en fait, c'était donc... la
11 poignée de main n'était pas basée sur le fait que tous les
12 camions iraient à Wellington parce qu'ils les déplaçaient à
13 Vanleek Hill ou Arnprior, ça ne serait pas nécessairement perçu
14 comme étant à l'extérieur du périmètre et de l'entente.

15 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Désolé, vous vous
16 attendiez à ce que la Ville aurait soulevé des préoccupations.
17 Je crois que vous voulez dire le SPO?

18 **M. SERGE ARPIN** : Non; on n'avait aucun contact
19 direct avec le SPO sur l'ampleur et la nature de cette entente
20 de bonne foi visant à déplacer davantage de camions des secteurs
21 résidentiels. La liaison entre nous, normalement... notre liaison
22 sur toutes les questions qui concernent la Ville et par
23 l'intermédiaire du Bureau du directeur général, qui assure la
24 liaison avec différents groupes sur lesquels on ne siège pas.

25 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Lorsque vous avez dit
26 que vous avez compris que certains protestataires voulaient
27 aller en marge de la ville et d'autres voulaient retourner chez
28 eux, est-ce que vous l'avez entendu de Monsieur French?

1 M. SERGE ARPIN : Oui.

2 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Bon, on prendrait le
3 document OTT406964. On va y revenir plus en détail, mais cette
4 entente visait-elle à obtenir une solution permanente?

5 M. SERGE ARPIN : Non - nous n'avions aucune
6 illusion. C'était une solution temporaire qui visait à faire
7 baisser la température et à établir un contact entre la Ville et
8 le convoi et des représentants du convoi.

9 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Est-ce qu'on n'a
10 jamais mentionné qu'il y aurait une certaine protection pour les
11 camions qui se limitaient à la rue Wellington, par exemple?

12 M. SERGE ARPIN : Absolument pas. Je me rappelle
13 avoir soulevé avec Dean le fait qu'il devait être bien au
14 courant dans ses discussions avec les représentants du convoi
15 que nous n'aurions aucune discussion du tout avec aucune agence
16 concernant ce qui pourrait arriver à l'intérieur ou l'extérieur
17 de la zone. Nous n'avions aucune capacité de diriger cette
18 activité ni d'anticiper ce qu'elle serait, ni de la limiter.
19 Donc, il fallait qu'ils sachent qu'ils pourraient se mettre à...
20 il pourrait se soumettre... qu'il pourrait y avoir des actions qui
21 pourraient intervenir de la part des différentes agences de
22 police, même après... même peu après qu'ils commencent à déplacer
23 les camions.

24 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Donc, vous avez dit
25 que le SPO n'avait pas été consulté dans vos discussions avec
26 Monsieur French?

27 M. SERGE ARPIN : Non, pas par notre
28 intermédiaire.

1 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Ni le Service de
2 protection parlementaire?

3 M. SERGE ARPIN : Non, nous ne les avons pas
4 contactés.

5 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Quelqu'un d'autre
6 l'aurait fait?

7 M. SERGE ARPIN : Une fois que le SPO a été
8 brieffé, c'était leur responsabilité d'informer leurs
9 partenaires.

10 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Donc, voici la lettre
11 qui a été envoyée par le Bureau du maire déterminant les
12 paramètres de cette entente avec Monsieur French.

13 M. SERGE ARPIN : Oui. Je voudrais attirer votre
14 attention sur le fait que le paragraphe 4 dit que ça va limiter
15 la présence à un certain périmètre. Ça ne dit pas du tout qu'ils
16 vont déplacer tous les camions sur la rue Wellington. On ne
17 pouvait pas prévoir quels seraient les camions qui iraient.

18 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Quand est-ce que le
19 maire a eu des contacts avec...

20 M. SERGE ARPIN : Le maire m'a donné un mandat
21 très général pour discuter avec Monsieur French pour voir s'ils
22 étaient sérieux, si Monsieur French pouvait, de façon crédible
23 et fiable, parler au nom d'un certain nombre de camionneurs et
24 si on pouvait en arriver à un cadre dans lequel... dans les 24 ou
25 48 heures.

26 Je pense que ça a pris une heure pour envoyer le
27 message, mentionnant le fait que c'était urgent et que nous
28 étions très impactés par ça. Et ce jour, j'ai donné les

1 renseignements au maire de façon verbale en pensant qu'on
2 pourrait amener Monsieur French à avoir une proposition
3 raisonnable et qu'un certain nombre de camionneurs qui
4 pourraient sortir de la zone résidentielle et s'il le faisait
5 assez brièvement, assez bientôt, que le maire accepterait, leur
6 accorderait une entente. C'est très rare, d'ailleurs, qu'un
7 maire refuse une entrevue ou une rencontre avec un groupe qui le
8 demande.

9 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Bon, en ce qui a
10 trait... bon, vous avez mentionné le quatrième paragraphe :

11 « ... pour activer, etc. et sortir des
12 zones résidentielles et limiter votre
13 présence sur la rue Wellington. »

14 Et si on va un petit peu plus bas, ça mentionne
15 les détails pour rencontrer le maire. Je ne vois pas les 75 %
16 mentionnés dans cette lettre. Pouvez-vous nous expliquer comment
17 cela s'insère dans cette lettre, les 75 %?

18 **M. SERGE ARPIN** : Bien, il y aura beaucoup de
19 critiques et d'études dans cet effort de retirer les camions de
20 la zone du district résidentiel. Bien sûr, on ne pouvait pas
21 mettre le maire dans une position où on va déplacer 25 % des
22 camions et qu'ils mentionnent qu'on leur avait promis dans le
23 contrat avec le maire. Ce n'était pas du tout cela; ils savaient
24 exactement que la barre était haute et c'est donc la base de
25 cette entente de bonne foi et on s'attendait à ce qu'ils le
26 respectent.

27 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Ça a été communiqué de
28 façon verbale?

1 M. SERGE ARPIN : Oui.

2 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Le dernier paragraphe
3 qu'on peut voir sur l'écran, on dit qu'il y a 400 camions qui
4 pourraient sortir de la zone résidentielle. C'était ce que vous
5 compreniez du nombre de camions?

6 M. SERGE ARPIN : C'est le chiffre qui nous a été
7 donné par Monsieur Ayotte et ça incluait tous les camions et
8 même ceux qui étaient au stade Raymond Chabot Grand Thornton.
9 Jusqu'à ce moment-là, on ne voyait pas de soulagement en place
10 pour les résidents et ce à quoi ils étaient soumis.

11 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Vous avez déjà dit que
12 les manifestants n'étaient pas nécessairement un groupe unifié.
13 Certains des éléments séparés n'étaient pas d'accord avec
14 Monsieur French.

15 M. SERGE ARPIN : Nous croyons, d'après ce qu'on a
16 pu lire et voir dans les médias sociaux, qu'il y avait
17 différentes factions et nous croyons qu'on traitait avec le
18 centre plus modéré de ces factions.

19 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Donc, est-il juste de
20 dire que c'était un but très ambitieux d'essayer de satisfaire
21 aux conditions mentionnées?

22 M. SERGE ARPIN : Oui, ça l'était, tenant compte
23 du fait qu'on était à la 10^e journée de cette manifestation et
24 que celle-ci allait s'effondrer et qu'on aurait la confiance du
25 public pour la Ville et les services... et maintenant, cette
26 confiance allait maintenant s'effondrer. Nous pensions n'avoir
27 rien à perdre en essayant de retirer les camions du district
28 résidentiel de façon coopérée.

1 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Est-ce que Monsieur
2 French avait donné des garanties disant qu'il pouvait faire...
3 avoir une liaison avec ces éléments séparés et distincts?

4 **M. SERGE ARPIN** : Je ne sais pas, je ne suis pas
5 au courant de ça.

6 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Bon, je pense qu'on va
7 entendre l'inspecteur Drummond disant que le PLT avait négocié
8 une entente semblable pour déplacer les camions les quelques
9 jours précédents et n'avait pas pu le faire. Est-ce que vous
10 étiez au courant?

11 **M. SERGE ARPIN** : Non non, on n'était pas au
12 courant de ça.

13 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Vous pensiez
14 qu'essentiellement, vous n'aviez rien à perdre en essayant de
15 faire...

16 **M. SERGE ARPIN** : Monsieur French était une
17 personne incroyable; on avait traité avec lui dans le passé dans
18 des cas d'inondations, etc. S'il demandait une rencontre avec le
19 maire et pour un sujet X, normalement, c'était accordé dans une
20 certaine séquence. Et avec le contenu avec lequel il s'était
21 engagé, on pensait que c'était tout à fait fiable et c'était
22 d'après l'idéologie et à ce moment-là, c'était notre meilleure
23 chance de voir certains progrès. Bien sûr, on n'aurait jamais pu
24 le faire sans le PLT.

25 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Est-ce qu'il y avait
26 des véhicules supplémentaires qui allaient se déplacer sur la
27 rue Wellington?

28 **M. SERGE ARPIN** : Il semblait clair que certains

1 d'entre eux iraient sur la rue Wellington, oui et que la Ville
2 nous avait donné une opinion nous disant que c'était faisable et
3 que ça serait moins nuisible de déplacer ces camions de la zone
4 résidentielle et de les amener dans un endroit beaucoup plus
5 vaste où ils pourraient se stationner. Ce n'était pas parfait,
6 mais c'était vraiment mieux que le statu quo pour nos résidents.

7 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Êtes-vous d'accord
8 pour dire que ce n'est pas clairement expliqué dans la lettre?

9 **M. SERGE ARPIN** : Ça ne l'est pas.

10 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : C'était donc de 24 à
11 72 heures?

12 **M. SERGE ARPIN** : Oui, qu'ils allaient montrer
13 leur bonne volonté avec un déplacement significatif de ces
14 véhicules.

15 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Est-ce qu'on peut
16 montrer OTT00006965? C'est une lettre d'acceptation de Tamara
17 Lich - c'est la même date, le 12 février, disant... bureau du
18 maire, troisième paragraphe :

19 « Nous avons des plans pour consolider
20 nos efforts de manifestation autour de
21 la Colline du Parlement. »

22 Est-ce que ça tient compte de votre entente avec
23 Monsieur French? Est-ce que ça la représente bien?

24 **M. SERGE ARPIN** : Je ne peux pas donner mon
25 opinion là-dessus. Ça dépend de ce qu'ils devaient mettre dans
26 la lettre pour que ce soit accepté par les camionneurs.

27 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Est-ce que vous avez
28 été consulté sur cette lettre?

1 M. SERGE ARPIN : On a vu la lettre, on a pensé
2 que ça tenait compte de la plupart de nos aspirations pour
3 pouvoir retirer les camions de ce district résidentiel.

4 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : On vous avait dit,
5 comme vous l'avez dit plus tôt, de la part de Monsieur Ayotte,
6 qu'il y avait plus de place pour ces camions sur la rue
7 Wellington?

8 M. SERGE ARPIN : Oui.

9 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Et il était votre
10 seule source d'information?

11 M. SERGE ARPIN : La source primaire. Je ne sais
12 pas s'il y en avait d'autres. Je ne me souviens pas, mais ça
13 aurait été avec l'équipe de gestion.

14 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Vous avez dit à Mike
15 Jones, on a envoyé la lettre à Monsieur Mendicino peu de temps
16 avant?

17 M. SERGE ARPIN : Oui, par courtoisie..

18 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : ... avant que ce soit
19 rendu public. Mais autrement dit, les dirigeants fédéraux
20 n'étaient pas consultés?

21 M. SERGE ARPIN : Non. Ils l'auraient été, ils
22 auraient pu l'être une fois que ces renseignements ont été
23 partagés par le PLT parce qu'eux n'agissaient pas seuls, le PLT.
24 Ils avaient une structure décisionnelle; il avait donc un
25 certain mécanisme pour avertir qu'il y avait une entente et une
26 possibilité de discuter avec les représentants des camionneurs.

27 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Le PLT, c'était le 8
28 février... était-il impliqué après cette première rencontre,

1 lorsque vous avez pris en main la discussion avec Monsieur
2 French?

3 **M. SERGE ARPIN** : Oui, parce que l'OPS était
4 impliqué dans la rencontre du dimanche soir où ils ont discuté
5 de tous les détails de ce qui se passait, donc pour essayer de
6 voir comment ça allait se passer.

7 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Mais le dimanche
8 auquel vous vous référez, c'était le 13 février?

9 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

10 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et est-ce que vous
11 êtes au courant de certains engagements entre cette date-là et
12 le 13?

13 **M. SERGE ARPIN** : Non.

14 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Maintenant, passons au
15 document OTT00030055, page 13. Voici le texte de Monsieur Jones,
16 le chef de cabinet de Monsieur Mendicino. Et c'est à ce moment-
17 là que vous l'avez averti de cette entente avec les
18 manifestants. Dans les trois lettres en bleu, c'est vous?

19 **M. SERGE ARPIN** : Pouvez-vous remonter à la date,
20 s'il vous plaît?

21 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : On continue d'aller
22 jusqu'au début - voilà. Le 13 février en après-midi, au moment
23 où vous lui avez donné le projet de lettre?

24 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

25 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, si on revient à
26 la page 3, ai-je raison de dire que c'est vous en bleu?

27 **M. SERGE ARPIN** : Oui, ça, c'est moi.

28 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, vous dites ici,

1 dans la deuxième bulle bleue :

2 « Pourquoi vous ne me dites pas qui on
3 va rencontrer lorsqu'on en a parlé
4 vendredi? »

5 On va aller à la page suivante, la dernière bulle
6 bleue, s'il vous plaît, pour grossir. Oui, celle-là :

7 « Vous dites que cette suggestion a été
8 faite à l'effet que la Ville pourrait
9 rencontrer certains éléments plus
10 modérés. »

11 Pouvez-vous nous dire à quoi vous vous référez?
12 Parce qu'il semble que vous ayez eu des discussions auparavant
13 avec Monsieur Jones.

14 **M. SERGE ARPIN** : Il faudrait remonter au message,
15 au texto de vendredi après-midi; c'est là où j'ai soulevé ma
16 réaction... ma réaction pour la première fois. Je ne sais pas si
17 vous voulez remonter un peu?

18 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Le premier texte de ce
19 vendredi?

20 **M. SERGE ARPIN** : Non, à la fin de l'après-midi de
21 vendredi, où je mentionne que ça donne la nausée.

22 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Oui, on remonte pas
23 mal. Je pense que c'est ça...

24 **M. SERGE ARPIN** : L'avant-dernier point.

25 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Pourriez-vous nous
26 expliquer?

27 **M. SERGE ARPIN** : Entre 4 h et 5 h 30 de ce
28 vendredi après-midi, j'ai envoyé à Mike pour répondre à un appel

1 qu'on avait reçu au sujet de 30 ou 45 minutes avant cet échange
2 où j'avais mentionné ce qui me semblait être quelque chose qu'il
3 pouvait partager avec moi, comme « Pourquoi est-ce que vous ne
4 traitez pas avec eux? Ça va enlever un peu de pression ». On
5 avait discuté d'un certain nombre de choses et quelques minutes
6 après avoir raccroché, j'ai envoyé cette note. Quelques fois, il
7 y a des centaines de choses en même temps, on ne réfléchit pas
8 tout de suite, immédiatement.

9 J'ai envoyé cette note en me rappelant
10 parfaitement bien cet appel 15 minutes plus tôt qui disait
11 « J'espère que vous savez que c'est embarrassant, on ne devrait
12 pas les rencontrer si vous ne voulez pas le faire ». C'était mon
13 intervention, essentiellement. À une ou deux reprises, il a dit
14 « J'ai jamais rien dit de semblable, je ne me souviens pas de
15 l'avoir dit ».

16 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc vous, vous vous
17 rappelez que le 11 février, Monsieur Jones a suggéré que la
18 Ville devrait rencontrer les manifestants? Et à ce moment-là,
19 vous étiez déjà en discussion avec Monsieur French?

20 **M. SERGE ARPIN** : C'est ça.

21 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Est-ce que vous lui
22 avez dit?

23 **M. SERGE ARPIN** : Je ne me souviens pas si je l'ai
24 dit ou non, je ne le sais pas.

25 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Pourquoi c'est
26 Monsieur Jones qui a fait la suggestion? Quel est le contexte de
27 cette conversation?

28 **M. SERGE ARPIN** : On était engagés dans une

1 rencontre assez houleuse sur ce qui avait été dit, sur ce qui
2 serait disponible à l'OPS et on a pensé qu'il y avait une
3 déconnexion dramatique entre ce qu'on nous disait et ce que
4 l'OPS me disait et au marie vis-à-vis le directeur municipal par
5 rapport à ce qu'on voyait sur le terrain. Et Twitter, les médias
6 sociaux, les réseaux médiatiques disent « On ne voit pas
7 d'officiers supplémentaires, on ne voit pas de plus grande
8 mobilisation ».

9 Donc, nos données, ce qu'on nous offrait, n'était
10 pas consistant avec ce qu'OPS nous disait. Et vous remarquerez
11 que dans un échange très long et détaillé avec le président du
12 Conseil d'administration de l'OPS, on dit : « Est-ce que ça
13 prend trop de temps pour avertir les gens? Est-ce qu'il y a des
14 suggestions qui viennent de Mike, il peut y avoir des retards ».
15 Ça, on comprend qu'il puisse avoir des retards, mais on est
16 retournés voir l'OPS en disant « Qu'est-ce que vous voyez? Est-
17 ce qu'il y a des officiers supplémentaires? Est-ce qu'il y a les
18 250 officiers? » « Non », la réponse a été « Non ». Il en
19 manquait à peu près 250, il en manquait 200, il en manquait 150
20 - il y a une très très grande différence. Et Monsieur Jones qui
21 disait « Je ne sais pas, je vais demander à mes gens pourquoi
22 les gens, pourquoi les officiers ne sont pas sur le terrain
23 déjà ».

24 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et dans ces échanges
25 un peu plus tard, quelle a été la frustration de la Ville devant
26 ces déclarations, est-ce qu'on pourrait soulever la pression?

27 **M. SERGE ARPIN** : Je ne pense pas que ça a à
28 trait, que ça ait rapport, mais je ne me souviens pas

1 exactement.

2 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, si on va au
3 document OTT6985. C'est une copie d'un courriel de l'après-midi
4 du 13 février, lorsqu'une copie de l'entente a été envoyée aux
5 conseillers municipaux ou, enfin, aux membres du comité et aux
6 membres de l'OPS.

7 Donc, ça a été envoyé... un petit peu plus bas,
8 encore plus bas... et voilà, vous voyez un peu le courriel de
9 Matthew Gravelle et c'est pour faire suivre la lettre aux
10 conseillers?

11 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

12 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et un peu... on voit
13 votre courriel qui l'a envoyé à Steve K. et Steve K. qui
14 l'envoie à l'OPS.

15 **M. SERGE ARPIN** : Oui, ça doit être ça.

16 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Est-ce la première
17 fois que l'OPS va voir les conditions de cette entente?

18 **M. SERGE ARPIN** : Je ne sais pas, je ne sais pas
19 du tout ce qui aurait été dit par l'équipe. Je ne peux pas
20 imaginer que l'OPS n'ait pas été au courant du contenu général
21 de cette entente parce qu'il y avait des personnes de liaison
22 qui étaient à la rencontre avec le personnel de la Ville pour
23 retirer les camions du district résidentiel. Ça a été discuté à
24 leur suggestion et donc, ils ont proposé qu'on entreprenne ce
25 dialogue. Je ne vois pas comment ils n'auraient pas été au
26 courant.

27 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : En fait, je vous
28 envoie à une réunion vers midi, le 13 février. Si on va au

1 document OTT30059, c'est la transcription des notes de Kim
2 Ayotte à la page 12... j'irai à la page 12 et on voit ici
3 dimanche, 2022 13, le 13, rencontre ayant trait à la
4 manifestation, c'était vers midi et l'OPS a reçu une séance
5 d'information sur les modalités de l'entente. Étiez-vous
6 présent?

7 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

8 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Si on passe à la page
9 13, il y a 50 camionneurs qui ne veulent pas participer et
10 maintenant, ils ont besoin de participer. Est-ce que vous savez
11 ce que ça veut dire?

12 **M. SERGE ARPIN** : Non.

13 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Plus loin, il est
14 indiqué qu'il pourrait y avoir des retombées graves si la GRC ou
15 \$ des fédéraux. Est-ce que ça vous dit quelque chose?

16 **M. SERGE ARPIN** : Non. Puis par rapport à la
17 lettre, le chef était au courant de cette entente et ça a été
18 justement pendant cette rencontre-là. Et dans la lettre, il a
19 soulevé une préoccupation par rapport au langage dans l'un des
20 paragraphes.

21 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et à ce moment-là, la
22 lettre avait déjà été envoyée?

23 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

24 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Alors, j'ai une
25 dernière question à propos de ce que vous en pensez à la page
26 15, en haut de la page - un petit peu plus loin, s'il vous
27 plaît. Steve K, les préoccupations du maire et on voit,
28 troisièmement, où vont aller les camionneurs? Alors, est-ce que

1 vous pouvez parler de cet aspect? Quelle est la préoccupation?

2 **M. SERGE ARPIN** : À mon souvenir, nous avons
3 soulevé cette question; moi, je l'ai soulevée lors d'une
4 discussion avec Dean French qu'on pouvait pas être en position
5 ou si les camions quittaient la zone et techniquement quittaient
6 le quartier résidentiel et donc, en honorant leur engagement et
7 qu'il y aurait d'autres camions pour les remplacer ou peut-être
8 que d'autres camions partiraient dans d'autres quartiers
9 résidentiels. Donc techniquement, ça respecterait l'engagement,
10 mais au fond, ça serait à l'encontre de l'intention et le maire
11 voulait s'assurer qu'on ait couvert ces questions, qu'on ne nous
12 trompe pas si on veut par rapport à une entente qui pourrait
13 faire du tort à des résidents ailleurs dans la ville. Et c'est
14 pour cette raisons explicites étaient dans la lettre échangée.

15 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et ce que vous avez
16 entendu, l'entente par rapport à où déplacer les camionneurs,
17 ça, ça devrait se passer dans la rencontre de soirée avec Steve
18 K?

19 **M. SERGE ARPIN** : Oui - et nous n'avons aucune
20 implication dans la planification ni dans cette rencontre en
21 général.

22 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Nous nous attendons à
23 entendre du chef Sloly qu'il ne savait pas qu'il y aurait plus
24 de véhicules sur Wellington et que ça aurait été à l'encontre de
25 ce qu'on lui avait dit. Qu'en dites-vous?

26 **M. SERGE ARPIN** : Vous devrez lui poser la
27 question, je ne sais pas quels ont été ses renseignements, etc.

28 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Vous avez été présent

1 à cette rencontre, vous avez envoyé cette lettre.

2 **M. SERGE ARPIN** : Oui et la lettre était explicite
3 quant à l'intention. Le maire l'a dit de façon explicite et il
4 n'a pas soulevé de préoccupation par rapport à la redistribution
5 des camions.

6 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, votre
7 compréhension de la chose, c'est que le chef Sloly avait été
8 avisé que certains camions allaient sur Wellington?

9 **M. SERGE ARPIN** : Oui, absolument, 100 %. C'était
10 très clair lors de cette réunion.

11 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : OK. Alors, c'est
12 OTT25433.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Un instant, s'il vous
14 plaît. Pourriez-vous quitter, s'il vous plaît? Il y a quelqu'un
15 qui parle. Merci.

16 Merci, allez-y.

17 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Merci beaucoup,
18 Monsieur le commissaire.

19 Donc, si vous pourriez défiler, descendre le
20 document... peut-être commencer du bas et aller vers le haut pour
21 que le témoin puisse voir le document? Donc, si j'ai bien
22 compris, ce sont des messages qui ont été préparés par le maire
23 suite à la publicisation de cette entente?

24 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

25 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et en haut, un peu
26 plus haut, vous voyez une réponse du maire disant « Est-ce qu'il
27 faut rajouter quelque chose à propos d'amendes, etc.? » Il
28 s'agit de quoi? Est-ce que vous le savez?

1 **M. SERGE ARPIN** : Non. Je crois que c'est le maire
2 qui tentait de faire comprendre aux résidents qu'on avait
3 d'autres outils à notre disposition.

4 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et en haut, Matthew
5 Gravelle dit « C'est la position de Serge qu'on ne promet pas,
6 à moins qu'on nous le demande ».

7 **M. SERGE ARPIN** : Et ça se réfère à ce que je vous
8 disais avant. Il y avait beaucoup de fluidité quant à la plus
9 petite empreinte pour le déplacement des véhicules, où on
10 pourrait les déplacer. Et nous avons compris que la Ville ne
11 voulait pas voir plus de camions sur l'autoroute Sir John A.
12 MacDonald, à l'ouest de Bay parce que ça va vers le quartier
13 résidentiel et dans la lettre, c'était entendu, c'était... le
14 périmètre général devait être assez fluide et en une heure ou
15 deux... une heure ou deux après la lettre, le conseiller local a
16 dit « Est-ce que ça veut dire qu'on va avoir beaucoup plus de
17 camions sur le parkway, sur cette route? Et si vous relisez la
18 lettre, ça montre de Elgin au Sir John A. MacDonald. Le but
19 n'était pas d'amener des camions vers les chutes Chaudière. On
20 pouvait aller très loin, jusqu'au pont Champlain sur Sir John.
21 Alors, il s'agissait de créer un périmètre où le SJAM a
22 commencé. Les camions iraient là, mais pas plus loin. Et c'était
23 à la recommandation du personnel de la Ville.

24 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, c'est ce qu'on
25 ne voulait pas promouvoir?

26 **M. SERGE ARPIN** : Oui oui, parce qu'il y avait une
27 confusion par rapport à cet aspect. C'était fluide. On ne savait
28 pas combien de camions quittaient cette zone pour aller

1 ailleurs, mais le maire était très clair qu'il ne voulait pas
2 avoir plus de camions dans des quartiers résidentiels. Donc,
3 c'était pour honorer le cadre général par rapport à cette
4 entente de bonne foi avec les camionneurs.

5 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et d'après votre
6 déclaration de témoin, vous dites que 102 véhicules, dont 40
7 gros camions ont été déplacés le matin du 14 février. Où sont
8 allés ces véhicules? Qu'est-ce que vous en savez?

9 **M. SERGE ARPIN** : Moi, je ne sais rien. Je sais
10 que certains sont allés sur Wellington, c'est un fait et on les
11 a accommodés. Mais on ne sait pas si d'autres ont choisi de
12 rentrer chez eux et lorsque j'en ai parlé avec Monsieur Ayotte
13 pour savoir si oui ou non on avait un certain contrôle à ce
14 sujet-là, il a dit : c'est assez fluide, ce nombre. Il avait
15 compris qu'on ne comptait que les gros camions; les petits
16 camions de livraison quittaient cette zone et étaient enlevés,
17 on ne les comptait plus parce qu'ils n'étaient pas les pires en
18 termes de bruit ou de gaz d'échappement. Alors, j'ai cru
19 comprendre qu'on n'avait pas une idée claire du nombre de
20 camions déplacés.

21 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et d'après votre
22 déclaration de témoin, vous dites que le déplacement des camions
23 s'est terminé l'après-midi du 14 février. Et qui vous a avisé de
24 cette situation?

25 **M. SERGE ARPIN** : Je crois que c'était le
26 directeur général ou Kim Ayotte ou les deux.

27 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et est-ce que vous
28 savez pourquoi?

1 M. SERGE ARPIN : Je ne sais pas.

2 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Et donc, le Bureau du
3 maire n'a pas été avisé? On ne leur a pas dit pourquoi?

4 M. SERGE ARPIN : On nous a dit que l'OPS avait
5 commencé le mouvement des camions et pour être juste, on avait
6 compris en début de journée qu'il y avait des difficultés de
7 communication sur le terrain. Il y a eu un moment où beaucoup de
8 camions étaient prêts à se déplacer et ne pouvaient pas le
9 faire. Donc, la situation était fluide.

10 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Donc, l'OPS y a mis un
11 terme et vous ne savez pas pourquoi?

12 M. SERGE ARPIN : Oui.

13 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Alors, si on passe à
14 l'OTT7120, il y a un échange de courriels entre le Bureau du
15 maire et les Services de protection du Parlement, leurs bureaux,
16 je présume? Alors, on va défiler vers le bas, un peu plus loin -
17 encore un petit bout.

18 Alors, James travaille ou a travaillé pour le
19 Bureau du maire?

20 M. SERGE ARPIN : Oui.

21 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Est-ce que vous vous
22 rappelez cet échange?

23 M. SERGE ARPIN : Oui. Vous avez eu une demande
24 pour un appel urgent, un appel d'urgence avec le directeur
25 intérimaire Larry Brookson?

26 Et si on va un peu plus loin vers le haut, on
27 voit que James répond que le maire serait heureux de lui parler
28 tout de suite. Et si on remonte encore un peu plus loin, un peu

1 plus loin, il répodn un peu plus tard qu'il y a eu un changement
2 de plans.

3 Savez-vous pourquoi les Servies de protection
4 parlementaires tentaient de rejoindre le Bureau du maire?

5 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

6 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Pourquoi?

7 **M. SERGE ARPIN** : Parce qu'ils voulaient partager
8 leurs préoccupations portant sur le fait qu'ils ne voulaient pas
9 voir plus de camions qui arrivaient dans la zone de Wellington
10 et ils ont partagé qu'il pourrait théoriquement y avoir une
11 bombe dans l'un des camions.

12 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et le PPS n'avait pas
13 été consulté par la Ville par rapport à cette entente?

14 **M. SERGE ARPIN** : Si une agence avait eu à
15 consulter avec eux, ça aurait été l'OPS.

16 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : OK. Alors, vous n'êtes
17 pas au courant de consultations avec eux. Vous dites que s'ils
18 avaient été consultés, ça aurait été par l'OPS...

19 **M. SERGE ARPIN** : Avec leurs mécanismes.

20 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : ... donc vous avez...

21 **M. SERGE ARPIN** : Non.

22 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Alors, pouvez-vous
23 expliquer pourquoi il y a eu un changement de plan?

24 **M. SERGE ARPIN** : Moi, j'ai dit non à la
25 recommandation du personnel d'organiser cet appel parce que
26 c'est extraordinaire que le maire traite directement avec des
27 chefs d'agences sécuritaires autres que le chef de police
28 d'Ottawa. Ce n'est pas dans nos pratiques historiques d'avoir le

1 chef de la GRC ou de l'OPP qui appellent le maire et qui leur
2 parle d'entente avec les civils. Ça n'est jamais arrivé
3 auparavant et j'espère que ça n'arrivera pas. Il n'était pas
4 content. On l'a référé au directeur de la Ville et il a été mis
5 en contact avec quelqu'un dans la structure de commandement.

6 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : La structure de
7 commandement de l'OPS?

8 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

9 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Dans la discussion, on
10 a parlé de midi, le 13 février avec l'OPS, qu'est-ce qui a été
11 question de parler aux Services de protection parlementaires?

12 **M. SERGE ARPIN** : Pouvez-vous dire quand c'était?

13 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Lorsqu'on regardait
14 les notes de Kim Ayotte pour la rencontre du 13 février, autour
15 de midi, avant que l'entente ait circulé. Est-ce que vous vous
16 rappelez, lors de cette discussion avec l'OPS, une discussion
17 d'aviser les Services de protection parlementaires?

18 **M. SERGE ARPIN** : Non, mais l'équipe PLT aurait eu
19 la responsabilité d'en faire le rapport et quelqu'un aurait pris
20 une décision sur quels services policiers devaient être informés
21 par rapport au mouvement des camions.

22 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et donc, ce n'était
23 pas avec le PLT, c'était avec les hauts dirigeants?

24 **M. SERGE ARPIN** : Non non, on ne parle pas de la
25 même réunion. Moi, je parle des réunions où le PLT était là avec
26 le directeur de la Ville ou le personnel de la Ville. Ils
27 auraient quitté cette réunion et ils auraient donné des séances
28 d'information de cette chose qu'ils avaient parlé parce que

1 c'était le résultat des choses avec lesquelles ils avaient parlé
2 avec la Ville et le Bureau de la Ville pour qu'on puisse engager
3 avec les manifestants.

4 Je vais répéter, si je ne l'ai pas dit
5 clairement : lorsque le directeur... on nous dit que le PLT
6 cherchait soit le directeur de la ville ou le maire pour engager
7 avec les manifestants pour faire baisser la température et nous
8 avons refusé parce qu'on avait... on ne se sentait pas à l'aise.
9 Et c'est pour ça qu'on a soutenu la décision du directeur de la
10 Ville plutôt qu'avec...

11 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Pardon?

12 **M. SERGE ARPIN** : Qui, « eux »? L'OPS?

13 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : En répondant à ces
14 échanges, pourquoi ne pas demander PPS?

15 **M. SERGE ARPIN** : Parce que normalement, on
16 n'envoie pas d'une agence de police à l'autre. Notre liaison est
17 avec le Bureau du directeur de la Ville, qui fait partie de
18 forces où il y avait des policiers, entre autres celui qui a un
19 acronyme très long, l'organisation qui avait l'OPP, la GRC. PPS
20 y était représenté aussi.

21 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Le NCRCC?

22 **M. SERGE ARPIN** : Oui, c'est bien cela.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Alors, on s'attend à
24 entendre de Monsieur Drummond que l'OPS a mis un terme au
25 mouvement des véhicules à Wellington pour deux raisons :
26 premièrement parce qu'il n'y avait plus de place sur Wellington
27 et deuxièmement, parce qu'on avait invoqué la *Loi sur l'état*
28 *d'urgence* et il fallait regarder les ordonnances.

1 Alors, par rapport à la première partie, avez-
2 vous entendu parler du fait qu'il n'y avait plus de place sur
3 Wellington?

4 **M. SERGE ARPIN** : Non.

5 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Est-ce que vous avez
6 entendu le contraire?

7 **M. SERGE ARPIN** : Non, mais j'avais entendu du
8 personnel de la Ville qu'il y avait suffisamment de choses
9 externes, de bains sauna, etc. qui pouvaient être déplacés et
10 qu'il y aurait assez de place pour déplacer un grand nombre de
11 camions dans cette zone. On leur a fait confiance qu'il y avait
12 assez de place.

13 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et est-ce que vous
14 aviez entendu parler qu'à cause de l'invocation que le
15 déplacement était arrêté?

16 **M. SERGE ARPIN** : On l'avait entendu et on s'est
17 dit que c'était peut-être une force motrice.

18 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Mais en fait, c'était
19 de la spéculation?

20 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

21 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Alors, c'était quand
22 la dernière fois que vous avez communiqué avec Dean French à
23 propos du convoi?

24 **M. SERGE ARPIN** : Je crois que c'était la fin de
25 semaine du 12. Il m'a dit qu'il allait prendre l'avion, rentrer
26 chez lui. Il était disponible, on pouvait... s'il avait besoin de
27 revenir, il reviendrait rapidement.

28 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, lorsque

1 l'entente a été conclue?

2 **M. SERGE ARPIN** : Je ne me souviens plus si
3 c'était le samedi ou le dimanche. On travaillait 18 heures par
4 jour et il y avait plein de monde pour les rencontrer et ainsi
5 de suite.

6 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et quand est-ce que
7 vous avez commencé à communiquer avec Keith Wilson?

8 **M. SERGE ARPIN** : De façon générale, Monsieur
9 French m'a proposé qu'ils aient un représentant... qu'ils avaient
10 un représentant juridique. Je ne le connaissais pas; il m'a dit
11 qu'on pouvait parler avec lui si on avait besoin d'échanger des
12 courriels, Monsieur Wilson, pendant la fin de semaine du 12-13,
13 lorsque l'entente a été mise en place.

14 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Alors, si on va à
15 HRF1465, ce document, c'est un échange de courriels entre vous
16 et Monsieur Wilson. C'est pendant la soirée du 14 février. Si
17 vous allez un peu plus loin, on voit ici 6 h 05. Donc, vous
18 écrivez à Keith Wilson en disant :

19 « Est-ce que c'est possible d'avoir un
20 appel entre 8 h 30 et 9 h du soir? »

21 Si vous remontez un petit peu... on remonte et on
22 voit une acceptation. Est-ce que vous vous rappelez? Est-ce que
23 c'est vous qui avez eu cet appel avec Monsieur Wilson?

24 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

25 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Il s'agissait de quoi?

26 **M. SERGE ARPIN** : De façon générale, c'était pour
27 avoir une idée de savoir : est-ce qu'il pensait qu'ils allaient
28 respecter l'entente? Est-ce qu'il y aurait un soulagement pour

1 les gens d'Ottawa qui vivaient dans un état de siège? Est-ce
2 qu'ils avaient la capacité organisationnelle de faire collaborer
3 les camions?

4 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et quelle a été la
5 réponse?

6 **M. SERGE ARPIN** : À mon souvenir, ça a été un
7 effort de porte à porte. Ils cogneraient à toutes les portes,
8 ils parleraient à tous les camionneurs et leur dire qu'ils
9 trouvaient que ça ferait une bonne chose, que ça ferait baisser
10 la température et qu'on verrait les résultats le matin si
11 c'était réussi ou non.

12 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Aviez-vous
13 l'impression que ce serait un défi de faire bouger tous les
14 camions dans les quartiers résidentiels?

15 **M. SERGE ARPIN** : Je ne sais pas.

16 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : HRF1466... attendez s'il
17 vous plaît, reculez un petit peu.

18 **M. SERGE ARPIN** : On comprenait qu'il s'agissait
19 d'un défi organisationnel et logistique très important parce que
20 certaines des rues avaient des véhicules qui pouvaient couvrir
21 quatre ou cinq pâtés de maisons. Si on ne peut pas faire
22 déplacer la première cabine, on ne peut pas amener la deuxième
23 cabine à se déplacer non plus. Donc, c'était beaucoup de
24 coopération et de coordination logistique. Il fallait donc un
25 très grand niveau de collaboration. On avait des photos qui
26 montraient qu'il y avait cinq ou six rues qui étaient bloquées.
27 Donc, ils ont semblé commencé à se conformer au moins
28 partiellement à leur engagement.

1 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Allons au HRF1466. Il
2 s'agit d'un échange de textos entre vous et Monsieur Wilson, à
3 la page 3.

4 **M. SERGE ARPIN** : Je sais que ma maman n'est pas
5 très heureuse avec cette photo! [rires]

6 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, il y a une série
7 de textos où Monsieur Wilson vous parle de la possibilité de la
8 Ville d'avoir une injonction et il exprime quelques
9 préoccupations par rapport à cela.

10 **M. SERGE ARPIN** : J'assurais la liaison
11 initialement, mais comme Monsieur French n'était plus tellement
12 présent sur une base quotidienne, il a mentionné que la Ville
13 allait le surprendre par une injonction. J'ai contacté le
14 directeur de la Ville, j'ai vérifié avec lui si on avait soulevé
15 cette question dans aucune des rencontres avec les représentants
16 du convoi et Monsieur Kanellakos m'a dit que ce n'était pas
17 surprenant que les représentants du convoi, y compris leurs
18 représentants, leurs avocats étaient à l'une des réunions et la
19 Ville les avait avertis que cette initiative était en cours et
20 qu'elle continuerait. Et j'ai partagé cette information avec
21 Monsieur Wilson. Il n'a pas semblé la contester.

22 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Cet effort, donc,
23 serait que la Ville obtienne une injonction?

24 **M. SERGE ARPIN** : Oui. Et le reste de l'échange
25 montre que je lui ai expliqué ce que le directeur de la Ville
26 m'avait dit sur cette réunion puis il semblait accepter que
27 c'était comme cela que la réunion s'était déroulée. Parce que le
28 directeur mentionne les individus particuliers qui avaient été

1 informés de la perspective d'une injonction.

2 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Si on peut descendre
3 un peu plus bas... descendez davantage.

4 Alors, voici le passage du texte auquel vous
5 faites référence.

6 **M. SERGE ARPIN** : Et aussi, comme je n'étais pas
7 présent à la réunion, j'avais demandé d'échanger directement
8 avec le directeur de la Ville et ils pourraient comparer les
9 notes sur ce qui avait été dit par rapport à l'injonction. Je
10 n'étais qu'un intermédiaire.

11 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Est-ce qu'ils ont eu
12 cet échange?

13 **M. SERGE ARPIN** : Je crois que oui, mais je ne
14 suis pas 100 % certain.

15 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, la
16 préoccupation, c'était que la notice d'injonction n'avait pas
17 été soumise aux contestataires, ce qui ne correspondait pas à
18 l'information que vous aviez?

19 **M. SERGE ARPIN** : Exact.

20 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, à 9 h 15 le 15
21 février en soirée, vous avez reçu un texto de Monsieur Wilson
22 qui dit :

23 « Les camionneurs veulent déplacer 40
24 camions à partir de la matinée. Ils ont
25 assez de place sur Wellington pour se
26 placer là. »

27 Vous comprenez que...

28 **M. SERGE ARPIN** : On ne nous a pas dit qu'il n'y

1 avait pas assez de place pour déplacer ces camions.

2 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et il continue :

3 « Ceci pourrait enlever les camions de
4 presque tous les secteurs
5 résidentiels. »

6 Était-ce exact?

7 **M. SERGE ARPIN** : Je ne sais pas.

8 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Bon, alors on peut
9 changer d'écran. Maintenant, j'aimerais parler de certaines de
10 vos communications avec les responsables provincial et fédéral.
11 Dans le résumé de votre entrevue, vous dites que :

12 « Le maire hésitait initialement à
13 contacter les gouvernements provincial
14 et fédéral pour demander davantage de
15 ressources et que le SPO a indiqué
16 qu'une pression politique serait
17 nécessaire pour obtenir ces
18 ressources. »

19 D'après vous, quelles étaient les raisons
20 invoquées par le SPO pour demander qu'on exerce une telle
21 pression politique?

22 **M. SERGE ARPIN** : Le président du conseil
23 d'administration de la SPO m'a dit de manière insistante que le
24 SPO ne réussissait pas à sécuriser davantage de ressources ni de
25 la police provinciale ni de la GRC. Alors, il nous a imploré
26 d'écrire au Premier ministre de la province et au Premier
27 ministre fédéral, leur demandant davantage de ressources.

28 Comme je l'ai déjà mentionné, le maire Watson

1 était là depuis 11 ans et jamais avons-nous demandé une demandé
2 au Procureur général ou à la police provinciale de recevoir
3 davantage de ressources. Le maire n'a jamais auparavant demandé
4 de soutien à d'autres paliers gouvernementaux pour avoir
5 davantage de ressources policières.

6 Ils m'ont soumis une ébauche de lettre qui,
7 d'après eux, devrait être envoyée au Premier ministre et au
8 Premier ministre de la province. On l'a réécrite. J'ai
9 recommandé au maire qu'elle ne soit pas envoyée. Nous avons eu
10 une bonne discussion sur le sujet et après que j'aie expliqué au
11 maire le fait que le président de la Commission a dit que le SPO
12 ne pourrait pas avoir ces ressources sans notre demande, donc
13 ils doivent présumer qu'on leur disait « Non, vous n'obtiendrez
14 pas ces ressources supplémentaires ». Alors ils ont envoyé une
15 ébauche, on l'a réécrite, on lui a renvoyée. Je crois qu'on leur
16 a envoyé une ébauche à 9 h le matin, le 7 février.

17 À midi, on leur a envoyé une lettre où on a mis
18 le Premier ministre de l'Ontario,... une lettre qu'on écrirait au
19 Procureur général de l'Ontario, au Premier ministre de l'Ontario
20 et au ministre de la Sécurité publique, expliquant la nature de
21 la crise et demandant davantage de ressources. Le maire était
22 réticent, mais a finalement décidé d'envoyer la lettre.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : C'est la lettre qui
24 est datée du 7 février?

25 **M. SERGE ARPIN** : C'est ça.

26 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : D'après vous, avant
27 cette date, il y avait eu des requêtes formulées par le SPO pour
28 obtenir davantage de ressources?

1 M. SERGE ARPIN : Oui; on peut le voir dans les
2 échanges entre moi-même et Madame Deans.

3 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Depuis combien de
4 temps ces ressources, cette demande de ressources avait-elle été
5 envoyée? Combien de temps a-t-il fallu?

6 M. SERGE ARPIN : Je ne sais pas.

7 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Vous a-t-elle expliqué
8 pourquoi ces demandes précédentes avaient été refusées?

9 M. SERGE ARPIN : Non.

10 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : On croyait à ce moment
11 que ce n'était plus suffisant de faire ces demandes au niveau de
12 la police; il fallait que cela aille plus haut?

13 M. SERGE ARPIN : On ne peut pas estimer si les
14 requêtes ont été faites de corps policier à corps policier.
15 Simplement, ce qu'on nous a dit, c'est que le SPO n'a pas pu
16 obtenir davantage de ressources, davantage de personnes de la
17 part des autres agences dans le cadre de l'effort tripartite. Et
18 les chiffres que nous avons vus semblaient corroborer le fait
19 qu'aucune ressource supplémentaire ne serait déployée au cours
20 des 10 premiers jours de la crise.

21 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Regardons OTT7429.
22 C'est un échange de courriels avec le Bureau du Premier ministre
23 où vous demandez à parler à son chef de cabinet, Katie Telford.

24 On peut aller jusqu'en bas, au premier échange.
25 Et vous voulez discuter de la requête de plus de ressources
26 policières. Pourquoi c'était deux jours après avoir envoyé la
27 demande? Pourquoi avez-vous fait cette requête au Bureau du
28 Premier ministre?

1 **M. SERGE ARPIN** : Deux choses se sont passées. Les
2 chiffres offerts à la SPO par rapport à ce que voyait la SPO sur
3 le terrain était un facteur et ce que nous considérons comme
4 étant des critiques amicales de différentes voies politiques au
5 niveau fédéral disant que c'était à la Ville de faire son
6 travail, essentiellement - on peut trouver le texte si vous le
7 voulez. Mais je voulais expliquer au Bureau du Premier ministre
8 qu'on avait besoin de son aide; les chiffres étaient
9 contradictoires, ce qu'on nous disait à propos des chiffres ne
10 correspondait pas avec ce que la police voyait sur le terrain.

11 Je leur ai expliqué cela et je crois qu'il y a eu
12 un changement de ton, le lendemain essentiellement. Je pense que
13 quelqu'un s'est rendu compte qu'il fallait que ce soit un effort
14 d'équipe. C'était clair qu'on avait besoin d'eux pour qu'ils
15 nous aident pour contrer l'occupation et l'insurrection puis
16 quelqu'un est arrivé avec une idée, qu'une approche de
17 collaboration serait plus efficace et qu'on pourrait peut-être
18 peut-être réduire les attributions de blâme, par exemple « Nous
19 croyons que vous n'avez pas assez de ressources, vous avez déjà
20 assez de ressources », ce genre d'échanges ou de dire, par
21 exemple, « La Ville peut régler ça par elle-même, parce que vous
22 avez des capacités ». Ça a mis fin à ce genre de discussion là.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Alors, maintenant,
24 passons à OTT0712. Ce sont des échanges de textes avec Zita
25 Astravas. Quel est son rôle?

26 **M. SERGE ARPIN** : Elle est cheffe de cabinet du
27 ministre Blair.

28 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, si on peut aller

1 à la page 15, ce sont des textes datant du 11 février. Si on
2 peut aller un peu plus bas, le dernier... on va voir les deux
3 derniers.

4 Alors, vous dites :

5 « Pourriez-vous demander au chef de
6 police s'il ne le sait pas encore, de
7 nous demander le nombre de ressources
8 supplémentaires qu'il faut aujourd'hui,
9 demain et pour dimanche. Dites-nous
10 quand on pourra débriefer. »

11 Montez à la première page. Premièrement, pourquoi
12 demandiez-vous à ce que le chef soit informé sur le nombre de
13 ressources supplémentaires qu'il recevrait?

14 **M. SERGE ARPIN** : Parce que le maire avait été
15 assuré qu'on recevrait davantage de soutien de la part de la GRC
16 et lorsque l'information nous a été communiquée par le SPO, il
17 n'y avait eu aucune ressource supplémentaire fournie. Il y avait
18 eu peut-être de 60 à 80 agents, mais nous, on avait entendu
19 parler de 250, qui semblait être une augmentation importante et
20 il y avait un écart entre les deux. On voulait s'assurer que ce
21 n'était pas simplement une communication purement politique où
22 on n'aurait aucun rôle d'intégration et d'assermentation de ces
23 agents de police. Il fallait qu'ils aillent voir directement le
24 chef de police pour qu'ils puissent utiliser cette information
25 et la rendre opérationnelle.

26 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Quelqu'un vous a-t-il
27 demandé de faire cette demande de requête auprès du ministre
28 Blair?

1 **M. SERGE ARPIN** : Il faudrait retourner au moment
2 où on a été informés qu'on recevrait 250 ressources
3 supplémentaires parce que c'était une discussion parallèle avec
4 Mike et on a débattu des chiffres et il y avait un accord. Ce
5 n'était pas un désaccord, mais leurs chiffres ne correspondaient
6 pas avec ce que le SPO nous disait. Et puis donc, on voulait
7 savoir « Si vous avez un nombre très clair, communiquez-le au
8 SPO ».

9 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc premièrement, où
10 obteniez-vous votre information sur les chiffres du SPO?

11 **M. SERGE ARPIN** : L'information a été communiquée
12 au maire dans le cadre de ses brieffages réguliers avec le SPO
13 et le directeur de la Ville et qu'on note dans la documentation
14 de ces réunions.

15 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, des brieffages
16 avec la direction du SPO, y compris le chef Sloly, présumément?

17 **M. SERGE ARPIN** : Parfois, c'était le président de
18 la Commission, parfois une personne de rang inférieur dans le
19 SPO qui présenterait le brieffage et qui nous disait qu'il
20 croyait que les ressources ne nous parvenaient pas.

21 Généralement, c'était le chef qui nous expliquait qu'on n'avait
22 pas encore les ressources promises.

23 Vous voyez mes échanges avec la présidente Deans;
24 elle répond aux questions et elle dit « On ne voit pas du tout
25 ces agents supplémentaires présentement ».

26 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Vous n'avez pas aucune
27 idée directe du nombre en question?

28 **M. SERGE ARPIN** : Non.

1 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Maintenant, OTT 30055
2 - voici un texte avec Mike Jones, qui est le chef de cabinet du
3 ministre Mendicino?

4 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

5 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et voici... vous vous
6 présentez parce que c'est Madame Astravas qui vous a mis en
7 communication avec Mike, c'est correct? Et vous dites :
8 « Bonjour Mike, Pourriez-vous m'appeler rapidement avant 15 h,
9 j'essaie d'aider le chef de police à terminer sa rencontre avec
10 la Commission à 15 h. Ici Serge Arpin. »

11 D'où venait cette requête d'aider le chef du SPO
12 à passer à travers la rencontre de la Commission à 15 h ?

13 **M. SERGE ARPIN** : Nous sommes à quatre jours de la
14 avant l'envoi de la lettre au Premier ministre, au ministre
15 fédéral et au Premier ministre de l'Ontario et au Procureur
16 général Jones et on n'a toujours aucune idée du nombre de
17 ressources supplémentaires.

18 Ceci était en continuité avec l'effort d'avoir
19 une idée de savoir si on allait recevoir des ressources
20 additionnelles pour mettre fin aux souffrances imposées à nos
21 résidents. On se lève le matin puis on se demande : est-ce qu'on
22 a plus d'agents pour aider à résoudre la crise? Et le chef
23 disait « Je n'ai pas les ressources ». La présidente de la
24 Commission dit « On ne peut pas assurer qu'il y aura des
25 ressources suffisantes ».

26 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Y a-t-il une demande
27 de la part du chef Sloly de l'aider à se préparer pour la
28 rencontre avec la commission?

1 **M. SERGE ARPIN** : Je ne me rappelle pas - je crois
2 qu'on a eu une discussion avec la présidente de la commission
3 qui disait « Tout ce que vous pouvez nous donner pourrait nous
4 aider ». Elle nous demandait si oui ou non il y aurait des
5 motions qui pourraient leur nuire à elle et au chef et exigeait
6 que la situation était vraiment urgente et qu'il fallait plus de
7 ressources pour maîtriser la crise.

8 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : La réponse que vous
9 avez en bas de la page dit :

10 « La GRC confirme qu'ils vont envoyer 250 membres de plus... »

11 Et voici le nombre pour le week-end, on voit les
12 chiffres d'agents déployés et ceux qui sont en attente. Vous
13 serez d'accord que la plupart sont toujours en attente?

14 **M. SERGE ARPIN** : Oui, c'est un gros chiffre
15 d'agents en attente.

16 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et saviez-vous
17 pourquoi une majorité de ces agents étaient toujours en attente
18 avant d'être déployés?

19 **M. SERGE ARPIN** : La SPO nous a dit que 50 d'entre
20 eux des agents de la GRC seraient affectés à la résidence du
21 Gouverneur général pour lui donner plus de protection, 50 au
22 chalet du Premier ministre, 50 de protection supplémentaire des
23 installations parlementaires dans cette région, mais ils
24 n'étaient pas disponibles pour aider le SPO directement. Et
25 encore ceci perpétuait l'écart entre les chiffres que nous
26 avons et ceux que le SPO constatait sur le terrain. Le public a
27 été informé que nous avons 250 agents de la GRC de plus sur le
28 terrain pour essayer de gérer la crise du convoi.

1 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, ces agents en
2 attente étaient toujours affectés pour protéger des
3 installations fédérales, c'est ça que vous dites?

4 **M. SERGE ARPIN** : Non. J'ai dit qu'il y avait un
5 écart entre le chiffre qu'on communiquait au public et le nombre
6 précis d'agents qui étaient disponibles pour le SPO. Il y avait
7 un écart d'environ de 35 à 40 % entre les deux chiffres.

8 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et ça continue :
9 « Le ministre a dit au maire qu'on recevrait un autre 250 agents
10 en plus des 150, ce n'est pas factuel et c'est à peu près le
11 même qu'au début de l'insurrection. Nous allons contacter le SPO
12 pour éclaircir les choses. Il ne semble pas avoir beaucoup
13 d'augmentation actuelle; nous allons en savoir davantage
14 demain. »

15 Donc, votre évaluation est qu'il
16 n'y avait aucune augmentation réelle du
17 nombre de ressources de la GRC
18 disponibles depuis le début de
19 l'occupation?

20 **M. SERGE ARPIN** : Pourriez-vous remonter un peu
21 plus haut pour la date? Mon évaluation, basée sur ce que le SPO
22 nous disait, au directeur général, à Kim Ayotte, c'était qu'il
23 n'y avait aucune augmentation significative du nombre d'agents
24 de la GRC déployés. Il aurait peut-être pu y avoir beaucoup de
25 raisons pour ce retard.

26 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Alors, on continue :
27 « Je voulais savoir s'il y a quelque
28 chose qui a progressé depuis la

1 dernière discussion avec le ministre.
2 Il n'y semble pas qu'il y ait
3 d'augmentation. »

4 C'est la promesse au maire par le ministre. Est-
5 ce que c'est le ministre Mendicino?

6 **M. SERGE ARPIN** : Je ne me souviens pas.

7 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Quelle était donc la
8 promesse?

9 **M. SERGE ARPIN** : C'était 250 de plus au cours des
10 quelques prochains jours.

11 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Si nous allons au bas
12 de la page :

13 « Il y a 187 prêts pour l'opération,
14 mais qui n'ont pas reçu de poste de
15 travail. Nous devons savoir s'ils ont
16 été assermentés. »

17 Donc, l'une des préoccupations, c'était pour
18 savoir si ces officiers qui étaient affectés avaient été
19 assermentés à temps, c'est exact?

20 **M. SERGE ARPIN** : Oui, c'est exact de dire qu'on
21 nous a dit que ça pourrait être l'un des problèmes.

22 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Est-ce que vous avez
23 pu confirmer s'il y a eu des retards pour l'assermentation des
24 officiers de la GRC?

25 **M. SERGE ARPIN** : On nous a dit... le chef a dit
26 qu'ils étaient assermentés aussi rapidement qu'on mentionnait
27 leur nom, mais je ne peux pas le confirmer.

28 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, OTT24082, page

1 3. Ce sont vos échanges WhatsApp avec le chef?

2 **M. SERGE ARPIN** : Oui, ça semble.

3 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, à la page 3, à 3
4 h 23, vous demandez :

5 « Est-ce qu'une rencontre du C.A. doit
6 être convoquée chaque fois qu'un nouvel
7 officier doit être assermenté? »

8 Elle répond :

9 « Non, on les a affectés à autre chose.
10 Les officiers n'ont pas encore été
11 assermentés? »

12 Si on va un peu plus loin, sa réponse :

13 « Il y a des retards pour
14 l'assermentation des officiers? »
15 « Non, pas du tout »

16 Et si on saute un peu plus loin, à 2 h 58 :

17 « Y-a-t-il des retards... »

18 C'est le jour suivant...

19 « ... au sujet de l'assermentation des
20 officiers de la GRC? »

21 Et elle répond qu'elle a laissé un message à
22 Blair Dunker. Qui est Blair Dunker?

23 **M. SERGE ARPIN** : Je ne sais pas, je n'ai pas
24 traité avec lui.

25 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, je pense que
26 c'est l'exécutif, c'est le directeur.

27 À 3 h 35, la présidente Deans dit :

28 « J'ai fait suivre au sujet de votre

1 question. Jusque là, Blair m'a dit que
2 les officiers se font assermenter deux
3 fois par jour à 9 h le matin et 9 h le
4 soir. »

5 Donc, c'est les renseignements que vous avez eus
6 du président de l'OPS. Est-ce que vous étiez au courant des
7 retards? Je sais que ces nominations doivent être approuvées par
8 le Bureau du Solliciteur général de l'Ontario. Est-ce que vous
9 étiez au courant de certains retards pour eux?

10 **M. SERGE ARPIN** : Ça n'a jamais été porté à mon
11 attention.

12 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Cette question n'a
13 jamais été soulevée avec vous?

14 **M. SERGE ARPIN** : Non.

15 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Si on peut revenir à
16 cet échange de textos au 30055 à la page 4, vous dites :

17 « C'est pire que ce que nous
18 pensions. »

19 **M. SERGE ARPIN** : Que vous et moi pensions.

20 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** :

21 « C'est 40 officiers disponibles pour
22 l'OPS, 20 par poste de travail et 185
23 sont là pour protéger les propriétés et
24 les actifs du gouvernement fédéral. »

25 **M. SERGE ARPIN** : C'est l'OPS qui doit nous donner
26 les renseignements; on n'a pas d'autre façon autrement de le
27 trouver.

28 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, vous ne savez

1 pas exactement qui a donné ces chiffres?

2 **M. SERGE ARPIN** : Non - mais c'est un chiffre très
3 précis. Donc, ça a dû nous être donné par une source qui s'y
4 connaissait.

5 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Si nous pouvons aller
6 à la page 5, c'est le 12 février à 1 h 12 p.m., Monsieur Jones
7 dit :

8 « La GRC dit qu'on a envoyé trois
9 postes de travail de 70 personnes par
10 poste. »

11 Vous dites :

12 « Ils vous mentent. »

13 Qu'est-ce qui vous a amené à faire une telle
14 déclaration?

15 **M. SERGE ARPIN** : Une extraordinaire frustration
16 d'être obligé de dire au maire que les résidents sont maintenant
17 au jour 13 ou 14 de la manifestation et qu'on ne voit aucun
18 progrès valable, aucun officier supplémentaire sur le terrain
19 pour aider l'OPS avec cette opération. Donc, on ne peut pas
20 faire de rapport de progrès pour les gens, la population
21 d'Ottawa qui se trouvent dans une situation extrêmement
22 stressante.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Vous ajoutez :

24 « Pouvez-vous en parler au directeur
25 municipal, parce qu'il semble que les
26 faits ne sont pas remis en question? »

27 **M. SERGE ARPIN** : Oui. Je pense que l'intention
28 était de dire qu'il y a toujours toutes sortes de choses qui se

1 passent de temps en temps dans les bureaux politiques, mais
2 s'ils ne croient pas ce que j'entends, ils devraient peut-être
3 parler au directeur municipal qui reçoit quotidiennement les
4 rapports de l'OPS. Peut-être que la Commission pourra nous
5 donner des éclaircissements sur ça, mais on nous disait qu'une
6 combinaison de l'OPS, le directeur de la Ville, Kim Ayotte, mais
7 on ne les voyait pas sur le terrain. C'était pourtant
8 supposément disponible, mais peut-être qu'ils sont là. Peut-être
9 que Steve K, un ancien chef de police, peut nous dire qu'ils
10 viennent d'autres juridictions, qu'ils ont besoin de deux ou
11 trois jours de voyage, etc. Il y a peut-être des retards
12 justifiables.

13 Mais entre le moment où on nous a dit « Vous
14 allez recevoir 250 officiers de plus », quatre ou cinq jours
15 plus tard, on n'en voyait pas. Et il est évident que la
16 frustration était là. Le maire s'inquiétait; il était blessé
17 personnellement de voir que ses citoyens en souffraient, qu'ils
18 étaient enfermés chez eux. Il était très, très malheureux de la
19 situation et nous étions sous une pression énorme pour essayer
20 d'obtenir des officiers de police supplémentaires pour venir
21 nous aider.

22 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Un petit peu plus bas,
23 s'il vous plaît. Vous dites que « Vous pouvez lui dire »; ça
24 réfère au ministre, j'imagine? On peut remonter peut-être un peu
25 plus haut pour voir le contexte.

26 **M. SERGE ARPIN** : Je suppose simplement que c'est
27 ce que je voulais dire.

28 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc :

1 « Vous pouvez lui dire que la Gendarmerie lui ment. Ces bottes
2 ne sont pas sous le commandement de l'OPS. »

3 Est-ce que vous avez tout à fait confiance dans
4 les renseignements que vous receviez pour pouvoir dire tout ça?

5 **M. SERGE ARPIN** : Oui, parce qu'on avait des
6 rapports de différents intervenants, les médias, les gens... de
7 nos gens sur le terrain et l'OPS qui savaient, eux, combien
8 d'officiers supplémentaires vont venir dans leur poste de
9 travail. S'ils ne venaient pas, on le savait.

10 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : À la page 6, juste un
11 peu plus bas, il y a un autre rapport qui vous est fourni et
12 vous dites que ce n'est pas un fait; ce ne sont pas les chiffres
13 qui sont disponibles pour l'OPS. Et la réponse que vous avez,
14 c'est « Je ne sais pas comment on peut réconcilier nos
15 chiffres ».

16 Est-ce que vous avez pu réconcilier ces chiffres?

17 **M. SERGE ARPIN** : Non. Mais il reconnaît également
18 qu'il pensait qu'il y avait une différence entre les chiffres.
19 Nous étions tous les deux extrêmement frustrés.

20 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Si nous pouvons aller
21 à la page 7, s'il vous plaît; je voulais simplement voir la
22 date. Donc, c'est le 12 février - donc, on revient à la page 7.

23 Il dit également que :

24 « ... le chef Sloly n'a pas approuvé ce
25 plan pour la cellule de planification
26 intégrée. Si vous pouvez une obtenir
27 une idée du statut de la situation. »

28 Est-ce que c'était la première fois que vous

1 entendiez dire que c'était un problème?

2 **M. SERGE ARPIN** : Oui, c'est exact.

3 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et c'était le 12
4 février. Dans cet échange, qu'est-ce que vous compreniez du
5 manque du déploiement supplémentaire par la Gendarmerie? Est-ce
6 que vous savez ce qui a tout retardé?

7 **M. SERGE ARPIN** : Ce que j'ai compris à l'époque -
8 et je l'ai noté dans des mots que j'aimerais bien changer
9 maintenant si je le pouvais, ce que je ne peux pas faire - mais
10 je croyais que ça a joué un rôle pour retarder les officiers. Ça
11 me semble que pour (inaudible) que cette entente aurait peut-
12 être retardé les choses. Si on l'avait su plus tôt, on aurait
13 discuté avec Kim, le chef de police puis le directeur municipal
14 pour savoir. Mais ça fait 13, 14 jours de crise qu'on dit ça,
15 qu'il n'y a pas d'entente sur une structure planifiée. C'est
16 extrêmement frustrant d'entendre dire ça.

17 Normalement, on essaie de régler les choses,
18 d'obtenir des résultats. Évidemment, nous n'avons pas tous les
19 renseignements, on n'a pas une idée très claire de la situation,
20 de la structure de commandement. Mais ça fait presque deux
21 semaines après le début de ces manifestations.

22 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, il y a deux
23 choses que vous avez mentionnées et qui sont dans les messages
24 textes, les textos - que le chef Sloly n'a pas encore signé sur
25 ce Plan de cellule de planification. Et deuxième point, vous
26 dites que ça a pris 10 jours pour nous faire dire qu'on ne peut
27 pas être d'accord sur la structure de commandement. Est-ce que
28 c'est deux enjeux différents ou si je comprends mal?

1 M. SERGE ARPIN : Moi, je répondais à son attaque
2 avec ce que j'en comprenais, parce que s'il n'a pas approuvé le
3 plan, ça veut dire qu'on est dans les sables mouvants.

4 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Est-ce que vous ou le
5 Bureau du maire avez vérifié auprès de l'OPS sur cette question?

6 M. SERGE ARPIN : Oui, je pense que oui.

7 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Et quelle a été la
8 réaction ou la réponse que vous avez reçue?

9 M. SERGE ARPIN : Je ne me souviens pas.

10 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Comment est-ce que le
11 suivi a été fait?

12 M. SERGE ARPIN : Bien sûr, je me souviens d'avoir
13 partagé cette préoccupation avec le directeur de la Ville. Je
14 pense qu'il a dû en parler avec l'OPS parce que si on n'est pas
15 enlignés, c'est très difficile de voir comment l'équipe peut
16 coopérer sur le terrain.

17 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Est-ce que l'OPS a
18 reconnu qu'il y avait un problème ou a refusé d'admettre qu'il y
19 avait un problème?

20 M. SERGE ARPIN : Je ne sais pas, je ne me
21 souviens pas.

22 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Vous souvenez-vous si
23 on a essayé de discuter ou de régler ce problème?

24 M. SERGE ARPIN : Je ne me souviens pas. Dans
25 cette période, l'OPS m'envoyait des textos pour dire : « Est-ce
26 je vois quelque chose qui bouge chez toi ou chez Peter? » alors
27 qu'on était au cœur même de cette implosion de la confiance que
28 la ville avait envers nous. Donc, on voyait l'effondrement de

1 tout.

2 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Allons à la page 9,
3 c'est le 13 février. Donc, dans la troisième bulle, Monsieur
4 Jones dit « Content d'entendre dire que Sloly a pu confirmer les
5 ressources qu'on vous avait envoyées ». Vous répondez « Très
6 bien, très positif ». La deuxième partie, c'est l'entente avec
7 les manifestants.

8 Alors, pouvez-vous nous expliquer ce bref échange
9 où on a pu confirmer les ressources, le 13?

10 **M. SERGE ARPIN** : Non. Mais il dit dans une
11 conversation précédente qu'il s'assurerait que l'OPS savait
12 exactement ce que le Bureau du ministre nous disait pour donner
13 à l'OPS la possibilité de valider ces chiffres. Ça semble
14 suggérer qu'ils ont établi une ligne de communication plus
15 directe pour partager ces renseignements. C'est ce que Mike
16 rapporte et je n'ai aucune raison de le remettre en doute.

17 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, c'est une
18 journée plus tard, est-ce que vous savez que les ressources ont
19 commencé à arriver?

20 **M. SERGE ARPIN** : Non, je ne peux pas. Ma réaction
21 est que si Peter Sloly a confirmé qu'on aurait des ressources
22 supplémentaires, c'est très positif; on aurait à finaliser le
23 soutien pour amener les camions à l'extérieur du district
24 résidentiel. Mais à ce moment-là, il n'y avait pas d'arrivée de
25 ressources supplémentaires; peut-être que l'OPS va le contredire
26 avec leurs chiffres, ça serait bien, mais moi, je ne le voyais
27 pas.

28 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Dans votre témoignage,

1 vous avez dit que les ressources importantes de la GRC sont
2 arrivées les 16 et 17 février. Est-ce que vous avez une idée de
3 ce qui a changé entre le 13 et le 16 février qui a mené à cet
4 apport de nouvelles ressources?

5 **M. SERGE ARPIN** : Non.

6 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Vous n'étiez pas au
7 courant pour savoir si vous avez une entente, si on avait
8 accepté un plan?

9 **M. SERGE ARPIN** : Non, je ne le sais pas.

10 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Vous ne savez pas si
11 c'est la démission du chef Sloly qui a amené ça?

12 **M. SERGE ARPIN** : Si ça a joué un rôle, on n'était
13 pas au courant. Après qu'un chef intérimaire ait été nommé, on a
14 commencé à voir une accélération du rythme d'organisation des
15 briefings pour les résidents. Le chef intérimaire Bell avait
16 dit que c'était la dernière fin de semaine où les résidents
17 n'ont pas le contrôle de leur ville. Bien sûr, il n'aurait pas
18 fait une telle déclaration si on ne commençait pas à avancer que
19 l'apport de ressources supplémentaires arriverait.

20 Je ne peux pas vous dire si ça a été la cause,
21 mais nous pensons avoir vu une augmentation définitive du niveau
22 d'organisation déjà perçue après la démission.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et vous n'êtes pas sûr
24 que c'est à cause de la *Loi sur les mesures d'urgence* le 14?

25 **M. SERGE ARPIN** : Je ne peux pas dire que ça n'a
26 pas contribué, mais je ne le connais pas personnellement
27 suffisamment.

28 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Passons à OTT20712,

1 j'aimerais voir la page 17... un peu plus bas. Encore un peu plus
2 bas, désolé.

3 Donc là, vous déclarez - c'était le 15 février -
4 vous dites :

5 « On vient d'avoir un appel
6 téléphonique très bien entre le maire
7 et le chef Sloly. »

8 Vous vous souvenez de ça?

9 **M. SERGE ARPIN** : Non. Pouvez-vous remonter un
10 petit peu pour voir le contexte, la date exacte? Je ne sais pas
11 s'il y a un temps; normalement, ce jour-là, il n'y avait pas de
12 chef de police.

13 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Non, c'était un peu
14 plus tard, c'était dans l'après-midi.

15 On peut aller à ONT311. Donc, je veux discuter un
16 petit peu de votre engagement envers la province. Il y a une
17 rencontre tripartite au niveau des sous-ministres. C'est le 6
18 février, donc c'est la date où le maire a déclaré un état
19 d'urgence municipal et dans la déclaration en caractères gras de
20 Steve K, ça dit que :

21 « Le maire Jim Watson va déclarer une
22 urgence locale dans la Ville d'Ottawa à
23 4 h 30. L'intention de cette
24 déclaration est de mettre de la
25 pression sur le Premier ministre pour
26 autoriser des choses pour la
27 résoudre. »

28 Est-ce que vous avez discuté avec le maire à

1 propos de l'état d'urgence.

2 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

3 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et avec cette
4 déclaration, est-ce que vous êtes d'accord que c'était
5 l'intention exprimée?

6 **M. SERGE ARPIN** : Non.

7 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Quelle était
8 l'intention, d'après vous?

9 **M. SERGE ARPIN** : L'intention était d'être perçu
10 comme faisant quelque chose qui était le reflet du sentiment des
11 citoyens qu'on les décevait à tellement de niveaux et que les
12 membres du Conseil, le Conseil du directeur municipal d'adopter
13 cet état d'urgence, même si ça donnait très peu de pouvoir à la
14 Ville par rapport à aller plus vite pour l'approvisionnement.
15 C'était surtout symbolique, mais d'après le maire, il trouvait
16 que c'était à lui de le faire et qu'il fallait faire cette
17 déclaration.

18 Moi, je ne me rappelle pas qu'il m'ait dit que
19 l'intention était d'appliquer de la pression sur la province
20 pour qu'elle prenne les pouvoirs pour le résoudre. Ça ne veut
21 pas dire qu'il n'a pas reçu ce conseil, mais je n'étais peut-
22 être pas dans la pièce quand il l'a reçu.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et votre point de vue
24 à ce moment-là était-il qu'il était nécessaire d'appliquer de la
25 pression sur la province? Ça, c'est le 6 février.

26 **M. SERGE ARPIN** : Oui. Le lendemain, on s'est mis
27 d'accord pour envoyer la lettre au Premier ministre provincial
28 et j'ai eu des échanges robustes avec le chef de cabinet du

1 Premier ministre provincial à cet effet. Nous avons continué à
2 leur dire qu'on avait besoin d'aide supplémentaire et la lettre
3 a été très utile. Ils en ont pris note, de cette déclaration
4 locale de l'état d'urgence, qui a peut-être joué un rôle dans
5 leur prise de décision - je n'ai aucune façon de le savoir.

6 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, vous avez dit
7 qu'il y avait eu un appel avec le chef de cabinet le 7 février -
8 c'est dans votre déclaration de témoin. Et dans cette
9 déclaration de témoin, vous dites qu'une partie... qu'à ce sujet
10 du besoin de ressources, il a été dit que le besoin de
11 ressources était également nécessaire pour répondre au blocage à
12 Windsor qui venait de commencer. Vous vous rappelez de quoi?

13 **M. SERGE ARPIN** : Ça a été dit très clairement
14 qu'on gère beaucoup de choses. Ce n'était pas... on disait qu'il
15 fallait gérer ceci, qu'il fallait gérer Ottawa et au départ, je
16 crois que jusqu'à ce qu'on fasse cette lettre, je crois que ça a
17 été... ça a joué un rôle clé pour leur permettre de comprendre la
18 sévérité de la situation d'Ottawa, que ce n'était pas une
19 manifestation petite et localisée contre le gouvernement du
20 Canada. Il y avait une incidence énorme sur la qualité de vie de
21 dizaines de milliers de résidents.

22 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et Monsieur Wallace,
23 le chef du cabinet, est-ce qu'il a parlé de prioriser les
24 ressources entre Ottawa et Windsor?

25 **M. SERGE ARPIN** : Il a dit non. Il a dit qu'il
26 avait fait part de la demande plus de policiers OPP et le
27 Premier ministre provincial était favorable.

28 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et dans votre

1 déclaration, vous dites que Monsieur Wallace a aussi exprimé des
2 préoccupations quant au leadership de l'OPP. Est-ce que c'était
3 lors de l'appel du 7 février?

4 **M. SERGE ARPIN** : Je ne me souviens plus. On a eu
5 plus qu'un appel et ces appels n'étaient pas toujours
6 documentés.

7 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Est-ce que vous savez
8 à peu près quand est-ce que c'était?

9 **M. SERGE ARPIN** : En février, en 24 heures à 48
10 heures de l'envoi de cette lettre, il m'a dit que la province
11 était préoccupée de donner plus de ressources à la Ville vu la
12 structure de leadership actuelle.

13 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et quand vous dites
14 « structure de leadership actuel », qu'est-ce que ça voulait
15 dire?

16 **M. SERGE ARPIN** : Je ne sais pas ce que ça voulait
17 dire. Il est resté assez vague; il s'est référé au leadership au
18 début, préoccupations, on ne sait pas si on aura des résultats,
19 est-ce qu'on peut faire confiance à l'organisation. C'était une
20 expression très large de manque de confiance.

21 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Oui, parce que l'une
22 des choses dont on a parlé, c'est l'intégration des structures
23 de commandement. Un autre sujet qui a été soulevé, c'est le
24 leadership du chef Sloly lui-même. Avez-vous l'impression que
25 les commentaires relevaient des deux sujets, de l'un ou l'autre?

26 **M. SERGE ARPIN** : Je crois que le Bureau du
27 Premier ministre provincial avait une préoccupation plus
28 générale quant au leadership du chef, qu'on ne partageait pas à

1 l'époque.

2 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Pas de préoccupations
3 précises?

4 **M. SERGE ARPIN** : Eh bien, le maire avait dit
5 plusieurs fois qu'il avait pleine confiance en ce chef de police
6 et que jusqu'à ce moment-là, nous avons eu des conversations
7 constructives et très professionnelles avec lui. Mais la réponse
8 et les interventions ont fait en sorte qu'il a perdu confiance,
9 le maire a perdu confiance.

10 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Monsieur Wallace,
11 est-ce qu'il a identifié des préoccupations précises?

12 **M. SERGE ARPIN** : Non, non.

13 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et je crois que la
14 réponse que vous avez reçue - encore une fois dans vos textos
15 avec Zita - il y a eu une réponse de la Province à la demande de
16 participer dans des appels tripartites et qu'ils ne voulaient
17 pas le faire. Est-ce que vous avez reçu une explication de ce
18 refus?

19 **M. SERGE ARPIN** : Le maire m'a dit que le
20 Solliciteur général et le Premier ministre provincial avaient
21 dit que c'était une table politique et que ce ne serait pas une
22 façon utile d'utiliser leur temps. Donc, ils étaient d'accord
23 pour ne pas être d'accord à ce sujet.

24 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Allons maintenant à
25 OTT10527. Alors, ce sont des textos entre le conseiller Luloff
26 et Zita, la cheffe de cabinet du ministre Blair. Et dans cette
27 note, il note ici que le 12 février, il a les votes pour adopter
28 une motion demandant l'invocation de la *Loi de la Défense*

1 nationale d'aide. Étiez-vous au courant de cette motion proposée
2 devant le Conseil municipal?

3 **M. SERGE ARPIN** : J'étais au courant de quelque
4 chose dans ce genre-là. C'est la première fois que je vois ce
5 texto avec ce niveau de précision, mais il m'avait dit qu'il
6 travaillait sur une motion. J'en ai parlé avec le maire, j'étais
7 au courant, donc.

8 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Il dit :

9 « Je vais le proposer lundi, lors d'une
10 rencontre spéciale du Conseil. »

11 Je crois que ça aurait été le 14. Donc, vous
12 étiez au courant. Est-ce que le Bureau du maire, est-ce qu'il
13 était en faveur?

14 **M. SERGE ARPIN** : De la façon que ça nous a été
15 montré à l'époque, il semblait avoir été... c'était comme un appel
16 au militaires canadiens d'essayer d'aider la fin du conflit.
17 C'était peut-être une mauvaise communication. Il y a eu beaucoup
18 d'échanges à ce sujet, mais finalement, ça n'a pas été avant
19 l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence.

20 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, ce n'était plus
21 pertinent?

22 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et vous avez déjà dit
24 - et on peut aller à OTT24082, à la page 4 de ce document - ce
25 sont vos textos avec la conseillère Deans. Donc, à 5 h 39, vous
26 dites :

27 « Nous allons devoir travailler très
28 fort pour rejeter une motion pour que

1 Peter démissionne lundi. Aujourd'hui,
2 nous n'avons pas les votes même si le
3 Conseil ne peut pas l'enlever. Que
4 votre Commission. »

5 Donc, d'après ce que vous avez compris, est-ce
6 que c'est une motion qui lui demande de démissionner? Et ça, ça
7 serait aussi devant le Conseil municipal le 14 février, n'est-
8 ce-pas?

9 **M. SERGE ARPIN** : Oui. Je croyais qu'il y avait un
10 risque important qu'il y aurait une telle motion avec des... il
11 pourrait y avoir un appel pour la démission du chef.

12 Pouvez-vous aller plus loin, défiler un peu plus
13 bas? Donc, je regarde... je veux un commentaire d'un membre du
14 Conseil que j'avais fait suivre à la présidente de la
15 Commission : « Si on ne voit pas de meilleures séances
16 d'information portant sur les chiffres, les nombres de
17 personnes... »

18 **Me ANNE TARDIF** : C'est un peu plus haut.

19 **M. SERGE ARPIN** : Merci.

20 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Je crois que c'est à 6
21 h 52. C'est ce texto-là, ce message-là auquel vous vous référez?

22 **M. SERGE ARPIN** : Non.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : J'aimerais vous poser
24 une question à ce sujet. Vous dites que :

25 « C'est avec ça qu'il va falloir
26 composer, qu'il va falloir en parler
27 demain et s'ils ne sont pas prêts... s'il
28 est trop stupide... »

1 M. SERGE ARPIN : Oui, c'est ça...

2 « ...si Peter est trop stupide pour
3 annoncer de façon quotidienne le nombre
4 d'OPP, c'est ses funérailles. »

5 M. SERGE ARPIN : C'est un membre du Conseil qui
6 m'avait envoyé ceci.

7 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Et pourquoi avez-vous
8 voulu travailler avec la Conseillère Deans pour que ce soit
9 rejeté?

10 M. SERGE ARPIN : Parce que le maire sentait que...
11 pardon. Le maire avait l'impression que ça irait contre nos
12 efforts de mettre une fin à la manifestation si on changeait le
13 leadership, justement, au milieu de la manifestation.

14 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Est-ce que c'est pour
15 éviter cette motion? Est-ce que c'est pour cette raison qu'il y
16 a eu un retard de cette réunion qui devait avoir lieu le 14 et
17 qui a eu lieu le 16?

18 M. SERGE ARPIN : Non, je crois qu'il y a eu un
19 retard parce que l'OPS comptait avoir une rencontre spéciale et
20 on voulait pouvoir tenir la réunion au Conseil après que les
21 gens aient eu une meilleure séance d'information sur les
22 évènements qui se déroulaient.

23 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Donc...

24 M. SERGE ARPIN : Pardon, il y a une autre raison
25 aussi. Ce jour-là, on n'avait pas... on n'avait aucun espoir,
26 aucune information qu'on pouvait donner aux gens d'Ottawa quant
27 aux efforts pour mettre une fin à cette manifestation de façon
28 collaborative et on espérait qu'attendre la réunion de l'OPS

1 nous aurait donné plus de temps et en savoir plus sur les plans
2 de l'OPS pour mettre une fin à cette manifestation de convoi.

3 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, je vais vous
4 amener à OTT17368. Si on défile un peu vers le bas, s'il vous
5 plaît - en dessous, on voit plusieurs rédactions. C'est parce
6 qu'il y a eu des choses qui ont été enlevées, des avis
7 juridiques, ça ne m'intéresse pas.

8 Mais on va plus haut, au-dessus de ce qui a été
9 enlevé et on peut défiler vers le bas aussi, si vous voulez vous
10 situer. Mais si on va un peu plus bas, le conseiller Fleury vous
11 envoie un courriel le 5 février et il vous demande de lui parler
12 de ce qui a été discuté en dessous. Est-ce que vous vous
13 rappelez de cette conversation?

14 **M. SERGE ARPIN** : Je dois dire vaguement.

15 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et si on remonte, vous
16 le faites suivre au maire en disant :

17 « Est-ce qu'il y a quelque chose qu'on
18 peut sauver de tout ceci? On ne peut
19 pas mettre émettre un arrêt qui irait à
20 l'encontre des droits de la Charte. On
21 va en parler avec les liaisons.. »

22 Et James Armbruster, qui est avec votre bureau,
23 n'est-ce-pas, répond :

24 « Pourquoi ne pas simplement déclarer
25 un état d'urgence? »

26 Alors, j'ai l'impression qu'il y avait d'autres
27 motions qui avaient été discutées et je me demandais quelles
28 étaient ces autres options.

1 **M. SERGE ARPIN** : D'après mon souvenir de la
2 motion, c'est que le conseiller Fleury avait énormément de
3 stress émotif et personnel vu les attaques verbales et les
4 risques à son égard, à l'égard de son épouse et des membres de
5 sa famille. Il avait rassemblé une longue liste de choses qu'il
6 espérait que la Ville ferait. Je vais vous donner un exemple -
7 qu'on bannirait certaines affiches utilisées par les
8 manifestants.

9 J'ai donné un exemple pratique de pourquoi je
10 trouvais que cette motion n'était pas très géniale et qu'il y
11 avait peu de choses dont on pourrait se servir. James a donné
12 ses propres conseils, ayant été impliqué dans les mesures de
13 pandémie avec Santé publique Ottawa. Je ne sais pas si c'était
14 dans la motion du conseiller Fleury, mais finalement, on a
15 travaillé avec le greffier pour voir ce qu'on pouvait garder de
16 cette motion - parce qu'on essayait de travailler avec lui de
17 façon collaborative.

18 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et donc, le maire a
19 fait une déclaration d'état d'urgence et ça a été...

20 **M. SERGE ARPIN** : Je ne pense pas que c'était à la
21 place de... je pense que c'était simplement l'une des mesures
22 contemplées. Ce n'était pas un choix entre l'un ou l'autre.

23 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : J'aimerais donc vous
24 poser une question. On espère entendre Jason LaFace, qui est un
25 manifestant - il dit qu'il a eu un appel avec le maire ou
26 quelqu'un au Bureau du maire, un peu avant l'arrivée des convois
27 et il avait promis de garder des voies d'urgence ouvertes. Est-
28 ce que vous êtes au courant de cet appel?

1 M. SERGE ARPIN : Non, je n'ai aucun souvenir du
2 maire qui avait pris un appel d'un manifestant.

3 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Ni quiconque dans le
4 Bureau du maire?

5 M. SERGE ARPIN : Non, je n'ai aucun souvenir de
6 cela.

7 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : OTT20710. On va aller
8 en bas de la page 15... donc OTT, oui, en bas de page 15. Ici, on
9 voit le texto du 9 février à 8 h 11 du matin. Vous aviez une
10 discussion, si j'ai bien compris, avec la conseillère Deans à
11 propos de remettre à plus tard l'une des motions qu'elle voulait
12 présenter. Mais la déclaration en bas :

13 « Il y a une chance très forte que nous
14 serons encore avec cette manifestation
15 à la fin février. »

16 Qu'est-ce qui vous a amené à faire cette
17 évaluation?

18 M. SERGE ARPIN : Le désespoir, le contexte - on
19 ne voyait aucun progrès à ce moment-là. Ce n'était pas une
20 opinion éclairée, c'était une déclaration de si tout reste
21 pareil, le manque de collaboration, le nombre de policiers qui
22 ne monte pas, qu'il n'y a pas d'augmentation sur le terrain,
23 j'ai dit qu'il y a une forte chance. Mais c'était mon opinion.

24 Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ : Dans votre déclaration
25 de témoin, vous parlez de la réunion que vous et le maire avez
26 eu avec la conseillère Deans le matin du 16 février et un peu
27 peu plus tard ce jour-là, elle a été enlevée de l'OPSB.

28 Pouvez-vous aller à OTT8842? C'est une ébauche de

1 lettre. Reconnaissez-vous ce document?

2 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

3 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Avez-vous écrit ce
4 document?

5 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

6 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et qui a produit le
7 contenu du document? Était-ce vous, le maire, une collaboration
8 entre vous deux?

9 **M. SERGE ARPIN** : Principalement moi-même.

10 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Pouvez-vous expliquer
11 quel était le but de cette lettre?

12 **M. SERGE ARPIN** : Comme le maire n'allait pas se
13 représenter - il avait annoncé le 10 décembre qu'il ne se
14 représenterait pas comme maire en 2022 - nous étions préoccupés
15 que toute la question de la gouvernance, le contexte auquel on
16 faisait face tant au niveau de la Ville d'Ottawa que du conseil
17 municipal en ce qui concerne le leadership du SPO serait perdu
18 par le barrage électoral habituel avec des accusations, des
19 contre-accusations. On voulait préparer un aperçu plus global
20 des raisons pour lesquelles le maire a appuyé cette décision et
21 la décision de changer la direction de la Commission du SPO. Et
22 finalement, le maire a décidé de ne pas envoyer une lettre
23 ouverte.

24 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Pourquoi?

25 **M. SERGE ARPIN** : Parce qu'il croyait que le
26 contenu était un peu trop long, un peu trop compliqué - ça ne
27 serait qu'ajouter aux problèmes, ça ne ferait qu'attiser les
28 flammes.

1 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, diriez-vous que
2 cette lettre saisit votre perspective sur les raisons pour
3 lesquelles la conseillère municipale Deans a été retirée de la
4 Commission?

5 **M. SERGE ARPIN** : Non. Elle saisit ma perception,
6 celle de mon équipe et de notre bureau après avoir été informés
7 que la Commission avait recruté un troisième chef de police en
8 24 heures sans informer le Conseil municipal, ce qui était quand
9 même la pratique normale. Jamais auparavant un chef de police
10 n'a-t-il été choisi par la Commission depuis la fusion avec
11 Ottawa sans que le Conseil n'en soit informé. Alors, ceci
12 reflétait le dialogue que nous avons eu avec des membres du
13 Conseil municipal dans une période de 24 à 48 heures entre le
14 moment où ils ont appris qu'un chef de police avait été nommé et
15 puis quatre jours plus tard, lorsqu'il y avait un gros débat
16 public sur les raisons pour lesquelles une personne avait été..
17 on avait retiré une personne. C'était une grosse controverse. On
18 voulait offrir une perspective de gouvernance d'un niveau
19 supérieur de l'administration municipale.

20 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Bon - on a maintenant
21 votre point de vue sur ce qui s'est passé et pourquoi. Mais j'ai
22 quand même quelques questions précises. On peut peut-être aller
23 en haut de la page 2 et je vais conclure. Un peu plus haut.

24 Donc vous - je dis « vous » mais je comprends que
25 c'est votre bureau - « À la même réunion... » - ici, vous faites
26 référence, je crois, à une rencontre de la Commission du Service
27 de police après la démission du chef Sloly, n'est-ce-pas?

28 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

1 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Vous dites :

2 « ... le conseil d'administration de
3 l'OPS va donner au président un mandat
4 pour négocier un arrangement
5 contractuel avec Waterloo. Dans le
6 cadre de cet arrangement contractuel,
7 cette firme de service conseil serait
8 demandée de gérer le SPO. Aucune note
9 n'a été prise, aucune autorité a été
10 déléguée qui permettrait à la
11 présidence de terminer les
12 arrangements; les membres du Conseil
13 croient qu'ils avaient mandaté la
14 présidente pour faire des recherches
15 pour un chef de la police à
16 l'extérieur. Les membres insistent sur
17 le fait que la présidente de la
18 Commission n'a pas cherché à déléguer
19 pour trouver... pour préparer un contrat
20 pour un nouveau chef de police. »

21 Comment en êtes-vous arrivé à cette évaluation
22 d'une absence de mandat?

23 **M. SERGE ARPIN** : Par des discussions
24 individuelles avec des membres du Conseil qui voulaient partager
25 leurs idées sur ce qui se passait, quand les médias les
26 appelaient, ils étaient critiqués, etc.

27 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, il y avait des
28 discussions avec un certain nombre d'autres membres de la

1 Commission qui vous ont communiqué cette information?

2 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

3 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Et je soulève cette
4 question parce que je m'attends à ce que la conseillère Deans,
5 qui va témoigner dans quelques jours, pourra exprimer son
6 désaccord avec cette affirmation. Vous n'aviez aucun aperçu
7 direct sur la façon dont fonctionnait la Commission?

8 **M. SERGE ARPIN** : Non.

9 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Donc, vous ne savez
10 pas vraiment... vous n'étiez pas au courant exactement du mandat
11 qu'elle a reçu lors de cette réunion?

12 **M. SERGE ARPIN** : Non.

13 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Je crois que mon temps
14 est terminé. Voilà la fin de mes questions.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU** : D'accord. Je crois qu'on a
16 besoin d'une brève pause - disons 15 minutes. On reviendra à 17
17 h 20. Il semble qu'on va continuer beaucoup plus tard, puisque
18 si les contre-interrogatoires vont continuer aussi longtemps que
19 l'on le croit et si notre témoin est capable de tenir le cou, on
20 peut s'attendre à rester ici très tard. Merci.

21 **LA GREFFIÈRE** : Alors, une pause de 15 minutes.

22 --- **L'audience est suspendue à 17 h 04**

23 --- **L'audience est reprise à 17 h 19**

24 --- **SERGE ARPIN, Sous le même serment:**

25 **LA GREFFIÈRE** : Order - à l'ordre. The Commission
26 has reconvened. La Commission reprend.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Thank you, merci.

28 Donc, je crois, pour commencer, l'avocat des

1 organisateurs du convoi.

2 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER :

3 **Me BRENDAN MILLER** : Bonsoir. Brendan Miller,
4 conseiller juridique pour Freedom Corp., qui est l'entité qui
5 représente les manifestants qui étaient là en janvier-février
6 2022. J'aurais quelques questions rapides. Merci de votre
7 témoignage détaillé et merci.

8 Ma première question au sujet de cette entente
9 qui avait été prévue entre les manifestants et... les camionneurs
10 pour se relocaliser. Si je comprends bien, cette relocalisation
11 devait se faire... tous les véhicules de partout sauf Wellington.
12 Est-ce que c'est exact?

13 **M. SERGE ARPIN** : Non, non. L'intention était de
14 voir les véhicules partir des districts résidentiels et la
15 priorité était donc ces districts au sud de Wellington, au coin
16 de Sussex et Rideau jusqu'à Coventry.

17 **Me BRENDAN MILLER** : Je peux vous dire que si on
18 comprend, d'après le point de vue de notre client que c'était
19 uniquement, finalement, Wellington, à la fin. Est-ce que ça a
20 changé ce que vous venez de dire, que c'était l'intention?

21 **M. SERGE ARPIN** : Non - parce que j'ai mentionné
22 qu'il y avait beaucoup de fluidité dans nos discussions avec
23 Monsieur French sur cette idée que quelqu'un pourrait s'être
24 relocalisé à l'extérieur d'Ottawa, à Vanleek Hills, 417, etc. On
25 n'avait pas trop d'idée où ils allaient, mais on s'attendait à
26 ce que la majorité aillent au nord de Wellington, où on disait
27 que ça serait plus facile à gérer.

28 **Me BRENDAN MILLER** : Je comprends aussi que la

1 vision du maire pour tout cela, c'est que certains des
2 protestataires et des camionneurs, sauf ceux sur Wellington,
3 seraient déplacés hors de la ville et que les manifestants
4 pourraient être transportés de leur campement à l'extérieur de
5 la ville.

6 **M. SERGE ARPIN** : On nous a dit que c'était une
7 option, je ne sais pas. On n'a pas eu de contribution à faire
8 pour savoir si les organisateurs ont pu réussir à le faire.

9 **Me BRENDAN MILLER** : D'après votre déclaration,
10 vous dites que c'était les policiers qui ont empêché cette
11 entente d'être mise en œuvre?

12 **M. SERGE ARPIN** : Mon opinion est que c'est un
13 contexte plus grand que ça et que selon les circonstances,
14 l'invocation de la loi a apporté un autre cadre juridique autour
15 de la Colline parlementaire, dans cette zone rouge et que donc,
16 on voulait prendre un peu de recul pour voir ce que serait
17 l'impact de cette déclaration de la loi.

18 **Me BRENDAN MILLER** : Monsieur Wilson, dans vos
19 déclarations et discussions avec lui, n'a jamais mentionné que
20 les manifestants et camionneurs avaient l'intention de ne pas
21 respecter leur entente?

22 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact.

23 **Me BRENDAN MILLER** : Merci, bonne soirée,
24 Monsieur. C'était ma dernière question.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Bon, très bien. Le
26 prochain, si je peux avoir le Service de police de la Ville
27 d'Ottawa?

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY :**

1 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Bon après-midi, Monsieur
2 Arpin. Je suis le représentant, l'avocat du Service de police de
3 la Ville d'Ottawa.

4 Monsieur Arpin, vous nous avez dit que vous étiez
5 impliqué dans les négociations pour amener à une entente avec le
6 convoi, n'est-ce-pas?

7 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Est-ce que c'est juste de
9 dire que caractériser les manifestants comme étant un groupe
10 désorganisé et qu'il est très difficile de savoir qui était
11 responsable?

12 **M. SERGE ARPIN** : Je crois que c'est juste.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, pouvez-vous, s'il
14 vous plaît, donner le document OTT355? C'est l'échange qu'on a
15 vu précédemment, les textos je m'excuse. Et dans ce message, ce
16 texto, cet échange, si je comprends bien, vous vouliez que ce
17 soit clair que vous n'alliez pas vous engager avec les éléments
18 radicaux des manifestants?

19 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous avez donc compris que
21 Sussex et Rideau, le groupe qui était là, tombait dans cette
22 catégorie d'éléments radicaux?

23 **M. SERGE ARPIN** : Ça nous a été décrit dans un
24 briefpage par l'OPS que c'était un groupe qui donnait beaucoup
25 de défis.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, le groupe Sussex et
27 Rideau était caractérisé par vous comme étant un élément
28 criminel, vous êtes d'accord avec ça?

1 M. SERGE ARPIN : C'est possible, oui, j'ai dit
2 ça.

3 Me DAVID MIGICOVSKY : Donc, même si les
4 camionneurs se déplacent, il est probable qu'on va libérer
5 l'intersection Rideau/Sussex?

6 M. SERGE ARPIN : Ce serait plus facile pour les
7 forces de police combinées de faire ça avec un plus petit
8 paramètre et un petit... enfin, moins de drainage, si vous voulez,
9 sur les ressources pour ce petit secteur.

10 Me DAVID MIGICOVSKY : Mais ils avaient
11 l'intention de rester?

12 M. SERGE ARPIN : Je ne sais pas.

13 Me DAVID MIGICOVSKY : C'est donc le point d'accès
14 pour le Centre Rideau?

15 M. SERGE ARPIN : Oui, en effet, mais il y a
16 différents points d'accès possibles au Centre Rideau.

17 Me DAVID MIGICOVSKY : Mais la lettre qui a été
18 envoyée par Madame Lich, si je comprends bien, elle a été très
19 claire, disant qu'elle et son groupe ne parlaient pas au nom de
20 tous les camionneurs.

21 M. SERGE ARPIN : Oui.

22 Me DAVID MIGICOVSKY : En particulier, elle a dit
23 que son groupe ne représentait pas le groupe Farfadaas, au
24 Centre Rideau?

25 M. SERGE ARPIN : Je ne me souviens pas de ça, il
26 faudrait me montrer le rapport ou alors je vais vous dire que je
27 ne me souviens pas qu'elle a dit ça. Mais ça serait consistant
28 avec ma discussion avec Monsieur French qui, à plusieurs

1 reprises, m'a dit « Je ne parle pas pour Pat King, je ne parle
2 pas pour X, Y, Z. Je suis ici pour représenter la majorité des
3 personnes qui prennent part à un certain effort pour retirer les
4 camions de ces districts résidentiels. »

5 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais ces autres personnes
6 comme Pat King et les autres étaient sur les médias sociaux à
7 plusieurs reprises avec une position qui n'était pas
8 nécessairement consistante avec le groupe avec qui vous
9 négociez.

10 **M. SERGE ARPIN** : Exact.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais le groupe avec qui
12 vous négociez était dirigé par Madame Lich et je pense que
13 Madame Lich a envoyé des tweets contradictoires le lendemain de
14 l'entente?

15 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact, je pense qu'elle a
16 un peu éclairci certains malentendus.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, ça semble avoir créé
18 un peu de confusion sur la façon dont cette entente allait
19 fonctionner ou pas?

20 **M. SERGE ARPIN** : Je n'ai pas de renseignements
21 pour corroborer.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Si je comprends bien, vous
23 n'avez pas rencontré les manifestants?

24 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, vous parlez du PLT
26 qui a rencontré Monsieur Kanellakos. Vous ne savez donc pas si
27 c'était le PLT de l'OPP ou de de l'OPS?

28 **M. SERGE ARPIN** : Je ne suis pas certain à 100 %

1 qu'ils étaient avec l'OPS parce que le directeur de la Ville, il
2 a dit que c'était l'OPS, oui.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, il a dit que c'était
4 les PLT, Protective...

5 **M. SERGE ARPIN** : Oui, c'était PLT de l'OPS.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Si j'ai bien compris la
7 genèse de tout ça, c'est que les manifestants refusaient de
8 discuter avec le PLT et demandaient à rencontrer la Ville,
9 plutôt.

10 **M. SERGE ARPIN** : Je n'ai pas de connaissance dans
11 le bris de communication entre les représentants du convoi et
12 l'OPS. Je pense que ça sera mentionné plus tard.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais c'est la façon que
14 vous pensez que ça s'est produit, hein?

15 **M. SERGE ARPIN** : Non. Moi, j'avais cru comprendre
16 qu'il y avait eu une sorte de manque de communication et que la
17 communication ne signifiait pas que le maire ou le gérant de la
18 Ville entre en ligne pour essayer de rétablir la communication.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Lorsque l'équipe de liaison
20 est arrivée, elle n'est pas arrivée avec une entente de principe
21 qu'on demandait juste de ratifier. Ce qu'ils réclamaient,
22 c'était une réunion pour aider à poursuivre ou lancer les
23 discussions. Est-ce que c'est vrai?

24 **M. SERGE ARPIN** : Eux voulaient une rencontre,
25 comme le directeur de la Ville a dit, pour aider à rétablir les
26 relations entre la Ville et les manifestants, une relation
27 interrompue. On nous a dit qu'il y avait eu une interruption
28 complète des communications.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Merci. Puis-je vous
2 demander, s'il vous plaît - excusez-moi, la lettre, appelons ça
3 comme ça. C'est le document OTT6948, c'est-à-dire la lettre de
4 Madame Lich envoyée au maire.

5 Alors, s'il vous plaît, je vous ai donné plutôt
6 la lettre du maire destinée à Madame Lich. Alors, c'est 6964, je
7 m'excuse. C'est la même lettre, mais je ne vais pas demander une
8 troisième fois parce que je ne veux pas rater mon passage au
9 bâton!

10 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Peut-être que l'avocat de
11 la Commission peut vous aider à trouver le numéro?

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je cherche le numéro.
13 Procédons plutôt ainsi. La lettre de Madame Lich parlait de 400
14 camions, n'est-ce-pas?

15 **M. SERGE ARPIN** : Je pense que oui, mais il
16 faudrait que je revoie la lettre.

17 **LA GREFFIÈRE** : Je pense que j'ai trouvé le
18 document.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Merci beaucoup! Auriez-vous
20 l'amabilité de faire dérouler vers le bas?

21 **Me JOHN MATHER** : Pourriez-vous juste lire le
22 numéro au dossier, s'il vous plaît?

23 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je suis vraiment désolé, je
24 voudrais revenir à la précédente lettre. Je suis désolé, c'est
25 dans la lettre du maire, donc revenons à la précédente lettre,
26 dommage.

27 **LA GREFFIÈRE** : Pouvez-vous me donner le numéro?

28 **Me DAVID MIGICOVSKY** : 6964. Si vous faites

1 dérouler vers le bas, à la deuxième page, deuxième paragraphe,
2 on parle du départ de plus de 400 camions de la zone
3 résidentielle.

4 Alors, les 400 camions, c'était la préoccupation;
5 ce n'était pas juste les véhicules qui devaient déménager
6 également, mais le gros problème, c'était les gros camions,
7 n'est-ce-pas?

8 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et à propos du déplacement
10 de ces camions, êtes-vous d'accord avec moi pour dire que
11 c'était une tâche très difficile et dans un texto échangé avec
12 Madame Deans, vous avez laissé entendre que ce serait comme le
13 cube Rubik?

14 **M. SERGE ARPIN** : J'ai expliqué la complexité de
15 la situation telle que décrite par différents médias et je suis
16 d'accord avec cette caractérisation. C'était extrêmement
17 complexe.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Est-ce qu'on pourrait avoir
19 le document OTT20710? Et allons à la page 13. Je pense que ce
20 que Madame Deans a proposé comme solution, c'est d'arrêter les
21 conducteurs et de confisquer leurs clés de voiture e de faire...
22 de sortir les voitures.

23 Pouvez-vous faire dérouler le texte vers le bas,
24 s'il vous plaît? Donc, votre description disait que :

25 « Si vous pouvez en fait réussir ce
26 miracle, arrimer les voitures et les
27 conducteurs et les conducteurs et les
28 voitures et puis amener la police à

1 identifier par qui commencer le
2 déménagement forcé. Et le défi
3 logistique du déménagement de ces
4 camions, c'est tout une gageure sans
5 leur collaboration. Même si on
6 commençait par l'arrière. »

7 Et ainsi de suite, je ne vais pas lire tout le
8 texto - et cela représentait donc votre opinion sur la
9 difficulté que représentait la situation, n'est-ce-pas?

10 **M. SERGE ARPIN** : Oui. Vous avez parlé du
11 précédent texto sans me donner l'occasion de le commenter.

12 À propos de la suggestion simpliste et choquante
13 selon laquelle on pourrait juste arrêter tout le monde et
14 confisquer leurs clés de voiture...

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je pense que votre
16 argument, c'était une opération très longue en l'absence de la
17 collaboration des propriétaires de ces gros camions, c'est cela?

18 **M. SERGE ARPIN** : Oui. Voilà pourquoi il fallait
19 une entente pour avoir cette collaboration.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Dans cet échange que vous
21 avez eu avec Madame Deans, en sa qualité de présidente du
22 Service de police d'Ottawa, du Conseil de la Police d'Ottawa,
23 est-ce que je peux dire que le conseil que vous lui avez donné,
24 c'est de minimiser le nombre de réunions tenues par le Conseil
25 du Service de police d'Ottawa parce que ça accapare beaucoup de
26 ressources.

27 **M. SERGE ARPIN** : Je me rappelle le contexte où
28 les réunions étaient en fait improvisées et où ça contribuait au

1 sentiment de démoralisation au sein du public. Voilà le contexte
2 où j'ai fait ce commentaire.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Passons à la page 19, s'il
4 vous plaît. Alors, ce que vous avez dit, c'est :

5 « Je minimiserais le nombre de mises à
6 jour à une fois par semaine, peut-être,
7 parce que ça gruge beaucoup de
8 ressources policières. Donc,
9 n'organisez pas de rencontres à moins
10 qu'il y ait un besoin pressant,
11 focalisant sur les récents
12 développements. »

13 Donc, je note là que vous craignez que les
14 ressources policières ne soient englouties dans ces réunions,
15 c'est cela?

16 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : L'une des personnes avec
18 qui vous dites avoir parlé, c'est Dean French et Keith Wilson?

19 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et Monsieur Wilson a
21 participé aux négociations au nom des camionneurs?

22 **M. SERGE ARPIN** : Je ne sais pas cela.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY** : On m'a dit - et on va voir
24 cela à travers notre témoin plus tard - mais on m'a dit que
25 Monsieur Wilson a décrit le fait d'être sur le terrain le 10
26 février comme étant en train de négocier pour éviter de bain de
27 sang. Est-ce que vous seriez d'accord avec cette affirmation?

28 **M. SERGE ARPIN** : Je n'ai pas assez d'information

1 pour pouvoir commenter là-dessus.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et à la fin, Monsieur
3 Arpin, vous serez d'accord avec moi que les forces combinées de
4 la PPO, de la GRC et du Service de police d'Ottawa, qu'ils ont
5 fait un travail exceptionnel?

6 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Merci beaucoup, Monsieur.
8 Je n'ai pas d'autres questions.

9 **M. SERGE ARPIN** : Merci beaucoup.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Très bien. Alors, Monsieur
11 l'ancien chef de police Sloly, à vous la parole.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY :**

13 **Me TOM CURRY** : Merci. Je suis Tom Curry.

14 Monsieur Arpin, vous avez été chef de cabinet de
15 ce maire depuis 2010 lorsqu'il a été élu, n'est-ce-pas?

16 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

17 **Me TOM CURRY** : Avant cela, il était au
18 gouvernement provincial?

19 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

20 **Me TOM CURRY** : Est-ce que vous l'accompagniez
21 alors?

22 **M. SERGE ARPIN** : Non.

23 **Me TOM CURRY** : Qu'est-ce que vous faisiez avant
24 2012? Parlez-nous de vos antécédents.

25 **M. SERGE ARPIN** : En gros, moi, j'ai travaillé
26 pour l'Université Carleton 10 ans dans une fonction d'agent de
27 collecteur de fonds communautaires et j'ai servi au sein
28 d'autres comités.

1 Me TOM CURRY : Donc, vous êtes un résident de
2 longue date d'Ottawa?

3 M. SERGE ARPIN : Oui.

4 Me TOM CURRY : Autre chose - c'était évident pour
5 vous et pour le maire, je présume... dites-moi la date - disons,
6 lors de la première fin de semaine de la manifestation, il était
7 clair que vous viviez quelque chose de très différent de ce que
8 vous aviez anticipé?

9 M. SERGE ARPIN : Oui.

10 Me TOM CURRY : Et est-ce que c'était évident
11 également pour vous que les ressources qu'il faudrait avoir pour
12 traiter ou gérer les manifestations - qui se sont transformées
13 en occupation - dépassaient de loin les ressources disponibles?

14 M. SERGE ARPIN : Je suis d'accord avec cette
15 caractérisation.

16 Me TOM CURRY : Donc, personne n'a imaginé le
17 contraire?

18 M. SERGE ARPIN : Non. Je serais d'accord avec ces
19 déclarations.

20 Me TOM CURRY : Et le maire, est-ce que j'ai
21 raison de dire que le maire a toujours compris que ce que le
22 chef Sloly avait identifié comme étant le besoin en termes de
23 ressources - et vous vous rappellerez qu'il a identifié qu'on
24 avait besoin de 1 800 policiers de plus. Est-ce que j'ai raison
25 de dire que le maire, dans ces conversations avec vous, a appuyé
26 cette idée?

27 M. SERGE ARPIN : Le maire n'a pas appuyé l'idée,
28 il a pris l'idée comme argent comptant parce que ça venait du

1 chef des Services policiers, qui avait les meilleures
2 connaissances. Donc, le maire a pris les chiffres et on a inséré
3 cela dans la lettre. C'était une action basée sur la confiance.

4 **Me TOM CURRY** : Je comprends. Est-ce qu'il a
5 examiné ça avec d'autres membres du Service de police d'Ottawa?

6 **M. SERGE ARPIN** : Absolument pas.

7 **Me TOM CURRY** : D'accord. Et à la fin, est-ce que
8 j'ai raison de dire que le nombre de policiers additionnels
9 requis pour gérer l'occupation était d'à peu près 1 800 ou plus?

10 **M. SERGE ARPIN** : Je n'ai pas la réponse à cette
11 question. On ne nous a pas donné la réponse.

12 **Me TOM CURRY** : D'accord. J'ai d'autres choses à
13 vous demander, si vous le permettez, à propos des ressources qui
14 se destinaient à Ottawa. Vous avez examiné certains des messages
15 que vous avez échangés avec vos homologues provinciaux et
16 fédéraux.

17 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

18 **Me TOM CURRY** : Et je ne vais pas revenir là-
19 dessus, mais il y avait manifestement un problème récurrent au
20 niveau des ressources qu'on avait déclarées comme étant
21 déployées ici pour aider la Ville d'Ottawa.

22 **M. SERGE ARPIN** : En fait, il y avait une sorte de
23 décalage dans les chiffres.

24 **Me TOM CURRY** : Et les chiffres, pour aider le
25 commissaire, les chiffres que vous saviez corrects, c'était les
26 chiffres qui, pour le dire ainsi, étaient du côté d'Ottawa en
27 termes de discussion, n'est-ce-pas?

28 **M. SERGE ARPIN** : Je n'avais aucune façon de

1 corroborer indépendamment ces chiffres, mais ce sont là les
2 chiffres qui nous ont été donnés par les gérants de l'opération.
3 Et donc, on devait leur faire confiance.

4 **Me TOM CURRY** : Oui, mais à part cela, j'apprécie
5 cela - et j'apprécie cela. On vous a donné une certaine
6 information que vous avez en fait pris comme argent comptant et
7 le personnel politique et le ministre de ceci et de cela
8 également vous ont donné d'autres informations. Vous aviez accès
9 à d'autres sources d'informations, si j'ai bien compris, qui
10 corroboraient l'idée que les ressources qui étaient sur place
11 pour être déployées n'étaient pas à la hauteur ou ne
12 correspondait pas avec le nombre qu'on avait proposé ou
13 confirmé.

14 **M. SERGE ARPIN** : J'ai oublié votre proposition
15 initiale. Si vous voulez savoir s'il y avait un décalage entre
16 ce que la Police d'Ottawa nous disait et ce que le fédéral nous
17 disait et ce que la province nous disait? Oui, vous aurez raison
18 et je serais d'accord avec vous là-dessus.

19 **Me TOM CURRY** : Disons-le comme ça : votre
20 conclusion était que vous disiez que la Police d'Ottawa était
21 correcte?

22 **M. SERGE ARPIN** : Ça paraissait plus proche de la
23 réalité, vu qu'on marchait dans les rues d'Ottwa - on vit ici,
24 on descendait sur O'Connor, Bank et Metcalfe, etc. et on ne
25 voyait pas de médias sociaux majeurs faire rapport là-dessus. En
26 tout cas, les associations communautaires disaient « Je n'ai pas
27 vu de policiers supplémentaires en 24 heures ». On avait des
28 preuves anecdotiques laissant entendre que l'évaluation faite

1 par le Service de police d'Ottawa était proche de la réalité à
2 ce moment-là.

3 **Me TOM CURRY** : Je comprends et c'était resté
4 vrai, n'est-ce-pas, jusqu'à la fin de semaine ou la dernière fin
5 de semaine, pour ainsi dire, avant l'invocation de la *Loi sur*
6 *les mesures d'urgence*. Est-ce vrai?

7 **M. SERGE ARPIN** : Tout ce que je dirais, c'est
8 qu'il y a un point dans le temps où le bureau du ministre
9 Mendicino nous a dit qu'ils allaient informer le Service de
10 police d'Ottawa qu'il y aura une augmentation considérable, sans
11 plus de précision et je leur ai dit que ça, c'était une bonne
12 nouvelle et si c'était vrai et on leur a dit de communiquer cela
13 au Service de police d'Ottawa.

14 **Me TOM CURRY** : Donc, il y avait une petite
15 augmentation en termes de ressources?

16 **M. SERGE ARPIN** : Je me rappelle que c'était dans
17 les 250-300 policiers de plus.

18 **Me TOM CURRY** : Personne, dans la Police d'Ottawa,
19 n'allait mobiliser une opération majeure avec 250 policiers de
20 plus?

21 **M. SERGE ARPIN** : Je n'ai pas l'expertise qu'il
22 faut pour répondre à cette question, mais il me semble que
23 c'était un chiffre plutôt limité. Ils avaient besoin de plus de
24 policiers pour pouvoir contenir l'occupation et la gérer.

25 **Me TOM CURRY** : D'accord. Au moment où vous êtes
26 intervenu pour aider à négocier la solution pour pouvoir
27 déménager les véhicules des zones résidentielles, il n'y avait
28 pas de ressources adéquates à votre connaissance et d'après ce

1 que vous avez observé, dans cette ville, pour pouvoir mener ce
2 genre d'opération, n'est-ce-pas?

3 **M. SERGE ARPIN** : Oui, je suis d'accord avec vous
4 là-dessus, étant donné l'ampleur de la manifestation.

5 **Me TOM CURRY** : Alors, vous avez abordé cette
6 situation et juste une chose rapide là-dessus, si vous me
7 permettez; je pense que vous avez utilisé le mot « fluide » ou
8 peut-être que c'était de la part de mon ami ici, mais il y avait
9 une certaine incertitude au niveau de cette opération, n'est-ce-
10 pas, par nécessité, n'est-ce-pas?

11 **M. SERGE ARPIN** : Je ne sais pas ce que vous
12 voulez que je dise à cela. Mais la situation sur le terrain
13 paraissait très fluide.

14 **Me TOM CURRY** : Vous ne saviez pas où allaient les
15 camions au moment où vous avez négocié l'entente? Vous saviez
16 que les camions quittaient la zone résidentielle, mais leur
17 destination finale n'a pas été bien documentée, n'est-ce-pas?

18 **M. SERGE ARPIN** : Nous, on avait compris qu'ils
19 avaient comme aspiration d'aller... de sortir ou d'aller dans la
20 Cité Parlementaire.

21 **Me TOM CURRY** : Je comprends cela. Vous avez
22 également mentionné ce que vous avez appelé SJAM, c'est-à-dire
23 la promenade Sir John A. MacDonald?

24 **M. SERGE ARPIN** : Oui, c'est tout ce que j'ai dit.

25 **Me TOM CURRY** : Et je n'ai pas le temps de
26 parcourir le document avec vous, mais vous parliez en fait de
27 louer une terre agricole, n'est-ce-pas?

28 **M. SERGE ARPIN** : Le groupe parlait d'avoir accès

1 à une terre agricole ou à une sorte de stationnement privé en
2 dehors d'Ottawa.

3 **Me TOM CURRY** : Donc, lorsque le chef de police
4 Sloly a dit - et personne ne lui a dit la destination finale de
5 tous ces camions comme étant dans la zone rouge, d'après vos
6 observations ou le dialogue que vous avez eu avec lui, vous
7 n'aviez pas de raison d'être en désaccord avec cela?

8 **M. SERGE ARPIN** : Tout ce que je dirais, c'est
9 qu'on m'a dit très clairement, lors de la réunion du 13 février
10 à midi, qu'on avait compris que la bonne volonté, l'idée
11 derrière la bonne volonté qu'on avait établie, c'était que ces
12 camions allaient partir du sud de Wellington au nord de
13 Wellington.

14 **Me TOM CURRY** : C'est ce que l'équipe de liaison
15 avait souhaité?

16 **M. SERGE ARPIN** : Non, c'était le résultat de nos
17 discussions continues avec Dean French.

18 **Me TOM CURRY** : Et vous étiez présent lors de ces
19 discussions ou bien...

20 **M. SERGE ARPIN** : Pas la réunion avec l'équipe de
21 liaison, si c'est cela que vous voulez dire.

22 **Me TOM CURRY** : Deux autres choses, si vous le
23 permettez, s'il vous plaît. Le chef Sloly, lorsqu'il a été
24 embauché, vous n'avez pas participé à son embauche, n'est-ce-
25 pas?

26 **M. SERGE ARPIN** : Non, je n'ai pas été lié à cela.

27 **Me TOM CURRY** : Et vous l'avez rencontré après son
28 embauche?

1 M. SERGE ARPIN : Oui.

2 Me TOM CURRY : Et je pense que vous avez dit au
3 commissaire que vous avez trouvé qu'il était professionnel et un
4 bon chef de police.

5 M. SERGE ARPIN : Dans toutes nos activités, il a
6 été professionnel et constructif. Il avait la pleine confiance
7 du maire, je dirais, jusqu'à ce que le chef décide de
8 démissionner.

9 Me TOM CURRY : Je comprends. Le chef Sloly a été
10 amené à Ottawa pour, en fait, changer la situation, la façon
11 dont le service policier était assuré à Ottawa, n'est-ce-pas?

12 M. SERGE ARPIN : C'était l'un des objectifs fixés
13 par la Commission.

14 Me TOM CURRY : Et ça, ça avait trait aux tensions
15 entre les groupes racialisés et le Service policier d'Ottawa?

16 M. SERGE ARPIN : Des choses diverses sur
17 lesquelles le Conseil voulait focaliser, y compris la perte de
18 confiance dans certaines communautés.

19 Me TOM CURRY : Les communautés racialisées?

20 M. SERGE ARPIN : Par exemple, oui.

21 Me TOM CURRY : On a utilisé d'autres termes comme
22 des communautés visant l'équité.

23 M. SERGE ARPIN : Oui, ça, c'est une
24 caractérisation correcte.

25 Me TOM CURRY : Et le Service de police avait fait
26 l'objet de... avait en fait été trouvé coupable de violations des
27 droits des femmes ou des droits humains?

28 M. SERGE ARPIN : Je ne comprends pas cela.

1 **Me TOM CURRY** : Le maire avait pris la parole lors
2 des funérailles d'un homme noir qui est mort en détention
3 policière et qui mené à des accusations?

4 **M. SERGE ARPIN** : Je ne me rappelle pas des
5 détails de cela.

6 **Me TOM CURRY** : Abdirahman Abdi - est-ce que vous
7 connaissez ce cas?

8 **M. SERGE ARPIN** : Oui, je connais le cas tout
9 entier, dans son intégralité.

10 **Me TOM CURRY** : Ça a été une période difficile
11 pour le Service de police d'Ottawa, et je présume, pour le
12 maire?

13 **M. SERGE ARPIN** : Oui, pour la Ville.

14 **Me TOM CURRY** : Est-ce que vous saviez que la
15 Police d'Ottawa, en 2017, dans une enquête menée par le Centre
16 canadien pour la diversité et l'inclusion, avait montré qu'il y
17 avait des problèmes sérieux au sein de la Police d'Ottawa?

18 **M. SERGE ARPIN** : Oui, des défis à relever.

19 **Me TOM CURRY** : Et que tout cela a mené à l'espoir
20 que dans le cas du chef Sloly, un changement positif pourrait
21 s'opérer?

22 **M. SERGE ARPIN** : C'est une bonne façon de voir la
23 situation.

24 **Me TOM CURRY** : Deux autres choses, si vous le
25 permettez. Étiez-vous présent lorsque la présidente Deans -
26 évidemment, la présidente du Conseil du Service de police
27 d'Ottawa - lorsqu'elle a dit qu'elle avait parlé au sous-chef du
28 Service policier Bell, s'il agirait différemment, comparé au

1 chef Sloly, dans la période menant à l'invocation de la *Loi sur*
2 *les mesures d'urgence*?

3 **M. SERGE ARPIN** : Oui, je suis conscient que le
4 chef a dit cela.

5 **Me TOM CURRY** : Donc, vous êtes au courant de ce
6 que j'ai dit?

7 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

8 **Me TOM CURRY** : Alors dans ce cas-là, vous pouvez
9 dire au commissaire que le sous-chef a dit à la présidente Deans
10 à savoir qu'il ne ferait rien de différent comparé à ce que le
11 chef Sloly faisait jusqu'à ce que la *Loi sur les mesures*
12 *d'urgence* soit invoquée, n'est-ce-pas?

13 **M. SERGE ARPIN** : Ma compréhension limitée de cet
14 échange montre qu'il a indiqué qu'il... en gros, qu'il ne minerait
15 pas l'autorité de son chef. En d'autres termes, vous lui
16 demandez, alors qu'il est sous le commandement d'autrui, s'il
17 ferait les choses différemment.

18 **Me TOM CURRY** : D'où tirez-vous ce renseignement?

19 **M. SERGE ARPIN** : De nos échanges avec la
20 présidente Deans lorsqu'elle nous a décrit la situation ou sa
21 version des événements. Elle a soutenu que cet individu n'allait
22 pas trahir son chef si on lui en donnait l'occasion.

23 **Me TOM CURRY** : Mais Monsieur Arpin, c'est très
24 différent, n'est-ce-pas? N'est-ce pas tout simplement le fait
25 qu'elle a demandé au sous-chef Bell s'il aurait agi
26 différemment.

27 **M. SERGE ARPIN** : Je dois dire que je suis
28 vraiment désolé parce que je n'étais pas là dans cette

1 conversation, c'est juste du oui-dire maintenant.

2 **Me TOM CURRY** : D'accord. Mais tout cela pour dire
3 que ça vous intéressait. Comment est-ce que vous avez même pris
4 connaissance de ça?

5 **M. SERGE ARPIN** : Parce qu'elle a évoqué cela.

6 **Me TOM CURRY** : Justement - et elle a évoqué cela
7 parce que toute suggestion de quiconque selon laquelle tout cela
8 devrait être la faute du chef Sloly. Elle trouvait que c'était
9 injuste.

10 **M. SERGE ARPIN** : C'est possible, mais elle ne
11 nous a pas dit cela en ces termes-là.

12 **Me TOM CURRY** : Mais seriez-vous d'accord avec moi
13 que ce serait injuste de laisser entendre que ce qui est arrivé
14 devait être la faute du chef Sloly?

15 **M. SERGE ARPIN** : De faire porter tout le blâme à
16 une seule personne, je crois que ce serait totalement injuste.

17 **Me TOM CURRY** : La conseillère McKenney, vous la
18 connaissez?

19 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

20 **Me TOM CURRY** : C'est un membre très actif de
21 votre Conseil municipal?

22 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

23 **Me TOM CURRY** : Et je pense qu'elle se présente
24 pour le poste de maire.

25 **M. SERGE ARPIN** : Oui, je le sais comme tout le
26 monde.

27 **Me TOM CURRY** : Et elle a dit au commissaire et à
28 votre Conseil - et je pense que vous étiez présent - qu'elle

1 trouvait qu'on était en train de tourner, de transformer le chef
2 Sloly en bouc émissaire. Est-ce que vous étiez présent?

3 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

4 **Me TOM CURRY** : Et que ce serait injuste, comme
5 vous l'avez laissé entendre, pour quiconque de conclure, d'après
6 vous, qu'une seule personne était responsable de l'échec dans
7 cette situation?

8 **M. SERGE ARPIN** : Je n'ai pas assez de
9 renseignements pour commenter les allégations de la conseillère
10 McKenney, selon qui le chef Sloly était devenu un bouc
11 émissaire. C'est une opinion personnelle.

12 **Me TOM CURRY** : Je ne me rappelle pas la date,
13 mais un moment donné, le Conseil municipal a en fait envisagé
14 une motion pour réclamer l'invocation de la *Loi sur les mesures*
15 *d'urgence* du gouvernement fédéral. Vous rappelez-vous de cela?

16 **M. SERGE ARPIN** : Je ne pense pas que ce soit
17 arrivé au Conseil. On a discuté de la possibilité, mais je pense
18 que ça a en fait été... ça a été court-circuité par l'invocation.

19 **Me TOM CURRY** : Bon, vous vous rappelez qu'il y a
20 eu une motion qui n'a pas été avancée parce que c'était 7-7?

21 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

22 **Me TOM CURRY** : Désolé, je ne vais pas sortir la
23 motion en question. Lorsqu'on a invoqué la *Loi sur les mesures*
24 *d'urgence*, avez-vous compris qu'un pouvoir additionnel était
25 maintenant offert à la Police d'Ottawa et à la DPO et à la GRC?

26 **M. SERGE ARPIN** : On a en fait renseigné le maire
27 et son équipe en 24 heures.

28 **Me TOM CURRY** : Est-ce que vous avez participé à

1 cette séance de compte-rendu?

2 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

3 **Me TOM CURRY** : Et est-ce que vous avez compris
4 que les pouvoirs maintenant accordés en vertu de la *Loi sur les*
5 *mesures d'urgence* changeaient énormément la capacité de ce
6 service de police intégré d'agir?

7 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

8 **Me TOM CURRY** : Et que jusqu'à l'invocation de la
9 *Loi sur les mesures d'urgence* et jusqu'à l'arrivée de la fin de
10 cette semaine-là, de cette journée-là de ressources
11 additionnelles est suffisante? Votre propre prévision était que
12 cette occupation aurait pu durer jusqu'à la fin février.

13 **M. SERGE ARPIN** : Oui et le maire a appuyé
14 l'invocation de la loi parce qu'il jugeait que l'occupation
15 pourrait durer encore des jours et des semaines.

16 **Me TOM CURRY** : D'accord. Sur des questions
17 pareilles, est-ce que le chef du personnel, vous-même dans ce
18 cas-ci, est-ce que vous donnez des conseils au maire?

19 **M. SERGE ARPIN** : Je suis désolé, mais ça, c'est
20 un peu trop général. Sur des questions comme quoi?

21 **Me TOM CURRY** : Dites-moi, est-ce que vous avez
22 conseillé le maire, est-ce que vous lui avez conseillé d'appuyer
23 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

24 **M. SERGE ARPIN** : Je n'avais pas à le faire. On en
25 a été informés après l'invocation et le maire a immédiatement
26 exprimé son appui immédiat pour cette invocation. Il n'y a pas
27 eu de débat ou de possibilité d'offrir des conseils. Donc, le
28 maire avait décidé d'appuyer l'invocation et on l'a appuyé.

1 **Me TOM CURRY** : Donc, je pense qu'on a revu... vous
2 avez eu une longue série de textos et de messages sur WhatsApp
3 concernant vos échanges avec l'ancienne présidente du Conseil
4 des services policiers. Jusqu'à ce que la question de son
5 recours à un chef de police externe, jusqu'à ce moment-là, est-
6 ce que la présidente Deans avait l'appui du maire?

7 **M. SERGE ARPIN** : Nous n'avons pas... la décision du
8 Conseil n'a pas été appuyée à cause d'un manque d'autorité.
9 C'était plutôt le manque d'autorité moral. Est-ce que vous
10 pouvez me redire l'autre point, s'il vous plait?

11 **Me TOM CURRY** : Oui - oui, j'accepterais l'absence
12 d'autorité morale si c'est cela qui vous tente. Est-ce là où le
13 maire a perdu confiance en la présidente Deans?

14 **M. SERGE ARPIN** : Oui, parce que la présidente
15 Deans a dit au maire en conversation personnalisée avec des
16 spectateurs que si elle n'appuyait pas l'embauche d'un chef de
17 police extérieur en pleine occupation, elle ne signerait pas le
18 contrat ou les contrats. Et cela a mené à la perte de confiance.

19 **Me TOM CURRY** : Jusqu'à ce moment-là, est-ce que
20 le commissaire doit comprendre que le maire avait confiance en
21 la composition du Conseil de la Commission des services de
22 police d'Ottawa?

23 **M. SERGE ARPIN** : Largement - grosso modo oui, on
24 travaillait pour s'assurer qu'il y ait une liaison compétente
25 entre le Conseil du Service de police d'Ottawa et le Bureau du
26 maire parce que comme vous pouvez l'imaginer, presque toutes les
27 5-10 minutes, il y a eu des échanges ou des conseils donnés ou
28 suivis ou pas suivis. Oui, le maire avait toujours confiance en

1 Madame Deans.

2 **Me TOM CURRY** : Et les messages qui ont été
3 échangés entre le conseiller et la présidente du CSP - enfin,
4 certains conseillers semblaient penser qu'il fallait remercier
5 ou bien le chef de police ou d'autres.

6 **M. SERGE ARPIN** : Ces gens-là ont eu à se
7 confronter à la colère et la peur du grand public, alors que la
8 manifestation se poursuivait. Aucun progrès n'avait été réalisé.

9 **Me TOM CURRY** : Et vous avez tenté de tempérer cet
10 enthousiasme, n'est-ce-pas?

11 **M. SERGE ARPIN** : Alors que nous en avons discuté
12 à l'interne, nous avons parlé de remercier le chef... vous savez,
13 s'il y a un incendie, la maison est en feu, il faut sortir des
14 gens et là, on écarte le chef des Services d'incendie, le maire
15 pensait que cela ne servirait à rien que d'écartier le chef de
16 police pendant le convoi des camionneurs.

17 **Me TOM CURRY** : Surtout qu'il ne disposait pas des
18 ressources voulues?

19 **M. SERGE ARPIN** : Oui, c'est juste.

20 **Me TOM CURRY** : Merci.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Maintenant, j'appelle le
22 Gouvernement du Canada.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANDREA GONSALVES :**

24 **Me ANDREA GONSALVES** : Bonjour, je suis Andrea
25 Gonsalves. Je suis juriste pour le Gouvernement du Canada et
26 j'ai quelques questions pour vous dans un secteur en
27 particulier.

28 Vous avez témoigné, en répondant à des questions

1 de mes collègues, quant à la confusion entourant les ressources
2 disponibles et en fait déployées par la GRC.

3 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact.

4 **Me ANDREA GONSALVES** : Et en particulier, il y
5 avait un écart entre ce que le Bureau du maire entendait, les
6 services policiers et le chef Sloly par opposition à ce que vous
7 avez entendu des instances fédérales.

8 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact.

9 **Me ANDREA GONSALVES** : Pour être claire, au moment
10 où vous essayez d'obtenir des réponses afin de voir clair dans
11 cette information que vous receviez - vous receviez ça de
12 deuxième ou de troisième main, n'est-ce-pas?

13 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact.

14 **Me ANDREA GONSALVES** : Vous avez dit que vous ne
15 saviez pas exactement quels étaient les chiffres cités et
16 comment les ressources étaient déployées.

17 **M. SERGE ARPIN** : C'est juste.

18 **Me ANDREA GONSALVES** : Et votre témoignage
19 aujourd'hui est alors que vous expliquez les questions,
20 communications et frustrations à l'époque?

21 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact.

22 **Me ANDREA GONSALVES** : Et afin de comprendre quels
23 chiffres étaient en jeu, à part ce qui était anecdotique, la
24 Commission a besoin d'entendre les témoignages des personnes
25 représentant ces différents organismes?

26 **M. SERGE ARPIN** : Absolument.

27 **Me ANDREA GONSALVES** : Et c'est vrai aussi pour
28 tout retard?

1 M. SERGE ARPIN : C'est exact.

2 Me ANDREA GONSALVES : Merci.

3 COMMISSAIRE ROULEAU : La Coalition d'Ottawa.

4 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP :

5 Me PAUL CHAMP : Bonsoir Monsieur Arpin. Je
6 m'appelle Paul Champ, je suis juriste pour la Coalition des
7 résidents et des commerces d'Ottawa. J'ai quelques questions
8 pour vous.

9 La première chose que j'aimerais savoir, Monsieur
10 Arpin : qu'est-ce qu'on vous a dit à savoir pourquoi on avait
11 permis à des camions commerciaux de venir se garer au centre-
12 ville?

13 M. SERGE ARPIN : Dans notre première séance
14 d'information avec le chef et les gestionnaires de la Ville,
15 Steve K et d'autres, lorsque le maire a contesté l'affirmation
16 selon laquelle la Ville avait les pouvoirs d'empêcher des
17 camions de venir au centre-ville, le chef a exprimé une opinion
18 robuste comme quoi il avait vérifié ce qu'il en était et il a
19 dit au maire que les Services policiers d'Ottawa, selon la
20 *Charte des droits*, la Ville ne pourrait pas empêcher les
21 camionneurs de venir au centre-ville. Donc, l'hypothèse de base
22 est qu'ils avaient le droit de venir au centre-ville.

23 Me PAUL CHAMP : Monsieur Arpin, vous avez dit un
24 peu plus tôt aujourd'hui que le maire et vous-même avez eu des
25 discussions avec des instances fédérales, provinciales, le
26 bureau de Monsieur Jones, Monsieur Wallace du bureau du Premier
27 ministre provincial. Donc, ces autres ordres du gouvernement qui
28 exprimaient des inquiétudes face au plan ou à l'absence du plan

1 d'action des Services policiers d'Ottawa - j'entends par là des
2 plans opérationnels pour ce qui est de tenir tête à ces
3 manifestants et c'est pour ça que le tout a retardé le
4 déploiement des forces policières.

5 **M. SERGE ARPIN** : Je ne peux pas vous dire que
6 c'est ça. Mais là, vous avez tout confondu : les instances
7 fédérales, provinciales, etc. La Province de l'Ontario, comme je
8 l'ai dit déjà, a exprimé un manque de confiance à l'égard du
9 leadership des Services policiers d'Ottawa. Je n'étais pas
10 présent lorsqu'il y a eu des échanges avec le gouvernement
11 fédéral comme quoi il avait perdu confiance au leadership du
12 Service policier.

13 **Me PAUL CHAMP** : Sauf que le gouvernement fédéral
14 avait dit qu'il y avait un manque de confiance à l'égard du plan
15 opérationnel.

16 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact.

17 **Me PAUL CHAMP** : Avez-vous communiqué ça à Madame
18 Deans, qui était la présidente de la Commission des services
19 policiers d'Ottawa?

20 **M. SERGE ARPIN** : Oui, elle était au courant. Nous
21 étions en contact constant, d'heure en heure, pendant la crise.

22 **Me PAUL CHAMP** : Et quand lui avez-vous communiqué
23 cela? Peu de temps après l'avoir entendu?

24 **M. SERGE ARPIN** : Je ne sais pas, il disait « Oui
25 oui, j'ai entendu, je suis au courant, je l'ai entendu
26 également ».

27 **Me PAUL CHAMP** : Les négociations avec les
28 organisateurs - je crois comprendre que le 10 février, il y a eu

1 une première rencontre entre vous-même, le maire et Monsieur
2 Kanellakos qui expliquait - enfin, l'équipe de liaison...

3 **M. SERGE ARPIN** : Pardon? C'était le 8 février,
4 mes excuses.

5 **Me PAUL CHAMP** : C'était le 8 février qu'il y
6 aurait peut-être discussion, négociations entre le maire, le
7 Bureau du maire, les organisateurs et que le maire Watson était
8 plutôt réfractaire à la chose?

9 **M. SERGE ARPIN** : Nous avons croisé le
10 gestionnaire de la Ville à la fin de la journée du 8 février;
11 c'était dans le foyer et de dire que c'était une rencontre,
12 c'est beaucoup trop dire. C'était tout simplement par pur hasard
13 qu'on s'est retrouvés là et il nous a prévenu, le gestionnaire
14 de la Ville, par le PLT comme quoi il y avait eu bris de
15 communication avec le convoi des camionneurs et qu'on demandait
16 l'aide de la Ville pour résoudre la situation, pour essayer de
17 rétablir la relation.

18 Le gestionnaire de la Ville m'a consulté, a
19 consulté le maire et à cette occasion, j'ai exprimé l'opinion
20 qu'on ne connaissait pas les intervenants, les organismes. On
21 n'était pas à l'aise que le maire participe à une telle réunion,
22 jusqu'à ce que Monsieur Kanellakos eut l'occasion de rencontrer
23 les organisateurs, question de savoir si le dialogue serait
24 prometteur, l'idée étant d'aller chercher le renseignement comme
25 quoi il y avait peut-être des groupes au sein du convoi des
26 camionneurs avec lesquels on pourrait avoir une discussion
27 respectueuse et intelligente.

28 **Me PAUL CHAMP** : Alors, avec cette première

1 discussion avec Monsieur Kanellakos, vous et le maire étiez
2 ouverts à ce que le maire, un moment donné, rencontre certains
3 pour un dialogue constructif?

4 **M. SERGE ARPIN** : Oui. Ma compréhension, c'est que
5 le PLT avait entrebaillé la porte pour recevoir soit le
6 gestionnaire de la Ville ou le maire ou les deux pour qu'ils
7 jouent un rôle afin de rétablir un rapport.

8 **Me PAUL CHAMP** : C'est un ou deux jours plus tard
9 qu'il y a eu contact avec Monsieur Dean French et que les
10 pourparlers ont été amorcés?

11 **M. SERGE ARPIN** : Le gestionnaire de la Ville a
12 rencontré le groupe le 8 février pour la toute première fois.
13 Nous avons eu droit à une certaine rétroaction au sujet de cette
14 réunion le lendemain, peut-être vers 7 h ou 8 h le matin. Et le
15 lendemain, donc le 10 février, le maire a reçu un appel de
16 Monsieur French lui disant « Écoutez, je suis là pour vous
17 aider, je veux vous aider » et nous avons pensé que cet appel
18 était crédible. Puis le maire m'a demandé de le rappeler.

19 **Me PAUL CHAMP** : Donc, c'est Monsieur French qui a
20 téléphoné à Monsieur Watson directement?

21 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

22 **Me PAUL CHAMP** : Il avait son numéro?

23 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact.

24 **Me PAUL CHAMP** : Tout cela a donné lieu à des
25 négociations, des rencontres - en fait avec Monsieur Kanellakos,
26 au nom du maire?

27 **M. SERGE ARPIN** : Ce sont deux voies parallèles.
28 Je ne sais pas s'il y a eu une réunion entre le gestionnaire de

1 la Ville et d'autres parties au moment où on avait rédigé les
2 grandes lignes de l'entente avec Monsieur French. Puis encore
3 là, le gestionnaire de la Ville m'a dit que les PLT avaient fait
4 la suggestion comme quoi il fallait leur proposer cela dans un
5 premier temps, à savoir s'ils accepteraient de demander aux
6 camionneurs de quitter le centre-ville.

7 Vous pensez bien qu'il y avait des risques -
8 c'est-à-dire de permettre aux instances de s'insérer, alors que
9 c'est les services policiers d'Ottawa qui étaient responsables
10 des opérations sur le terrain. Donc, on n'a pas eu... parce que le
11 gestionnaire de la Ville a rencontré ces représentants, on
12 pensait qu'ils étaient francs et directs.

13 **Me PAUL CHAMP** : Et vous pensez qu'ils avaient
14 aussi le feu vert des Services policiers, c'est-à-dire de
15 travailler avec Monsieur French, pour en arriver à une entente?

16 **M. SERGE ARPIN** : Le feu vert, c'est beaucoup dire
17 parce que dans notre compréhension de la gouvernance municipale,
18 l'autorité policière découle de l'autorité civile.

19 Une suggestion nous a été faite comme quoi il y
20 avait eu bris de communication... pardon, je voulais dire le
21 contraire. L'autorité civile ne relève pas de l'autorité
22 policière au pays, je crois que vous le savez, du reste. On nous
23 a demandé de participer à une discussion avec ces groupes, ce
24 qu'on n'aurait jamais fait si ça n'avait été de la suggestion de
25 l'équipe de PLT, suggestion faite au gestionnaire de la Ville.

26 Après ça, nous n'étions pas menottés comme quoi
27 quelqu'un nous envoyait une note disant « Vous pouvez parler de...
28 bon, s'ils veulent bien éliminer certains camions des quartiers

1 résidentiels », non. On n'est pas entrés dans le détail. Vous
2 pensiez que nous étions en pleine crise.

3 **Me PAUL CHAMP** : Donc le 8 février, le PLT dit...
4 bon, contact, négociation avec le maire. Mais après ça, vous,
5 vous n'avez jamais eu de communication directe avec le PLT?

6 **M. SERGE ARPIN** : Ni avant, ni pendant, ni après,
7 Monsieur.

8 **Me PAUL CHAMP** : Alors, l'entente avec Monsieur
9 French, c'était sans l'apport des Services policiers d'Ottawa?

10 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact - ma contribution a
11 été faite après avoir discuté de la chose avec le gestionnaire
12 de la Ville.

13 **Me PAUL CHAMP** : La lettre de Madame Lich, vous
14 l'avez partagée avec Monsieur French, c'est bien ça?

15 **M. SERGE ARPIN** : Non. J'ai partagé avec Monsieur
16 French et eux pour qu'ils sachent quelles pourraient être les
17 règles d'une entente éventuelle.

18 **Me PAUL CHAMP** : Vous avez pu partager ça avec
19 Monsieur French, mais pas avec Monsieur Sloly?

20 **M. SERGE ARPIN** : Le gestionnaire de la Ville
21 était au courant par un conduit des PLT qui était au courant des
22 discussions qui se poursuivaient.

23 **Me PAUL CHAMP** : Donc, vous l'avez partagé avec
24 Monsieur French, mais pas avec le chef de police des Services
25 policiers d'Ottawa?

26 **M. SERGE ARPIN** : Je ne suis pas d'accord. Je l'ai
27 partagé avec le gestionnaire de la Ville, qui était aux deux
28 comités de coordination qui travaillaient avec les PLT et toutes

1 les forces policières.

2 **Me PAUL CHAMP** : Alors, vous dites que vous avez
3 dit à Monsieur Kanellakos de partager avec les Services
4 policiers?

5 **M. SERGE ARPIN** : Non, ce n'est pas à moi de
6 partager. Je l'ai partagé avec le gestionnaire de la Ville qui,
7 lui, était en discussion avec le PLT pour avoir été pressenti
8 par le PLT et c'est pour ça qu'ils se sont réunis une deuxième
9 fois.

10 **Me PAUL CHAMP** : Alors que l'on négocie pour ce
11 qui est des quartiers résidentiels pour que les camions quittent
12 ces quartiers résidentiels, quels quartiers résidentiels?

13 **M. SERGE ARPIN** : Tous les quartiers, c'est-à-dire
14 là où les résidents étaient à subir l'incidence de ces
15 camionneurs - donc Sussex, Rideau, le nord, le centre Raymond
16 Chabot Grant Thornton et tous les quartiers du centre-ville
17 depuis Elgin à Wellington, bien au-delà de Bronson et quasi
18 jusqu'à Gladstone.

19 **Me PAUL CHAMP** : Certains des documents que nous
20 verrons un peu plus tard, leur compréhension de ces quartiers,
21 c'était ceux qui étaient au sud de Slater, Metcalfe et Lyon,
22 qu'il fallait avoir une voie d'urgence sur Kent.

23 **M. SERGE ARPIN** : Nous n'avons rien à dire dans
24 tout cela.

25 **Me PAUL CHAMP** : Alors, quand vous avez parlé à
26 Monsieur French, vous lui avez dit : tout sauf Wellington?

27 **M. SERGE ARPIN** : Ce que Monsieur Ayotte et le
28 bureau du gestionnaire de la Ville, 400 camions dans les

1 quartiers résidentiels de la Ville. Nous voulions que les 400
2 camions quittent les quartiers résidentiels, en effet.

3 **Me PAUL CHAMP** : Lorsque la conseillère McKenney a
4 participé à la réunion du Conseil le 16 février, on voyait que
5 rue Kent, les camions étaient encore sur place.

6 **M. SERGE ARPIN** : Nous avons fait la preuve que
7 des camions ont quitté le centre-ville et pour être correct à
8 son égard, si la conseillère a d'autres preuves, elle pourra
9 vous les présenter, ces preuves.

10 **Me PAUL CHAMP** : Pour ce qui est de remercier la
11 présidente de la Commission des services policiers d'Ottawa, le
12 Conseil ne peut pas remercier le chef de police, n'est-ce-pas?

13 **M. SERGE ARPIN** : C'est exact.

14 **Me PAUL CHAMP** : Quand vous avez communiqué avec
15 Madame Deans comme quoi il pourrait y avoir une motion du
16 Conseil pour remercier Monsieur Sloly, le Conseil ne pouvait pas
17 le faire?

18 **M. SERGE ARPIN** : C'est-à-dire que ce serait un
19 vote de non-confiance à son égard et que cela déboucherait sur
20 une démission.

21 **Me PAUL CHAMP** : Le 16 février, il y a eu cet
22 appel entre le maire Watson, vous-même et Madame Deans. Madame
23 Deans a informé le maire des prochaines étapes; Monsieur Sloly
24 avait démissionné et Monsieur Torigian serait le chef par
25 intérim?

26 **M. SERGE ARPIN** : Désolé - pouvez-vous répéter la
27 question?

28 **Me PAUL CHAMP** : Le 16 février, la présidente a

1 quitté la Commission des services policiers et tous les
2 conseillers municipaux?

3 **M. SERGE ARPIN** : Non - deux ont choisi de
4 démissionner et un a été remercié.

5 **Me PAUL CHAMP** : Ce processus a commencé le matin
6 même, au moment d'un appel entre vous trois?

7 **M. SERGE ARPIN** : Non, la veille, quand la
8 présidente de la Commission des Services policiers d'Ottawa a
9 fait trois déclarations comme quoi on était en train de recruter
10 un nouveau chef de police. Deux heures après cette déclaration,
11 j'ai communiqué avec la présidente de la Commission des Services
12 policiers à savoir si on avait recruté un chef de police, ce
13 n'était pas clair dans les documents. Ça n'était pas
14 transparent. J'ai donc demandé à Madame si ça ne serait pas une
15 bonne idée de mettre la puce à l'oreille du maire. Elle était
16 d'accord et c'est à ce moment-là qu'on a convenu d'un appel le
17 16 février.

18 **Me PAUL CHAMP** : Merci, Monsieur, voilà qui est
19 utile. Ce n'est pas dans votre déclaration, donc je n'aurais pas
20 pu le savoir.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je suis désolé, vous allez
22 devoir mettre fin à vos questions sous peu.

23 **Me PAUL CHAMP** : Merci, Monsieur le commissaire.

24 Vous nous avez dit que cet appel entre Madame
25 Deans et Monsieur Watson disait qu'il n'y avait pas eu d'entente
26 avec Monsieur Torigian?

27 **M. SERGE ARPIN** : Elle a dit que si le maire
28 n'était pas d'accord, elle ne signerait pas.

1 **Me PAUL CHAMP** : Vous avez appris un peu plus tard
2 dans la journée qu'elle avait signé un contrat. Qui vous en a
3 avisé?

4 **M. SERGE ARPIN** : Je l'ai appris de deux
5 personnes. J'ai commencé à communiquer avec les membres du
6 Conseil pour savoir ce qu'ils savaient de cette annonce qui
7 avait été faite la veille et j'ai appris que la présidente avait
8 déjà commencé à faire des représentations avec des membres du
9 Conseil pour ce qui est du recrutement d'un nouveau chef de
10 police. Donc, l'information était partagée avec les membres du
11 Conseil avant que la décision ait été prise en ce sens.

12 Deuxièmement, soit le juriste de la Ville ou le
13 greffier de la Ville ont tous deux dit qu'un contrat a été signé
14 et ça, ils me l'ont dit au début de l'après-midi du 16 février.

15 **Me PAUL CHAMP** : Mais Monsieur Arpin, vous avez
16 donné des instructions à Monsieur White, le juriste de la Ville,
17 c'est-à-dire de préparer une motion pour remercier Madame Deans
18 tout de suite après cet appel?

19 **M. SERGE ARPIN** : Oui, je l'ai fait.

20 **Me PAUL CHAMP** : Mes excuses, il n'y a pas de
21 numéro de document, mais il y a les courriels entre Monsieur
22 White et les autres juristes de la Ville comme quoi on préparait
23 une motion vers 11 h.

24 **M. SERGE ARPIN** : Ce n'est pas ce qui s'est
25 produit.

26 *(Note de l'interprète : les deux intervenants*
27 *parlent en même temps)*

28 **Me PAUL CHAMP** : Monsieur, si vous pouviez

1 répondre par un oui ou un non. Avez-vous donné des instructions
2 à Monsieur White pour préparer la motion pour remercier Madame
3 Deans?

4 **M. SERGE ARPIN** : Non. J'ai rassemblé un groupe de
5 hauts fonctionnaires pour préparer une motion dont on pourrait
6 avoir besoin, comme on le fait à toutes les réunions du Conseil
7 lorsqu'on est saisi d'une question controversée. Et à la lumière
8 de l'annonce qui avait été faite la veille, le maire était
9 sceptique, hautement sceptique que la Commission aurait recruté,
10 vérifié, négocié et interviewé un nouveau chef de police lors
11 d'une réunion d'une heure. Le maire était à ce point sceptique
12 qu'il a dit « Prévoyons un appel le 16 février » et c'est ce que
13 j'ai fait.

14 Entre temps, c'est ma tâche d'anticiper des
15 motions dont le maire ou des membres du Conseil pourraient avoir
16 besoin lorsqu'une situation émerge qui pourrait créer des
17 risques pour les résidents et les contribuables d'Ottawa, qui
18 pourraient avoir une incidence sur la confiance des résidents à
19 l'endroit de la Ville.

20 Le maire a pensé, après avoir reçu la
21 confirmation de la présidente Deans... il était sceptique qu'on
22 allait de l'avant avec le recrutement, un troisième chef en 24
23 heures. Il était à ce point sceptique qu'il a dit : « Faites ce
24 que vous voulez, préparez une motion s'il le faut. Je n'y crois
25 pas, je dois l'entendre de mes deux oreilles ».

26 Un appel a été prévu le matin et une réunion a
27 été prévue et on a préparé une motion advenant qu'il y ait bel
28 et bien confirmation comme quoi on avait recruté un nouveau chef

1 de police à l'apex de la crise. Le maire n'était pas d'accord et
2 il croyait que ce serait une mauvaise incidence sur les troupes,
3 ça démoraliserait les troupes. Il l'a partagé avec la présidente
4 de la Commission. La présidente de la Commission a dit « Si vous
5 n'appuyez pas la chose, je ne signerai pas ».

6 **Me PAUL CHAMP** : Au moment de l'appel entre le
7 maire Watson et Madame Deans, vous en aviez déjà parlé avec le
8 personnel?

9 **M. SERGE ARPIN** : Non, pas avec le personnel du
10 Conseil - avec les hauts fonctionnaires qui ont l'habitude de
11 rédiger des motions complexes au nom du Greffe.

12 **Me PAUL CHAMP** : Mes excuses, Monsieur le
13 commissaire - deux minutes encore?

14 Monsieur Arpin, est-il vrai que Madame Deans
15 n'avait pas le numéro de téléphone de Monsieur Watson?

16 **M. SERGE ARPIN** : Ce n'est pas pertinent.

17 **Me PAUL CHAMP** : Monsieur, ce n'est pas à vous
18 d'en décider. Pouvez-vous répondre à la question? Elle n'avait
19 pas son numéro de téléphone; si elle voulait communiquer avec
20 lui, il lui fallait passer par vous? C'est exact?

21 **M. SERGE ARPIN** : C'est comme ça que ça se fait
22 dans tous les temps.

23 **Me PAUL CHAMP** : Je vais poser la question au
24 maire Watson demain, mais enfin, la conseillère McKenney n'a pas
25 son numéro de téléphone non plus.

26 **M. SERGE ARPIN** : Je n'ai pas réponse à la
27 question. Je l'ai vu échanger des notes à différents moments.

28 **Me PAUL CHAMP** : Donc, la conseillère McKenney,

1 parce que ses résidents étaient harcelés, des crises à toutes
2 les intersections - en avez-vous discuté avec le maire Watson
3 pour ce qui est d'offrir un certain soutien moral ou toute aide
4 dont la conseillère McKenney pourrait avoir besoin? La
5 conseillère McKenney a dit qu'elle n'a pas entendu parler du
6 maire une seule fois pendant tout cela. En avez-vous discuté
7 avec le maire?

8 **M. SERGE ARPIN** : Non.

9 **Me PAUL CHAMP** : Avez-vous envisagé aviser le
10 maire pour dire « Voilà, ça serait une occasion pour vous de
11 faire preuve de leadership de communiquer avec la conseillère
12 McKenney, qui était au cœur même de la crise »?

13 **M. SERGE ARPIN** : Ma compréhension est qu'ils
14 n'ont pas discuté durant la démonstration. Vous avez dit qu'ils
15 n'avaient pas parlé, donc ils ne l'ont pas fait.

16 **Me PAUL CHAMP** : Monsieur Arpin, vous le savez
17 qu'il y a un peu d'animosité entre la conseillère McKenny et le
18 maire Watson, n'est-ce-pas?

19 **M. SERGE ARPIN** : C'est un fait, c'est comme ça
20 dans la vie politique, les gens ne sont pas toujours d'accord.
21 Ils ne sont pas sur la même équipe, bon, d'accord.

22 **Me PAUL CHAMP** : Et c'est vrai aussi pour Madame
23 Deans - un peu d'hostilité, n'est-ce-pas?

24 **M. SERGE ARPIN** : Je ne saurais le corroborer
25 parce que Madame Deans était présidente du Transport public
26 pendant le premier mandat, elle a été invitée par le maire de
27 présider la Commission des Services policiers. On lui a confié
28 des rôles de leadership importants et vous savez, on n'est pas

1 toujours d'accord, mais n'empêche qu'ils font partie de la même
2 équipe et qu'ils travaillent bien ensemble. Et ils ont bien
3 travaillé ensemble pendant de nombreuses années.

4 **Me PAUL CHAMP** : Monsieur Arpin, est-ce qu'on
5 n'est pas tous de la même équipe pendant l'occupation de trois
6 semaines?

7 **M. SERGE ARPIN** : Oui et la présidente et le maire
8 ont eu de nombreux appels.

9 **Me PAUL CHAMP** : Est-ce que nous n'étions pas tous
10 sur la même équipe?

11 **M. SERGE ARPIN** : On n'était peut-être pas de la
12 même équipe politiquement, pour ce qui est du provincial ou pour
13 les antécédents, mais ça n'a rien à voir avec comment le maire a
14 géré la participation au convoi des camionneurs, c'est-à-dire 24
15 heures sur 24, sept jours par semaine. Il avait à cœur la Ville;
16 on l'a vu, nous, au quotidien.

17 **Me PAUL CHAMP** : Mais il savait mieux que les
18 autres conseillers?

19 **M. SERGE ARPIN** : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci.

21 Et maintenant, le Democracy Fund, Citoyens pour
22 la liberté et CCF.

23 **--- CONTRE-INTEROGATOIRE PAR Me ROB KITTREDGE :**

24 **Me ROB KITTREDGE** : Bonsoir Monsieur Arpin. Je
25 m'appelle Rob Kittredge et j'espère ne pas demander trop de
26 votre temps pour vous entretenir d'une question dont on n'a pas
27 discuté jusque là.

28 On n'a pas vraiment eu l'occasion d'entendre les

1 efforts qui ont été déployés par la Ville et les policiers
2 d'Ottawa pour obtenir les services de remorquage, le fait que
3 les services de remorquage refusaient d'honorer leurs contrats
4 et que vous avez eu du mal à trouver des services de remorquage
5 ailleurs. Je pense que vous étiez au courant de cette question à
6 l'époque?

7 **M. SERGE ARPIN** : Oui.

8 **Me ROB KITTREDGE** : Est-ce que le Bureau du maire
9 a tenté de régler la situation?

10 **M. SERGE ARPIN** : Eh bien, le Bureau du maire et
11 le gestionnaire de la Ville ont essayé de comprendre pourquoi
12 différents fournisseurs de service refusaient leurs services.

13 **Me ROB KITTREDGE** : Pourriez-vous me dire
14 pourquoi?

15 **M. SERGE ARPIN** : Le gestionnaire de la Ville, Kim
16 Ayotte, nous a dit que certains craignaient pour leurs
17 équipements, d'autres pour leur sécurité, d'autres encore pour
18 l'incidence à long terme sur leurs affaires, qui représente une
19 partie importante de leurs revenus.

20 **Me ROB KITTREDGE** : Mais il y a quand même eu
21 certains exploitants de services de remorquage qui étaient
22 présents. Il y avait peut-être 30 véhicules qui ont été
23 remorqués depuis le centre-ville, n'est-ce-pas? Donc, il y a
24 quand même eu certains fournisseurs?

25 **M. SERGE ARPIN** : Oui, on l'a déjà signalé.

26 **Me ROB KITTREDGE** : Connaissiez-vous les efforts
27 qui ont été déployés par la Ville pour obliger les fournisseurs
28 de ces services, pour les amener à honorer leurs contrats?

1 M. SERGE ARPIN : Je peux vous dire qu'on a tenté
2 de leur faire honorer leurs contrats.

3 Me ROB KITTREDGE : Y a-t-il eu des dommages,
4 intérêts?

5 M. SERGE ARPIN : Je ne sais pas. Vous ne pouvez
6 pas imaginer ce qu'on a pu gérer, mais ça, on n'a pas géré.
7 C'est le gestionnaire de la Ville qui gérait le dossier, point à
8 la ligne et il faisait le nécessaire avec son équipe. Moi, ma
9 participation à tout ça, je l'ai fait savoir au Bureau du
10 Premier ministre provincial qu'on avait du mal à obtenir des
11 services de remorquage et il m'a dit qu'il verrait s'il ne
12 pouvait pas nous offrir ces services-là. Il est revenu 24 heures
13 plus tard pour me dire que non. Donc, ce n'était pas assuré.

14 Me ROB KITTREDGE : Avez-vous une idée du nombre
15 de fournisseurs qui ont été pressentis?

16 M. SERGE ARPIN : Non, je ne le sais pas.

17 Me ROB KITTREDGE : Savez-vous si la Ville a
18 envisagé acheter des camions de remorquage?

19 M. SERGE ARPIN : Non, je ne sais pas.

20 Me ROB KITTREDGE : Dans ce cas-là, je vous
21 remercie.

22 M. SERGE ARPIN : Merci.

23 COMMISSAIRE ROULEAU : Merci à vous. Et
24 maintenant, la Fédération nationale de la police.

25 Me LAUREN PEARCE : Bonjour! Je suis à distance.
26 J'ai des bonnes nouvelles pour tout le monde. Mes questions ont
27 déjà été posées, donc je n'ai pas de questions pour ce témoin.

28 M. SERGE ARPIN : Merci.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Ensuite, la Ville d'Ottawa.

2 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALYSSA TOMKINS :

3 **Me ALYSSA TOMKINS** : Alyssa Tomkins, juriste pour
4 la Ville. La bonne nouvelle, c'est que le gros de mes questions
5 a déjà été posé.

6 Monsieur Arpin, l'une des choses que vous avez
7 dites, c'est qu'il y avait la preuve que certains camions
8 avaient quitté le centre-ville. J'aimerais vous faire voir des
9 photos, OTT003060.

10 Entre temps, Monsieur Arpin, pourriez-vous
11 expliquer ces photos, qui les a prises?

12 **M. SERGE ARPIN** : Après l'entente au cours de la
13 fin de semaine du 12 février, nous avons cherché du Bureau du
14 directeur principal de la Ville, Kim Ayotte, de nous faire
15 savoir s'il y avait des camions qui se déplaçaient ou qui
16 étaient déménagés de la Cité parlementaire, parce qu'on n'avait
17 J'ai demandé à Kim s'il y avait moyen d'obtenir cette
18 information le matin. aucune façon de savoir si les camions
19 déménageaient.

20 Évidemment, il y avait beaucoup de pression sur
21 le maire et sur tous les conseillers municipaux, sur toute la
22 Ville pour qu'on fasse des progrès. Autour de 10 h, 11 h, on
23 n'avait aucune réussite à obtenir des renseignements de Monsieur
24 Ayotte à savoir combien de camions avaient déménagé; il me
25 disait 12 camions et j'ai dit « 12 seulement? ». Il m'a dit
26 « Les gens nous envoient des textos du terrain ». On a envoyé un
27 employé prendre des photos ce matin-là parce que la situation
28 s'était tellement politisée concernant le déménagement ou

1 l'enlèvement des camions et ces photos montreront qu'il y avait
2 des pans du centre-ville qui étaient déménagés ou qui étaient en
3 train d'être vidés.

4 Et nonobstant la difficulté qu'on avait reconnue,
5 il y avait des déménagements de camions ou des camions qui
6 avaient été sortis de là. Il y avait 30-35 camions dans cette
7 Cité parlementaire.

8 Monsieur Ayotte m'a contacté vers midi pour me
9 dire « Malheureusement, on n'a pu enlever que 40 camions ». J'ai
10 dit « Mais d'après les photos, il semble qu'il y ait eu beaucoup
11 plus de camions d'enlevés » puis il m'est revenu pour dire
12 qu'apparemment, les compteurs ne comptaient que les gros
13 camions, donc les camions de taille moyenne, les fourgonnettes
14 de livraison et les petits véhicules du type Duravan n'étaient
15 pas comptés. C'est tout ce que je peux dire.

16 On avait de mauvais renseignements, lui aussi et
17 le maire se faisait dire dans les médias que ça, c'était un
18 échec, d'après ce qu'on pouvait dire, vu le temps qu'ils avaient
19 eus pour enlever les camions, si quelqu'un... si personne ne les
20 arrêtait, il y avait d'autres rues où nous voyions... est-ce la
21 rue O'Connor?

22 **Me ALYSSA TOMKINS** : Ça paraît comme la rue Bank.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je ne trouve pas ça très
24 utile parce que personne ne peut identifier de quelle rue il
25 s'agit... laissez-moi terminer ma pensée, s'il vous plaît.

26 **Me ALYSSA TOMKINS** : Je suis désolée.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je pense que ce qu'il nous
28 faudrait, c'est de savoir à quel moment ces photos ont été

1 prises et à partir d'où ça a été pris et ce que ça montre par
2 quelqu'un qui s'y connaît. C'est de cette façon que ce serait
3 utile pour la Commission.

4 **Me ALYSSA TOMKINS** : Monsieur Arpin, pouvez-vous
5 clarifier la situation pour le commissaire à propos du moment où
6 cette photo a été prise?

7 **M. SERGE ARPIN** : Je pense que ça a été donné à
8 l'avocat lorsque ces photos... ou au Conseil municipal lorsque ces
9 photos ont été prises par eux et par emplacement.

10 **Me ALYSSA TOMKINS** : Oui, cela aide, mais pouvez-
11 vous situer le Commissaire? Je pense qu'il parle des métadonnées
12 qui révéleraient les dates où ces photos ont été prises.

13 Je demande au témoin de fournir des preuves au
14 commissaire quant à ses connaissances sur la date autour
15 desquelles ces photos ont été prises.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Est-ce que vous savez quand
17 ces photos ont été prises, Monsieur Arpin?

18 **M. SERGE ARPIN** : Oui - ça a été pris le matin du
19 lundi, à peu près une heure et demie après... de 10 h 45 à 11 h 15
20 le matin où le convoi ou les représentants du convoi
21 s'attendaient à commencer à respecter leur engagement visant à
22 sortir les camions de là et on a envoyé quelqu'un prendre des
23 photos physiquement parce qu'on ne pouvait pas corroborer le
24 nombre de camions sortis de là par rue. Alors, si on peut voir
25 une autre photo, je reconnaitrai la rue et j'ai l'impression
26 qu'il s'agit là... bon, on a fourni les noms de rues, Monsieur le
27 commissaire.

28 **Me ALYSSA TOMKINS** : Passons à la prochaine photo,

1 s'il vous plaît. Pouvez-vous identifier cet endroit sur la
2 photo, Monsieur Arpin?

3 **M. SERGE ARPIN** : Je pense que c'est la rue
4 O'Connor vers le nord, vers la Cité parlementaire, qu'on peut
5 voir sur la photo. Et je crois reconnaître la rue Albert, où
6 tout le monde sait qu'il y a la Banque nationale ou une
7 succursale de la Banque nationale. On peut voir qu'il y a eu des
8 progrès; on ne voit pas le sud de la rue Albert, on voit qu'il
9 n'y a plus de camions sur Albert, alors que la veille, il y
10 avait des camions des deux côtés qui bloquaient toute cette rue.
11 Alors, l'idée que ça a échoué, pour moi, c'était prématuré; on
12 ne peut pas dire que ça a échoué parce que le laps de temps
13 était trop court.

14 **Me ALYSSA TOMKINS** : Prochaine photo, s'il vous
15 plaît. Pouvez-vous identifier cet endroit?

16 **M. SERGE ARPIN** : Je pense que c'est la rue Bank
17 au nord - vous voyez le coin de l'édifice de la Confédération et
18 ça, c'est la rue Bank complètement sans véhicule et on voit les
19 véhicules de la police maintenant près du poteau et on ne voit
20 pas de camions du coin de la banque Meridian jusqu'à Wellington.
21 Il n'y a plus de convoi sur cette rue-là. Ça, c'était le matin
22 du 15 février.

23 **Me ALYSSA TOMKINS** : Prochaine image, s'il vous
24 plaît. Pouvez-vous identifier ces photos, Monsieur Arpin?

25 **M. SERGE ARPIN** : C'est la rue Metcalfe, au coin
26 de Queen et Albert, en regardant vers le nord - il n'y a aucun
27 camion du convoi entre ces rues et le Parlement.

28 **Me ALYSSA TOMKINS** : Prochaine photo, s'il vous

1 plait? Monsieur Arpin, aidez-nous à comprendre cet endroit.

2 **M. SERGE ARPIN** : Je regrette, je ne peux pas
3 identifier cette rue, mais je pense que le Service de police
4 d'Ottawa peut aider.

5 **Me ALYSSA TOMKINS** : Je pense que c'est tout pour
6 les photos et c'est tout pour mes questions pour vous, Monsieur
7 Arpin. Merci beaucoup.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Alors, est-ce qu'il y a
9 d'autres demandes de réexamen?

10 **Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ** : Non, Monsieur le
11 commissaire.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU** : J'ai deux questions
13 rapides, Monsieur Arpin. J'essaie de comprendre : les 400
14 camions, pouvez-vous confirmer que bon, il y a 400 camions qu'il
15 fallait, en fait, déménager conformément à l'entente négociée?

16 **M. SERGE ARPIN** : J'avais cru comprendre qu'il y
17 avait 400 camions entre les différents emplacements et que
18 l'espoir initial, c'est que ça quitterait le district le plus
19 affecté, c'est-à-dire la rue Sommerset.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Et que tout cela pouvait
21 être accommodé sur la rue Wellington?

22 **M. SERGE ARPIN** : Le directeur général Kim Ayotte
23 avait dit cela, oui.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Les 400, d'accord.

25 L'autre question que je voulais vous poser, c'est
26 que vous avez parlé de solutions temporaires que vous étiez en
27 train de négocier entre le 8 et le 13. Y avait-il un plan pour
28 avoir une solution permanente à ce moment-là à la Ville?

1 **M. SERGE ARPIN** : Non. Nous étions tout à fait
2 réalistes quant au fait que cela réaliserait ce que l'équipe
3 nous avait demandé de faire, c'est-à-dire de faire baisser la
4 pression et de rétablir les liens et de donner un certain répit
5 à nos résidents - pas une solution permanente, parce qu'il y
6 aurait encore des camions dans le centre-ville, mais en dehors
7 du district.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Il n'y avait donc pas de
9 plan pour régler le problème?

10 **M. SERGE ARPIN** : Il y en avait parce qu'en même
11 temps, Monsieur le commissaire, nous travaillions avec tous les
12 paliers de gouvernement pour avoir plus de policiers pour
13 renforcer le Service de police d'Ottawa et cela avait déjà
14 commencé le 7 février lorsqu'on a envoyé une lettre au Premier
15 ministre provincial et au Premier ministre fédéral pour demander
16 plus de ressources et puis la fin de semaine suivante, on a
17 travaillé sur une solution intérimaire. Mais le plan à long
18 terme, c'était que l'occupation par le convoi devait prendre
19 fin.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU** : L'absence de ressources
21 policières - quel était le plan si les ressources n'étaient pas
22 au rendez-vous? D'après ce que j'ai compris lors des discussions
23 qu'on a examinées, est-ce que vous voyez... est-ce que vous aviez
24 quelqu'un en tête qui serait responsable de la solution?

25 **M. SERGE ARPIN** : J'ai vu que les trois paliers
26 devaient s'entendre sur un partenariat. C'était la solution dont
27 nous avons besoin et il nous fallait beaucoup plus de
28 policiers. Le périmètre à gérer, c'était extraordinaire et vous

1 vous rappellerez que lorsque le Service de police d'Ottawa,
2 conjointement avec la PPO et la GRC, pendant la semaine du 16
3 février je crois, lorsqu'on a commencé à vivre la mobilisation
4 et l'érection d'un nouveau périmètre de la rue Catherine jusqu'à
5 la rue Bronson et North et jusqu'à la Cité parlementaire, je
6 pense que c'est là où on a commencé à comprendre l'ampleur du
7 périmètre qu'il faudrait contrôler et défendre pour pouvoir les
8 déloger, ces camions et ces camionneurs et s'assurer qu'ils ne
9 reviennent pas.

10 Et je crois que dès que la collaboration a
11 commencé, ce que le maire a réclamé - et nous sommes
12 reconnaissants envers la Province et le fédéral pour son
13 intervention et dès que l'intervention a commencé, le maire
14 était d'avis que faire venir beaucoup de ressources massives
15 était nécessaire pour mettre fin à cette manifestation énorme.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Vous avez dit « sur le
17 tard ». Qu'est-ce que vous entendez par cela?

18 **M. SERGE ARPIN** : Eh bien, comme je l'ai dit dans
19 ma preuve, nous, on a découvert 10 jours après le début de la
20 crise qu'il n'y avait aucun alignement sur le plan. C'est peut-
21 être une leçon à retenir pour toutes les parties, à savoir :
22 est-ce que nous sommes maintenant préparés pour une prochaine
23 urgence où on serait prêts dès le premier jour à travailler dans
24 la collaboration, pour que les résidents d'Ottawa n'aient plus à
25 revivre cela et que la prochaine fois, ça prenne moins de temps.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Donc, il faut la
27 collaboration. Si je peux essayer de résumer votre intervention,
28 vous n'aviez pas de plan entre le 8 et le 13 février. Aucun plan

1 n'était possible d'après vous sans collaboration et la
2 collaboration a été tardive. Est-ce qu'on peut résumer comme ça
3 votre intervention?

4 **M. SERGE ARPIN** : Oui - et j'ajouterais, avec tout
5 le respect que je vous dois, qu'il y a en fait beaucoup de
6 sagesse rétroactive parce que beaucoup de conseillers envoyaient
7 des gazouillis du genre « Pas d'arrestations massives ». Et le
8 chef de police nous disait que les droits découlant de la
9 Charte, il l'a dit au maire, que le maire n'avait aucune
10 autorité pour, en fait, sursoir à la décision du chef de police.
11 Le chef de police a dit au maire que la Charte stipule que nous
12 permettions cette manifestation et nous avons appris que le
13 monde policier doit changer.

14 Et à la fin, cette occupation est devenue
15 quasiment une armada qu'on ne pouvait plus déloger parce qu'il y
16 avait tous ces camions dans la Cité parlementaire menant aux
17 districts résidentiels et ça a rendu la situation complexe et
18 sans précédent.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Merci d'être venu
20 témoigner, c'est très apprécié. Nous, on essaie de trouver des
21 solutions.

22 Voilà qui met fin à l'audience d'aujourd'hui.
23 Nous reprenons demain, à 9 h 30. Merci aux avocats, merci à nos
24 interprètes et merci au personnel d'être restés si tard. Ça sera
25 peut-être une tradition, mais ça reste à voir; ils méritent tous
26 nos remerciements.

27 Merci à tous et bonsoir.

28 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is adjourned - la

1 Commission est ajournée.
2 --- L'audience est ajournée à 6:43

3

4

C E R T I F I C A T I O N

5

6 I, Sandrine Martineau-Lupien, a certified court reporter, hereby
7 certify the foregoing pages to be an accurate transcription of
8 the French interpretation to the best of my skill and ability,
9 and I so swear.

10

11 Je, Sandrine Martineau-Lupien, un sténographe officiel, certifie
12 que les pages ci-hautes sont une transcription conforme de
13 l'interprétation française au meilleur de mes capacités, et je
14 le jure.

15

16



17 Sandrine Martineau-Lupien

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28